

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN

Lucien Joseph Fontaine,
président (1906-1925)

Né le 29 juillet 1864 à Mercin-et-Vaux (Aisne).
Frère cadet d'Henri, président du [Comptoir français du Tonkin](#).
Marié en 1891 avec Louise Desjardins.
Chef, depuis 1889, de la maison Fontaine frères à Paris (future Buhler-Fontaine).
Fondateur et directeur (1888) des Éts Fontaine à Hanoï, puis administrateur délégué (1892) du Comptoir français du Tonkin qui a pris leur suite.
Lancement des exportations vers l'Europe de benjoin, sticklac et caoutchouc.
Le benjoin, dit autrefois du Siam, qui se récolte en entier dans le Haut-Laos, s'est trouvé, depuis 1893, détourné complètement de la route de Bangkok par le Meinam et attiré vers le fleuve Rouge. La quasi-totalité des importations en France en sont faites par le Comptoir français. Établissement de comptoirs d'achat à Xien-Khouang, Packin, Broom, Luang-Prabang, etc. En ce moment (1902), organisation de comptoirs d'approvisionnement de toutes sortes, et surtout d'outillage, à Laokay, Montzé, Yunnan-Sen, et de caravanes pour le ravitaillement du chemin de fer du Yunnan.
Envoi gratis, à deux reprises, au Muséum, de cobras pour servir à l'étude du venin.
Renseignements fournis à l'Office du commerce extérieur et à l'Union coloniale sur tous produits de sa compétence.
Administrateur de la Société transformée du journal *Le Siècle* (1899).
Secrétaire du Comité central officiel de l'Exposition de Hanoï (1902).
Administrateur de l'Union commerciale indochinoise, puis de l'Union commerciale et africaine.
Administrateur de la [Société franco-marocaine](#)
et de l'[Entreprise commerciale de l'Afrique du Nord](#) à Alger (1920-1923).
Maire de Mercin-et-Vaux.

Constitution Société commerciale de l'Ouest-Africain (*Cote de la Bourse et de la banque*, 24 avril 1907)

Suivant acte revu par M^e Godet, notaire à Paris, le 6 décembre 1906, MM. Lucien Fontaine, négociant, demeurant à Paris, rue de Boulainvilliers, 27 ; Albert Gaisman ¹, négociant, demeurant à Lyon, quai Saint-Clair, 4 ; René-Laurent-Joseph Frachon, négociant, demeurant à Lyon, rue de la République, 13 ; Hans-Otto Ryff, négociant, demeurant à Berne (Suisse), Rainmatt Strasse, 1 ; Wilhelm-Frédéric Roth, négociant, demeurant à Zurich (Suisse), Gemeinde Strasse, 48 ; ont établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société commerciale de l'Ouest-Africain.

¹ Albert Gaisman (Saint-Étienne, 1859-Paris, 1944) : administrateur de la Compagnie lyonnaise indochinoise et de ses suites : l'Union-commerciale indochinoise, puis l'UCIA. Auteur de [L'Œuvre de la France au Tonkin](#) (1906).

Cette société a pour objet principal, le commerce des produits, denrées, matières premières, objets manufacturés et marchandises de toute nature, soit directement, soit à la commission ou autrement ; la création de comptoirs, factoreries et entrepôts en Afrique et ailleurs, dans le but d'exporter et d'importer tous produits et marchandises pour le compte de la société et de tiers. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 2 des statuts.

Le siège social est à Paris, 19 et 21, rue de Valois.

La durée de la société a été fixée à 60 années.

Le fonds social est fixé à 3.000.000 de francs et divisé en 6.000 actions de 500 fr. chacune, sur lesquelles 1.900, entièrement libérées, ont été attribuées à MM. Ryff et Roth, en représentation de leurs apports consistant notamment dans des immeubles situés dans la Guinée française et dans la colonie anglaise de Sierra-Leone, les fonds de commerce, mobilier, matériel de navigation, créances, marchandises.

Les 4.100 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Le conseil d'administration pourra contracter tous emprunts, avec ou sans hypothèque ou autres garanties sur les biens sociaux, par voie d'ouverture de crédit ou autrement jusqu'à concurrence de 2 millions. Toutefois, les emprunts sous forme de création d'obligations ne peuvent être effectués qu'en vertu d'une décision de l'assemblée générale.

Les publications légales des statuts ne renferment aucune stipulation relative aux convocations en assemblées générales, ni le point de départ et la durée de chaque exercice social.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale ; 10 % au moins pour constituer un fonds de prévoyance et la somme nécessaire pour payer aux actions un premier dividende de 5 % sur le montant du capital versé. Le surplus des bénéfices sera réparti comme suit : 15 % au conseil d'administration ; 15 % aux administrateurs délégués et à la direction et 70 % aux actionnaires. Toutefois, sur ces 70 %, l'assemblée générale pourra décider le prélèvement d'une somme destinée à alimenter une réserve spéciale.

Ont été nommés administrateurs : MM. Hans-O. Ryff, Wilhelm-F. Roth, Lucien Fontaine, Albert Gaisman, René Frachon sus-nommés ; Édouard Jéramec, Frédéric-L. Ryff, François Jacquier, Henri Fatio ², demeurant à Genève, rue Diolay, 12, et Gaston Seguin, à Neuilly-sur-Seine, 89, avenue de Neuilly. — *Petites Affiches*, 11 avril 1907.

Société commerciale de l'Ouest-Africain
Appel de fonds
(Cote de la Bourse et de la banque, 18 juin 1907)

Les actionnaires de cette société sont informés que le conseil d'administration a décidé dans sa séance du 4 avril 1907, d'appeler les deuxième et troisième quarts des actions de la société, soit 250 fr. par action. Les versements doivent être effectués du 20 au 30 juin 1907, aux caisses des établissements suivants : À Paris : au siège de la Société, 21, rue de Valois, à la Banque de l'Afrique occidentale, 78, rue de Provence; à Lyon : chez MM. Saint-Olive, Cambefort, et Cie. Chez MM. Jacquier et Cie ; à Genève, Bâle, Zurich et Londres, au Bankverein Suisse.

² Henri Fatio (Genève, 20 août 1863-Genève, 6 décembre 1930) : marié en 1894 à Renée Adrienne Lombard, fille d'un associé de la banque Lombard-Odier. Chef de la banque d'Espine Fatio et Cie à Genève, puis après apport, directeur de la succursale de l'Union des banques suisses en cette ville (1906). Administrateur de la Société des Hôtels Splendide-Royal et Excelsior d'Aix-les-Bains (1909) et de la Société des forces motrices de Brusio, à Genève. Membre de la Société de géographie de Genève, conseiller municipal de Bellerive, collectionneur de lettres autographes.

Société commerciale de l'Ouest-Africain
(*Les Annales coloniales*, 20 octobre 1910)

L'assemblée générale ordinaire de cette société a eu lieu le 8 octobre à onze heures, au siège social, 19, rue de Valois, sous la présidence de M. Lucien Fontaine, président du conseil d'administration, assisté de MM. Giraud-Jordan et [Fernand] Vaillant, comme scrutateurs.

M. [René] Frachon remplissait les fonctions de secrétaire.

4.404 actions étaient présentes ou représentées.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président a procédé à la lecture du rapport du conseil d'administration et du bilan au 30 avril 1910.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués, en assemblée générale ordinaire, conformément à l'art. 29 de nos statuts, pour vous présenter les comptes et les résultats de l'exercice 1909-1910.

Nous avons la satisfaction de vous annoncer que l'année écoulée a été favorable à nos affaires. Les opérations de nos comptoirs ont donné de bons résultats, et comme leur activité n'a pas fléchi depuis la prise de l'inventaire annuel, nous sommes fondés à espérer qu'il en sera de même pour l'année en cours.

Toutefois, le développement économique de l'Afrique occidentale, en attirant l'attention du monde des affaires, suscite de nouvelles entreprises avec lesquelles nous devons compter. Si le volume des transactions tend à s'accroître, la concurrence restreint de plus en plus la marge qu'elles nous laissent et nous devons, pour maintenir et développer le chiffre de nos bénéfices, envisager la nécessité d'augmenter notre mouvement.

Nous vous rendions compte, il y a deux ans, de notre intention d'ouvrir un comptoir à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire). Les négociations engagées en vue d'acquérir les établissements d'un commerçant de cette région n'ayant pas abouti, nous avons poursuivi, par une autre voie, l'exécution de notre projet. Nous avons acquis un immeuble à Bassam et un terrain à Abidjan, le comptoir est en cours d'organisation et les opérations commerciales pourront être engagées vers la fin de l'année.

Le mouvement de nos affaires passe de francs 6.303.000 en 1908-1909, à 10.503.000 en 1909-1910.

Notre bilan s'établit comme suit (francs) :

ACTIF	
Comptoirs d'Afrique	2.782.209 55
Immeubles et terrains d'Afrique	697.396 80
Plantations	2 00
Fonds de commerce	250.350 00
Mobilier et matériel d'exploitation d'Afrique	44.472 75
Matériel de navigation	58.841 00
Mobilier de Paris	10.017 75

Marchandises d'exportation	26.856 70
Banquiers	164.592 60
Effets à recevoir	103.276 00
Caisse	7.901 50
Comptes-courants débiteurs	387.691 40
Titres	250 00
Produits d'Afrique	77.393 00
	<u>4.611.251 05</u>
PASSIF	
Capital	3.000.000 00
Réserve légale	27.416 55
Réserve de prévoyance	60.000 00
Réserve pour amortissement :	
Réserve des Immeubles	157.396 80
Réserve du mobilier et matériel d'exploitation	20.47275
Réserve du matériel naval	23.841 »
Réserve du mobilier de Paris	5.017 75
Réserve du fonds de commerce	230.350 00
Effets à payer	612.643 35
Agence de Manchester	23.697 65
Factures à payer	16.293 15
Comptes-courants	127.259 90
Profits et pertes :	
Solde exercice ancien : 49.542 40	
Solde exerc. 1909-1910. : 237.320 05	
	286.862 45
	<u>4.611.251 05</u>

Les bénéfices de l'exercice se sont élevés avant le prélèvement des amortissements à 531.809 20

De ce montant, nous devons retrancher à titre :

Amortissements statutaires : 89.562 35

Amortissements facultatifs : 160.837 30

250.419 65

Il reste 281.389 55

Après lecture du rapport de M. Weiss, commissaire des comptes, concluant à l'approbation des comptes présentés par le conseil d'administration, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport et les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1910, notamment en ce qui concerne l'amortissement du compte « fonds de commerce ».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de répartir le solde créditeur du compte « profits et pertes », s'élevant à fr. 281.389.55, conformément aux propositions du conseil.

Elle fixe, en conséquence, le dividende de l'exercice à fr. 30 par action, impôt à déduire. Ce dividende sera payable à partir du 18 novembre prochain.

Elle décide qu'une somme de francs 80.000 sera portée au compte « Réserve pour assurer la stabilité du dividende » et que le solde fr. 666.45 sera rapporté à nouveau.

Troisième résolution

L'assemblée réélit MM. Édouard Jéramec et Gaston Séguin, administrateurs, pour une durée de six ans.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme MM. P. Weiss et E. Zachmann, qui acceptent, commissaires des comptes pour l'exercice 1910-1911, chacun deux ayant la faculté d'agir seul en cas d'empêchement de son collègue, et fixe à fr. 500 la rémunération allouée à chacun.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ratifie les opérations de banque faites pendant l'exercice avec la société par les administrateurs et les autorise, en tant que de besoin et conformément à l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867, à traiter les affaires où à prendre un intérêt direct ou indirect dans les contrats, traités ou marchés passés par la société.

Société commerciale de l'Ouest-Africain (*Le Journal des finances*, 28 octobre 1911)

Le développement des opérations de cette société s'est poursuivi pendant l'exercice 1910-1911, et, d'après les rapports soumis à l'assemblée du 14 octobre courant, le mouvement général de ses affaires s'est élevé à 11.970.000 francs contre, en 1909-1910, 10.503.000 francs.

Sur les bénéfices atteignant 437.343 fr., il a été prélevé 221.000 francs pour les amortissements et le dividende a été fixé à 30 francs par action, payable le 1^{er} novembre.

Société commerciale de l'Ouest-Africain (*Les Annales coloniales*, 19 octobre 1912)

Pendant l'exercice 1911-1912, le chiffre d'affaires de la Société commerciale de l'Ouest-Africain, s'est élevé à 15.800.000 francs contre 11.970.000 francs en 1910-1911. Le bénéfice brut d'exploitation est de 885.778 francs au lieu de 649.476 fr. précédemment. Le bénéfice net ressort à 637.837 francs contre 437.342 francs pour l'exercice antérieur. Le conseil d'administration proposera à

l'assemblée du 19 courant d'affecter 354.478 francs aux amortissements et réserves et de fixer le dividende à 35 francs par action au lieu de 30 francs .

Conseillers du commerce extérieur
Liste des membres répartis par profession [335 et s]
(*Bulletin mensuel ds conseillers du commerce extérieur*, janvier 1913)

COMPAGNIES COLONIALES (364-365)

FONTAINE (Lucien), président de la Société commerciale de l'Ouest-Africain ; ex-administrateur de l'Union commerciale indo-chinoise.

GAISMAN (Albert), administrateur de l'Union commerciale indo-chinoise et de la Société commerciale de l'Ouest-Africain.

Société commerciale de l'Ouest-Africain
(*Les Annales coloniales*, 14 juin 1913)

L'assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 31 mai 1913 et s'est tenue à 4 heures, au siège social, 19, rue de Valois, sous la présidence de M. Lucien Fontaine, président du conseil d'administration, assisté de MM. Baur et Lehmann, les deux plus forts actionnaires présents, comme scrutateurs.

4.118 actions étaient présentes ou représentées.

M. le président a donné lecture du rapport du conseil d'administration, qui a exposé pourquoi est aujourd'hui demandée l'autorisation d'augmenter le capital.

L'accroissement des bénéficiaires et du chiffre d'affaires de la Société se poursuit chaque année régulièrement.

Il convient, dans ces conditions de doter plusieurs établissements de magasins plus nombreux et plus grands et de logements pour le personnel.

Le moment est venu, en un mot, de remplacer le capital-crédit par un capital-actions.

Le rapport expose enfin les conditions de l'émission des 1.000 actions nouvelles de 500 francs chacune, en une ou plusieurs fois et exclusivement réservées aux actionnaires anciens, le tout au gré du conseil et au mieux des intérêts de la Société.

Le rapport ajoute que le conseil a l'intention d'émettre incessamment une première tranche de 1 million.

Les résolutions suivantes ont été ensuite adoptées :

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de porter le capital de la Société de 3.000.000 à 5.000.000 de francs , par l'émission en une ou plusieurs fois de 4.000 actions nouvelles de 500 francs chacune, payables en espèce, et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour déterminer l'époque et, en général, toutes les conditions auxquelles il y aura lieu, de réaliser cette augmentation de capital.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire autorise en outre le conseil d'administration à porter le capital de la Société de 5 millions à 6 millions par l'émission de 2,000 actions nouvelles de 500 francs chacune, payables en espèces, et lui donne tous pouvoirs pour déterminer l'époque de cette émission dans la période comprise entre l'anniversaire de la dernière émission précédente et le 1er janvier 1919, pour déterminer également le

montant de la prime d'émission et en général toutes les conditions auxquelles il y aura lieu de réaliser cette deuxième augmentation de capital.

Troisième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à recueillir les souscriptions et les versements, faire la déclaration notariée et les publications, en un mot accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation des augmentations de capital prévues dans les deux premières résolutions ci-dessus.

Le conseil a pouvoir de déléguer un de ses membres à cet effet. La déclaration du conseil d'administration sera soumise, dans chaque cas, à une assemblée générale composée des actionnaires anciens et nouveaux qui en vérifiera la sincérité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de relever MM. H.-O. Ryff et W. Roth de l'interdiction résultant pour eux du dernier alinéa du paragraphe 7 de l'article 5 des statuts.

En conséquence, cet alinéa est modifié ainsi qu'il suit :

« En représentation des apports ci-dessus énumérés, il est attribué à MM. Hans O. Ryff et Wilhelm F. Roth, 1.358 actions pour leurs apports mobiliers et 542 actions pour leurs apports immobiliers, ensemble 1.900 actions de 500 francs chacune, entièrement libérées, avec jouissance à partir du 1^{er} mai 1907. Ces actions sont numérotées de 1 à 1900. Celles portant les numéros 1 à 1100 pourront être détachées de la souche et négociées après l'expiration du délai légal de deux ans. Celles portant les numéros 1101 à 1500 pourront être détachées de la souche et aliénées par eux après le 31 mai 1914. Celles portant les numéros 1501 et 1900 pourront être détachées de la souche et aliénées par eux après le 31 mai 1915. Ils prennent l'engagement de ne pas les aliéner auparavant. »

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 51 ainsi conçu :

« L'assemblée générale ordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, décider le prélèvement sur les 70 % revenant aux actionnaires à titre de deuxième dividende, d'une somme destinée à alimenter une réserve spéciale pour assurer l'égalité des dividendes et appartenant exclusivement aux actionnaires ».

Et de le remplacer par la rédaction suivante :

« Toutefois, l'assemblée générale ordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, décider l'affectation de tout ou partie des 70 % revenant aux actionnaires à des réserves extraordinaires destinées, soit à assurer l'égalité des dividendes, soit à tout autre objet. »

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire ratifie le choix de M. Louis Vaucher ³ comme administrateur et le nomme pour une durée de quatre années.

CONVOCATIONS D'ASSEMBLÉES (La Cote de la Bourse et de la banque, 15 juillet 1913)

³ Louis Vaucher : administrateur délégué de la Société de banque suisse.

7 août, — Société Commerciale de l'Ouest Africain, assemblée extraordinaire, ? h. 1/2, au siège, 19, rue de Valois. Vérification de la sincérité de la déclaration notariée des souscriptions et des versements relative à l'augmentation du capital.

MODIFICATION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 août 1913)

Société commerciale de l'Ouest-Africain. — Augmentation du capital. — Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 31 mai 1913, le capital a été porté de 3 millions à 4 millions de francs par l'émission de 2.000 actions de 500 fr. — Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 22 août 1913.

Société commerciale de l'Ouest-Africain
(*Les Annales coloniales*, 23 octobre 1913)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 18 octobre 1913, sous la présidence de M. Lucien Fontaine, président du conseil d'administration. La séance est ouverte à 11 heures, au siège social, 19, rue de Valois.

M. Lucien Fontaine était assisté de MM. Gaisman et Decugis, les deux plus forts actionnaires présents, comme scrutateurs, ainsi que de M. Gaston Seguin, l'un des administrateur délégués.

5.797 actions sur 8.000, donnant droit à 374 voix sont présentes ou représentées.

M. Frachon remplissait les fonctions de secrétaire, et a donné d'abord lecture des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 19 octobre 1912 et des assemblées extraordinaires des des 31 mai et 2 août 1913.

Ces procès-verbaux ont été définitivement adoptés.

M. le. président a procédé ensuite à la lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 29 de nos statuts, pour vous présenter les comptes et les résultats-de l'exercice 1912-1913.

Au cours de l'année écoulée, la marche des affaires de notre société a été normale et la progression de notre mouvement général d'importations et d'exportations s'est tenue au niveau des exercices précédents.

Ce mouvement a été en 1912-1913 de 19.850. 000 00
contre 15.855.000 00
en 1911-1912.

L'augmentation est de 3.995.000 00

Le chiffre de nos bénéfices s'est élevé à 703.572 fr. 45 contre 637.537 fr. 70 en 1911 -1912. L'augmentation est. de 65.734 francs 45.

Vous remarquerez que l'accroissement des bénéfices est proportionnellement inférieur au développement de nos transactions. Cette rupture d'équilibre provient de la très mauvaise campagne du caoutchouc dont les effets se sont fait sentir sur nos résultats.

En effet, pour n'envisager que les conséquences de cette crise sur le type de caoutchouc africain le plus connu parmi ceux qui sont traités dans nos comptoirs, le

« Conakry Niggers », la valeur de ce produit, qui était de 4 shillings 1 denier la livre anglaise au 1^{er} mai 1912, était tombée à 2/9 le 30 avril 1913. soit, une baisse de près de 33 %, dont l'influence a été d'autant plus sensible qu'elle s'est produite surtout dans la période pendant laquelle la traite du caoutchouc est la plus active, c'est-à-dire de janvier à mai.

Nous avons toujours apporté une grande prudence dans nos opérations sur cet article, de tout temps sujet à de grosses fluctuations, et pendant la campagne dernière, nous avons réduit nos achats dans une forte proportion.

Pour nous mettre à l'abri de tout risque, il aurait fallu prévoir la débâcle et nous retirer entièrement du marché du caoutchouc : mais il n'est pas dans nos principes d'écarter une branche d'affaires qui en temps normal apporte sa contribution à notre mouvement général. Si elle ne nous a pas été favorable au cours de la campagne dernière, du moins la déception n'a pas été grande, et elle n'a pas pesé bien lourdement sur notre situation comme vous pouvez, le voir par les résultats que nous venons d'énoncer.

Si nous considérons les autres éléments de notre activité commerciale, nous pouvons constater que tous nous ont donné satisfaction. tous les produits africains, sauf le caoutchouc, ont obtenu des prix rémunérateurs sur un marché remarquablement stable. Notre département d'exportation, que nous considérons comme la base de nos affaires, est en voie de développement. et les progrès accomplis dans la vente des marchandises ont avantageusement compensé la diminution des transactions sur le produit dont nous venons de parler, et nous ont permis d'enregistrer une augmentation générale du mouvement, même dans certains des comptoirs qui ont été le plus éprouvés par la crise caoutchoutière.

Dans le courant de l'exercice, le réseau de nos établissements s'est accru d'une nouvelle factorerie, installée à Blama, station du chemin de fer de Sierra-Leone. D'autre part, le développement des affaires de quelques sièges nous ont amenés à y élever de nouvelles constructions dont le coût figure au bilan que nous vous présentons et explique l'augmentation du poste Immeubles d'Afrique.

BILAN

Notre bilan de l'exercice 1912-1913, après passation des écritures concernant les réserves et les amortissements préalables-à la détermination des bénéfices s'établit comme suit :

ACTIF	
Comptoirs d'Afrique	5.027.098 70
Immeubles et terrains d'Afrique : 1.166. 926 80	
Amortissements depuis l'origine : 166.926 80	700.000 00
Fonds de commerce : 250.350 00	
Amortissements depuis l'origine : 250.319 00	1 00
Mobilier et matériel d'exploitation : 42. 472 75	
Amortissements depuis l'origine : 42.471 75	1 00
Matériel naval : 39.730 00	
Amortissements depuis l'origine : 39.729 00	1 00

Mobilier du siège social : 10.422 95	
Amortissements depuis l'origine. : 10.421 95	1 00
Marchandises d'exportation	76.696 95
Banquiers	155.130 55
Effets à recevoir	50.002 60
Caisse	6.802 45
Comptes courants débiteurs	460.357 60
Titres	250 00
Produits d'Afrique	249.027 25
Total	<u>6.725.460 10</u>
PASSIF	
Capital	3.000.000 00
Réserve légale (exercice 1912-1913 compris)	100.000 00
Réserve de prévoyance (exercice 1912-1913 compris)	250.000 00
Réserve pour assurer la stabilité du dividende	249.382 50
Réserves pour pertes éventuelles sur produits	30.000 00
Effets à payer	1.732.369 95
Agence de Manchester	11.219 55
Factures à payer	129.293 75
Comptes courants créditeurs	773.982 70
Profits et Pertes :	
Solde de l'exercice précédent	4.699 10
Solde de l'exercice 1912-1913	444.512 25
Total	<u>6.725.460 10</u>

L'extension, croissante de nos affaires ressort dans l'élévation ininterrompue du poste Comptoirs d'Afrique.

À la clôture de notre premier exercice, au 30 avril 1908, il était de 2.878.487 60

Il a atteint au 30 avril dernier 5.027.008 70

En augmentation de 2.148.611 10

Pendant le même temps, le compte Immeubles d'Afrique passait de 430.463 50

à 1.166.926 80

En augmentation de 736.463 30

Vos engagements en Afrique se sont donc, accrus en cinq ans de. 2.885.074 40.

Pendant la même période, nos ressources personnelles, provenant de l'accumulation des Réserves et Amortissements, se sont augmentées d'environ 1.625.000 00

La différence nous a été fournie par nos banquiers qui ont toujours libéralement mis à notre disposition, sous forme de crédits de campagne, les fonds nécessaires à l'extension de nos affaires.

Nous avons exposé à l'assemblée générale extraordinaire que nous avons réunie le 31 mai dernier, les raisons pour lesquelles nous jugions opportune une augmentation de notre capital.

L'utilité de donner plus d'aisance à notre trésorerie, les perspectives que le développement économique toujours croissant des régions qui constituent notre champ d'action nous ouvre pour un avenir prochain, nous ont induits à vous demander l'autorisation de porter progressivement notre capital de 3 millions à 6 millions.

Conformément aux décisions que vous avez prises, nous avons procédé à l'émission de 2.000 actions nouvelles, représentant un capital nominal de 1 million sur les 3 millions autorisés.

L'assemblée extraordinaire avait décidé de réserver exclusivement aux anciens actionnaires le droit de souscrire aux actions nouvelles. Nous avons eu la très grande satisfaction de constater que la presque totalité d'entre eux avait exercé son droit, au point que sur les 2.000 titres, nous n'en avons eu que 122 à attribuer aux souscriptions réductibles et encore, la plupart de ces 122 actions auraient été absorbées par les ayants-droit si certains de nos actionnaires, résidant en Afrique, avaient en connaissance de l'émission en temps utile et si leurs demandes nous étaient parvenues avant la clôture.

Votre conseil d'administration a hautement apprécié la confiance que vous lui avez témoignée par votre empressement à lui apporter les moyens de développer les affaires de la société : il tient à vous en exprimer tous ses remerciements.

À l'heure actuelle, le capital de votre société se trouve porté à 4 millions, mais pour maintenir la progression constante et soutenue de notre mouvement d'affaires, progression qui s'est encore accusée depuis la clôture de l'exercice dont nous vous rendons compte aujourd'hui, et pour assurer le développement que nos opérations sont appelées à prendre dans les différentes colonies de l'Afrique occidentale ouvertes aux entreprises commerciales, nous aurons à réaliser les augmentations que vous avez autorisées.

Nous devons nous préparer à participer au mouvement que ne peut manquer de provoquer dans l'Afrique occidentale française l'exécution du vaste programme de travaux publics pour lequel les Chambres viennent de voter un emprunt de 150 millions.

Comme nous vous l'exposons à l'assemblée extraordinaire du 31 mai, sans avoir un programme arrêté d'extension, nous devons aussi nous outiller pour profiter dans l'avenir, comme nous l'avons fait dans le passé, de toutes occasions propices à l'acquisition de fonds ou de comptoirs nouveaux. En élargissant notre zone d'action, non seulement nous accroîtrons les possibilités de rendement de notre affaire, mais encore nous assurerons la stabilité de nos résultats en divisant les chances de crise qui atteignent périodiquement les unes ou les autres des régions où nos établissements sont situés.

S'inspirant de ces conditions, votre conseil étudiera, le moment venu, les conditions les plus favorables aux augmentations de capital prévues par les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 1913.

Comme par le passé, toutes les opérations comptables de votre société ont été vérifiées par la Société anonyme fiduciaire suisse qui a certifié votre bilan et a constaté dans son rapport la concordance de nos écritures avec les chiffres que nous vous soumettons.

Compte de Profits et Pertes

Les bénéfices de l'exercice se sont élevés à 703.572 15

De ce montant nous avons retranché à titre d'amortissement statutaire (sur valeur des immeubles) 121.870 00
Il reste 581.702 15
[Une douzaine de lignes endommagées]
Solde disponible 444.512 25
Sur cette somme, il revient :
Aux actions, à titre de dividende :
5 % sur le capital de 3 millions 150.000 00
Ce qui laisse un reliquat de 294.512 25
Sur lequel les statuts attribuent :
15 % au conseil d'administration : 44.176 85 15
15 % aux administrateurs délégués : 44.176 85 88.353 70
Il reste 206.158 55
auxquels vient, s'ajouter le report de l'exercice antérieur 4.699 40
210.857 95

Nous vous proposons de prélever sur ce contant pour être distribué aux actions à titre de 3 % de super-dividende 90.000-.00

Et sur ce solde 120:857 95
d'affecter : 50.617 50

à la réserve pour assurer la stabilité du dividende, ce qui portera ce poste à trois cent mille francs , représentant 10 % du capital, et de porter : 65.000 00

à une Réserve pour installations nouvelles qui constituera une mise de fonds pour poursuivre le développement et l'extension des affaires de notre société :
ensemble 115.617 50

Et de reporter à nouveau le solde de 5.240 45

MM. R. Frachon et H. Ryff étant arrivés à l'expiration de leur mandat, vous avez à procéder à la nomination de deux administrateurs, conformément à l'article 19 des statuts. MM. Frachon et Ryff sont rééligibles et nous les présentons à vos suffrages.

Le mandat de vos commissaires étant accompli avec la remise du rapport qu'ils vont vous présenter, vous devez pourvoir à la nomination de deux nouveaux commissaires pour l'exercice 1913-1914. MM. Weiss et Zachmann sont rééligibles et se représentent à vos suffrages.

Enfin, nous vous demandons comme d'usage, de donner en tant que de besoin aux membres de votre conseil d'administration, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, relativement aux traités et marchés à passer avec la société et nous vous proposons de ratifier ceux qui ont été conclus pendant l'exercice écoulé.

Nous sommes heureux en terminant, de constater devant vous le mérite de notre personnel d'Europe et d'Afrique dont nous apprécions à sa valeur la collaboration dévouée.

Lecture est ensuite donnée du rapport des commissaires des comptes, constatant la parfaite régularité de la comptabilité et de la caisse. Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve dans toutes leurs parties le rapport et. les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1913.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de répartir le solde créditeur du compte Profits et Pertes, s'élevant à 581.702.fr. 15, conformément aux propositions du conseil.

Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice à 40 francs par action, impôts à déduire. Ce dividende sera payable à partir du 1^{er} novembre prochain.

Elle décide qu'une somme de 50.617 francs 50 sera portée au compte Réserve pour assurer la stabilité du dividende, et que 65.000 francs seront affectés à une nouvelle réserve, dite « Réserve pour installations nouvelles ». Le solde de 5.40 fr., 15 centimes sera reporté à nouveau.

Troisième résolution

L'assemblée réélit MM. Hans O. Ryff et René Frachon, administrateurs pour une durée de six ans.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme MM. P. Weiss et E. Zachmann qui acceptent commissaires des comptes pour l'exercice 1913-1914, chacun d'eux ayant la faculté d'agir seul en cas d'empêchement de son collègue, et fixe à 500 francs la rémunération allouée à chacun.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ratifie les opérations de banque faites pendant l'exercice avec la société par les administrateurs et les autorise, en tant que de besoin et conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, à traiter des affaires ou à prendre un intérêt direct ou indirect dans les contrats, traités ou marchés passés par la société.

Société Commerciale de l'Ouest-Africain
Société anonyme au capital de 4.500.000 fr.
Siège social : 19, rue de Valois, Paris.
(*Les Annales coloniales*, 25 décembre 1915)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le samedi 6 novembre 1915, sous la présidence de M. Lucien Fontaine, président du conseil d'administration. 5.628 actions donnant droit à 386 voix, étaient présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément aux stipulations de l'art. 29 de nos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour vous présenter les comptes et les résultats de l'exercice 1914-1915.

L'année commerciale que nous avons close le 30 avril dernier, avait débuté sous des auspices très favorables et nous pouvions nous attendre à enregistrer de nouveaux progrès dans le développement de nos affaires lorsque est survenu le désastre du conflit européen. Ses effets se sont traduits pour notre société par une réduction considérable de notre mouvement et par des difficultés dans les communications avec nos comptoirs tant pour leur approvisionnement que pour l'expédition en Europe des produits africains, la disparition des compagnies allemandes ayant réduit de moitié le nombre des bateaux desservant la Côte.

La diminution du volume des affaires ressort de la comparaison de notre mouvement commercial avec celui de l'année précédente. Importations et exportations réunies, l'ensemble de nos opérations se chiffre par 14.544.000 fr. contre 21 millions 237.000 fr. en 1913-14, en recul de 6.693.000 soit 31.50 %.

Malgré ce fléchissement de notre activité, nous pouvons nous déclarer un chiffre de bénéfices égal à celui de l'année précédente.

Ces bénéfices se sont élevés à Fr. 759.978 10
contre en 1913-14 757.018 95

Il y a donc une légère augmentation de fr. 2.959 15

Nous devons ce résultat favorable à la liquidité de nos ressources et en particulier à l'excellente composition des stocks de nos comptoirs qui venaient d'être complétés au moment de la déclaration de guerre, de sorte que nos établissements abondamment pourvus de marchandises se sont trouvés en mesure de répondre à toutes les demandes de la consommation et ont pleinement profité du relèvement des prix qui s'est manifesté aussitôt. De même, les opérations sur produits africains ont laissé en général des marges plus satisfaisantes que les années précédentes.

Si la solution finale est venue à notre entière satisfaction, elle n'a pas été obtenue sans peine et les cours des événements ne s'est pas déroulé sans que la situation ne nous ait parfois inspiré de vives appréhensions. À l'ouverture des hostilités, nous avions pour un demi-million de marchandises ou de produits en cours de route sur les vapeurs desservant la Côte Occidentale d'Afrique ; nous pouvions craindre que ces bateaux soient pris ou coulés par les belligérants, ce qui eût entraîné pour nous des pertes considérables. Celles que nous avons réellement subies sont de minime importance ; nous avons pu entrer en possession d'une grande partie de ces marchandises ; en représentation de la valeur des autres, nous avons des créances sur des maisons dont la situation était de premier ordre. S'il était possible de prévoir ce que sera cette situation à la conclusion de la paix, nous serions sans inquiétude pour nos créances, mais vu l'impossibilité d'établir aucune présomption sur les conséquences de la guerre, votre conseil a estimé qu'il convenait de constituer une provision pour faire face au risque de non recouvrement de ces créances. [...]

*
* *

En juillet dernier, nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire pour soumettre à votre approbation la convention conclue entre votre conseil et le conseil d'administration de la Compagnie Coloniale d'Exportation, en vertu de laquelle nous acquerions l'actif de cette Compagnie en Afrique Occidentale. MM. les Commissaires désignés à cet effet exposeront à la nouvelle assemblée extraordinaire qui se tiendra à l'issue de notre réunion leur appréciation sur la valeur des apports. Nous nous bornerons à vous signaler que les heureuses conséquences de la fusion des intérêts de la Compagnie Coloniale d'Exportation avec les nôtres se font déjà sentir dans nos établissements de la Guinée Française dont les opérations ont pris un développement très marqué. La reprise des établissements de la Guinée Portugaise, retardée par diverses circonstances, n'est pas encore un fait accompli, mais il y sera procédé très prochainement et nous avons la ferme conviction que nous trouverons dans cette région un champ des plus favorables à l'extension de nos affaires.

*
* *

Comme les années précédentes, la Société anonyme Fiduciaire Suisse a pointé nos écritures et contrôlé toutes nos opérations comptables. Notre bilan porte comme d'habitude son visa de vérification. [...]

Nous avons eu dans le courant de l'exercice la douleur de perdre un de nos collègues, M. Roth, administrateur-délégué de la société depuis sa création, et un de ses fondateurs.

Tous ceux qui ont connu M. Roth et qui ont pu apprécier l'homme de devoir et de relations sûres qu'était l'ami que la mort nous a enlevé se joindront à nous pour déplorer sa disparition prématurée.

Sa profonde expérience des affaires, fruit d'un séjour de plus de vingt ans en Afrique, avait été une aide puissante pour notre société et sa participation éclairée à la direction avait grandement contribué à assurer sa réussite. Il ne lui a pas été donné de jouir longtemps de l'œuvre à laquelle il avait si utilement participé.

Le décès de M. Roth avait créé une vacance dans le conseil. Pour la combler, vos administrateurs, usant de la faculté donnée par l'art. 20 des statuts, ont porté leur choix sur M. Louis Franck, industriel et directeur de la Compagnie Coloniale d'Exportation qui vient de fusionner avec la nôtre. La grande expérience de M. Franck en matière d'affaires coloniales nous rendra précieuse sa collaboration.

Nous vous prions de vouloir bien ratifier la nomination de M. Franck dont les pouvoirs expireront en 1917.

Vous avez à donner *quitus* à la succession de M. Roth de la gestion de notre collègue décédé.

*
* *

Vous avez à procéder à la nomination de deux administrateurs en remplacement de MM. Frédéric Ryff et Albert Gaisman arrivées à l'expiration de leur mandat, conformément à l'art. 19 des statuts ; MM. Ryff et Gaisman sont rééligibles et nous les présentons à vos suffrages.

*
* *

Le mandat de vos commissaires étant accompli avec la remise du rapport qu'ils vont vous présenter, vous devez pourvoir à la nomination de deux commissaires pour l'exercice 1915-16. MM. Weiss et Zachmann sont rééligibles et se présentent à vos suffrages.

*
* *

Enfin, nous vous demandons comme d'usage, de donner en tant que de besoin aux membres de votre conseil d'administration les autorisations prévues par l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867 relatives aux traités et marchés à passer avec la société et nous vous proposons de ratifier ceux qui ont été conclus pendant l'exercice écoulé.

*
* *

Dans les circonstances parfois difficiles qui ont accompagné les événements actuels, notre société a apprécié le zèle et le dévouement des membres de son personnel que la mobilisation ne lui a pas enlevés. Pour certains, la tâche a été très dure et nous nous faisons un devoir d'exprimer à tous nos remerciements.

La société a continué et continuera autant qu'il sera nécessaire à maintenir l'aide qu'elle accorde à ses employés mobilisés, en leur versant le montant intégral des petits traitements et la moitié de ce traitement à partir d'un certain niveau.

Nous ne doutons pas que vous n'approuviez les mesures que nous avons prises en faveur de ceux qui luttent pour la défense de notre Patrie.

*
* *

Après la lecture du rapport des commissaires des comptes constatant la parfaite régularité et tenue de la Caisse et des Livres, les résolutions suivantes ont été adoptées, à l'unanimité. [Etc.]

*
* *

L'assemblée générale des actionnaires de la Société commerciale de l'Ouest-Africain français a eu lieu le 6 novembre 1916 sous la présidence de M. Lucien Fontaine, président du conseil d'administration.

6.557 actions étaient présentes ou représentées, donnant droit à 541 [sic] voix.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs.

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, en exécution des stipulations de l'art. 29 de nos statuts, pour vous présenter les comptes et les résultats de l'exercice 1915-1916.

En dépit- des circonstances contraires, de l'irrégularité des communications avec nos comptoirs, de la rareté et de la cherté des frets, de la difficulté de se procurer les marchandises qui constituent le principal élément de nos transactions en Afrique, du prix élevé qu'il faut payer celles que l'on trouve encore, enfin, et d'une manière générale, de l'augmentation de tous les frais inhérents à la nature de nos opérations, toutes conjonctures déterminées par le cours des événements tragiques auxquels nous assistons, nous avons pu cette année enregistrer un mouvement global de transactions s'élevant à francs 31.573.000 contre fr. 14.544.000 en 1914-1915, soit une augmentation de francs 17.620.000.

Les bénéfices, suivant une marche parallèle, se sont élevés à :

fr. 1.722.259.55 contre
759.978,10, en 1914-15
soit fr. 962.281.45. d'augmentation

Si nous recherchons les causes d'un progrès aussi accentué, nous constatons qu'il est dû en grande partie à l'extension que nous avons pu donner à nos opérations, grâce aux ressources constituées par les réserves dont vous avez doté vos bilans successifs et qui nous ont permis d'élargir le réseau de nos établissements.

Sans entrer dans le détail des éléments qui concourent à assurer le succès de nos affaires. nous devons cependant mentionner que l'augmentation de nos bénéfices provient en majeure partie de la contribution des comptoirs les plus récemment installés et dont l'exploitation a tout de suite été fructueuse. L'absorption de la Compagnie Coloniale d'Exportation nous a également profité dans une large mesure.

Mais en constatant la situation du moment, nous ne fermons pas les yeux devant les difficultés dont l'avenir demeure chargé. Elles sont multiples et leurs conséquences pourraient peser lourdement sur les exercices futurs. Nous vous signalerons les deux principales.

Nous sommes obligés de reconstituer nos stocks à des prix qui échappent à toute base d'appréciation. À l'heure actuelle, on ne discute plus les conditions avec les fournisseurs : il faut prendre ou laisser. Ainsi nous emmagasinons une marchandise très chère que l'indigène ne pourra peut-être plus payer et qu'il faudra, dans ce cas, liquider à perte. Puis, au rétablissement de la paix, quand nos approvisionnements seront composés de ces marchandises achetées aux plus hauts cours, les mêmes articles seront offerts à des prix inférieurs. C'est là notre premier sujet de préoccupations.

Une autre difficulté, qui tous les jours s'accuse, et devant laquelle nous devons constater notre impuissance, c'est la question des communications maritimes. Les marchandises que nous envoyons en Afrique étant relativement peu encombrantes, nous arrivons toujours à assurer leur expédition, mais pour l'évacuation des produits africains qui s'emmagasinent dans nos comptoirs, la question est infiniment plus compliquée. Les réquisitions, les torpillages ont réduit le tonnage du fret disponible, dans des propositions telles que les embarquements deviennent de plus en plus difficiles et que chacun d'eux constitue un problème dont la solution est de jour en jour plus ardue. Ajoutons à cela que les compagnies maritimes nous imposent des tarifs de transport écrasants, et vous aurez une idée de la situation qui nous est faite et qui de très longtemps ne paraît pas devoir s'améliorer sérieusement.

*
* * *

BILAN AU 30 AVRIL 1916

ACTIF			
Comptoirs d'Afrique			5.566.786 00
	Dép. tot.	Amortiss.	
Immeubles et terrains d'Afrique	2.027.704 20	932.704 20	1.045.000 00
Fonds de commerce	250.350 00	250.349 00	1 00
Mobilier et Matériel d'exploitation	42.472 75	42.471 75	1 00
Matériel naval	39.730 00	39.729 00	1 00
Mobilier du siège social	10.422 95	10.421 95	1 00
	2.370.679 90	1.325.675 90	
Marchandises d'exportation			126.066 65
Banquiers			831.920 45
Effets à recevoir			78.322 20
Caisse			8.827 75
Comptes courants débiteurs			5.278.797 20
Débiteurs par. acceptations			500.000 00

Produits en stock à l'inventaire			839.766 85
Total			<u>14.275.491 50</u>

PASSIF		
Capital		4.500.000 00
Réserve légale (Exercice 1915-16 compris)		230.000 00
Réserve de Prévoyance (exercice 1915-16 compris)		500.000 00
Réserve pour-assurer la stabilité du dividende		400.000 00
Réserve pour Installations nouvelles		65.000 00
Intérêts des réserves		64.375 00
Provision pour risques et charges de guerre		350.000 00
Fonds de prévoyance pour le personnel		25.625 00
Effets à payer		3.163.255 85
Banquier		106.472 80
Agence de Manchester		89.937 75
Factures à payer		59.584 45
Comptes courants créditeurs		2.712.350 50
Comptes d'ordre		500.000 00
Dividende de l'exercice 1914-15		320.000 00
Profits et Pertes :		
Solde de l'exerc. 1914-15 :	153 176 00	
Solde de l'exercice 1915-16 :	1.722.259 55	
moins amortissements et réserves incorporés ci-dessus : 1.035.714 15 :		1.188.890 15
Total		<u>14.275.491 50</u>

Comme d'habitude, MM. les commissaires vont analyser les chiffres de ce bilan. Nous nous bornerons à vous signaler les postes qui méritent une mention particulière.

Le compte « Comptoirs d'Afrique », qui englobe l'ensemble des capitaux en roulement dans nos établissements de la Côte d'Afrique (à l'exclusion des « immobilisations ») présente un solde débiteur de fr. 5.566.786,40. Il est supérieur de fr. 828.280,05 au solde débiteur de l'année dernière, mais de fr. 588.1.20,45 en-dessous du montant de 1914.

Nous vous signalions déjà l'année dernière que les difficultés de transport entravaient la reconstitution de nos stocks.

À ce point de vue, et comme nous vous l'expliquons plus haut, la situation ne s'est pas améliorée et elle se complique encore du fait de la rareté croissante des marchandises et de l'augmentation des prix. Ceci vous explique que les engagements de nos sièges d'Afrique au moment de l'inventaire étaient inférieurs à ce qu'ils étaient il

y a deux ans, bien que dans l'intervalle, le nombre de nos établissements se soit sensiblement accru.

Depuis l'inventaire, nous avons poussé avec vigueur l'exécution des commandes de nos comptoirs qui possèdent, à l'heure actuelle, tous les moyens d'action dont ils ont besoin.

Les Comptes courants débiteurs présentent un solde actif de fr. 5.278.797,20. Nous englobons dans cette désignation générale des comptes très différents qu'il convient de distinguer les uns des autres.

Sur ce montant :

Fr. 3.894.054,20 représentent la valeur des produits africains expédiés avant le, 30. avril 1916 et dont le paiement n'a été effectué qu'après la clôture de l'exercice 1915-16.

557.187,75 représentent les capitaux engagés chez nos correspondants commandités, à Lagos, Accra et Half-Assinie. Engagements similaires à ceux figurant sous la rubrique « Comptoirs d'Afrique ».

261.496,60 sont des marchandises et créances immobilisées chez l'ennemi. (Ce risque est couvert par la « Provision pour Risques et Pertes de guerre » figurant au Passif pour fr. 250.000.)

566.058,65 formant le solde, comprend l'ensemble de tous les autres comptes, débiteurs au moment de l'inventaire.

*
* *

Notre bilan porte, comme d'habitude, le visa de la Société anonyme fiduciaire suisse. Nous continuons à soumettre toute notre organisation comptable au contrôle de cette institution, dont les rapports attestent la parfaite régularité de nos livres.

*
* *

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Les bénéfices de l'exercice se sont élevés, avant prélèvement des amortissements, à 1.722.259 55

De ce montant, nous devons retrancher, à titre d'amortissement statutaire sur la valeur des immeubles : 10% sur 2.027.704 20 = 202.770 40, mais porté à 231.545 40

Il reste 1.490.714 15

Pour nous couvrir contre certains risques découlant des circonstances actuelles, nous avons jugé opportun de porter : 100.000 00

au compte « Provisions pour risques et pertes de guerre », et à un compte « Provisions pour pertes prévues sur changes » : 150.000 00 250.000 00

Solde 1.240.714 15

Sur ce solde, nous devons poster :

5 % à la « Réserve légale » ci : 62.035 70, que nous arrondissons à : 70.000 00

10 % à la « Réserve de Prévoyance », ci : 124.071 40 que nous arrondissons à : 135.000 00 205.000 00

Solde disponible 1.035.714 15

Nous vous proposons de prélever sur ce solde une somme de 75.000 00 pour alimenter le « Fonds du Personnel ».

Il reste 960.714 15

Sur cette somme, il revient aux actions, à titre de dividende, 5 % sur le capital de 4.500.000 00 : 225.000 00

Laissant un reliquat de 735.714 15
 Sur lesquels les statuts attribuent :
 15 % aux administrateurs délégués : 110.357 10
 15 % au conseil d'administration : 110.357 10 220.714 20
 Il reste 514.999 95
 auxquels vient s'ajouter le report de l'exercice 1914-15 153.176 00
 Total 668.175 95

Nous vous proposons de prélever sur ce montant, pour être distribué aux actions, à titre de superdividende, 5 % sur le capital 225.000 00

Il resterait alors 443.176 95

Sur lesquels nous vous proposons de porter à la « Réserve pour installations nouvelles » 235.000 00

Le solde de 208.175 95

serait reporté à nouveau.

Votre assemblée extraordinaire du 6 novembre 1915 a ratifié les conventions passées avec la Compagnie coloniale d'exportation pour l'acquisition de ses établissements d'Afrique. Vous avez aujourd'hui à décider de l'affectation de la prime de fr. 225 par action sur les 1.000 actions nouvelles remises à la C. C. E. en paiement de ses apports.

Votre conseil vous propose de répartir comme suit les fr. 225.000, montant de cette prime :

30.000 pour couvrir les dépenses de toute nature entraînés par l'acquisition des établissements de la Compagnie coloniale d'exportation, frais d'augmentation de capital inclus ;

50.000 à la « Réserve pour assurer la stabilité du dividende ». Cette somme représente une quotité équivalente à la contribution des actions anciennes dans la constitution de cette réserve, dont elle maintiendra le chiffre à 10 % du capital social ;

115.000 à l'amortissement des « Immeubles et Terrains d'Afrique ».

Vous remarquerez que notre compte « Immeubles et Terrains d'Afrique », qui figurait au bilan de 1915 pour :

fr. 1.431.158,60 est monté, cette année à

fr. 2.027.701,20

L'augmentation est de:

fr. 596.545,40 dans laquelle les immeubles acquis de la Compagnie coloniale d'exportation entrent pour fr. 374.000. L'attribution partielle de la prime sur les actions à leur amortissement ramènera, à fr. 900.000, le montant non compensé de ces immobilisations.

*

* *

Après M. Roth, dont nous vous annonçons le décès l'année dernière, la mort a encore fait un vide parmi les membres de votre conseil. Un de vos administrateurs, à qui sa haute valeur intellectuelle et morale et l'autorité dont il jouissait dans les milieux financiers avaient assuré l'estime déférente de tous ses collègues, M. Édouard Jéramec, nous a été récemment enlevé.

Vous -avez à donner *quitus* à la succession de M. Jéramec de la gestion de notre collègue décédé.

*

* *

Vous avez à procéder à la nomination de deux administrateurs en remplacement de MM. Édouard Jéramec et Gaston Séguin, arrivés à l'expiration de leur mandat. M. Jéramec est décédé et nous vous proposons de laisser en suspens, jusqu'à nouvel ordre, la question de son remplacement. M. Séguin est rééligible et nous le présentons à vos suffrages.

*
* *

Le mandat de vos commissaires étant accompli avec la remise du rapport qu'ils vont vous présenter, vous devez pourvoir à la nomination de deux nouveaux commissaires pour l'exercice 1916-17. MM. Weiss et Zachmann sont rééligibles- et se présentent à vos suffrages.

*
* *

Enfin, nous vous demandons, comme d'usage, de donner en tant que de besoin aux membres de votre conseil d'administration les autorisations prévues par l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867r relativement aux traités et marchés à passer avec la Société et nous vous proposons de ratifier ceux qui ont été conclus pendant l'exercice écoulé.

Il convient de donner aux collaborateurs dévoués qui composent le personnel de nos établissements, tant en Europe qu'en Afrique, le témoignage dû à leurs bons et loyaux services. À tous les degrés de la hiérarchie, aussi bien parmi les anciens, ceux que la mobilisation ne nous a pas enlevés, que chez les jeunes gens engagés pour combler, les vides laissés par l'appel sous les drapeaux, nous avons trouvé un zèle et une ardeur au travail que nous nous plaisons à reconnaître et qui ont contribué à assurer le succès de nos opérations.

Ceux qui luttent pour la défense du pays et dont nous suivons le sort avec un intérêt anxieux, font tout leur devoir. Nous avons eu le grand regret d'apprendre que trois d'entre eux sont tombés à l'ennemi ; d'autres ont été blessés. En attendant qu'ils nous reviennent, la sollicitude de la société continue à s'étendre sur ses employés momentanément éloignés et leur traitement leur est versé dans les conditions que nous vous avons indiquées l'année dernière.

*
* *

Après la lecture du rapport des commissaires des comptes, MM. P. Weiss et Zachmann, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Première Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve dans toutes leurs parties les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1916.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale approuve la mise en réserve d'une somme de fr. 100.000 qui sera portée au compte « Provision pour Risques et Pertes de guerre » et d'une somme de fr. 150.000 à titre de « Provision pour Pertes prévues sur Changes ». Elle décide de répartir conformément aux propositions du conseil, le Solde créditeur du compte de « Profits et Pertes », s'élevant à fr. 1.210.71115.

Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice à 50 fr. par action, impôts à déduire. Ce dividende sera mis en paiement le 15 novembre courant. Elle décide de porter fr. 75.000 au « Fonds spécial du Personnel » et fr. 235.000 à la « Réserve pour Installations nouvelles ».

Le solde, fr. 208.175,05, sera reporté à nouveau.

Troisième Résolution

L'assemblée générale décide de répartir comme suit le montant de fr. 225.000 provenant des 1.000 actions nouvelles remises à la Compagnie coloniale d'exportation en paiement de ses apports :

30.000 fr. pour couvrir les dépenses entraînées par l'acquisition des établissements de la C. C. E. ;

50.000 à la « Réserve pour assurer la stabilité du dividende » ;

145.000 à l'amortissement, des Immeubles et Terrains d'Afrique.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale donne *quibus* définitif à M. Édouard Jéramec et à ses héritiers et représentants de sa gestion d'administrateur.

Cinquième Résolution

L'assemblée réélit M. Gaston Seguin administrateur pour une durée de six ans.

Sixième Résolution

L'assemblée générale nomme MM. P. Weiss et E. Zachmann, qui acceptent, commissaires des comptes pour l'exercice 1916-1917, chacun d'eux ayant la faculté d'agir seul en cas d'empêchement de son collègue, et fixe à fr. 500 la rémunération allouée à chacun

Septième Résolution

L'assemblée générale ratifie les opérations de banque faite pendant l'exercice avec la société par les administrateurs et les autorise en tant que de besoin et conformément à l'article 10 de la loi du 21 juillet 1867, à traiter des affaires ou à prendre un intérêt direct ou indirect dans les contrats, traités ou marchés passés par la société.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*JORF*, 30 septembre 1920)

Seguin (Gaston-Pierre-Louis), administrateur délégué de la Société commerciale de l'Ouest-africain. Titres exceptionnels : a fondé et organisé la Société commerciale de l'Ouest-africain, et en a fait une des premières sociétés de l'Afrique occidentale, possédant des comptoirs des plus prospères au Sénégal, au Haut-Sénégal Niger, en Guinée, à la Côte-d'Ivoire, au Cameroun, au Togo, en Guinée portugaise, et notamment au Gold Coast et en Sierra-Léone, où ces établissements ont une importance particulière. A grandement contribué à l'expansion française et au développement du commerce national dans l'Ouest-africain tout entier.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 octobre 1920)

Les comptes de la Société commerciale de l'Ouest-Africain pour l'exercice, au 30 avril 1920, font ressortir un bénéfice brut de 12.241.128 fr., contre 6.938.171 fr. pour le précédent exercice.

Après déduction des frais généraux et attribution d'une somme de 740.000 fr. aux amortissements, le bénéfice net ressort à 7.705.311 francs, contre 5.453.146 fr. l'an dernier. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée du 30 courant la répartition d'un dividende de 75 fr. par action, contre 62 fr. 50 l'an dernier. Le chiffre d'affaires est passé de 50.629.000 fr. à 128 millions de francs. La situation financière est très satisfaisante, le fonds de roulement dépasse 29 millions.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Affaires étrangères
(*JORF*, 14 août 1921, p. 9591)
(*Les Annales coloniales*, 17 août 1921)

Chevalier

M. Ryff (Hans-Otto), citoyen suisse, administrateur délégué de la Société commerciale de l'Ouest-Africain : a largement contribué au développement de nos colonies et à l'expansion française en Afrique.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Les Annales coloniales*, 12 novembre 1921)

Réunis le 29 octobre en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. [Lucien] Fontaine, les actionnaires de cette société ont décidé de reporter à nouveau le solde créditeur de l'exercice s'élevant à 64.206 francs, y compris le report de l'an dernier de 30.740 francs.

Le poste « Comptoirs d'Afrique » figure à l'actif du bilan pour 63.078.941 francs, représentant la contre-valeur des sommes investies dans les comptoirs. Le solde au 30 avril était de 32.742.912 francs. Cette augmentation provient en partie de la mise en exploitation de nouveaux comptoirs, en partie de l'accroissement des stocks de marchandises résultant des circonstances économiques et en partie de la reprise par la comptabilité du siège social à Paris, des comptes de compensation des changes qui figuraient dans les bilans des divers comptoirs des colonies anglaises.

Les inventaires des existants au 30 avril 1921 ont été établis en tenant compte de l'application des dispositions statutaires et, en outre, des réductions de prix résultant de la nouvelle situation du marché.

L'augmentation du compte « Immeubles » provient de l'acquisition de terrains dans le domaine des comptoirs de Bamako, Bissao et Abidjan, et de constructions achetées ou édifices dans le domaine des comptoirs de Conakry, Bamako, Bissao et Coomassie.

L'assemblée a approuvé l'acompte sur dividende de 12 fr. 50 payé en mai dernier, paiement qui a absorbé une somme de 750.000 francs, laquelle a été prélevée sur la réserve pour assurer la stabilité du dividende.

Elle a nommé MM. Gaismann, François-Marsal et Angoulvant⁴, administrateurs et désigné MM. Porte et Zachman, commissaires des comptes

⁴ [Gabriel Angoulvant](#) (1872-1932) : lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire (1908-1916), gouverneur général de l'AEF (1917-1920). Puis administrateur d'une vingtaine de sociétés.

AEC 1922-156 — Sté commerciale de l'Ouest africain, 9, rue de Miromesnil, PARIS (8^e).

(Succursale à MANCHESTER, 8, Oxford street).

Capital. — Sté. an., f. le 4 avril 1907, 30 millions de fr. en 60.000 act. de 500 fr. ent. lib., dont 2.900 act. d'apport — Divid. : 1916-17, 50 fr. ; 1917-18, 62 fr.50 ; 1918-19, 62 fr. 50 ; 1919-20, 75 fr. ; 1920-21, 12 fr. 50. — Réserves distrib. : 250 fr. par titre en 1917 et en 1919.

Objet. — Import. en Guinée fr. et portugaise, au Soudan, à la Côte-d'Ivoire, à Sierra-Leone, en Gold Coast et au Togo, de marchandises européennes et américaines et export. de tous produits de ces colonies.

Exp. — Tissus, quincaillerie, ferronnerie, confection, chaussures, art. de fantaisie, d'aliment., liquides, etc.

Imp. — Peaux de bœufs, sésames, cire, caoutch., amandes et huile de palme, cacao, gomme, copal, coton, etc.

Comptoirs. — Sénégal : Dakar. — Soudan : Bamako, Ségou, Mopti, Tombouctou. — Haute-Volta : Ouagadougou. — Guinée : Konakry, Boké, Mamou, Rio-Pongo, Forécariah, Kouroussa, Kankan, Siguiri. — Guinée portugaise : Boulam, Bissao, Bafata. — Côte d'Ivoire : Grand-Bassam, Abidjan, Dimbokro, Bouaké, Dabou, etc. — Sierra Leone : Freetown, Sherbro, Baïma, Sumbayah, Yonnie, Mohpalma, Mano, Segwemab, Pendembu, Sembehon. — Gold Coast : Coomassie, Salipoud, Winnelah, Accra. — Togo : Lome, Anecho, Atakpame ; etc.

Conseil. — MM. Lucien Fontaine [LUCIA], présid. ; Hans O. Ryff, v.-présid. ; Gaston Seguin [Auxiliaire afric.], Henri Poncin, adm. dél. ; Henri Fatio, René Frachon, Gabriel Angoulvant, Fr[édéric] François-Marsal [BUP], Albert Gaisman [LUCIA], François Jacquier [bq lyonn, adm LUCIA], Louis Vaucher, admin.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAIN

(*Les Annales coloniales*, 31 mars 1922)

(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, mai 1922, p. 143)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 25 mars, sous la présidence de M. Lucien Fontaine, président du conseil d'administration, a donné au conseil tous pouvoirs en vue d'émettre des bons ou obligations jusqu'à concurrence de 10 millions de francs.

Il va être créé. conformément à cette décision, 20.000 bons décennaux de 500 francs, émis à 490 francs, portant intérêt à 6 1/2 %, nets d'impôts présents et futurs remboursables en dix années, avec faculté de remboursement anticipé à partir de 1927.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAIN

(*Les Annales coloniales*, 14 avril 1922)

La Société commerciale de l'Ouest-Africain, qui a pour objet le commerce d'exportations et d'importations dans l'Afrique Occidentale, se classe parmi les premières de nos entreprises coloniales. Fondée en 1906, pour exploiter deux comptoirs et sept factoreries, elle a progressivement étendu son champ d'action et se trouve actuellement à la tête de seize comptoirs et de plus de cent factoreries. Ses installations,

situées dans tout l'Ouest africain, français et étranger, figurent dans les livres pour une dizaine de millions après amortissement de 3 500.000 francs : elles sont libres de toutes charges.

En vue de faire face au développement continu des affaires, la société a dû augmenter son capital à diverses reprises et, de 3 millions, celui-ci est passé par étapes successives à 30 millions. Toutefois, le chiffre d'affaires a suivi une marche plus rapide et le mouvement des échanges a dépassé. Pour le dernier exercice, le chiffre de 140 millions. Les résultats obtenus sont largement répondu à l'activité des dirigeants et, depuis 1909, le capital n'a jamais cessé d'être rémunéré ; les répartitions d'abord de 30 francs, se sont élevées progressivement jusqu'à 75 francs, de plus des répartitions de 250 francs ont pu être effectuées à deux reprises différentes.

La Société commerciale de l'Ouest Africain s'est forcément ressentie de la crise mondiale et, en vue de maintenir l'élasticité de sa trésorerie et la puissance de ses moyens d'action, elle procède actuellement à l'émission de 20.000 bons de 500 francs 6 1/2 net de tous impôts.

Étant donné la bonne qualité de l'affaire et la prudence avec laquelle la Société a toujours été gérée, le titre en cours de placement compte parmi les plus attrayants.

Société commerciale de l'Ouest-Africain
(*Le Journal des finances*, 8 novembre 1923)
(*Les Annales coloniales*, 8 novembre 1923)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 3 novembre 1923. sous la présidence de M. Lucien Fontaine, assisté de M^{lle} Ryff et de M. Herren, comme scrutateurs.

M. Gaisman assurait les fonctions de secrétaire.

403 actionnaires sont présents ou représentés, possédant 38.037 actions.

M. Fontaine a donné lecture du rapport du conseil.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre rapport de l'an dernier ne vous avait pas dissimulé que cet exercice devrait encore supporter une partie des charges entraînées par l'apurement de la période antérieure ; mais nous espérions, malgré tout, que grâce au développement de nos achats et à l'expédition de marchandises nouvelles, nos opérations en Afrique bénéficieraient d'une marge suffisante de profits pour faire face à l'élévation des frais généraux résultant de la cherté de la vie, du taux des frets, du loyer de l'argent, et permettre également la liquidation définitive du passé.

Nos espérances ne se sont pas encore complètement réalisées.

En premier lieu, comme nous vous le laissions prévoir dans notre exposé précédent, nous avons poursuivi l'assainissement des stocks de réalisation laborieuse qui, malgré le premier redressement de cette nature opéré au cours de l'année précédente, comportaient encore une assez forte quantité de marchandises achetées aux plus hauts prix. Cet assainissement ne s'est pas effectué sans que nous ayons eu à consentir de nouveaux et importants sacrifices qui ont lourdement pesé sur les résultats de l'exercice. Bien que, dans certains comptoirs, les prescriptions statutaires n'aient pas pu être appliquées à la lettre, l'ensemble des abattements que nous avons fait subir à l'évaluation de nos stocks nous met à l'abri de surprises pour l'avenir. Notre actif en marchandises d'échange est d'ailleurs passé de 51 millions en 1921 à 32 millions en 1922 et à 26 millions en 1923.

En second lieu, ainsi que nous vous le disions il y a un an, nous avons développé nos opérations d'achat de produits africains : c'est ainsi que le tonnage importé a passé de 41.794 tonnes en 1922 à 43.487 en 1923. Les résultats de nos achats, en raison de la

tenue des marchés influencés par l'abstention de la Russie et de l'Allemagne, en regard d'une production croissante de l'Afrique, n'ont malheureusement pas été aussi satisfaisants que nous pouvions l'espérer, et si nous n'avons pas obtenu la marge bénéficiaire habituelle, c'est parce que, notamment, le marché du cacao, notre principal article d'importation, a été languissant toute l'année et continuellement en baisse depuis peu après les débuts de la campagne.

Enfin, devant le resserrement que la baisse des cours des produits africains allait entraîner dans le pouvoir d'achat des indigènes, nous avons dû prudemment restreindre le capital mis à la disposition de nos comptoirs, pour la reconstitution de leur approvisionnement en marchandises nouvelles : ils ont donc, de ce fait, travaillé avec des moyens plus réduits.

De cet ensemble de conditions et de circonstances peu favorables découle le modeste résultat accusé par notre bilan qui ne fait ressortir qu'un bénéfice de 297.912 francs 50.

Notre chiffre d'affaires n'en a pas moins atteint un total très supérieur à celui de l'exercice précédent.

Nous allons désormais travailler sur des stocks permettant d'obtenir une marge bénéficiaire normale ; et pour parer à la mévente du cacao, nous nous sommes installés au Sénégal où l'arachide bénéficie actuellement d'un marché avantageux.

La situation actuelle de nos stocks, la progression de nos affaires correspondant à la bonne tenue des cours des oléagineux (palmistes, arachides) pourraient, à elles seules, nous faire envisager l'avenir avec confiance ; mais les mesures prises depuis plusieurs mois par votre conseil d'administration, et qui commencent à porter leurs fruits, viennent renforcer notre conviction d'une sérieuse amélioration des résultats que nous espérons pouvoir vous apporter au cours des prochains exercices.

Notre direction a été renforcée, nos services du siège social ont reçu une impulsion vigoureuse, notre personnel d'Afrique a été largement remanié et complété par des éléments de premier ordre. Grâce aux perfectionnements apportés à notre comptabilité, nous pouvons maintenant suivre mois par mois, par câblogrammes, les résultats de chacun de nos comptoirs, en même temps que le mouvement général des affaires. Aussi, grâce à ce contrôle nouveau et très précis, avons-nous la satisfaction de pouvoir vous dire que nos ventes en Afrique, pendant les cinq premiers mois de l'exercice en cours, ont progressé de 53 % sur les ventes de la même période antérieure, qu'elles sont en progression constante, que nous connaissons exactement le résultat brut qu'elles ont donné, que nos importations de produits africains ont également augmenté de 14 %.

Si aucun événement imprévu ne vient bouleverser la situation générale ou locale, on peut envisager pour l'exercice en cours un résultat plus favorable que celui dont il vous est rendu compte aujourd'hui et, pour l'avenir, le retour à des rendements rémunérateurs.

BILAN AU 30 AVRIL 1923

ACTIF	
Comptoirs d'Afrique	39.678.732 35
Immeubles et terrains d'Afrique :	
Dépenses totales, moins amortissements	4.800.000 00
Immeubles du siège social	625.000 00
Fonds de commerce	1 00

Mobilier et matériel d'exploitation	1 00
Matériel naval	1 00
Mobilier du siège social	1 00
Marchandises d'exportation	664.783 75
Banquiers	3.536.639 45
Caisse	46.617 35
Agence de Manchester	79.864 60
Comptes courants débiteurs	11.709.290 85
Produits en stock à l'inventaire	3.633.417 70
Comptes d'ordre	4.397.112 25
Titres	577.041 25
	<u>69.749.504 25</u>
PASSIF	
Capital	30.000.000 00
Bons décennaux	10.000.000 00
Réserve légale	1.295.000 00
Réserve de prévoyance	36.000 00
Provision pour risques et pertes de guerre	150.000 00
Compte de compensation des changes	5.996.801 50
Fonds de prévoyance pour le personnel	485.102 60
Effets à payer	7.166.298 75
Factures à payer	365.319 80
Banquiers	1.296.118 75
Comptes courants créditeurs	7.870.676 30
Comptes d'ordre	4.286.750 20
Coupons à payer	471.271 05
Profits et pertes :	
Solde de l'exercice 1922-23	297.912 30
Solde de l'exercice 1923-22	31.253 00
	<u>69.749.504 25</u>

Compte de Profits et Pertes

Les bénéfices de l'exercice se sont élevés avant prélèvement des amortissements à 1.295.942 50

De ce montant, nous devons retrancher à titre d'amortissement statutaire sur la valeur des immeubles au 30 avril 1923 :

10 % sur la valeur de ces immeubles, sous déduction toutefois de ceux figurant déjà au bilan du 30 avril 1913, qui sont à présent complètement amortis.	
Valeur totale	10.252.550 95
Valeur au 30 avril 1923	1.166-926 80
	9.085.632 15
Amortissement. 10 % sur ce montant = 908.503 fr. 20 que nous portons à	944.030 00
afin d'obtenir au bilan, à l'actif du compte Immeubles un solde net de 4.800.000 francs . (Pendant le cours de l'exercice, nous avons également porté au compte Amortissement des Immeubles une somme de 9.000 francs représentant le bénéfice sur la vente d'un immeuble, ce qui porte à 953.030 fr. le total des amortissements pour 1922-23.)	
Solde	351.912 00
Sur ce solde, nous devons porter ;	
5 % à la Réserve légale, ci 17.505 fr. 60 que nous arrondissons à 18.000 »	
10 % à la Réserve de prévoyance, ci 35.191 francs 25, arrondi à 36.000 »	
	54.000 00
	297.012 00
qui, joint au report de l'exercice antérieur	31.253 00
se totalisent par	329.105 30

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Personnel

Nous avons la satisfaction de vous annoncer que nous nous sommes assuré la collaboration, en qualité de directeur général, de M. Henri Duvernet, dont la haute valeur professionnelle et l'expérience des affaires africaines ⁵, bien connues de tous les coloniaux, ont paru à votre conseil une solide garantie du succès de nos opérations futures.

Notre personnel, tant en Europe qu'en Afrique, collabore toujours avec le même dévouement et la même conscience du devoir à la gestion des intérêts que vous nous avez confiés. Nous sommes heureux d'en témoigner devant vous en lui adressant. les remerciements auxquels vous vous associez certainement.

LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes mises aux voix [sic] ont été adoptées à l'unanimité :

.....

Troisième résolution

L'assemblée réélit MM. Gabriel Angoulvant et Louis Vaucher, administrateurs pour une durée de six mois [sic]. [...]

⁵ Henri Duvernet : ancien de la CFAO. Voir son portrait ci-dessous in *Les Annales coloniales*, 21 janvier 1926.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAIN
(*Les Annales coloniales*, 18 avril 1924)

L'assemblée générale extraordinaire du 9 avril, tenue sous la présidence de M. Fontaine, président du conseil d'administration, a décidé l'augmentation de 30 à 50 millions de francs du capital social par l'émission de 40.000 actions nouvelles de 500 francs. L'émission se fera avec une prime de 40 francs. La souscription des titres nouveaux est réservée aux anciens actionnaires à titre irréductible et réductible. À titre irréductible, les actionnaires auront droit de souscrire dans la proportion de 2 actions nouvelles pour 3 anciennes. À titre réductible, la répartition sera faite au prorata des actions possédées, pour les titres non souscrits à titre réductible.

La souscription est ouverte du 15 avril au 30 avril courant. Les actions nouvelles seront créées jouissance 1^{er} mai 1924. Les actionnaires exerceront leur droit de préférence contre détachement du coupon 21 des actions anciennes. La libération des titres s'effectuera comme suit : le premier quart, plus la prime, soit 165 francs (à la souscription), le deuxième quart, soit 125 francs, le 30 juin prochain ; le troisième quart le 31 août - le dernier quart le 31 octobre 1924.

Les actionnaires auront la faculté de libérer anticipativement leurs titres en souscrivant. Dans ce cas, il leur sera bonifié une somme de 8 fr. 75 par titre.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAIN
(*Les Annales coloniales*, 3 juillet 1924)

L'assemblée générale extraordinaire du 28 juin a régularisé l'augmentation du capital social de 30 à 50 millions et modifié les statuts en conséquence. À titre officieux, le président, M. [Lucien] Fontaine, a indiqué que, bien que les comptes de l'exercice 1923-1924 ne soient pas définitivement arrêtés, il est cependant permis de tabler sur un bénéfice net de l'ordre de 7 millions de francs. Il y a lieu de noter que la majeure partie de ces bénéfices a été réalisée au cours du second semestre de l'exercice.

Le seul énoncé de ce chiffre, a dit le président, indique que la société est sortie de la crise qui, pendant trois ans, avait nécessité la suppression des dividendes.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Les Annales coloniales*, 23 octobre 1924)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 18 octobre, sous la présidence de M. [Lucien] Fontaine, président du conseil d'administration, assisté de M. Danzeisen et du représentant de la Banque française d'Afrique, en qualité de scrutateurs, et de M. A[ibert] Gaisman, secrétaire.

Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1924, se soldant par un bénéfice net de 4.551.560 fr., compte tenu du report bénéficiaire du précédent exercice, de 329.165 francs.

Sur la proposition du conseil, le dividende brut a été fixé à 35 fr., payable à partir du 31 octobre courant.

Le report à nouveau s'élève à 1.395.408 francs.

Il y a lieu de remarquer que ces bénéfices s'entendent après les amortissements ci-après au compte « Compensation des changes », 1.400.000 fr. ; sur immeubles, 1.087.000 francs.

La réserve légale a été dotée de 250.000 francs , la réserve de prévoyance de 500.000 francs .

L'assemblée a réélu administrateurs MM. Henri Fatio et François Jacquier.

Dans son rapport, le conseil se félicite des résultats de l'exercice écoulé. qui ont pleinement confirmé les espoirs précédemment exprimés. Malgré nombre de difficultés. dont la principale a résidé dans la crise des changes, les affaires sociales ont progressé de façon constante, en volume, en valeur et en rendement. Les recettes ont dépassé les chiffres obtenus jusqu'à ce jour.

L'exercice en cours, poursuit le rapport, a débuté de façon satisfaisante. Les stocks en marchandises européennes sont sains et leur assortiment est bien constitué. La situation actuelle permet de se sentir en sécurité et de travailler avec confiance.

Société commerciale de l'Ouest-Africain
(*La Revue générale du froid*, novembre-décembre 1924)

Les bénéfices de l'exercice clos le 30 avril 1924 s'élèvent à 7.459.395 fr., contre 1.295.942 fr. l'an dernier. Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire convoquée pour le 25 octobre la répartition d'un dividende de 37 fr. 50.

L'an dernier, aucun dividende n'avait été distribué.

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1259 :

Société commerciale de l'Ouest africain

Lucien Fontaine, Hans O. Ryff, Gaston Seguin, H. Poncin, Gabriel Angoulvant, H. Fatio, R. Frachon, F. François-Marsal, A. Gaisman, F. Jacquier, L. Vaucher, adm.

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1925)

Nous avons participé aux augmentations de capital de la Société commerciale de l'Ouest-Africain...

Publicités
Concessionnaire de Dion-Bouton
(*Les Annales coloniales*, 10 juillet 1925 et s.)

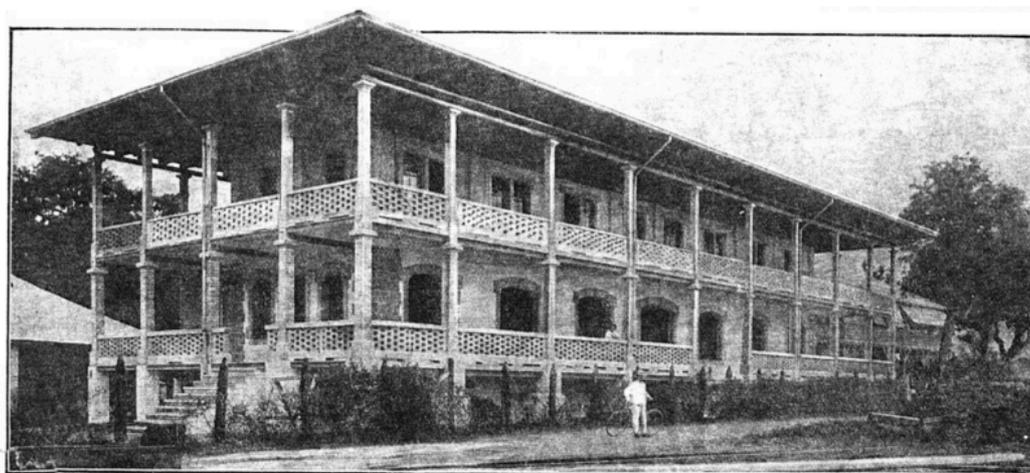
L'Afrique Occidentale Française
L'effort commercial
Société commerciale de l'Ouest-Africain
(*Le Temps. Supplément : L'Afrique française*, 31 juillet 1925)

L'origine de cette société remonte à 1899. Sous la raison sociale Ryff, Roth et Cie, association de deux négociants installés en Guinée française et au Sherbro, district de la colonie anglaise de Sierra-Leone, elle débuta modestement et, le succès aidant, fut

transformée, fin 1906, en société anonyme sous la dénomination actuelle. Elle reprenait de ses fondateurs deux comptoirs et sept factoreries et entraînait en jeu avec un capital de trois millions de francs. Nous la retrouvons dix-huit ans après, à la clôture de l'exercice 1924/25, installée dans dix-huit comptoirs et cent quarante factoreries. Son capital est passé à cinquante millions auxquels viennent s'ajouter dix millions de bons décennaux émis en 1922, et son mouvement d'affaires, parti de 5 millions en 1907/08, atteint 220 millions pour 1924/25. Son rayon d'action, d'abord cantonné dans deux colonies limitrophes, embrasse aujourd'hui toute l'Afrique occidentale, du Sénégal au Dahomey, du golfe de Guinée à la lisière du Sahara. La société est installée dans tous les centres commerciaux de quelque importance, dans toutes les villes, sur les points de traite les mieux choisis de ces riches contrées et partout elle y possède de vastes installations, dans de solides immeubles répondant à tous les besoins de ses affaires.

Les étapes de cette remarquable ascension sont relevées sur les deux tableaux ci-dessous

PÉRIODES	CAPITAL (fr.)	INSTALLATIONS
1907 à 1912	3.000.000	Guinée française, Sierra-Leone, Côte-d'Ivoire. Comptoirs de Conakry, Freetown, Sherbro, Assinie, Grand-Bassam.
1913 à 1914	4.000.000	Établissement en Côte de l'Or. Comptoir de Coomassie.
1915 à 1917	4.500 000	Absorption de la Compagnie Coloniale d'Exportation, Établissement en Guinée portugaise (Compt. de Bissao). Création du Comptoir d'Accra (Côte de l'Or). Installation au Togo. Comptoir de Lomé.
1918 à 1919	9.000.000	Développement des affaires en Côte de l'Or. Création des Comptoirs de Winnebah et Saltpond. Bureau à Dakar (Sénégal).
1919	18 000.000	Création et développement des Établissements au Soudan et au Sénégal (Comptoirs de Bamako, Ouagadougou, Daltar et Kaolaok).
1920 à 1924	30 000 000	
1924	50 000 000	Extension des Etablissements au Sénégal. Installation au Dahomey (Comptoir de Porto-Novo).



Comptoirs de Skebro (Sierra-Léonoe)

Exercices	Capital	Import. produits	Export marchandises	Total
-----------	---------	------------------	---------------------	-------

1907-1908	3.000.000	2.419.000	2.863.000	5.282.000
1908-1909	3.000.000	3.226.000	3.077.000	6.303.000
1909-1910	3.000.000	5.253.000	5.250.000	10.503.000
1910-1911	3.000.000	5.577.000	6.393.000	11.970.000
1911-1912	3.000.000	8.015.000	7.840.000	15.855.000
1912-1913	3.000.000	9.588.000	10.262.000	19.850.000
1913-1914	4.000.000	10.364.000	10.876.000	21.240.000
1914-1915	4.000.000	8.351.000	6.193.000	14.544.000
1915-1916	4.500.000	17.059.000	14.514.000	31.573.000
1916-1917	4.500.000	15.554.000	17.492.000	33.046.000
1917-1918	9.000.000	23.039.000	20.623.000	43.662.000
1918-1919	9.000.000	27.535.000	23.095.000	50.630.000
1919-1920	18.000.000	66.000.000	62.000.000	128.000.000
1920-1921	30.000.000	62.825.000	77.407.000	140.232.000
1921-1922	30.000.000	54.500.000	37.500.000	92.000.000
1922-1923	30.000.000	81.650.000	71.550.000	153.200.000
1923-1924	30.000.000	94.000.000	89.000.000	183.000.000
1924-1925	50.000.000	88.000.000	132.000.000	220.000.000

Cette activité embrasse toutes les opérations d'ordre commercial qui peuvent être réalisées en Afrique occidentale.

La Société commerciale de l'Ouest Africain approvisionne ses établissements de tous les articles de fabrication européenne consommés par la population indigène, en particulier les tissus de cotonnade, branche spéciale de son bureau d'achats de Manchester, mais aussi la ferronnerie, la quincaillerie, les conserves alimentaires, les articles de Paris, les liquides, etc.

En retour, ses comptoirs concentrent et dirigent sur les marchés d'Europe toutes les productions coloniales dont la demande se fait tous les jours plus pressante : arachides du Sénégal, cacao de la Côte de l'Or et de la Côte-d'Ivoire, huile et amandes de palme des zones littorales, peaux de chèvres, de moutons, des hauteurs du Foutah et de la savane soudanaise, coton du Togo, du Niger, du Dahomey, bois d'ébénisterie et caoutchouc de la grande forêt tropicale, etc.

La Société commerciale de l'Ouest Africain est spécialisée dans les affaires commerciales ; elle a néanmoins apporté sa contribution aux entreprises qui se sont constituées ces dernières années pour la mise en valeur industrielle ou agricole de ces colonies, notamment en vue de développer la culture du coton dans la vallée du Niger. On n'ignore pas de quelle importance serait pour notre industrie textile la possibilité de s'affranchir du lourd tribut qu'elle paie à l'étranger pour se procurer la matière première. De grands efforts sont actuellement faits pour atteindre ce but ; la Société commerciale de l'Ouest-Africain a tenu à honneur de s'y associer.

L'exploitation de ce vaste domaine fut rapidement fructueuse et les opérations de la société lui permirent de rémunérer largement son capital. Sauf une éclipse momentanée

des bénéfiques pendant les trois années consécutives à la crise de 1920, crise qui l'atteignit sans entraver son développement, la société a distribué depuis l'origine des dividendes de

1909-10 : 30. — 1910-11 : 30. — 1911-12 : 35. — 1912-13 : 40. — 1913-14 : 25. — 1914-15 : 40. — 1915-16 : 50. — 1916-17 : 50. — 1917-18 : 62,50. — 1918-19 : 62,50. — 1919-20 : 75. — 1920-21 : 12,50. — 1921-22 : 12,50. — 1922-23. — 1923-24 : 37, 50.

En outre, à deux reprises, en 1917 et 1919, elle procéda à une distribution de réserves qui lui permit d'attribuer chaque fois 250 fr. par action.

L'activité de la Société commerciale de l'Ouest-Africain n'est pas localisée dans les colonies françaises ; elle s'exerce également dans les possessions anglaises et portugaises de l'Afrique occidentale et une forte proportion de son capital est investi en territoire britannique. L'appréciation de la devise anglaise procure à cette portion de l'actif une plus-value sensible, tandis que le rapatriement des bénéfiques réalisés en livres sterling est un élément de tenue pour notre change, que contribue encore à étayer l'importation des matières premières, graines oléagineuses, cacao, coton, peaux, etc., venues des colonies françaises et réglées en francs, tandis que l'introduction de ces mêmes marchandises en provenance des pays étrangers nécessite des achats de monnaies étrangères.

Enfin, la société est un puissant instrument de diffusion des produits de l'industrie française au dehors de nos frontières, aussitôt que la baisse de notre change permet à l'article français d'entrer en concurrence avec l'article anglais ou allemand similaire.

On voit le rôle considérable que les sociétés coloniales sont appelées à jouer dans le développement de la richesse nationale. On peut dire que le domaine ouest-africain de la France est la dernière réserve dont la mise en valeur permettra à notre pays, à natalité déficitaire, de maintenir son rang dans le monde. Les grandes compagnies coloniales qui ont un rôle à jouer dans cette mise en valeur seront les premières en bénéficiant.

Le chemin parcouru par la Société commerciale de l'Ouest-Africain, depuis sa constitution, donne la mesure de ce que l'on peut en attendre dans l'avenir et nous incite à constater qu'il y aurait un très intéressant travail de ventilation à effectuer sur la cote officielle de la Bourse de Paris. Ce serait d'en extraire et classer à part toutes les entreprises coloniales qui, à l'heure actuelle, sont dispersées dans les différents compartiments, où seuls les initiés peuvent les repérer. On verrait alors l'importance de ces affaires et, plus encore, celle qu'elles sont susceptibles de prendre dans l'économie nationale. Une épreuve de ce genre, pratiquée sur la cote des valeurs inscrites au Parquet, et portant sur les actions industrielles, commerciales, agricoles et minières seulement, l'exclusion des fonds d'emprunts coloniaux, de villes, des valeurs de banque ou de transport, indique qu'en mai 1924, 44 valeurs pour un prix d'émission de 624 millions représentaient au cours du jour un capital de 3.259 millions.

Encore faut-il opérer une sélection dans ce classement. Pour juger exactement de la productivité normale des entreprises coloniales, il convient de s'en tenir de préférence à celles qui ont pour objectif les opérations commerciales portant sur les échanges entre la métropole et ses établissements d'outre-mer.

Le type représentatif de ces affaires nous est fourni par la Société commerciale de l'Ouest Africain.

Mais l'accroissement de la production et, comme voie de conséquence directe, l'essor du commerce, sont fonction du développement des voies de transport. Un grand effort a été fait pour amorcer le réseau ferré de l'A. O. F. et celui-ci ne comporte pas moins de 3.000 kilomètres actuellement, grâce à l'achèvement du Thiès-Kayes, Dakar est relié à l'hinterland soudanais par un chemin de fer de 1.290 kilomètres ; le rail de la Côte-d'Ivoire, qui traverse la forêt équatoriale, est déjà au kilomètre 375 de la cote.



Comptoir de Bissao (Guinée portugaise)



Factorerie de Koforidua (Côte de l'Or)



Comptoir de Conakry (Guinée)

Frédéric FRANÇOIS-MARSAL, président

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Les Annales coloniales*, 14 octobre 1925)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 10 octobre sous la présidence de M. François-Marsal, président du conseil d'administration, assisté, en qualité de scrutateurs, de la Banque française de l'Afrique et de M^{lle} Ryff.

62.730 actions étaient représentées.

L'assemblée a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1925, se soldant par un bénéfice disponible de 9.892.721 francs, non compris le reliquat bénéficiaire du précédent exercice, soit 1.395.408 francs. Le bénéfice de l'exercice s'entend après affectation de 1.393.700 fr., à l'amortissement sur immeubles, de 585.000 francs à la Réserve légale et de 1.170.000 fr. à la réserve de prévoyance.

Le dividende a été fixé à 40 francs brut. Il sera mis en paiement à partir du 15 octobre prochain à raison de net 35 fr. 20 au nominatif et 30 fr. 70 au porteur.

MM. Hans O. Ryff et René Frachon, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport passe en revue la situation économique de l'Afrique Occidentale française qui est le champ d'action exclusif de la société. Il signale notamment que le Sénégal a exporté en 1924, 315.000 tonnes d'arachides, dont 245.000 absorbées par l'industrie française. L'ensemble des colonies d'Afrique occidentale a expédié, en outre, sur l'Europe, 71.000 tonnes d'amandes de palme et 25.000 tonnes d'huile de palme. La Côte d'Ivoire a exporté, de son côté, 4.300 tonnes de cacao.

Le rapport signale ensuite les efforts faits pour acclimater la culture du coton dans la colonie. L'exportation ne se chiffre encore que par 1.600 tonnes, La société s'est associée aux efforts sérieux faits par diverses sociétés appuyées, du reste, par de grandes banques françaises, notamment en vue de l'acclimatation de cette culture dans la vallée du Niger.

L'exportation d'autres produits tels que les bois et les peaux a donné des résultats intéressants.

L'ensemble des exportations atteint 532.000 tonnes en 1924, contre 402.000 en 1923.

Pour la société, le mouvement total de ses transactions commerciales s'est élevé il 220 millions de francs, pour un tonnage global de 64.370 tonnes, ce qui représente une progression de 23 % sur le chiffre d'affaires de l'année dernière.

Un actionnaire a fait remarquer au conseil que le capital social avait été porté de 3 millions en 1907 par étapes successives à 50 millions à l'heure actuelle. Ces augmentations ont été faites à des époques où les cours de la livre ont sensiblement varié, allant en augmentant, alors que le franc baissait parallèlement. Les francs-or du début sont donc actuellement des francs-papier. Et l'actionnaire demande ce que deviendrait l'actif le jour où le Gouvernement stabiliserait le franc à un taux quelconque.

Le président, M. François-Marsal, a répondu, en faisant toutes réserves puisqu'il est interdit, comme la jurisprudence en fait foi, de faire des stipulations en francs-or. Néanmoins, il résulte, a-t-il dit, d'une évaluation faite par la Société fiduciaire suisse, à la demande du conseil, qu'aux dates où les actionnaires ont apporté successivement de l'argent à la société, l'actif équivalait en francs-or aux sommes pour lesquelles il était porté au bilan. Il en est de même à l'heure actuelle.

UNE CROIX MÉRITÉE
Henri Duvernet
par André Demaison

(*Les Annales coloniales*, 21 janvier 1926)

M. Henri Duvernet vient d'être promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur par M. le ministre des colonies.

C'est une nomination qui n'échappera pas, certes, à l'attention des coloniaux de l'Afrique Occidentale. Nous tenons néanmoins à souligner ce que nous considérons comme un événement justement heureux.

Henri Duvernet, né le 5 mai 1878, à Ainay-le-Château, dans l'Allier, débute à Rufisque en octobre 1898, au service de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale à laquelle il demeure attaché jusqu'en 1922.

Il est d'abord sous-agent de cette compagnie en Gambie où il contribue hautement à faire de cette colonie anglaise un foyer d'intense activité française (les 3/4 du trafic de la Gambie anglaise, à cette époque, il faut bien dire, sont entre les mains de Français, ce qui prouve que sur le même terrain, nous savons gagner la partie).

Il est ensuite agent en Casamance, puis inspecteur. Alors, au cours de voyages incessants, tout le long du golfe de Guinée, de Dakar à l'embouchure du Niger, au cours de randonnées qui le mènent de Saint-Louis à Ougadougou, de Konakry au Tchad, de Grand-Bassam à Tombouctou, son rôle grandit avec le champ livré à son activité.

Infatigable et d'une courtoisie toujours égale, il sème sur son chemin les idées fortes et droites. Le principe d'Henri Duvernet est de faire collaborer l'indigène d'une façon intelligente et honnête au développement des affaires françaises. Il pousse à la rémunération du producteur dans la plus large mesure possible ; il fait mettre à la disposition facile de ce même producteur les denrées et tissus de première nécessité, comme les marchandises d'agrément. Partout, enfin, il s'attire le dévouement de son personnel français et l'affection respectueuse des indigènes de toutes les contrées qu'il traverse.

Pendant la guerre, il fait son devoir au milieu des Sénégalais.

En 1922, après avoir fourni à la Compagnie française de l'Afrique Occidentale et à l'essor colonial en général, un effort considérable et d'une qualité dont le degré a été rarement atteint, il est appelé par le conseil d'administration de la Société commerciale de l'Ouest-Africain à prendre en mains la direction de cette compagnie.

Chacun sait, à l'heure actuelle, avec quelle ardeur, quelle puissance, il contribua, en plein accord avec ses administrateurs, au relèvement et au développement de cette entreprise qui connaît, depuis lors, de belles destinées.

Henri Duvernet, au surplus, est un exemple frappant de ce que peuvent aux colonies des hommes sains, armés de la volonté de travailler. Sa vie coloniale est une formule non seulement de réussite, mais de santé morale et physique. Il est plus qu'un grand chef du négoce français, il est une force civilisatrice.

Voilà, n'est-il pas vrai, une distinction qui est bien due au mérite et dont les coloniaux dignes de ce nom se trouveront honorés.

1926 (mars) : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE AFRICAINE

L'A.O.F. et la défense du franc
(*Les Annales coloniales*, 6 juillet 1926)

Contributions volontaires

SCOA : 200.000 fr.

Société commerciale de l'Ouest-Africain
(*Les Annales coloniales*, 19 septembre 1926)

Le chiffre d'affaires des quatre premiers mois de l'exercice en cours (mai, juin, juillet, août) est sensiblement le double de celui de la période correspondante de 1925.

À signaler que la société vient d'acquérir les Établissements Ryff, par suite du décès de leur fondateur. Cette affaire, connue sous la dénomination de Compagnie des Canaux Nigériens, a son siège à Kano, dans la région la plus septentrionale de la Nigéria anglaise à l'extrémité de la ligne du chemin de fer qui rejoint les ports de Lagos et de Nonny. La Nigéria anglaise étant la plus peuplée et la plus riche des possessions européennes en Afrique occidentale, la société trouvera là un important et nouvel élément d'activité.

Société commerciale de l'Ouest Africain
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} décembre 1926)

PÉRIODES	CAPITAL (fr.)	INSTALLATIONS
1924	50 000 000	Extension des Etablissements au Sénégal. Installation au Dahomey (Comptoir de Porto-Novo).
1925	50.000.000	Création de comptoirs au Dahomey.
1926	50.000.000	Création de comptoir au Nigeria

La mise en valeur de nos colonies
LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Temps*, 5 décembre 1926)

Parmi les réalisations que commande d'urgence la situation financière de notre pays, il n'en est, assurément, pas de plus pressantes, ni d'une efficacité plus certaine, que celles qui doivent tendre à réduire, par un aménagement meilleur de l'économie nationale et par l'exploitation méthodique de toutes nos richesses naturelles, l'importance excessive de nos achats à l'étranger. C'est donc un fait d'une portée considérable et, en même temps, d'une rigoureuse logique dans les circonstances présentes que la mise au point définitive du programme d'action élaboré par le Comité interministériel de la production nationale, programme qui va servir de base à un projet de loi dont on annonce que le gouvernement demandera le vote au Parlement dans sa prochaine session ordinaire.

Ce programme comporte notamment la participation de l'État à l'exécution de travaux destinés à améliorer l'outillage économique et à mettre en valeur le sol et le sous-sol de la grande France d'outre-mer. Œuvre d'intérêt national et d'utilité publique au premier chef, puisqu'on évalue (rapport de Warren) à 25 ou 30 milliards par an les sommes que nous payons à l'étranger pour acquérir les seules denrées alimentaires et matières premières que possèdent nos colonies.

L'initiative privée, cependant, n'a pas attendu ce déclenchement tardif — encore qu'il ne soit jamais trop tard pour bien faire — de l'action gouvernementale. Dans

toutes les colonies françaises, sous toutes les latitudes, des entreprises petites et grandes, agricoles, industrielles, commerciales, ont déjà commencé, et parfois poussé fort avant, la besogne. Sans doute il en fut de qualité et de fortune diverses ; l'expérience en matière coloniale n'est pas chose qui s'improvise, mais l'exemple de celles qui ont réussi, parce que bien conduites, parce que disposant de tous les moyens appropriés, suffit à démontrer la fertilité des efforts accomplis dans ce domaine.

La Société commerciale de l'Ouest-Africain, l'une des plus importantes, l'une de celles qui ont le plus récemment publié leurs résultats annuels, nous fournit à cet égard des données décisives.

Constituée sous la forme anonyme en 1906, mais datant en réalité de 1898 (car elle succédait à une association commerciale exploitant quelques factoreries en Guinée française et dans la colonie anglaise de Sierra-Leone), elle est aujourd'hui devenue une puissante entreprise, représentée par 21 comptoirs et 129 factoreries, sans compter une centaine d'autres postes divers — réseau qui s'étend sans cesse et resserre en même temps ses mailles sur toute l'Afrique occidentale Sénégal, Guinée portugaise, Guinée française, Soudan, Haute-Volta. Sierra-Léone, Côte-d'Ivoire, Gold-Coast, Togo, Dahomey et Nigeria, soit, de Dakar à Porto-Novo et de l'Atlantique au Niger, sur un champ d'exploitation d'une superficie égale à cinq ou six fois celle de la France.

Son capital initial était de 3 millions ; il a été progressivement porté à 50 millions, au fur et à mesure du développement de l'activité sociale. Son chiffre d'affaires dépassait à peine 5 millions il y a vingt ans ; il s'est élevé, pendant l'exercice clôturé le 30 avril dernier, à 442 millions, soit, par comparaison avec des époques plus rapprochées, au double du chiffre enregistré en 1924-1925 et à 40 fois celui qui avait été obtenu avant la guerre, en 1913-1914. Le bénéfice brut était de 285,000 francs en 1907-1908 ; il est ressorti à 33 millions 232.000 francs en 1925-1926. Le bénéfice net après amortissements est passé de 76.600 à 18.836.000 francs. Quant à la rémunération des capitaux engagés, elle s'est traduite, depuis l'origine, par la distribution d'une somme totale de 1.175 francs par action de 500 francs, soit une moyenne annuelle de 61 fr. 85 ⁶.

Voici, d'ailleurs, la récapitulation sommaire des résultats année par année :

Ex.	Capital	Chiffre d'affaires	Bénéf. nets après amort.	Divid. par act.
	en MF	(en 1.000 fr.)		(en fr.)
1907-08	3	5.282	76,6	—
1908-09	3	6.303	146,9	—
1909-10	3	10.503	237,3	—30 00
1910-11	3	3 11.970	264,4	—30 00
1911-12	3	15.855	398,0	35 00
1912-13	3	19.850	444,5	40 00
1913-14	4	21.237	510,1	25 00
1914-15	4	14.544	297,6	40 00

⁶ Outre les dividendes proprement dits figurant dans le tableau ci-dessus. la Société a procédé à deux reprises, en 1917 et 1919, à une distribution de réserves représentant chaque fois 250 francs par action.

1915-16	4,5	31.573	1.035,7	50 00
1916-17	4,5	33.046	1.677,8	50 00
1917-18	9	43.662	2,930,0	6250
1918-19	9	50.630	4.628,1	62 50
1919-20	18	128.215	7.681,9	75 00
1920-21	30	140.232	33,4	12 50
1921-22	30	91.987	3.086,9 (1)	—
1922-23	30	153.800	297,9	—
1923-24	30	183.000	4.222,3	37 50
1924-25	50	226.000	9.892,7	40 00
1925-26	50	442.000	18.836.6	85 00

(1) Perte due à la crise mondiale.

Ajoutons que, pour le premier semestre de l'exercice en cours, le chiffre d'affaires réalisé accuse une nouvelle augmentation d'environ 100 % sur le résultat de la période correspondante de l'année dernière.

La S. C. O. A. — pour l'appeler par son abréviation courante — travaille tant à l'importation qu'à l'exportation. Si les définitions les plus courtes sont aussi les meilleures, on peut dire que, d'une part, elle vend dans ses comptoirs d'Afrique tous les articles de fabrication européenne consommés par la population indigène, et que, d'autre part, elle importe en France tous les produits du sol africain nécessaires à l'industrie et au commerce de la métropole. Les lecteurs du *Temps* sont trop avertis pour qu'il soit nécessaire d'insister sur l'ampleur réelle de cette définition. Il suffira d'y joindre ce simple renseignement, emprunté aux statistiques officielles : la production des colonies françaises de l'Afrique occidentale en 1925 a donné lieu à une sortie de 676.000 tonnes de matières diverses, dépassant de 113.000 tonnes le chiffre de l'année 1924, de 213.000 tonnes la moyenne des années 1920 à 1924 et de 356.000 tonnes la moyenne de la période 1909-1913. On voit dans quelles proportions s'accroît le mouvement commercial auquel la S. C. O. A. participe, sur quels éléments de prospérité repose son organisation et de quelle utilité grandissante est son action à double effet sur nos intérêts en Europe et sur nos intérêts en Afrique, somme toute sur l'intérêt national.

À ce point de vue encore, il est intéressant d'observer que les opérations qu'elle traite dans les colonies britanniques de Sierra-Leone, de la Gold Coast et de la Nigeria non seulement lui procurent un fonds de roulement en livres sterling qui facilite grandement certains de ses achats de marchandises européennes, mais lui permettent aussi de concourir à la défense de notre monnaie. C'est ainsi que, pendant son dernier exercice, elle a pu mettre à la disposition du marché des changes et vendre aux commerçants et industriels français 662.700 livres sterling (ou près de 100 millions de francs) provenant de la réalisation des produits africains recueillis par elle et vendus par ses soins sur tous les marchés mondiaux.

Enfin, c'est dans le sens de l'intérêt national que la S. C. O. A. travaille encore, en prêtant son appui à diverses entreprises constituées pour la culture du coton dans la vallée du Niger ou pour le développement d'autres cultures tropicales (palmier à huile, bananier, etc.), telle la **Société agricole africaine** qu'elle vient de créer avec le concours de la Banque de l'Union parisienne. Et il serait injuste d'omettre, toujours dans le même ordre d'idées — car il s'agit ici d'une question primordiale — qu'elle a contribué à créer l'œuvre du Berceau africain, destinée à combattre la mortalité

infantile, seul obstacle à la repopulation rapide de contrées si longtemps en proie aux ravages de la maladie et de l'ignorance.

L'œuvre future — et très prochaine, il faut l'espérer maintenant — de l'État français en Afrique occidentale pourra donc s'accomplir sur un terrain admirablement préparé. Elle ne saurait, d'ailleurs, trouver de meilleurs auxiliaires que les sociétés privées installées de longue date dans le pays et qui en connaissent à fond les ressources et les besoins. Recherches scientifiques, moyens de transport, outillage maritime, tout ce qu'il est au pouvoir de l'État d'apporter à ces entreprises, celles-ci le lui rendront plus tard au centuple l'exemple, des colonies anglaises voisines suffirait à nous en convaincre. Et, parmi les bénéficiaires légitimes d'une prospérité économique qui n'en est encore qu'à ses débuts, si remarquables que soient déjà les résultats acquis, on peut être assuré que, cette fois, les premiers ne seront pas les derniers. La S. C. O. A., entre autres, a certainement devant elle un très bel avenir — tout l'avenir de l'Afrique occidentale elle-même.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1043 :

Société commerciale de l'Ouest africain

Lucien Joseph Fontaine, Hans O. Ryff, Gaston Seguin, H. Poncin, Gabriel Angoulvant, H. Fatio, R. Frachon, F. François-Marsal, A. Gaisman, F. Jacquier, L. Vaucher, H. Duvernet, adm.

PLAQUETTE DE 70 PAGES
ÉDITÉE POUR LE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE

COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAÏN [SCOA]
Société au capital de 50.000.000 de francs .
(*Le Journal des finances*, 21 janvier 1927)

Avis de convocation

MM. les actionnaires de cette société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le mercredi 28 janvier 1927, à 11 heures, au siège social, 00, rue de Miromesnil, à Paris.

ORDRE DU JOUR

Augmentation du capital

Seront admis à cette assemblée :

1° Les titulaires d'actions nominatives ou de certificats de dépôt ;

2° Les propriétaires d'actions au porteur qui en auront effectué le dépôt le 21 janvier 1927, au plus tard.

À Paris : au siège social, à la Banque française de l'Afrique, à la Banque commerciale africaine, à la Banque d'Alsace et de Lorraine, à la Banque générale du Nord, à la Banque italo-française de Crédit, à la Banque de Mulhouse, à la Banque nationale de crédit, à la Banque nationale française du commerce extérieur, à la Banque de Paris et des Pays-Ras, à la Banque des pays de l'Europe Centrale, à la Banque privée, à la Banque transatlantique, à la Banque de l'union parisienne, au Comptoir d'escompte de

Mulhouse, au Comptoir national d'escompte de Paris, au Crédit commercial de France, au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, au Crédit lyonnais, à la Société de Crédit foncier colonial et de banque, à la Société générale, au Crédit industriel et commercial, à la Banque Seligman, MM. Meyer fils et Cie, chez MM. Bénard frères et Cie, banquiers.

À Lyon : chez MM. Jacquier et Cie, chez MM. Veuve Morins-Pons et Cie, chez MM. Saint-Olive, Cambefort et Cie ;

À Genève, Bâle, Zurich : à la Société de Banque Suisse.

Tous les déposants recevront un récépissé sur la production duquel ils seront admis à l'assemblée

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN

(*Les Annales coloniales*, 19 février 1927)

Les ventes de marchandises dans les comptoirs de la Société se sont élevées, pendant le mois de janvier 1927, à 30 millions 521.000 francs, contre 23.375.000 fr. pendant le mois de janvier 1926

La récapitulation pour les 9 premiers mois de l'exercice 1926-1927 se totalise à 229.013.000 francs contre 138.439.000 francs pendant la période correspondante de l'exercice antérieur, soit donc en progression de 66 %.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN

Société Anonyme au Capital de CINQUANTE MILLIONS de Francs,

(Constituée en 1907 pour la reprise des Etablissements RYFF, ROTH et C^{ie}, fondés en 1899)

SIÈGE SOCIAL: 69, Rue de Miromesnil, PARIS

SUCCURSALE: 28, Oxford Street, MANCHESTER

R. C. Seine 76.504

(*Les Annales coloniales*, 8 novembre 1927)

PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS EN AFRIQUE:

SÉNÉGAL. — Dakar, Bambey. Diourbel, Kébémér, Kelle, Khombole, Louga, Mécké, Tivaouane, Thiès, Kaolack, Birkelane, Fatick, Gossas, Guinguineo, Kaffrine.

GUINÉE PORTUGAISE. — Bissao, Bafata, Boulain.

GUINÉE FRANÇAISE. — Conakry, Banava [Banaya ?], Boké, Coyah, Forécariah, Kankan, Kindia, Kouroussa Mamou, Pharmoréah Siguiri Victoria.

SOUDAN. — Bamako, Kayes, Mopti, Ségou.

HAUTE-VOLTA. — Ouagadougou.

SIERRA LEONE. — Freetown, Blama Bo, Daru, Gerihun, Mabum, Mandu, Mange, Mano, Makene, Moyamba, Pendembu, Segbwema, Sherbro, Bemah, Manoh, Mopalma, Sembehon, Sumbuyah, Tomah, Yonnie.

COTE D'IVOIRE. — Grand-Lahou, Fresco, Lauzoua, Obonou, Tiassalé, Yocoboué, Abidjan, Abengourou, Agboville, Agnébilekrou, Alépé, Bouaké, Bouboury, Cosrou, Dabou, Dimbokro, Bingerville, Grand-Bassam, Jacquerville, Niangbo, Sassandra, Toupa, Assinie, Aboisso, Éboué, Krinjabo, N'Guiémié, Nouamou.

GOLD COAST. — Coomassie, Abofro, Affiduasia, Bekwai, Berrekum, Dentin, Ejura, Jamassie, Mampong, Offinsu, Secondee, Akokerri, Oda, Amanfupong, Besease, Essikuman, Winnebah, Abodom, Duakwa, Kwanyako, Nsabab, Duakwa, Prestea, Tarquah, Saltpond, Akim-Oda, Amanfupong, Bescase, Essikumah, Nsabab, Niakrom, Swedru, Accra, Koforidua, Mangoase, N'Sawam, N'Kawkaw, Tafo, Juasso, Kouongo.

TOGO. — Lomé, Agu, Agbeluvhoé, Anecho, Assahun, Atakpamé,, Nuatja, Palime, Tsewie, Sokodé.

DAHOMEY. — Porto-Novo, Abomey, Adjohon, Avrankou, Azaouricet, Bohicon, Cotonou, Kandévié, Ouidah, Pobé.

NIGERIA. — Kano.

EXPORTATION Toutes marchandises : Tissus, quincaillerie, Parfumerie, verroterie, Tabacs, Liquides et spiritueux, conserves alimentaires, etc.

IMPORTATION : Tous produits africains : Cacao, palmistes, Huile de palme, cuirs, arachides, coton, etc.

Augmentations de capital
(Mois de février 1928)

(*Le Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1928, p. 94)

Société commerciale de l'Ouest-Africain. — Capital porté de 100 à 105 millions.

[Crédit foncier de l'Ouest-Africain](#)

(*Le Journal des finances*, 24 février 1928)

[...] En participation avec l'Union Parisienne, la Banque commerciale de l'Afrique et la Commerciale de l'Ouest-Africain, la Société financière française et coloniale va créer prochainement le Crédit foncier de l'Ouest-Africain, au capital de 25 millions.

ON FAIT DE L'ARGENT

(*Le Journal des finances*, 9 mars 1928)

Un de nos abonnés d'Afrique Occidentale nous écrit : « Les affaires deviennent de plus en plus mauvaises et les recettes sont en forte diminution. Tout dernièrement, lors de notre passage à Bamako, nous avons pu constater que certaines maisons, la S.C.O.A. (Société commerciale de l'Ouest Africain) entre autres, faisait de l'argent coûte que coûte.

Nous avons vu durant trois à quatre jours, à grand renfort de trompette et de tam-tam, cette maison liquider, par centaines de caisses, du savon en morceaux à 0 fr. 25 le morceau qui, partout, est vendu couramment 1 fr. À notre retour de Mopti, les Syriens achetaient dans la même maison des mouchoirs pour femme dont la valeur de revient est de 4 fr. 25 et les revendaient 2 fr. 50. Combien les avaient-ils payés ?

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE

Exercice 1927

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 avril 1928)

(*Les Annales coloniales*, 14 avril 1928)

La Banque a apporté son concours aux augmentations de capital de la Banque Commerciale Africaine et de la Société commerciale de l'Ouest-Africain.

POUR LES TOMBES
AU CIMETIÈRE SAINT-CHARLES À YPRES
(*La Liberté*, 14 avril 1928)

DEUXIEME LISTE

.....
M. Henri Poncin, 2, rue Pasteur, à Garches, 50 ; M. Henri Duvernet, 55, avenue Bugeaud, Paris, 50 ; ... Société commerciale de l'Ouest-Africain, 69, rue de Miromesnil, Paris, 100 ;
.....

1928 (mai) : création de la [Compagnie commerciale Sangha-Oubangui](#)

Seuil de Peter

À L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
(*Les Annales coloniales*, 21 mai 1928)

M. François-Marsal, sénateur du Cantal, président de l'Union coloniale, président du conseil d'administration de la Société commerciale de l'Ouest-Africain, [adm. de la Banque commerciale africain et de la Compagnie du canal de Suez], président des Amis de Saint-Cyr, a été élu membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques en remplacement de M. Jonnart, décédé. Son concurrent, M. de Peyerimhoff, a obtenu 11 voix contre 31 à M. François-Marsal.

C'est au retour d'une mission en Extrême-Orient que M. François-Marsal quitta l'armée pour se consacrer aux affaires.

Ministre des Finances dans les cabinets Millerand et Leygues, il le devint à nouveau dans le second cabinet Poincaré en 1924.

Au Parlement, M. François-Marsal s'est consacré particulièrement à l'étude des problèmes financiers et des questions intéressant les familles nombreuses.

COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN (S.C.O.A.)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 décembre 1928)

L'assemblée des actionnaires de la Société commerciale de l'Ouest-Africain tenue le 27 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1927-28 clos le 30 avril dernier.

La société a réalisé des bénéfices sensiblement égaux à ceux de l'an dernier, bien qu'elle ait disposé d'un capital double du précédent. Ceci provient uniquement de la faible récolte d'arachides au Sénégal, car les ventes de diverses marchandises ont suivi une marche ascendante régulière, passant de 315 à plus de 376 millions de francs.

Les bénéfices bruts se sont élevés à 39.893.582 fr. 80 contre 39.759.677 fr. 55 pour 1927. Déduction faite des charges diverses et amortissements, le bénéfice net s'établit à

19.915.538 fr.60 contre 19.713.163 fr. 30 et le solde disponible, y compris le report antérieur, à 21.971.678 fr. 85, au lieu de 21.719.573 fr. 45.

Voici, d'ailleurs, comment se présentent les comptes de profits et pertes comparés :

	1927	1928
CHARGES		
Intérêts des comptes courants créditeurs, escomptes sur effets et agios de banques	8.873.197 40	6.557.234 10
Frais généraux de Paris	4.463.989 00	5.881.978 40
Intérêts et impôts, bons décennaux	748.727 35	672.614 50
Amortissements sur immobilisations	2.455.300 00	3.334.167 20
Réserve légale	1.175.000 00	1.175.000 00
Réserve de prévoyance	2.325.000 00	2.350.000 00
	<u>20.046.213 75</u>	<u>19.977.294 20</u>
PRODUITS		
Bénéfices divers de l'exercice	<u>39.759.677 56</u>	<u>39.893.532 80</u>
Rappel des charges	20.046.213 75	19.977.294 25
Bénéfices nets	19.713.463 80	19.915.428 60
Reports précédents	2.006.115 65	2.055.540 25
Soldes disponibles	<u>21.719.679 45</u>	<u>21.971.078 85</u>

L'assemblée a fixé le dividende à 60 fr. par action A (contre 85 fr. l'an dernier) et à 41 fr. 25 par action B.

Le dividende des actions A s'applique, cette année, à 200.000 titres (au lieu de 100.000 précédemment). Les actions B, qui interviennent pour la première fois dans la répartition, sont au nombre de 10.000.

Nous comparons à la précédente, et ci-dessous, la répartition adoptée pour le dernier exercice:

	1927	1928
Premier dividende de 5 %	2.500.000 00	5.062.50 00
Prélèvement statutaire	5.164.029 20	4.455.911 60
Superdividende	6.000.000 00	7.350.000 00
Réserve pour stabilité du dividende	3.500.000 00	—
Réserve immobilière	2.500.000 00	2.500.000 00
Report à nouveau	2.055.549 25	2.602.667 25
	<u>21.719.579 45</u>	<u>21.971.078 85</u>

Le rapport du conseil d'administration fait connaître que les résultats de l'exercice écoulé ont été obtenus avec un chiffre d'affaires global de 605 millions 100.000 fr.

contre 628.900.000 fr. en 1928-27 et 442 millions en 1925-26, pour un tonnage de 118.000 tonnes, contre 133.000 et 109.000 respectivement.

Les chiffres, qui expriment l'activité propre de la S. C. O. A., sont eux-mêmes fonction des chiffres généraux par lesquels se traduit le mouvement économique du pays où s'exerce son activité. C'est ainsi que, pour les colonies françaises de l'Afrique Occidentale, le tonnage total des principaux produits exportés, qui avait atteint 711.000 tonnes en 1926 et 693.000 tonnes en 1925, n'a été en 1927 que de 673.000 tonnes environ. Les sorties d'oléagineux, notamment, ont fléchi de 494.000 à 421.000 tonnes, en raison d'un déficit dans la récolte des arachides. Il y a eu également régression dans la production du coton, de 3.991 à 3.487 tonnes. En revanche, les exportations de produits forestiers ont progressé de 108.000 à 124.000 tonnes ; celles de cacao se sont élevées de 6.966 à 9.840, en provenance de la Côte-d'Ivoire pour la presque totalité, tandis que les deux territoires sous mandat, le Togo et le Cameroun, en exportaient 6.314 et 7.570 tonnes respectivement (contre 5.225 et 5.438 en 1926) ; enfin, deux productions qui ne sont encore qu'à leurs débuts, le café et les bananes, ont fourni 191 et 2.800 tonnes respectivement (contre 117 et 2.000).

La valeur mercerialisée de l'ensemble de ces exportations est établie par les statistiques douanières à 1.170 millions de francs. Ces mêmes statistiques indiquent qu'à l'importation, l'A. O. F. a reçu en 1927 environ 613.000 tonnes de marchandises diverses pour une valeur de 1.407 millions de francs ; mais il y a lieu de remarquer que ces chiffres représentent le commerce général, c'est-à-dire comprennent des marchandises qui n'ont fait que passer dans les colonies pour être réexportées ; le commerce spécial, qui donne une idée exacte des importations destinées à la consommation du pays, se chiffre par 437.000 tonnes et une valeur de 1.347 millions de francs. En résumé, l'A. O. F., en 1927, a produit un peu moins et consommé un peu plus qu'en 1926.

Les colonies anglaises d'Afrique occidentale ont été plus favorisées que les françaises en 1927. Le mouvement commercial global des trois domaines britanniques où la S.C.O.A. exerce également son activité accuse le chiffre considérable de 61 millions de livres, dont 28.525.000 aux importations et 32.475.000 aux exportations.

Bien qu'il soit difficile de comparer les résultats obtenus par la Grande-Bretagne dans la Gold Coast, et à la Côte-d'Ivoire voisine, par la France qui s'y est installée cinquante ans plus tard, il n'est pas admissible — déclare le rapport de la S.C.O.A. — que deux pays, offrant d'aussi grandes analogies dans le sol, le sous-sol, le climat et les productions, présentent une aussi grande inégalité dans leur développement. L'outillage économique de la Côte-d'Ivoire, notamment en ce qui concerne les moyens de transport et d'évacuation, est d'une insuffisance déplorable : l'inventaire des richesses du sous-sol est encore à faire, alors qu'il doit certainement réserver d'intéressantes découvertes.

L'exercice 1927-28 a été surtout caractérisé, au point de vue commercial, par la médiocre productivité des opérations au Sénégal. Les « intempéries » de la dernière saison ont causé de graves avaries à la récolte des arachides ; ces graines ont dû subir de fortes réfections à la livraison ; aussi la campagne a-t-elle laissé au commerce des résultats fort peu satisfaisants. D'une manière générale, l'année 1927 a été une période de rajustement. Il a fallu, dans toutes les colonies françaises, adapter les conditions d'achat et de vente à la situation créée par la stabilisation du franc, et le rendement des opérations s'en est ressenti, alors que, dans le même temps, la concurrence s'affirmait plus active que jamais.

Voici comment se comparent les deux derniers bilans au 30 avril :

	1927	1928
--	------	------

ACTIF		
Immeubles et terrains d'Afrique (amortissements déduits)	11.000.000 00	15.000.000 00
Immeuble du siège social (ancien)	540.000 00	—
Terrain et nouvel immeuble rue de Téhéran	7.218.829 10	13.500.000 00
Mobilier et matériel d'exploitation	1 00	1 00
Mobilier du siège social	1 00	1 00
Matériel naval	1 00	1 00
Fonds de commerce	1 00	1 00
Comptoirs d'Afrique	139.635.988 05	177.377.169 90
Débiteurs douteux	17.935 55	43 20
Comptes courants débiteurs	11.234.466 15	11.750.777 10
Agence de Manchester	—	897.295 50
Comptes d'ordre	2.123.212 65	2.004.110 40
Marchandises d'exportation	13.594.878 05	7.563.920 50
Produits en stock à l'inventaire	4.264.303 55	4.567.080 60
Produits africains à encaisser	35.212.807 25	21.030.711 00
Titres	1.785.628 50	2.830.913 15
Actionnaires	13.976.250 00	3.750.000 00
Banquiers	13.976.250 00	15.643.816 90
Caisse	86.671 95	67.907 45
	<u>274.430.627 30</u>	<u>276.033.749 45</u>
Profits et pertes	21.719.579 45	21.971.078 85
	<u>274.430.627 30</u>	<u>276.083.749 70</u>
PASSIF		
Capital	100.000.000 00	105.000.000 00
Réserve légale	4.425.000 00	5.600.000 00
Réserve de prévoyance	6.325.000 00	8.825.000 00
Réserve pour assurer la stabilité du dividende	8.500.000 00	12.000.000
Réserve immobilière	—	2.500 000
Provision pour risques et pertes de guerre	150.000 00	—
Compte de compensation des charges	9.058.786 10	7.863.081 85
Fonds de prévoyance pour le personnel	377.088 75	214.978 20
Bons décennaux	7.577.000 00	6.246.000 00
Comptes courants créditeurs	23.063.634 10	21.354.249 15

Agence de Manchester	1.239.736 95	—
Comptes d'ordre	1.397.074 00	748.039 20
Factures à payer	2.050.330 90	1.924.362 60
Effets à payer	60.165.750 65	45.605.854 15
Banquiers	26.902.563 90	31.704.158 60
Coupons à payer	390.483 10	414.524 60
Bons décennaux à rembourser	1.083.500 00	1.112.422 00
Profits et pertes	21.719.579 45	21.971.078 85
	<u>274.430.627 30</u>	<u>276.083.749 70</u>

Le bilan ci-dessus révèle l'emploi des fonds provenant de l'augmentation de capital, portés précédemment dans les postes Actionnaires et Banquiers : le premier est ramené de 13.976.250 francs à 3.750.000 fr. et le second de 33.731.652 fr. 50 à 15.643.816 fr.90. Mais les dépenses d'immobilisations sont passées de 30.670.457 fr. à 15.685.795 fr. ; nettes d'amortissements, elles ne figurent, toutefois, dans le total du bilan que pour 28.000.000 francs contre 18.758.829 fr. 10 après 15.085.796 fr. d'amortissements. D'autre part, le poste Comptoirs d'Afrique augmente notablement à 177.377.109 fr. 90 au lieu de 139.635.988 fr. 05, tandis que les marchandises d'exportation, les produits africains à encaisser et les produits en stock à l'inventaire reviennent ensemble à 33.161.712 fr. 10 contre 53.071.939 fr. 85.

Au passif, on remarque une forte diminution des exigibilités, notamment des effets à payer, ramenés à 105.115.569 fr. contre 114.901.096 fr., malgré une augmentation de 12 millions du poste banquiers. En raison des dotations de l'an dernier, les réserves passent de 19.400.000 fr, à 28.925.000 fr. Le compte de compensation des changes n'est plus que de 7.863.981 fr. 85 contre 9.058.786 fr. 10.

En face de 112.109.610 fr. 80 d'engagements envers les tiers on trouve un actif disponible ou réalisable de 247.483.745 fr. 70, d'où un excédent d'actif de 135.374.135 fr. 10 (contre 121.790.621 fr. 20 au 30 avril 1927).

Au cours de la discussion qui a suivi la lecture des rapports, M. Lucien Fontaine — président honoraire de la société, qui remplaçait M. François-Marsal empêché — a indiqué à l'assemblée que les statistiques des cinq premiers mois de l'exercice en cours accusent une amélioration sérieuse par rapport à la période correspondante de 1927-1928. On ne peut, toutefois, rien en conclure, puisque c'est maintenant seulement que va s'ouvrir la saison active et que la campagne des produits va commencer. En tout cas, une campagne aussi difficile que la dernière constitue un événement qui ne se répète guère en vingt ans ; tout le commerce africain en a été affecté et nombre de maisons plus vivement encore que S.C.O.A. L'exercice actuel se présente, somme toute, dans d'aussi bonnes conditions que possible.

Interrogé, d'autre part, sur l'éventualité d'une augmentation de capital, le président a déclaré que le conseil d'administration n'usera certainement pas pendant l'exercice actuel de l'autorisation qui lui a été donnée à cet effet.

MM. Gaston Seguin et Henri Poncin, administrateurs sortants, ont été réélus.

F. François-Marsal, Lucien Joseph Fontaine, Hans O. Ryff, Gaston Seguin, H. Poncin, Gabriel Angoulvant, H. Fatio, R. Frachon, A. Gaisman, F. Jacquier, L. Vaucher, H. Duvernet, adm.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Recueil des assemblées générales*, 30 avril 1929)

Conseil d'administration

M. Frédéric François-Marsal, off. LH, président ;
M. Lucien Fontaine, chev. LH, industriel, président honoraire.
M. Hans O. Ryff, chev. LH, vice-président.
M. Gaston Seguin, chev. LH, administrateur délégué.
M. Henri Poncin, chev. LH, administrateur délégué.
M. Henri Duvernet, chev. LH, administrateur délégué.

Administrateurs :

M. Gabriel Angoulvant, comm. LH, gouverneur général honoraire ;
M. Henry Fatio, G. O. C. I., administrateur de la Société des forces motrices de Brusio, à Genève,
René Frachon, administrateur de la Banque Privée, à Lyon,
M. Albert Gaisman, chev. LH, négociant,
M. François Jacquier, chev. LH, banquier, administrateur de la Banque Privée et de la Société lyonnaise des forces motrices du Rhône, à Lyon,
M. Louis Vaucher, administrateur de la Société de Banque Suisse, à Genève.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des finances*, 12 mai 1929)

Réunis en assemblée extraordinaire le 9 juillet 1927, les actionnaires de la Société commerciale de l'Ouest-Africain croyaient bien n'avoir à voter que sur un projet d'augmentation du capital de 100 à 105 millions par la :création d'actions à vote plural. Ce n'est qu'en entendant les dernières phrases de l'allocution prononcée par le président de l'assemblée qu'ils apprirent que le conseil désirait que lui soient, en même temps, conférés les pouvoirs nécessaires au doublement éventuel du capital qu'il voulait être en mesure de porter par étapes, jusqu'à 210 millions. Il y eut quelques remous ; les protestataires apprirent qu'ils n'avaient pas bien lu l'ordre du jour, sans quoi ils auraient compris que son second paragraphe : « Autorisation à donner au conseil pour l'augmentation du capital », ne pouvait se confondre avec le premier : « Création d'actions à vote plural ». Naturellement, toutes les résolutions furent votées.

Les actions à vote plural ont été émises au mois d'août 1927, immédiatement après l'assemblée extraordinaire qui en avait voté la création ; actuellement, le conseil, usant de la faculté qui lui a été accordée il y a deux ans dans les conditions que nous venons d'indiquer brièvement, émet, au prix de 660 francs , 105.000 actions nouvelles A de 600 francs , à droit de vote ordinaire.

Le fonds social va se trouver porté, par cette opération, à 157.500.000 fr. ; ce ne sera que sa quatrième augmentation depuis 1920. Il est vrai que l'ordre de grandeur de ces augmentations est allé en progressant. De 18 millions il y a neuf ans, le capital de la Société commerciale de l'Ouest-Africain est passé successivement à 30 millions, puis à 60, puis à 100 et 105, enfin, il va être de 157.500.000 francs .

Nous avons déjà, dans le passé, formulé quelques réserves à l'égard de la rapidité de cette expansion financière. Nous nous voyons obligés de les renouveler, aujourd'hui avec plus de force.

Il n'est pas question de contester l'importance de l'œuvre accomplie depuis sa création par la Société commerciale de l'Ouest-Africain, ni l'importance des résultats qu'elle a obtenus jusqu'à ces dernières années. Ce serait nier l'évidence.

Mais il est permis de se demander et de rechercher si l'opération qu'elle poursuit en ce moment est bien opportune, ou, du moins, si son opportunité ne dépend pas de causes opposées à celles qui devraient normalement l'expliquer.

*
* *

Il ne faut pas trop le dire, parce que l'on prépare, en ce moment pour elles, un important emprunt, mais nos colonies africaines — A. O. F. ou A. E. F., — surtout la première, traversent une très grave crise dont les entreprises commerciales se ressentent durement.

Cette crise a une cause profonde, qu'Albert Londres n'a que trop véridiquement rapportée dans *Terre d'ébène* : le dépeuplement dont il a dit les raisons ; et ses effets ont été considérablement renforcés depuis quelques mois par des facteurs de caractère purement commercial : la baisse des prix des produits d'exportation, oléagineux et cacao notamment.

Ce fléchissement a lui-même eu pour les sociétés deux conséquences : 1° un manque à gagner sur les produits achetés dans la colonie, vraisemblablement aussi, des pertes sur les stocks de ces produits ; 2° et surtout une considérable diminution du pouvoir d'achat d'une population indigène raréfiée par les travaux publics, la conscription et l'émigration. Les produits de traite, tout le bazar hétéroclite des factoreries ne se vend plus ou très lentement, malgré les sacrifices de rabais de prix consentis. On calcule qu'actuellement, l'ensemble des stocks serait supérieur du double, en Afrique, aux possibilités d'absorption de l'indigène. Il ne semble pas, d'ailleurs, que les sociétés de commerce africaines aient, dès le moment où la crise a commencé à se manifester, essayé, par une action commune, d'en limiter les effets ; au contraire, elles les aggravent en renforçant la concurrence qu'elles se font mutuellement et aussi par d'autres manœuvres non moins maladroites, par exemple, en ouvrant de trop larges crédits aux indigènes, qui, aujourd'hui, ayant payé leurs impôts à l'administration et remboursé leurs crédits au commerce, ne disposent plus, à cause de la baisse des produits de récolte, que de trop faibles ressources pour fréquenter les comptoirs des sociétés coloniales.

*
* *

Il semble, dans ces conditions que la Société commerciale de l'Ouest-Africain puisse, difficilement justifier le recrutement de nouvelles ressources par une extension productive de son chiffre de ventes ; celui-ci se serait élevé, pendant le premier semestre de l'exercice 1928-29 — l'exercice prend fin le 30 avril — soit de mai à octobre 1928, à 170.847.000 fr. contre 155.958.000 fr. pour la période correspondante de l'exercice précédent. Mais dans quelles conditions cette augmentation a-t-elle été réalisée ? Et le second semestre l'a-t-il confirmée ?

Elle n'aurait qu'une signification limitée en tous cas ; le rapport des bénéfices bruts au chiffre des ventes n'a pas cessé de décliner, en effet, pendant ces dernières années ; de 8 1/3 % en 1924-25, il est successivement revenu à 7,4 % en 1925-26, à 6,3 % et 6,6% en 1926-27 et 1927-28.

Nous serions, en fait, tenté de supposer, étant donné ce qui précède, que l'augmentation actuelle du capital est dictée surtout par la nécessité de « nourrir » les stocks de marchandises de traite immobilisées par la mévente. Ces stocks n'ont jamais cessé de progresser à la Société commerciale de l'Ouest-Africain ; de 55 millions fin avril 1925, ils sont passés à 122 millions et demi fin avril 1926, 153 millions en 1927, et 184 millions fin avril 1928. Que seront-ils au prochain bilan ? Le bénéfice comptable et le dividende dépendront essentiellement de leur évaluation. La société s'inspirera-t-elle des conditions présentes et fera-t-elle subir à ces stocks une dépréciation, escomptant leur vieillissement dans les entrepôts ? Forte des nouvelles ressources dont elle va disposer, préférera-t-elle jouer l'éventualité d'une atténuation rapide de la crise qui permettrait de vendre les marchandises avant qu'elles soient trop dépréciées ? Il n'est guère possible, de répondre à cette question.

La politique hardie que suit la Société commerciale de l'Ouest-Africain, en augmentant ses ressources au moment où la crise revêt une particulière acuité en Afrique, est peut-être imposée par les événements ; mais on aurait préféré qu'elle ait su se replier pendant un temps sur elle-même et vivre, au prix de quelques privations de sa propre substance. Les actionnaires dont le dividende a déjà dû être réduit l'année dernière, de 85 ; à 60 fr. parce que le capital à rémunérer avait doublé, mesureraient avec plus de sérénité la grandeur de l'effort que va désormais exiger de la société la rémunération d'un capital triplé au cours de trois années, qu'elle ne peut compter parmi les meilleures de son existence. L'expérience de 1920-21 et de 1921-23 n'aurait-elle pas comporté d'enseignements durables ?

COMPENSATION

(*Le Journal des finances*, 17 mai 1929)

La Société commerciale de l'Ouest-Africain publie, pour appuyer l'augmentation de son capital, un petit opuscule tout plein de renseignements intéressants

Le plus remarquable est celui qui résulte de la confrontation des sorts respectifs du mauvais actionnaire et du bon actionnaire.

Le mauvais actionnaire est celui qui, à l'origine, en 1907, ayant acheté des actions, a refusé ensuite de participer aux augmentations de capital, qui s'est borné égoïstement à encaisser ses dividendes et à vendre ses droits.

Celui-là a tiré bon an mal an, de sa mise primitive un revenu de 35,13 %.

Le bon actionnaire est, au contraire, celui qui a répondu à tous appels de la société, a participé à toutes les émissions.

Celui-ci n'a tiré de son argent qu'un revenu annuel moyen de 8,85 %, mais « il détient 28 fois plus d'actions qu'il n'en possédait au début, tandis que l'autre n'en a pas une de plus ».

Il faut être le dernier des Ouolofs pour ne pas comprendre la valeur de ce raisonnement.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN

(*Les Annales coloniales*, 20 juin 1929)

L'augmentation de capital de cette société a été close le 31 mai, avec un plein succès.

Les 105.000 actions émises ayant été absorbées en totalité à titre irréductible par 10.000 souscripteurs, il ne sera procédé à aucune répartition sur les souscriptions à titre réductible.

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE*
(*Les Annales coloniales*, 22 juin 1929)

[...] Récemment, la Banque a dirigé avec succès l'augmentation de capital de la Société Commerciale de l'Ouest-Africain [SCOA].

Informations et communiqués
COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des débats*, 15 octobre 1929)

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1929, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 26 octobre, font ressortir un total de produits bruts de 37.835.164 fr., contre 39.893.532 francs précédemment. Sous déduction des charges, le bénéfice net d'exploitation s'établit à 22.207.063 francs, contre 26.774.705 fr. Sur ce montant, 3.785.878 francs vont aux amortissements des immeubles, 930.000 francs sont affectés à la réserve légale et 1.860.000 fr. à la réserve de prévoyance. Le solde disponible est donc de 15.721.185 francs contre 19 millions 915.538 francs. Le conseil proposera le maintien du dividende à 60 francs, comme l'an dernier.



Coll. Jacques Bobée
 Côte-d'Ivoire. — Agnibilécro. — La S.C.O.A.
 Cliché G. Kanté. (Jean Rose, import-export, Abidjan)

LES COLONIALES
 Commerciale de l'Ouest-Africain
 (Le Journal des finances, 14 février 1930)

Si l'on en juge par le montant de son capital, la Société commerciale de l'Ouest-Africain est la plus considérable des entreprises commerciales françaises de l'Afrique occidentale. Ses origines, cependant, sont beaucoup moins anciennes que celles de certaines autres entreprises similaires, comme celles que nous avons étudiées précédemment ici-même et qui sont un peu ses concurrentes. C'est dire que son développement a été extrêmement rapide et l'on peut, de ce seul fait, supposer, qu'elle a introduit, dans la compétition qui s'est développée au cours de ces dernières années en Afrique Occidentale, des méthodes nouvelles, en apparence plus hardies et dont il faut se demander si elles sont meilleures.

*
 * * *

La société n'a été créée qu'en 1907 : elle reprit alors la suite de la maison Ryff et Roth qui exploitait des comptoirs et des factoreries en Guinée française et en Sierra Leone, et dont l'origine ne remontait elle-même qu'au début du siècle.

Le développement de l'affaire se poursuivait régulièrement de 1907 à 1920 : soit par la fondation de nouveaux comptoirs, soit par l'absorption d'autres entreprises commerciales, elle étendit peu à peu son activité à la Côte-d'Ivoire, à la Gold Coast, à la Guinée portugaise, au Togo. Toutefois, ce développement paraît avoir été, pendant cette première période, réalisé prudemment, et le capital, de 3 millions à l'origine, n'était encore que de 9 millions en 1919. Cette année-là, la Société réalisa un bénéfice de 4.628.000 francs, soit plus de 50 % du capital. Toutefois, elle n'était encore installée que dans une partie de l'Ouest-Africain, et ne pouvait soutenir la comparaison avec la Française de l'Afrique Occidentale dont le chiffre d'affaires et les bénéfices étaient alors doubles des siens.

Mais c'est surtout depuis la guerre que les dirigeants de l'affaire ont conçu de plus vastes ambitions et ont fait appel, pour les réaliser, à des méthodes financières plus hardies. De 1919 à 1924, la société triple son capital, s'installe au Sénégal et au Soudan et y organise la concurrence contre les vieilles maisons bordelaises et marseillaises qui y avaient, depuis longtemps établi des comptoirs. De 1924 à 1926, à la suite d'une nouvelle augmentation de capital de 30 à 50 millions, la Commerciale de l'Ouest-Africain étend son activité au Dahomey, au Nigeria. En 1927, le capital est doublé, et des comptoirs sont fondés ou achetés au Cameroun. Enfin, tout récemment, en 1929, le capital était porté à 157 millions, opération justifiée en partie par l'établissement de nouvelles agences au Nigeria.

Ainsi, entre 1919 et 1925, les capitaux investis ont plus que décuplé, les comptoirs se sont multipliés avec une étonnante rapidité. Alors que, vingt ans auparavant, la Commerciale de l'Ouest-Africain ne disposait que de 2 comptoirs et de 7 factoreries, elle exerce maintenant son activité dans 25 comptoirs et 151 factoreries — sans compter les postes de moindre importance — qui se répartissent comme suit :

Sénégal : 2 comptoirs (Dakar et Kaolack) et 20 factoreries.

Guinée portugaise : 1 comptoir et 3 factoreries.

Soudan : 2 comptoirs et 3 factoreries.

Guinée française : 1 comptoir et 16 factoreries.

Haute-Volta : 1 comptoir et 2 factoreries.

Sierra Leone : 2 comptoirs et 16 factoreries.

Côte-d'Ivoire : 5 comptoirs et 30 factoreries.

Gold Coast : 6 comptoirs et 27 factoreries.

Togo : 1 comptoir et 9 factoreries.

Dahomey : 1 comptoir et 18 factoreries.

Nigeria : 3 comptoirs et 4 factoreries.

Cameroun : 1 comptoir et 3 factoreries.

Cette liste est assez impressionnante par elle-même pour que nous puissions nous dispenser de la commenter. Il reste à se demander maintenant, dans quelle mesure ces extensions de l'activité sociale se sont révélées productrices au cours des dix dernières années.

Le tableau suivant établit les comparaisons nécessaires :

Ex.	Capital	Chiffre d'affaires	Bénéf.	Divid. par act.
	(en 1.000 fr.)			(en fr.)
1918-20	10.000	3.28.000	7.681	60 00
1920-21	30.000	140.000	33	25 00

1921-22	30.000	92.000	- 3.086	—
1922-23	30.000	153.000	297	—
1923-24	30.000	183.000	4.222	37 50
1924-25	50.000	226.000	9.392	40 00
1025-20	50.000	443.000	13.836	35 00
1926-27	100.000	629.000	19.713	35 00
1927-28	105.000	605.000	19.915	60 00
1928-29	105.000	576.000	15.721	60 00

[L'expansion à tout prix]

On peut d'abord remarquer que la société, qui a, comme les autres entreprises africaines, été durement touchée par la crise de 1920-23, a dû, pendant deux exercices, supprimer complètement toute rémunération du capital. La comparaison vaut, ici déjà, d'être faite avec la Compagnie française de l'Afrique Occidentale qui, pendant ces mêmes années de crise, ne diminua son dividende que de quelques francs. On pourra faire remarquer que la Commerciale de l'Ouest-Africain était alors en pleine période de croissance. Mais comme cette croissance se poursuit à une allure extrêmement rapide depuis dix ans, et qu'aujourd'hui même, elle n'est pas terminée — la récente augmentation de capital en fait foi, — on peut mesurer le danger que cette conception du développement de l'affaire fait courir à la régularité de la rémunération du capital. En réalité, nous pouvons, à ce premier signe, caractériser la méthode des dirigeants de la Commerciale de l'Ouest-Africain : il faut que l'affaire grandisse coûte que coûte, qu'elle « s'impose » vis-à-vis de ses concurrentes ; tant pis si ce sont les actionnaires qui font, par l'abandon ou la diminution de leur dividende, les frais de cette volonté de puissance.

Cette même conception de l'expansion de l'affaire, nous la retrouvons dans l'effort fourni par la société pour intensifier son chiffre d'affaires : on dirait qu'elle met en quelque sorte un point d'honneur à ce que celui-ci suive la progression du capital. Des graphiques impressionnants, des gravures dans le genre de celles que l'on trouve sur les almanachs pour représenter d'une manière frappante les grandes statistiques mondiales, sont destinés, dans les prospectus publiés par la société à l'occasion de ses augmentations de capital, à prouver que le chiffre des transactions effectuées s'est accru proportionnellement aux capitaux investis. À la vérité, la plupart de ces prospectus remontent à quelques années, et il suffit de lire le tableau ci-dessus pour se convaincre que, pendant les deux dernières années, la comparaison ne serait plus aussi concluante.

[Une rentabilité en baisse]

Mais il y a plus : si l'on entreprend de comparer le capital investi non plus avec le chiffre d'affaires, mais avec les bénéfices nets obtenus, on aboutit à des résultats tout opposés. La productivité de l'affaire a fléchi depuis 1920 dans des proportions sensibles. Même en 1926-27 — sans vouloir prendre pour exemple les deux derniers exercices qui sont déjà, jusqu'à un certain point, des exercices de crise — le bénéfice net ne représente que 1/5^e du capital : alors qu'en 1919-20, il représentait plus d'un tiers de celui-ci. Depuis, la proportion n'a cessé de fléchir, et il vaut mieux ne pas prévoir ce qu'elle sera en 1929-30, avec un capital augmenté de plus de 50 % — il a été en effet porté de 105 à 157 millions en 1928 — et un bénéfice qu'il semble difficile d'escompter beaucoup plus élevé que le précédent.

Nous avons déjà eu l'occasion d'exposer les conséquences que cette évolution peut avoir sur la stabilité des prochains dividendes. Cette fois, encore, il n'est pas inutile de reprendre la comparaison avec la vieille compagnie coloniale dont nous parlions tout à l'heure, et qui a, elle aussi, considérablement grandi au cours de ces dernières années, mais sans modifier son capital et sans sacrifier à cette illusion que l'augmentation incessante du chiffre d'affaires assure nécessairement la prospérité d'une entreprise commerciale, surtout dans l'état actuel de saturation dans lequel se trouve le pays.

Le chiffre d'affaires de la Française de l'Afrique, Occidentale a été, en 1928, inférieur à 500 millions, mais le bénéfice net s'est élevé à plus de 22 millions, ce qui représente une proportion de 4,4 %, alors que le dernier bénéfice de l'Ouest-Africain ne représente que 2,7 % de son chiffre d'affaires. Nous ne nous hasardons pas à comparer les deux sociétés au sujet du rapport existant entre les capitaux investis et la productivité : ce serait trop cruel.

*
* *

Ces comparaisons ne sauraient, d'ailleurs, être prises au pied de la lettre. Il y a, dans la vie de toutes les sociétés, des périodes de croissance difficile : il serait injuste d'en abuser pour les accabler en comparant leurs résultats à ceux d'affaires qui semblent maintenant dans la plénitude de leurs moyens. Mais le malheur, pour la Commerciale de l'Ouest-Africain, est que cette crise de croissance devient plus aiguë au moment même où la situation en Afrique Occidentale semble à un tournant difficile. Elle a accumulé des stocks considérables (176 millions, au dernier bilan contre 60 millions en 1924) à la veille du jour où tout le monde est d'accord pour affirmer que les quantités de marchandises mises à la disposition des indigènes anticipent largement sur leur pouvoir d'achat. ; elle a accru ses frais généraux, par la multiplication des comptoirs, alors que, là-bas, la plupart des commerçants s'efforcent de réduire les leurs au minimum, en prévision d'une crise prolongée. Elle vient d'appeler de nouveaux capitaux, alors qu'un récent rapport de son propre conseil d'administration attribuait, comme cause aux difficultés actuelles, le fait que des capitaux trop considérables avaient été investis depuis 10 ans dans des entreprises exclusivement commerciales.

Il n'y a peut-être d'ailleurs, dans tout cela, qu'une contradiction apparente : il semble que les dirigeants de la Société commerciale de l'Ouest-Africain veuillent jeter un défi à l'adversité. Ils songent à profiter de la situation actuelle, qui doit mettre mal en point nombre de sociétés secondaires, pour imposer plus fortement leur suprématie, en recueillant les épaves après la tempête. Ils veulent faire à eux tout seuls la concentration-que l'on préconise pour mettre fin à la crise actuelle. C'est une entreprise hardie, mais le moins qu'on en puisse dire est que les risques n'en sont pas: exclus, et, qu'en tous cas, quels que soient les résultats lointains qu'on puisse en attendre, elle ne paraît pas conçue pour servir les intérêts immédiats des actionnaires.

C commerciale de l'Ouest-Africain
(*Les Annales coloniales*, 27 septembre 1930)

On croit que la société passera son dividende son année.

Société commerciale de l'Ouest-Africain
(*Les Annales coloniales*, 9 octobre 1930)

Il ne sera pas proposé de divid., l'exercice affecté par la crise ne laissant qu'un bénéf. de 6 millions fr. contre 22 millions en 1928, insuffisant pour procéder à une répartition.

(*Le Journal des finances*, 10 octobre 1930)

La Commerciale de l'Ouest-Africain, qui résistait encore la semaine dernière aux environs du pair, est tombée à 475 sur la publication des résultats dont on prévoyait cependant depuis longtemps qu'ils seraient peu brillants. Le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril n'est que de l'ordre de 6 millions contre 22 millions pour l'exercice 1928-1929. Comme nous le laissions prévoir la semaine dernière, il ne pourra être question de procéder à une répartition.

SOCIÉTÉ
COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Les Annales coloniales*, 25 octobre 1930)

Les actionnaires de cette société sont convoqués aujourd'hui 25 octobre 1930 en assemblée générale ordinaire pour prendre connaissance du rapport présenté par le conseil d'administration, ainsi que des comptes et des résultats du 23^e exercice social allant du 1^{er} mars 1929 au 30 avril 1930.

Au bilan, avant passation des écritures soumises aux résolutions de l'assemblée :

ACTIF	
immobilisations :	
Immeubles et terrains d'Afrique	16.250.000 00
Après amortissements totaux	19.000.290 95
Immeuble du siège	15.000.000 00
Après amortissement de	2.901.983 50
Réalisables	226.019.867 95
Se décomposant en :	
Comptoirs d'Afrique	176.682.983 50
Comptes courants débiteurs	13.272 848 15
Comptes d'ordre	3.084 684 85
Marchandises d'exportation	7.448.846 00
Produits en stock	1.025.452 65
Produits africains à encaisser	18.995.227 30
Titres	2.159.774 50
Actionnaires	3.750.000 00
Disponible :	

Banques et caisses	28 387 322 10
PASSIF	
Capital	157.500.000 00
Réserves diverses	34.505.000 00
Passif envers les tiers	89.661.089 30
Dont : comptes courants créditeurs	31.407.705 80
Effets à payer	32.604.311 25
Banquiers	15.562.551 75
Profits et pertes	
Bénéfice de l'exercice	2.179.364 40
Solde de l'exercice antérieur	2.719.747 35

Le rapport, dont nous avons eu la bonne fortune de nous procurer les bonnes feuilles, expose les effets d'une crise qui, par sa brutalité et sa durée, a dépassé tout ce cru on avait connu jusqu'ici dans cet ordre d'événements. À la crise particulière du négoce africain née de l'excès même du commerce et d'une concurrence trop nombreuse et trop âpre, s'est superposée la crise mondiale qui, en frappant les cours des principaux produits au delà de tout ce qu'on pouvait imaginer, a réduit le pouvoir d'achat des indigènes, paralysé les transactions, restreint les possibilités de profit.

Par surcroît, des droits de sortie, des taxes de circulation intérieures, des impôts, sont venus depuis la guerre, grever les produits de telle sorte que si l'on oppose en francs -or au chiffre des exportations de 1929, soit 231 millions, le montant des impôts, soit 102 millions, chiffre qui a encore augmenté en 1929, on constate que le fisc enlève à l'indigène près de 50 % du produit de son travail.

Cependant, le mouvement commercial a pu être cette année de fr. 537.000.000 et le volume de tonnes 117.000 contre fr. 576 millions et 112.000 t. en 1925 ; mais les difficultés ont été telles que le bénéfice ne ressort qu'à 6.628.904 fr. 70 contre 22.497.065 francs 15 pour la campagne précédente,

Le compte de profits et pertes se décompose comme suit :

Pertes : intérêts, escomptes, agios	6.255.269 15
Frais généraux de Paris	6.852, 600 15
Frais d'augmentation de capital	5.499.709 75
Intérêts et imp. des bons	407.287 00
Profits : prime d'émission	6.300.020 00
Bénéfices divers 19.340.830 25	
Bénéfices : amortissements sur immeubles	4.059.600 30
Réserve légale	130.000 00
Réserve de prévoyance	260.000 00

Total	4.449.600 30
Bénéfice disponible	2.129.364 40
Total du bénéfice	<u>6.628.964 70</u>

En présence de cette crise sur la durée de laquelle aucune estimation n'est permise, le conseil ne croit pas devoir faire usage d'une réserve de 12.000.000 de francs cependant constituée pour assurer la stabilité du dividende.

C'est l'affirmation de la politique de prudence qui a porté cet établissement à l'état de puissance qui fait de lui aujourd'hui un des principaux outils de notre expansion en Ouest-Africain.

Alors que les fonds disponibles en caisse et banques sont restés sans changements d'une année à l'autre (fr. 29.389.332,10 au 30 avril 1930 contre fr. 29.438.177.85 au 30 avril 1929), le total des engagements n'est plus au 30 avril 1930 que de fr. 48.166.833 contre fr. 95.993.299,00 au 30 avril 1919. C'est une amélioration de fr. 47.826.466,50 représentée par ailleurs par l'augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice.

Aussi la société, forte des amortissements qu'elle a effectués sur ses immobilisations, n'ayant que des stocks bien compris et réduits au minimum — à peine plus de 1.500.000 fr. disposant d'une trésorerie très large, peut, en continuant la politique de prudence qui fait sa force, attendre sans inquiétude la fin du malaise actuel.

Elle traversera la crise comme celles qu'elle a traversées au cours de ses 23 années d'existence, renforcée chaque fois par la supériorité de son crédit.

MM. Henry Fatio, François Jacquier et Henri Duvernet, administrateurs sortants, sont à l'expiration de leur mandat ; celui de M. Duvernet expirera en janvier prochain. Nul doute que l'assemblée ne leur renouvelle sa confiance.

Bourse
Société Commerciale de l'Ouest-Africain
(*Les Annales coloniales*, 3 et 4 novembre 1930)

La Société commerciale de l'Ouest Africain, que M. François-Marsal préside avec tant de sagesse et d'autorité, vaut 500 fr. contre 1.400 fr. en 1929.

Société Commerciale de l'Ouest-Africain
(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1930)

Bénéf. : 6.628.961 fr. contre 22.297.005. M. François-Marsal, président, s'élève contre les charges fiscales et fait un exposé magistral des effets de la crise.

Henri DUVERNET, président

Société commerciale de l'Ouest-Africain
Renversement du conseil d'administration
(*Le Journal des finances*, 1^{er} janvier 1932)

L'assemblée de la Société commerciale de l'Ouest Africain a eu lieu le 23 décembre [sous la présidence de M. Angoulvant].

Nous avons brièvement noté, il y a huit jours, quelle avait été extrêmement agitée et qu'elle s'était conclue par le rejet de l'approbation des comptes, la démission de l'ancien conseil, et la nomination de nouveaux administrateurs.

Ceux-ci doivent convoquer une nouvelle assemblée, faire un exposé exact de la situation et examiner les mesures à prendre.

Le bilan qui était soumis par le conseil disparu était établi à la date du 30 avril 1931, clôture de l'exercice. C'est un document qui ne signifie absolument rien, un document sans valeur, qui ne justifie même pas, en quelque sorte, les mesures extraordinaires — amortissements exceptionnels par affectation massive des réserves — qui étaient proposées.

Il est même presque superflu de soumettre à la discussion les chiffres qu'il renferme.

Voici, cependant — ne serait-ce que pour l'histoire — comment étaient arrêtés ses principaux chapitres comparativement à ceux des deux bilans précédents (En 1.000 francs) :

	1929	1930	1931
ACTIF			
Immobilisations	30.860	31.250	28.700
Comptoirs d'Afrique et stocks	185.778	384.955	144.005
Comptes courants débit.	15.745	73.272	44.688
Produits d'Afrique à encaisser	20.963	18.995	13.942
Banques	29.297	29.153	9.006
PASSIF			
Capital	105.000	157.000	157.500
Réserves	34.317	34.605	34.605
Comptes courants crédit.	27.221	31.407	21.784
Eff. et fact. à payer	66.071	32.604	18.828
Banques	32.416	16.562	18.398

Pour l'observateur non averti, les variations des différents postes — sauf l'augmentation des débiteurs divers — ne peut que laisser une impression favorable, surtout si l'on se reporte à certaines déclarations faites à l'assemblée du 25 octobre 1930 : « Nos stocks sont constitués pour tourner trois fois dans l'année..., ce qui n'est pas vendu en fin d'exercice peut être considéré comme complètement amorti... Je tiens à faire cette déclaration catégorique que nos stocks d'Afrique, non seulement sont sains, non seulement sont estimés au-dessous de leur valeur marchande... La compression de 47.800.0110 fr. égalisée dans les engagements du passif (comptes courants créditeurs et effets à payer) représente l'augmentation de capital réalisée dans le courant de l'exercice... etc. »

La très forte réduction des stocks fin avril 1931, la nouvelle et considérable diminution des engagements peuvent laisser supposer que les précautions ont été prises pour subir la crise. Il faut l'inscription à l'actif d'une perte de 9.720.000 francs, réduite à 4.827.000 francs par application du report antérieur ; il faut surtout la demande du

conseil d'un virement considérable et imprévu des réserves pour que l'on sache officiellement que la situation est difficile, que l'inventaire est plein de trous, mais sans qu'aucun document comptable réponde de l'importance de ces trous. Tout cela parce que les actionnaires ne peuvent exiger qu'un bilan, celui qui est établi le jour de la clôture de l'exercice. En somme, si la S. C. O. A. avait pu penser durer, vaille que vaille, un an de plus, si en de pareilles circonstances, le secret était à peu près impossible à garder, elle pouvait présenter à ses actionnaires un bilan à peu près équilibré, sur lequel chacun aurait pu ratiociner à son aise, sans savoir qu'il était tendu sur un précipice,

Ces pratiques sont intolérables : elles exaspèrent à juste droit les actionnaires. On comprend qu'ils n'acceptent pas cette espèce de goguenardise de conseils d'administration qui, présentant un bilan normalement constitué, annoncent ensuite d'un petit air détaché : « Ces débiteurs, nous les comptabilisons pour 44 millions mais, vous le savez, des défaillances peuvent se produire » — quand il est pertinent que des défaillances énormes sont accomplies, et il n'est pourtant pas très difficile d'éviter ces palinodies. Dans des cas comme celui qui nous occupe, les conseils se devraient de présenter à côté du bilan en clôture d'exercice — qui ne peut pas porter la trace des événements survenus après la clôture de cet exercice — un bilan provisoire immédiat donnant la situation, ne serait-ce que très approximativement, à une date la plus rapprochée possible de l'assemblée.

Pour en terminer avec la S. C. O. A. — dont nous avons fait prévoir il y a très longtemps déjà le sort malheureux, dont nous relevons dès la fin de 1929 certaines obscurités de l'inventaire — nous répéterons que nous jugeons superflu d'essayer d'apprécier sa situation en partant du bilan présenté comme étant la représentation des écritures au 30 avril.

Allant plus loin que les commissaires aux comptes qui, plus courageux que ceux de l'Électro-Dives, se sont abstenus dans leur rapport de recommander l'approbation des comptes, mais ont fait au contraire des réserves en ce qui concerne « l'évaluation des éléments de l'actif ayant donné lieu à la constitution d'une provision spéciale en vue de pertes éventuelles », nous sommes obligés de mettre en doute l'évaluation de tous les éléments de l'actif.

SYNDICATS

(*Le Journal des finances*, 1^{er} janvier 1932)

Pour contribuer à la bonne fin de l'augmentation de capital réalisée en 1924 par la Société commerciale de l'Ouest-Africain, un syndicat avait été constitué sur l'initiative de M. Séguin. Le cours des titres bloqués s'établissait à 800 francs en moyenne. L'opération s'était dénouée convenablement pour les syndicataires.

Fort de cette expérience, M. Séguin crut opportun de la recommencer à l'occasion de l'émission de 1928 ; et sur un plan plus vaste. Il ne s'agissait plus seulement de créer une ambiance favorable provisoire, on voulait faire du marché de la S. C. O. A. un grand marché, préparer une introduction à terme.

Mais les circonstances n'étaient plus semblables ; elles impliquaient un effort financier beaucoup plus grand, puisque le nouveau syndicat devait bloquer ses premières actions aux environs de 1.600 pour aboutir à une moyenne de 1.300 à 1.350 fr. et que la masse de titres à remuer était plus grande.

L'aide nécessaire fut fournie par la Banque française de l'Afrique dans les conditions suivantes que M. Angoulvant exposa à la dernière assemblée. La Banque nourrissait en fonds le syndicat ; en contrepartie, la S. C. O. A. augmentait son crédit des sommes correspondantes. C'est M. Seguin qui, administrateur délégué de la S. C. O. A. et administrateur de la B. F. A., menait toute la combinaison.

LA DÉBÂCLE

Cette combinaison aurait pu réussir si, à partir de 1929, la baisse des cours, l'augmentation incessante du papier flottant n'avaient contraint le syndicat, incapable de se dégager, à s'alourdir de plus en plus : le solde créditeur de la S. C. O. A. à la B. F. A., de 11 millions au 30 avril 1930, passait ainsi à 30 millions à fin août de la même année.

Administrateur, comme nous venons de le dire, de la B. F. A., M. Seguin a été nécessairement l'un des premiers à savoir qu'elle était menacée, à plus ou moins brève échéance, d'une suspension de paiement. Mais pour que la S. C. O. A. puisse réduire son solde créditeur, il aurait fallu que le syndicat éteigne son solde débiteur, ce qui était impossible, aucun syndicaire ne voulant ou ne pouvant prendre le risque à sa charge.

La situation serait, aujourd'hui, à peu près la suivante : par suite de la déconfiture de la B. F. A., les 30 millions de la S. C. O. A. sont complètement gelés : quant aux titres syndiqués S. C. O. A., ils ont été repris par un groupement sous la condition que les syndicaire fournissent une garantie (espèces ou gages hypothécaires) équivalente à l'écart entre le prix de revient moyen de l'action (1.300 fr.) et sa valeur intrinsèque évaluée à 700 fr. par la Société fiduciaire suisse.

Mais comme ceci se passait vers le début de septembre et que, déjà, à cette époque, les actions de la S. C. O. A. ne cotaient plus que 250 ou 260 fr., on voit difficilement — en dépit de l'évaluation de la Fiduciaire Suisse — qu'un « groupement » les ait repris — si ce groupement n'est pas sous un faux-nez de la S. C. O. A. elle-même — pour beaucoup plus cher et n'ait pas pris ses assurances contre la possibilité d'une dépréciation nouvelle.

De sorte que la S. C. O. A. perdrait non seulement ses 30 millions à la B. F. A., mais, en outre, étant admis que les sommes déposées par les syndicaire soient d'argent trébuchant et les hypothèques bien inscrites, la différence entre 700 fr. et le cours présent (110).

DES PAROLES D'IL Y A UN AN

Parmi les déclarations formulées par le président à l'assemblée de la S. C. O. A. du 25 octobre 1930, dans le dessein de raffermir la confiance des actionnaires, on peut relever, entre autres, celle-ci :

« Je tiens à vous déclarer que votre conseil est tellement optimiste, a une telle confiance dans l'avenir de votre société que depuis la création de la S. C. O. A., il n'y a sans doute jamais eu autant d'actions réunies autour de la table du conseil qu'aujourd'hui, au moment où je vous parle ».

Cette affirmation eut un certain succès. Comment les actionnaires auraient-ils pu se douter que cette « réunion d'actions » résultait de la constitution du syndicat, dont faisaient partie MM. François-Marsal, Seguin, Fontaine, [René] Frachon, Duvernet et Poncin, administrateurs, que ce syndicat était alimenté, indirectement, par la société elle-même, et que la confiance de ses membres allait bientôt se solder pour l'entreprise, par une perte de plusieurs dizaines de millions ?

À la lumière des événements, on peut se demander, si c'est réellement une confiance, injustifiée mais vraie, ou une sorte d'humour cynique qui a pu inspirer les paroles que nous reproduisons.

La Société commerciale de l'Ouest-Africain est très stable à 260. Les milieux financiers et coloniaux considérant que la direction actuelle de l'affaire a en mains tous les éléments de réussite. L'assemblée ordinaire convoquée à titre extraordinaire en vue de statuer sur certains comptes débiteurs envers la Société, et les assemblées extraordinaires qui devaient suivre et qui devaient décider la réduction du capital social ont été remises, faute de quorum, aux premiers jours de mai.

LE COURRIER DE NOS LECTEURS

M. Robert O. — Nous vous conseillons de conserver vos actions de la Société commerciale de l'Ouest-Africain, car ce titre sera un des premiers à profiter de la hausse qui se produira fatalement sur les belles valeurs coloniales.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN (*Les Annales coloniales*, 10 mai 1932)

Les actionnaires de cette société ont tenu le 6 mai deux assemblées :

Une assemblée ordinaire, convoquée extraordinairement, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et les explications complémentaires qui lui ont été fournies sur les comptes passifs ayant incombé à divers débiteurs et résultant d'avances faites à eux personnellement ou à travers un syndicat constitué pour opérer sur titres S.C.O.A., a pris acte que les opérations des syndicats financiers, dès le début et jusqu'à leur liquidation définitive, ont été faites par les syndicataires à leurs profits et risques exclusifs.

La Société commerciale de l'Ouest-Africain n'a, en effet, jamais participé au syndicat et est devenue créancière d'une somme totale de 35.456.077 fr. 80 par la position qu'elle a dû prendre pour la sauvegarde de ses propres intérêts.

Sur cette créance, la société a déjà récupéré, sous des formes diverses, 25 millions de francs, soit environ 70 % du total, et a décidé, en conséquence, de faire abandon de tous préjudices, dommages ou intérêts pouvant être dus, sous toutes formes, par les syndicataires.

Quant aux règlements et garanties qui ont été obtenus, ils se décomposent ainsi : Remise de 43.050 actions A à la société, pour annulation, soit une valeur nominale de 21.525.000 francs. ; Cession immobilière, caution hypothécaire et nantissement sur titres, ayant une valeur globale de 2.180.000 francs et une valeur actuelle de capitalisation de 906.000 francs ; Reconnaissances de dette avec garanties et récupérables, 2 millions 080.000 francs. ; d'une recouvrement douteux, 8 millions.

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue ensuite ayant constaté l'abandon à la société de 43.050 actions A en a décidé l'annulation et, comme conséquence, a ratifié la réduction du capital social de 157.500.000 fr. à 135.975.000 francs.

Le capital ainsi réduit a été de nouveau diminué de moitié et ramené à 67.987.500 francs, par réduction du nominal des actions de 500 à 250 francs. Le fonds social se trouve donc, désormais, représenté par 271.950 actions de 250 francs dont 201.950 actions A et 10.000 actions B.

En outre, il a été créé 271.950 parts dites de compensation, assimilées aux parts bénéficiaires; et qui sont attribuées à tous les actionnaires à raison d'une part par action A et B.

Enfin, sur la proposition du conseil et dans le but d'assainir complètement la situation financière, la somme de 67.987.500 francs provenant de la réduction du capital, a été ainsi affectée : Amortissement des immeubles et terrains d'Afrique, 37 millions 359.830 fr. 75 ; Amortissement du matériel automobile, 3.920.671 fr. 45 ; Provision pour reconstitution de réserves, 26 millions 706.997 fr. 80.

Les résolutions présentées par le conseil, dont nous venons d'exposer les principales caractéristiques, ont été approuvées par 17.614 voix contre 2.006.

AVIS DIVERS
Commerciale de l'Ouest-Africain
(*Le Journal des finances*, 7 octobre 1932)

Les actionnaires de cette société sont convoqués en assemblée ordinaire pour le lundi 24 octobre à 9 heures, 19, rue Blanche, à Paris, pour approbation des comptes de l'exercice

Le compte de Pertes et Profits de cet exercice fait ressortir une perte d'exploitation de 5.082.281 fr. 95, à laquelle s'ajoutent 3 millions 957.509 francs d'amortissements des immobilisations et de dépréciation sur titres et comptes débiteurs, en majeure partie en Europe, et une perte de change de 12.474.124 fr. 10 résultant de l'abandon de l'étalon-or par la Grande-Bretagne.

Ces pertes, dont le conseil avait fait prévoir l'importance lors des dernières assemblées, sont amorties par les réserves et provisions contenues dans le bilan au 30 avril 1931, créées et votées lors de son approbation.

Ce bilan, caractérisé par une large trésorerie couvrant tous les engagements, va faire rentrer la société dans sa tradition et son exploitation normale.

Les comptes qui seront présentés ont été établis en application des décisions prises par les assemblées du 6 mai 1932, qui ont eu pour effet d'assainir complètement le bilan en constituant toutes les réserves.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Les Annales coloniales*, 8 octobre 1932)

Les actionnaires de la Société commerciale de l'Ouest-Africain (capital : 67.087.500 fr.) sont convoqués en assemblée générale ordinaire, à Paris, salle des « Ingénieurs civils de France », 19, rue Blanche. pour le lundi 24 octobre 1938, à 9 heures.

L'ordre du jour comporte :

1° Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice social clos le 30 avril 1932 ;

2° Rapports des commissaires aux comptes ;

3° Approbation des comptes et du bilan ;

4° Ratification de la nomination d'un administrateur et élection d'un membre sortant ;

5° Nomination des commissaires aux comptes pour l'exercice en cours et fixation de leur rémunération ;

6° Pouvoirs spéciaux à donner au conseil d'administration pour la défense des intérêts de la société ;

7° Application de l'article 40 des statuts ;

8° Autorisation à donner aux administrateurs en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 ;

9° *Quitus* de gestion pour les exercices 1930-31 et 1931-1932 ;

10° Éventuellement, prorogation du délai d'appel de sommes à libérer sur les actions « B » ;

11° Questions diverses.

Seront admis à cette assemblée, conformément à l'article 30 des statuts :

1° Les titulaires de 10 actions nominatives « A » ou le B » inscrits sur les livres au plus tard le 8 octobre 1932 ;

2° Les propriétaires de 10 actions « A » au porteur ou plus qui en auront effectué le dépôt le 19 octobre 1932 au plus tard dans les caisses habituelles.

Les propriétaires de moins de 10 actions « A » au porteur et les titulaires de moins de 10 actions nominatives « A » ou « B » pourront se réunir et se faire représenter à l'assemblée par un actionnaire, à la condition de déposer aux caisses et dans les délais indiqués ci-dessus, leur titres au porteur ou nominatifs et leur pouvoir.

Le compte de Pertes et Profits de l'exercice 1931-1932 fait ressortir une perte d'exploitation de 5.082.281 fr. 95, à laquelle s'ajoutent 3 millions 957.500 francs d'amortissements des immobilisations et de dépréciation sur titres et comptes débiteurs, en majeure partie en Europe, et une perte de change de 12.474.124 fr. 10 résultant de l'abandon de l'étalon-or par la Grande-Bretagne.

Ces pertes, dont le conseil avait fait prévoir l'importance lors des dernières assemblées, sont amorties par les réserves et provisions contenues dans le bilan au 30 avril 1931, créées et votées lors de son approbation.

Les comptes qui seront présentés ont été établis en application des décisions prises par les assemblées du 6 mai 1932, qui ont eu pour effet d'assainir complètement le bilan en reconstituant toutes les réserves.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN

Assemblée générale annuelle du 24 octobre 1932

(*Le Recueil des assemblées générales*, novembre 1932)

L'assemblée est présidée par M. Duvernet, président du conseil d'administration.
M. le président.

— Mesdames, Messieurs, si vous le voulez bien, je vais déclarer la séance ouverte, car notre horaire est largement dépassé. Je dois vous faire une déclaration. C'est que, comme d'habitude, nous avons donné le plus large accès à cette salle aux représentants de la presse. Je demande que vous nous en donniez acte. Je demande que les deux plus gros porteurs ou représentants d'actions ici dans cette salle veuillent bien venir s'asseoir comme scrutateurs, à côté de moi. Il s'agit de M. Primot, représentant 18.322 actions, et M. Herren, représentant 16.990 actions.

.....

Rapport du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs, Le vingt-cinquième exercice social de notre Société, exercice 1931-1932, — dont nous vous rendons compte, a été marqué par des incidents qui ont eu leur répercussion dans les Assemblées générales de décembre, janvier et mai dernier. Nous avons plaisir aujourd'hui à vous dire que, grâce aux résolutions votées par vous lors des Assemblées du 6 mai dernier, en dépit des circonstances générales contraires et des attaques violentes menées contre elle, votre Société est sortie de ses difficultés et qu'elle se trouve actuellement dans de bonnes conditions pour participer à une reprise des affaires, dès que celle-ci se produira. Le bilan que nous vous présentons a été, comme chaque année depuis la création de la société, soumis à la vérification de la Société Anonyme Fiduciaire Suisse dont il porte le visa de contrôle. Vous remarquerez que, sous une forme nouvelle, nous avons réuni chaque poste de l'Actif et du Passif des comptoirs d'Afrique et de l'agence de Manchester, avec celui existant dans les écritures du siège. Nous espérons que vous apprécierez et approuverez cette présentation. Le bilan comporte les réductions du capital décidées par les 1^{re} et 3^e résolutions de

l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai dernier. La réduction de Fr. 67.987.500, provenant de l'abaissement du nominal des actions de Fr. 500 à Fr. 250, a été, en totalité, appliquée conformément à la décision prise par la 5^e résolution de la même assemblée. Vous en retrouverez donc la totalité aux chapitres suivants :

fr. 41.280.502,20 aux Amortissements des Immobilisations en Afrique.

fr. 26.706.997,80 à la Provision pour reconstitution des Réserves.

Nous ne nous étendrons pas sur les chapitres du Bilan, car vos commissaires aux comptes vous donneront, dans leurs rapports, une analyse complète des différents postes. Cependant, nous attirons votre attention sur la par faite liquidité que présente la situation. En effet, en face d'un total d'engagements envers les tiers de fr. 23.239.315,80, il existe en « valeurs disponibles » immédiatement et « valeurs réalisables à court délai » un total de fr. 23.826.663,40, couvrant intégralement tous les engagements de la Société envers les tiers. Depuis, cette situation s'est encore améliorée et nous disposons à l'heure actuelle d'un excédent des disponibilités sur les engagements d'une importance telle qu'il nous permettra de participer activement à la pro chaine campagne d'achat des produits africains. Parmi les « valeurs réalisables à terme », le poste le plus important représente les marchandises d'exportation, en cours de route ou en stock dans nos comptoirs d'Afrique et destinées à la vente aux indigènes. Il se chiffre par fr. 51.091.977,70 se décomposant ainsi :

Marchandises dans les magasins de dépôt, factoreries et boutiques en Afrique Fr.	42.072.458 60
Marchandises en cours de route	2.640.240 15
Marchandises dans les ports d'Europe	6.379.278 95
	51.091.977 70

.....
Pendant le cours de l'exercice, nous avons eu la douleur de perdre l'un de nos collègues, M. François Jacquier, banquier à Lyon. M. Jacquier était administrateur depuis la création de la Société. Banquier prudent et avisé, ses conseils avaient pour nous une grande valeur et il laisse parmi nous des regrets unanimes. Nous vous demandons de donner à la succession de M. Jacquier quitus de gestion. En remplacement de M. Jacquier, votre conseil a fait appel au concours de M. Isnard le Francé, banquier à Lyon; nous vous demandons de ratifier sa nomination. Vous avez à procéder à la nomination d'un administrateur, en remplacement de M. Charles Périnaud, administrateur sortant, désigné par le sort, en application de l'article 19 des statuts. M. Charles Périnaud est rééligible et nous le présentons à vos suffrages.
.....

À toutes les difficultés d'ordre économique et commercial que nous venons de vous énoncer se sont ajoutées celles qui nous ont été créées par un groupement d'actionnaires, fondé soi-disant pour défendre les intérêts de la Société, mais en réalité inspiré par des concurrents rêvant de s'approprier le bénéfice de tout un passé de travail et de prospérité. C'est ainsi qu'au cours de l'année sociale qui vient de s'écouler la Société et ses administrateurs personnellement se sont vus l'objet d'attaques violentes résultant d'une série de manœuvres, de diffamations par la voie de circulaires et de journaux, ainsi que de procédures abusives et vexatoires, manœuvres et attaques faites en vue de décourager les volontés les plus énergiques et, en tout cas, de nature à amoindrir le crédit de la Société. S'abritant tout d'abord sous l'anonymat de ce groupement de défense, ces actionnaires, dès que fut publié l'avis de convocation à l'assemblée générale du 12 mars J 932, déclenchèrent des attaques par la voie de circulaires, de la presse, d'émissaires qui jusqu'au 6 mai se succédèrent sans

interruption, obligeant le Conseil à se défendre sur tous les terrains, à répondre aux circulaires, à barrer la route aux articles de presse diffamatoires et à suivre chez les fournisseurs, acheteurs, banquiers, la campagne de dénigrement systématiquement conduite par des gens dont la puissance et la méchanceté ne pouvaient pas permettre de les traiter par le mépris. L'Assemblée générale d'avril 1932 n'ayant pu se tenir, fut à nouveau convoquée pour le 6 mai suivant. Un certain nombre de résolutions furent soumises à cette assemblée qui les adopta. On eut pu croire qu'à raison même des précautions qu'avait prises votre Conseil pour vous éclairer, les adversaires allaient mettre un terme à leurs manœuvres ; il n'en fut rien, les circulaires, les attaques de presse et les diffamations continuèrent et, par exploits des 28 mai et 4 juin 1932, il fut demandé au Tribunal de prononcer la nullité des délibérations prises et des résolutions votées par cette assemblée générale. Bien plus, à la date du 13 juillet suivant, ils assignèrent encore la société et ses administrateurs devant le tribunal pour voir prononcer la nullité des délibérations prises par les Assemblées générales antérieures des 9 juillet 1927 et 6 juillet 1929. Pour répondre d'une manière péremptoire et définitive à ces demandes en nullité basées sur l'inobservation et la violation tant des statuts que de la législation actuelle sur les sociétés, votre conseil s'est adressé à des jurisconsultes éminents dont les avis concordants ne laissent aucun doute sur l'issue des procès qui nous sont intentés. Votre conseil a besoin de voir l'autorité souveraine de l'assemblée s'exprimer en cette matière et il vous demandera, par une résolution, de lui confirmer les pouvoirs spéciaux qu'il juge nécessaires en l'occurrence. Nous devons vous signaler que ces demandes en justice, connues d'un certain nombre d'entre vous, ont fait l'objet d'une étude par quelques actionnaires se rendant compte du danger que pouvait présenter pour notre Société l'introduction d'une instance ayant pour base l'action individuelle et non pas l'action sociale. Ces actionnaires nous ont demandé de mettre à l'ordre du jour l'application de l'article 46 des statuts et vous aurez à vous prononcer sur la résolution qui va vous être soumise à cet effet.

Nous vous demandons, comme d'usage, de donner en tant que de besoin, aux membres de votre conseil d'administration, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 relativement aux traités et marchés à passer avec la Société, et nous vous proposons de ratifier ceux qui ont été conclus pendant l'exercice écoulé.

Dans la deuxième résolution de votre Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 1932, vous avez donné mandat au conseil d'administration d'appeler les sommes restant à libérer sur les actions « B », suivant les besoins de la Société et au minimum, jusqu'à concurrence de 187 fr. 50 par action, dans le délai de six mois de ladite Assemblée. La trésorerie de la Société étant très à l'aise et en raison des déplacements résultant de la période des vacances pendant laquelle nombre d'actionnaires n'auraient été touchés qu'avec des retards importants, votre Conseil d'administration n'a pas cru devoir encore à ce jour demander le versement de cette somme de 187 fr. 50 par action « B ». Nous vous proposons dans une résolution qui va vous être soumise de proroger de six mois ce délai d'appel pour le reporter au 6 mai 1933. M. le Président. — Messieurs, voici le nombre de titres présents ou représentés en cette Assemblée : 3.434 actionnaires, représentant : 124.768 actions A, et 15.750 actions B. soit au total : 130.518 actions. Le quorum du quart qui est de 67.990 actions est donc largement dépassé.

.....

Discussion

M. le Président. — Si vous le permettez, je vais déclarer la discussion ouverte. Que ceux qui désirent prendre la parole veuillent bien me le dire. J'inscrirai leurs noms au fur et à mesure. M. Créange. — Dans votre rapport, vous indiquez que vous n'avez pas eu le temps nécessaire pour faire l'appel des fonds des actions B non libérées, décidé par l'assemblée, et vous dites qu'en raison des vacances, cela ne vous a pas été possible. Or, l'Assemblée qui autorisait cet appel de fonds est du 6 mai. Du 6 mai aux vacances, il y

avait un délai suffisant pour faire cet appel de fonds. Je veux espérer qu'il n'y a pas d'intérêts contraires aux intérêts de votre société pour éviter cet appel de fonds. Je constate déjà que le Conseil d'administration, sur 10.000 actions, en possède 2.000. Cela lui serait pénible, naturellement, d'avoir à verser 187 fr. 50, et, par la suite, encore 187 fr. 50. Pour éviter cet ennui au conseil d'administration, je vais lui suggérer une proposition qui serait très intéressante pour tous les actionnaires dont les titres ne sont pas libérés. Voici cette proposition : Après le versement de 187 fr. 50 par titre, dont l'appel a été décidé le 6 mai, les actions B auraient une valeur nominale de 250 francs dont un quart (soit 62 fr. 50) versé. Plutôt que de proroger le délai d'appel, comme le pré voit l'ordre du jour de l'Assemblée d'aujourd'hui, on pourrait envisager l'annulation pure et simple des actions B après versement de 125 fr. par action. Cette somme de 125 fr. représente la différence entre : la somme restant due sur les actions « B » libérées de 62 fr. 50, soit par action Fr. 187 50 et le quart libéré sur ces actions 62 50 la somme nette à verser par porteur d'action B pour obtenir l'annulation de leurs titres ressort ainsi à 125 » La plupart des porteurs d'actions B, en dehors du Conseil, bien entendu, préféreraient sans aucun doute abandonner leurs titres à la Société et se libérer de tout engagement moyennant un versement unique de 125 fr. par action plutôt que d'avoir à verser : Fr. 187 50 par action à bref délai et » 187 50 par action à une époque plus ou moins rapprochée
soit Fr. 375 » par action.

Cette solution aurait l'avantage de réduire l'effort à demander aux porteurs d'actions B sans toutefois léser les intérêts des porteurs d'actions A. Elle permettrait, en outre, de régulariser d'une manière définitive la question des actions B et de faire rentrer immédiatement 1 million 250.000 francs dans la caisse. Voilà la proposition que je vous fais, Monsieur le Président. Il faut carrément régler ces actions B qui aujourd'hui sont représentées par 5.750 et qui comptent pour un certain nombre de voix alors qu'elles n'ont aucune qualité de compter.

M. le président. — Il vous sera répondu tout à l'heure, avec l'ensemble.

M. Lefébure. — Messieurs, après l'exposé très copieux qui vous a été fourni par le rapport du conseil d'administration, par le rapport du commissaire aux comptes, et par le rapport complémentaire du troisième commissaire aux comptes, je n'ai pas l'intention de retenir très longtemps votre attention. Néanmoins, en présence des attaques qui ont été dirigées contre le comité de défense, je pense qu'il y a lieu pour moi d'en préciser nettement l'attitude. En ce qui concerne les comptes. Les comptes qui vous sont présentés sont, en somme, la traduction des résolutions votées tant par l'assemblée générale ordinaire que par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 1932. Ces Assemblées, vous vous le rappelez, ceci est fort important, ont adopté une transaction de la Société avec un certain nombre de ses administrateurs en fonctions et anciens administrateurs, qui étaient débiteurs, par suite de la prise en charge par la Société des dettes subies par le syndicat. Ces messieurs avaient joué, spéculé sur les titres de la S. C. O. A. Cette transaction a abouti à une première réduction de capital. Puis l'opération a été encore complétée par une deuxième réduction, pour remettre les comptes en état, si l'on peut dire. Le capital se trouvait ainsi réduit de 157 millions à 67 millions 987.000 fr. et le nominal des titres était ramené de 500 à 250 fr. Or, nous avons voté contre ces résolutions, et nous avons même demandé à la justice leur annulation. Nous ne pouvons en effet admettre que le Conseil puisse faire voter par l'Assemblée générale, à deux heures de l'après-midi, un rachat par la Société de 43.000 titres à ses propres administrateurs au prix de 500 francs, en vue d'éteindre partiellement les conséquences des actes répréhensibles commis et reconnus par eux, et ensuite, à 5 heures du soir, trois heures après, faire voter la réduction à 250 fr. du nominal des titres possédés par vous tous. (Applaudissements.) Tout ceci nous a paru et nous paraît encore à la fois illégal et tout à fait immoral. (Applaudissements.) C'est vous dire que nous ne voterons pas davantage aujourd'hui les résultats relatifs aux comptes de l'exercice 1931-1932, qui

appliquent ces décisions dont nous contestons judiciairement la légalité et la régularité. Je m'empresse de dire qu'il est bien entendu que ce n'est nullement la question du déficit commercial qui eût été de nature à nous dicter notre attitude. Dans la situation actuelle, on ne peut, j'estime, en faire aucun grief au conseil.

Un actionnaire. — Très bien !

M. Lefébure. — Mais nous ne voterons pas davantage le *quitus* pour les exercices 1930-1931 et 1931-1932, et cela pour les mêmes raisons. Remarquez que, jusqu'à présent, le *quitus* avait toujours été soigneusement réservé. Avec beaucoup d'habileté, on vous faisait voter la résolution et on disait : oh ! le *quitus*, réservé. Aujourd'hui, on vous demande de le voter, évidemment dans un but d'apaisement moral. Remarquez que nous n'entrerons pas à nouveau dans une discussion qui serait certainement tout à fait stérile et qui ne ferait que continuer une agitation tout à fait nuisible à la Société. Je me bornerai à vous dire que le *quitus* obtenu dans de telles conditions est, à mon sens, tout à fait inopérant et qu'il ne saurait couvrir les infractions à la loi qui ont été commises par certains administrateurs, dont plusieurs sont encore dans le Conseil actuel. Voici donc notre position précisée vis-à-vis des comptes. En ce qui concerne l'action en nullité de l'augmentation de capital 1927-1929, je tiens également à répondre aux diverses allusions et attaques qui ont été faites dans les rapports qui vous ont été lus, et je crois devoir m'expliquer sur cette action en nullité dirigée contre la dernière augmentation de capital de 55 millions faite par la Société. En intentant cette action, à la demande spéciale d'un ancien actionnaire de votre Société, nous avons voulu simplement prouver à l'Assemblée que la Société était mal gérée, même au point de vue administratif. En effet, l'actionnaire dont il s'agit m'a signalé que diverses graves irrégularités avaient été commises par le Conseil, lors de l'Assemblée extraordinaire qui a statué sur l'augmentation de capital. Ces irrégularités ont eu un résultat que nous croyons tout à fait sûr : celui d'entacher de nullité complète l'ensemble de l'opération. Certes, Messieurs, ce ne sont pas les membres du conseil actuel qui sont responsables, mais j'y insiste : le fait a été signalé à diverses reprises aux conseils successifs par l'actionnaire en question. Cet actionnaire comprenait, en effet, qu'une société qui était ainsi viciée dans la composition même de son capital aurait des difficultés dans l'avenir. Mais les conseils qui ont été saisis de ces faits n'ont pas cru devoir y attacher la moindre importance, et cependant, Messieurs, si la loi prévoit de semblables erreurs — et tout le monde peut commettre des erreurs — elle prévoit aussi un moyen de les réparer et de régulariser la situation par un procédé extrêmement simple. Si le conseil juridique de la S. C. O. A. avait été consulté par les administrateurs, nul doute qu'il se serait empressé de signaler le système auquel je fais allusion. En tout cas, par une négligence vraiment inqualifiable, les administrateurs n'ont tenu aucun compte et n'ont rien fait pour redresser les erreurs commises, laissant ainsi votre société sous les menaces les plus graves. Messieurs, à ce point de vue on nous a reproché violemment tout à l'heure de vouloir naufrager la société, de l'obliger à se mettre en liquidation. Voici le grand grief ; voici le but final, paraît-il. Or, Messieurs, cette pensée n'a jamais été la nôtre. Elle n'a jamais été celle du Comité de défense : ce sont là des insinuations odieuses. (Bruits.)

M. Lefébure. — Laissez-moi parler. Eh bien, pour vous prouver que le seul mobile de nos actes est la recherche de l'intérêt social, je vous déclare, au nom du Comité de défense, que nous retirons cette action en nullité. (Applaudissements.) Il y a un autre point qui mérite notre attention. On nous a signalé, dans le rapport du conseil, qu'un groupement d'actionnaires s'était constitué dans les conditions de l'article 46 des statuts, en vue d'exercer contre le conseil d'administration une action. Notez-le bien : une action est intentée contre le conseil par des actionnaires, qui dirigeraient contre ce conseil l'action sociale en responsabilité. Or, Messieurs, nous avons la preuve que les membres de ce groupement ont été entièrement recrutés par le conseil lui-même, parmi ses amis. Il faut en conclure que ce pseudo-comité de défense est et sera un instrument docile entre les mains du conseil, et que son but réel est de couvrir, à l'aide

d'un artifice juridique, d'ailleurs ingénieux, les agissements du conseil en faisant croire à l'existence d'un contrôle inexistant, (Applaudissements.) Pour terminer, je vous dirai que je suis ici uniquement pour représenter un millier d'actionnaires et que nous voulons défendre nos amis par tous les moyens légaux. Nous voulons obtenir la liquidation du passé dans l'intérêt des actionnaires, et surtout nous voulons faire annuler la pseudo-transaction intervenue dans l'intérêt des seuls administrateurs fautifs. Nous voulons enfin exercer un contrôle permanent pour éviter le renouvellement des erreurs dont vous avez tous subi le préjudice. (.Applaudissements.)

M. Glosset. — Mesdames, Messieurs, je voudrais d'abord rendre hommage à la courtoisie avec laquelle M. Créange et M. Lefébure viennent de parler, et aussi à ce qu'ils ont dit. (Bruit.) Je vous en prie ! J'ai écouté patiemment, tout le monde a écouté ; je vous demande de m'écouter aussi. Au sujet de la proposition de M. Créange, je dirai tout de suite quelque chose. Par principe, je suis adversaire des actions à vote plural ; cependant, dans la circonstance, la proposition de M. Créange montre à quel point elles peuvent être quelquefois une sauvegarde pour une Société. Si l'on consent à l'annulation des actions à vote plural de la S. C. O. A., qu'arrivera-t-il demain ? C'est que ces messieurs du syndicat de défense pourront avoir très facilement la majorité qu'ils cherchent et nous démolir. Je crois donc que dans l'espèce la proposition est un peu insidieuse et qu'il ne faut pas la retenir. Pour ce qui est de l'allégation de M. Lefébure relativement aux décisions prises par rapport à l'ancien Conseil, je crois réellement — et je crois l'avoir dit à une autre Assemblée — qu'il faut chercher en toutes choses le but et le sens pratique. On a dit : On a pris des décisions pour sauvegarder les anciens administrateurs. Messieurs, je ne crois pas que ce soit exact. On a demandé aux anciens administrateurs tout ce qu'ils pouvaient donner. J'en suis moi-même persuadé. Vous savez que j'ai été un des opposants de la première heure. Par conséquent, pour que je pense ainsi, il faut vraiment que j'aie constaté moi-même qu'il n'y avait pas grand-chose à faire. Voulez-vous dire que M. François Marsal doit pouvoir donner des millions qu'il n'a pas ? que M. Seguin doit pouvoir donner des millions qu'il n'a pas ? Je ne le crois pas ? Par conséquent, que voulez-vous ? Vous voulez faire annuler les décisions qui ont été prises, encore une fois, dans un intérêt commun, dans un intérêt pratique. (Bruit.) Vous voulez faire annuler ces décisions et vous les remplacerez par quoi ? Par des sanctions pénales. Nous savons tous qu'on peut très bien exercer des sanctions pénales contre certains administrateurs. Mais, Mes sieurs, où cela nous mènera-t-il ? Je crois avoir encore fait justice, dans mon esprit tout au moins, des deux allégations. Maintenant, je voudrais, à la suite de la lecture des comptes qui ont été lus tout à l'heure, je voudrais faire un petit calcul, que tout le monde pourra suivre avec moi, pour montrer tout de même que notre Société a une situation beaucoup moins mauvaise que les faits semblent le démontrer ; et ceci est remarquable, car malgré toute la tourmente que la Société a subie tant du fait des mauvaises actions commises par l'ancien conseil que des conséquences de la crise, la Société pourrait être beaucoup plus bas qu'elle n'est. Si vous voulez bien, je vais vous donner quelques chiffres qui vous indiqueront la valeur approximative de votre Société. D'après le bilan, vous avez vu que les bâtiments de la Société sont considérables. J'ai pu savoir qu'ils sont assurés pour 79 millions passés. Si vous voulez, comptons-les seulement pour 40 millions 40.000.000 Les terrains valent 10.000.000 Le matériel d'exploitation qui est porté pour 23 millions, on peut l'admettre, sans exagération, pour 5.000.000 Les Sociétés affiliées 5.500.000 Les valeurs réalisables à terme 81.000.000 Les valeurs et produits à encaisser 11.000.000

Les banquiers et l'encaisse 12.635.000 Les comptes d'ordre 5.845.000 ce qui fait un total d'actif de : 100.680.000 francs en chiffres ronds. À retrancher : les seules dettes que la Société ait aujourd'hui 28.000.000

Messieurs, cela laisse un actif net, comme vous le voyez, de 132 millions environ, ce qui correspondrait, pour 272.000 titres de la Société, à environ 500 francs par titre. La

valeur intrinsèque de nos titres, actuellement, correspond à peu près à 500 francs. Je crois qu'il est intéressant de faire cette constatation. Maintenant, on a beaucoup parlé du syndicat de défense. Je voudrais me garder d'employer des mots violents — du reste, je ne les pense pas ; j'estime que tout le monde a le droit d'avoir une opinion et de la défendre — mais enfin, ce syndicat de défense, nous sommes tout de même obligés de le considérer un petit peu comme un syndicat d'attaque. Il est constitué par des néo-actionnaires, dont je respecte absolument les droits et la mentalité, mais tout de même, je me demande ce que ces nouveaux actionnaires, qui ont payé leurs titres, je ne sais pas, 200 ou 250 francs, peuvent bien avoir à défendre. Je crois que c'est plutôt à nous, les actionnaires, qui avons payé nos titres entre 1.000 et 1.500 francs... Une voix. — Et même 1.800.

M. Glosset. — 1.800 et même 2.000, mais il n'y en a pas beaucoup, certainement, je crois que c'est plutôt à nous à considérer l'affaire sous un angle objectif et voir ce que nous pouvons réellement faire pour défendre nos intérêts. (Applaudissements.) Eh bien, Messieurs, je crois réellement que nos intérêts sont entre les mains de braves gens. Ils ont été pris dans l'histoire du syndicat ; ils ont payé ; ils n'ont d'ail leurs pas été tenus au courant. Dans toutes les sociétés, il y a malheureusement des faits qui ne sont pas toujours comme ils devraient être ; mais enfin je crois que, en ce qui les concerne, nous n'avons qu'à leur faire confiance. Ils travaillent d'arrache-pied à la défense de nos intérêts, et étant donné leurs qualifications particulières, car ce qui manque dans beaucoup de sociétés, ce sont les compétences (Applaudissements) je crois que vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas de compétences à la tête de votre affaire. Encore une fois, Messieurs, il faut leur faire confiance. Jugez-les, si vous le voulez, dans un an, dans deux ans, parce que tout de même, il faut que la crise se résorbe.

il faut que l'on puisse refaire des affaires. À l'heure actuelle, personne ne peut travailler, et si, dans une affaire comme celle-ci, qui a été touchée — on ne peut pas nier qu'elle ait été gravement touchée, tant par les événements que par la crise — si vous voulez que cette Société puisse vivre, puisse prospérer à nouveau, encore une fois, vous avez des honnêtes gens à votre tête, gardez-les. (Applaudissements.) Je me permettrai de faire un petit reproche, M. Lefebure m'en excusera, au Syndicat de défense. Il n'est pas venu à visage découvert aux actionnaires. Or, je trouve qu'il eût été beaucoup plus loyal de dire : Voilà, nous sommes tel et tel groupement, et nous voulons faire telle et telle chose. Au lieu de cela, ils ont employé des formules qui ressemblaient singulièrement à celles de la Société. Il pouvait en résulter une confusion regrettable dans l'esprit des actionnaires qui recevaient des brochures, des convocations conçues exactement dans les mêmes caractères, ayant le même format que celles de la Société. (Applaudissements.) Il pouvait en résulter, et il en est résulté dans certains cas, des confusions.

Un actionnaire. — C'est un abus de confiance.

M. Glosset. — Non, c'est de la guerre. La vie, c'est une défense, c'est une lutte continue. Ces messieurs luttent ; ils ont raison ; c'est à nous à ne pas prêter le flanc à leur jeu. Donc, je regrette que le Syndicat ne soit pas venu, je le répète, à visage découvert devant les actionnaires. Ce Syndicat, il représente quoi ? Il représente des gens honorables, je m'empresse de le dire, mais des gens qui ont aussi des affaires coloniales et qui voudraient se substituer à ces messieurs. Au fond, c'est une lutte d'intérêt. Ne nous en étonnons pas ; la vie est faite de ces choses. Mais enfin, il faut savoir où l'on va. Eh bien, si vous voulez aller dans le groupe de ces messieurs, libre à vous ; mais ces messieurs ont-ils fait des choses plus extraordinaires que les nôtres ? Je ne le crois pas. (Applaudissements.) En conséquence, je vous demande aussi, moi un des opposants de la première heure, de ne pas écouter toute cette campagne et de vous rallier tous autour du conseil qui défend vraiment vos intérêts et qui est capable de nous sauver, de sauver tout ce qu'il peut sauver de notre affaire, c'est-à-dire l'intégralité de notre affaire.

M. Bouffart. — Mesdames, Messieurs, je ne suis pas un inconnu pour vous, je veux dire : je ne suis pas un nouvel actionnaire. Je suis un comptable professionnel et je suis allé au siège social avec la mentalité d'un actionnaire qui a été amputé de 50 pour 100. J'y suis allé avec la résolution de me rendre compte personnellement de la sincérité de la passation des écritures, suivant les délibérations de l'Assemblée générale du 6 mai. J'ai vu tous les inventaires des comptoirs d'Afrique, les affaires générales du siège social ; j'ai passé deux après-midi entières demandant des explications, des éclaircissements et surtout la situation à ce jour en ce qui concerne les débiteurs, les marchandises et les crédits. Eh bien, Mesdames et Messieurs, j'ai été sidéré de constater, non seulement la sincérité des écritures, mais comment votre Société était suivie par son conseil. Les débiteurs qui figuraient au bilan du 30 avril 1932, on m'a fait voir mercredi dernier qu'ils avaient tous payé ou presque tous. On m'a fait voir des lettres du siège social à ce sujet, demandant pour quelles raisons tel ou tel débiteur ne s'était pas encore acquitté. C'est donc un hommage que je viens rendre à votre conseil d'administration. Je vous le dis tout de suite : je ne suis l'homme de personne, ni d'en face, ni d'à côté. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, avec l'honorable actionnaire qui a pris la parole avant moi, de continuer votre confiance au conseil actuel. (Applaudissements.) Je n'aurai qu'un mot à dire en ce qui concerne le Syndicat de défense, qui est représenté ici et dont le président a pris la parole tout à l'heure. À l'Assemblée du 6 mai, j'avais déposé une proposition demandant au Conseil d'administration d'abandonner ses tantièmes tant que les actionnaires n'auraient pas été remboursés totalement. Eh bien, vous ne savez qui m'a combattu ? C'est M. le Président du Syndicat de défense. Alors ma religion était faite. J'en ai terminé. (Applaudissements.)

M. Lefébure. — C'est absolument faux.

M. Bouffart. — J'étais l'actionnaire qui, au moment du vote des résolutions, l'a demandé au conseil d'administration (Bruit). Le président est là. Il va vous le dire. Et c'est vous qui n'avez pas voulu.

M. Glosset. — Et il a eu raison, d'ailleurs.

M. Lefébure. — J'étais parti à ce moment-là.

M. Maurel. — Est-il exact que M. Schérer a été obligé de quitter la National City Bank, après une discussion orageuse avec la maison de New-York ?

M. Saulnier. — Messieurs, la discussion me paraît avoir évolué d'une façon très nette, par l'attitude de M. Lefébure. Je suis simple actionnaire de la société, comme beaucoup d'autres, et par conséquent, j'ai payé mes actions assez cher. Vous pouvez penser que je ne suis pas là avec une mentalité d'agneau. Mais je voudrais bien, cependant, que ce que j'ai pu mettre dans la société ne soit pas complètement perdu. Voilà mon esprit, et certainement voilà le vôtre. Quand j'ai vu que le Syndicat de défense faisait un procès à la société, j'avoue que j'ai été très ému. Et très ému aussi parce que, comme avocat, comme juriste, comme professeur de droit, les questions de droit peuvent m'intéresser. J'ai trouvé là-dedans une série de questions de droit qui étaient fort intéressantes : question de savoir si on a racheté les actions d'actionnaires, si c'est valable, si ce n'est pas valable, s'il y a des nullités d'ordre public, etc., et comme professionnel, j'ai pensé qu'il y avait de quoi plaider pendant plusieurs heures devant un tribunal, et que, plaidant pendant plusieurs heures, on pouvait avoir là des procès qui dureraient des années. J'avoue que, comme actionnaire, j'ai été beaucoup plus indigné. Je me faisais l'effet d'être un malade au chevet duquel se trouvent des médecins, des chirurgiens. Les chirurgiens disent : il faut prendre l'opération de telle façon, il faut la prendre de telle autre. Mais le malade, lui, ne s'amuse pas. Et alors, comme j'ai l'habitude des sociétés — il m'est arrivé de présider des assemblées générales peut-être plus nombreuses et plus houleuses que la nôtre ; c'est à votre éloge — je sais très bien que, quand on veut prendre de force la direction d'une société, on procède d'abord par des discussions à l'assemblée générale elle-même, en essayant d'ameuter les

actionnaires, en voyant si l'on peut arriver à prendre la majorité ; puis, quand on n'a pas pu réussir chez les actionnaires eux-mêmes, on cherche des procès qui puissent plus ou moins les inquiéter, et s'ils n'arrivent pas à inquiéter ou s'ils n'ont pas de succès, on peut offrir ensuite de transiger en disant au conseil : nous abandonnerons à condition que vous nous cédiez des places d'administrateurs. (Rires.) Il y a encore un autre procédé, procédé, alors, qui est beaucoup plus fort, parce qu'il ne vient pas de gens qui sont dans la société, mais de gens qui sont en dehors. Je l'ai vu pratiquer pour des sociétés prospères qu'on a réussi à mettre à bas. Cela vient des concurrents. Lorsque vous avez une société prospère, avec des comptoirs répartis partout, lorsqu'elle a de l'avenir devant elle, il y a deux méthodes pour procéder : ou l'affaire tombée est déclarée en liquidation judiciaire ou en faillite et on la rachète d'une façon quelconque ; ou bien l'affaire tombe complètement et les concurrents qui sont déjà établis dans la région peuvent alors plus ou moins reprendre les comptoirs et les succursales, aux lieux et place d'un concurrent qui les gênait. Quand j'ai vu l'action qui était faite par le Comité, je me suis dit : Je vois bien l'intérêt qu'on peut avoir à démolir la société ; je ne vois pas l'intérêt que moi, actionnaire, je peux avoir ; parce que, si le procès va jusqu'au bout, si j'admets la thèse des actionnaires, eh bien, je vais me trouver en présence d'une société qui sera en liquidation. Son actif doit représenter quelque chose, mais le jour où on voudra le réaliser, cet actif, il n'y aura plus rien. Je vois le bénéfice que pourront avoir les liquidateurs ou le syndic, ou qui vous voudrez, je vois l'intérêt que pourront avoir les concurrents ; je ne vois pas mon intérêt, l'intérêt, des actionnaires. (Applaudissements.) Et j'avoue que je venais ici, à cette réunion, avec une volonté d'attaque et une volonté de critique, et, mon Dieu,, des propos assez acerbes, assez vigoureux contre le Comité de défense. L'attitude de M. Lefébure me change complètement d'allure et voici pourquoi. Seulement, je voudrais bien alors que M. Lefébure ne se contente pas de nous dire simplement que le comité des actionnaires renonce à son action. Je suis un juriste ; j'ai l'habitude ; je sais que ne comptent que les actes. Je voudrais que le Comité des actionnaires nous apportât en même temps le désistement de ses actions. Ceci marqué, nous serons bien mieux à l'aise pour discuter, et je serai bien mieux à l'aise, moi, pour ne pas aller aussi loin dans ce que je voulais dire au Comité. Ils ont été très imprudents. Pourquoi ? Ils viennent à cette réunion et ils critiquent le conseil. Vous pouvez penser que personnellement, étant aussi actionnaire, je n'ai pas été très enchanté et je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on aille jusqu'au bout. À une époque où Marsal était un personnage éminent, je l'ai trouvé dans des réunions où je l'ai critiqué véhémentement ; nous avons discuté avec pas mal d'acrimonie et je ne pensais pas être si bon prophète en lui disant que, certainement, cela finirait mal. Mais aujourd'hui, voyons ! je dis au Syndicat des actionnaires : Il y a deux choses à faire. Il s'oppose au *quitus* des administrateurs. Il y avait ensuite leur action en justice. Eh bien, leur action en justice, aujourd'hui ils y renoncent. Très bien ! Je les en remercie pour la société. Mais tout à l'heure, Messieurs, on m'a remis une feuille, que je ne veux pas qualifier...

Une voix. — ... d'ordure !

M. Saulnier. — ... et je suis persuadé que le Comité de groupement est absolument en dehors. Après le geste qu'a fait tout à l'heure M. Lefébure, je ne veux pas supposer une minute que d'une façon quelconque il soit avec cette feuille. Je le crois pour leur honneur (Applaudissements). Mais je dis que, quand on en arrive à des attaques comme celle-là, qui sont manifestement des attaques de chantage, on sait très bien ce qui se produit. dans les sociétés. Quand on a une société comme la nôtre, une société prospère, qui a de la vie mais qui est comme toutes les autres à la merci d'une crise commerciale, il y a des gens qui viennent essayer de dire : Vous remettrez quelque chose ou alors nous agirons. Eh bien, dans cette feuille, — et je suis bien habitué, vous pouvez m'en croire, à toutes sortes d'attaques ; au point de vue politique, nous savons tout ce qui peut se produire et tout ce qu'on peut dire ; nous savons quels termes on

emploie contre vous — eh bien, j'avoue que dans cette feuille, il y a quelque chose de révoltant ; non pas les attaques contre les membres du conseil, — bien qu'elles dépassent la mesure, et l'imprimeur qui les a imprimées ne se doute pas qu'il y a une jurisprudence qui permet d'atteindre, non seulement ceux qui écrivent les articles, les auteurs mêmes, mais, dans certains cas, l'imprimeur lui-même comme personnellement civilement responsable, — mais il y a quelque chose qui m'a indigné : c'est l'attaque contre une dame qui est dans le conseil d'administration, où l'on dit notamment que c'est « la Vestale » de « l'ours mis au monde par son frère ». (Applaudissements.) Eh bien, voilà, précisément, le danger de l'action qui a été menée par les actionnaires du groupement ; c'est qu'ils ont permis à des vautours de venir plus ou moins autour de l'assemblée, autour de la société, pour voir s'ils ne pourraient pas se repaître du cadavre, qu'ils leur ont permis de penser qu'il y avait quelque chose à en tirer, et par voie de conséquence, la démolir. Je sais que nous ne sommes pas touchés, et que nous ne sommes pas touchés, fort heureusement, parce qu'il y avait des disponibilités qui permettaient de tenir le coup ; mais ne voyez-vous pas, au point de vue du crédit, au point de vue même de la clientèle, là-bas, qui se dit : est-ce que la Société survivra ? et le personnel, qui attend avec angoisse, ces gens qui se disent : Mais est-ce que ma situation est en sûreté ?...

M. le Président. — Je tiens à déclarer, Monsieur Saulnier, que le personnel, à l'heure actuelle, a laissé 7 millions de dépôts dans nos caisses. (Applaudissements.)

Une voix. — Le voilà, l'exemple !

M. Saulnier. — Et alors, voyez-vous, ma conclusion sera très simple : tout d'abord, à qui allez-vous donner *quitus* ? Vous allez donner *quitus* à des gens qui se sont dépensés pour la société, qui ont commis ce que j'appellerai une faute d'imprudence, en ce sens qu'il n'est pas douteux qu'ils auraient pu se désolidariser complètement. Mais retenez bien ceci : Supposez qu'ils se soient désolidarisés. Savez-vous ce qui arrivait ? Il faut voir les opérations en homme d'affaires. Les fonds qui étaient déposés à la banque que vous savez, que devenaient-ils ? Ils tombaient dans la masse de la faillite et jamais plus vous ne les auriez revus. Tandis que, grâce au geste de vos administrateurs, vous avez au moins, dans la déconfiture de cette banque, retrouvé des actions en contre-partie des fonds qui y étaient déposés. Eh bien, j'avoue, moi, très sincèrement, avec l'expérience de la vie et des hommes que j'ai, que je n'aurais pas fait le geste que certains administrateurs, comme M. Duvernet, ont fait ; parce que je me serais dit : Eh bien, moi, personnellement je n'ai rien fait, je ne paye pas, et je serais sorti de là. La société aurait peut-être été couchée complètement, elle aurait peut-être été perdue, mais au moins les administrateurs qui, là dedans, n'étaient en cause qu'accessoirement, qui laissent leur fortune, y laissent leur situation, auraient pu venir vous dire : C'est quelque chose qui s'est passé en dehors de nous. Et voici comment ils auraient pu venir devant vous absolument libres de toute équivoque et de toute discussion. (Applaudissements.) Ils sont au courant de l'affaire et ne voyez-vous pas l'ébranlement que vous allez donner à la société si vous ne donnez pas le *quitus* ? Ne voyez-vous pas comment, incessamment, vous aurez des difficultés ? Par conséquent, résumons-nous : il faut donner *quitus* au conseil d'administration. Il faut accepter le désistement qui a été donné par le geste si net, si catégorique, et que je trouve si loyal, de M. Lefébure. Et j'irai plus loin : Je vous demanderai en même temps de donner l'exercice de l'action sociale à un certain nombre de sociétaires dont vous serez sûrs, et qui iront devant les tribunaux faire entendre votre voix, et qui feront ce que nous avons dit, ce que j'ai dit moi-même, qui diront aux tribunaux : voilà ce que désirent les actionnaires. Il n'y aura plus qu'à songer à l'avenir, il n'y aura plus, ensuite, qu'à profiter de la situation, à essayer de rentrer dans l'ère des exploitations normales. Et alors, d'un mot, le bateau a été battu par la tempête, c'est entendu ; il revient sur les eaux plus calmes. Remarquons tous et remarquons tous unis, et je fais appel ici au groupement des actionnaires lui-

même, remarquons unis dans l'intérêt de tous, pour la prospérité de tous et pour que l'ère des dividendes puisse renaître.

M. Lefébure. — Je remercie M. Saulnier des paroles qu'il vient de prononcer. Je tiens surtout à le remercier de n'avoir pas cru un seul instant que les membres du Comité de défense pouvaient être les instigateurs de l'ordure qui a été déposée à la porte. (Applaudissements.)

M. Leroy. — J'étais à l'assemblée de la Sangha-Oubangui, il y a quelques jours (le 15 septembre), et il a été déclaré que les comptoirs et les marchandises appartenant à la Commerciale Sangha-Oubangul avaient été cédés à la S. C. O. A. et que l'opération avait été très avantageuse pour la Commerciale Sangha-Oubangui. Je voudrais vous demander si, en raison de la situation actuelle, l'achat de ces comptoirs n'a pas été une charge pour la société, un poids lourd dont elle aura à subir les conséquences pendant longtemps ?

M. le président. — Je vous répondrai tout à l'heure, d'une façon très apaisante pour vous.

M. Séguin. — Mesdames, Messieurs, j'ai eu l'occasion, le 6 mai dernier, de vous parler de la situation actuelle de notre société et j'ai conclu : passons l'éponge et repartons sur un nouveau pied. Ma théorie n'a pas varié depuis ; elle reste la même. Les actionnaires qui m'ont précédé ont, en fait, dit la majeure partie de ce que j'avais à dire. Cependant, il faut bien y revenir, le Comité de défense s'est occupé des intérêts d'un certain nombre d'actionnaires, et cela, c'était son droit absolu, je ne l'en blâme pas. Mais pourtant, cela a déjà été sous-entendu tout à l'heure, pourquoi diable lie pas s'être présenté à nous comme les chevaliers des temps anciens, Visière relevée ? Pourquoi avoir essayé, en envoyant des enveloppes avec des lettres « Commerciale de l'Ouest Africain » grosses comme cela, pourquoi avoir essayé de tromper la bonne foi des actionnaires ? De nombreux actionnaires ont été hésitants, et ont pu envoyer leurs pouvoirs au Comité de défense, persuadés qu'ils étaient de l'envoyer rue de Téhéran, au siège de la Société la Commerciale. Eh bien, cela, je ne l'admets pas, et je demanderai à M. le président de bien vouloir mettre aux voix la résolution suivante...

M. Glosset. — Je ne crois pas que ce serait adroit, étant donné que le Syndicat vient de dire qu'il se désistait de son action en nullité. Par conséquent, il faut faire l'apaisement.

M. **Percutai**. — Je voudrais tout de même poser une question, qui ne s'adresse pas au conseil, mais au groupement. Nous nous trouvons, beaucoup d'actionnaires et moi-même, dans la situation d'un chef d'entreprise à qui une candidature est soumise. Je demande aux candidats de ce groupement : quels sont vos titres ? Avez-vous fait vos preuves ? Sera-t-il répondu à ma question ? Je l'ignore.

M. Lefébure. — Notre but n'a jamais été de gérer l'affaire.

M. Glosset. — Nous sommes heureux de l'apprendre.

M. Blatte. — Après l'exposé de M. Saulnier, il n'y a pas grand chose à dire. Je me permettrai simplement de souligner le geste des employés d'Afrique, des gens qui travaillent, qui peinent là-bas et qui ont une confiance absolue dans les affaires, dans le succès de la S. C. O. A. puisqu'ils y ont laissé 7 millions.

M. Saulnier a ajouté un argument du cœur à l'argumentation de l'esprit et j'espère qu'il nous a tous convaincus. Il convient de faire confiance au conseil actuel, car il faut assumer et, pendant de longues années, il faudra continuer à assumer des charges très lourdes et des responsabilités importantes. L'affaire a soulevé des convoitises ; elle mérite d'être suivie, c'est incontestable. Si elle n'était pas bonne, elle n'en soulèverait aucune. Les gens qui sont ici sur l'estrade, vous pouvez les prendre un par un, ont fait le succès de notre société, ils ont fait sa fortune (*sic*) et, à l'heure actuelle, dès que la situation le permettra, ils travailleront à la prospérité de la S. C. O. A. et vous avez encore de beaux jours devant vous. Faites leur confiance. Laissez-les travailler en paix. C'est tout ce qu'on peut leur demander.

Une voix. — Clôture !

M. Mounier. — J'ai été pris à partie tout à l'heure par M. Lefébure, parce que j'ai signé, avec M. Sigg et M. Beauvils, une lettre adressée à M. le président du conseil. Je vous la lirai tout à l'heure. Je ne suis pas mandaté par 15.000 ou 10.000 voix. Je n'en représente qu'un petit nombre, mais j'ai vécu 21 ans et demi au service de la S. C. O. A. soit comme employé, soit comme agent et fondé de pouvoirs. J'avais confiance en cette maison. Je lui donne encore toute ma confiance, ainsi qu'au conseil actuel. Par conséquent, connaissant la bonne marche de l'affaire, je l'ai, moi, recommandée à mes amis. J'y suis resté 21 ans 1/2. J'ai 23 ans 1/2 d'Afrique, dont plusieurs années à une filiale de la S. C. O. A. J'ai recommandé les titres à mes amis, à mes parents, qui en ont acheté. À un moment donné j'ai reçu des reproches ; je me suis inquiété. Je ne représente qu'à peu près 1.400 actions ; ce n'est, pas 10.000, et je ne forme pas un Syndicat avec ces messieurs, loin de là. Nous nous sommes concertés avec ces messieurs, nous avons correspondu pour signer une lettre conçue dans les mêmes termes ; et aujourd'hui, messieurs, je vous demande de donner votre confiance au conseil d'administration. L'abcès est crevé ; la plaie est saine, laissons la guérir. J'accorde toute ma confiance en mon nom, vieux serviteur de la S. C. O. A. et au nom des gens qui m'ont chargé de les représenter. (Applaudissements.) Je tiens à ajouter que je n'ai subi aucune pression — allusion faite par M. Lefébure — de la part du conseil ou des membres du conseil d'administration. (Rires.)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?

(Nombreux actionnaires : » Aux voix ! aux voix ! »)

Je crois que je dois donner tout de même quelques réponses à des questions essentielles qui ont été posées. À certaines de ces questions il a déjà été répondu par d'autres actionnaires ; je ne m'étendrai donc pas sur ces questions-là. Je répondrai dans l'ordre aux questions posées par les actionnaires, sur les points les plus importants auxquels il n'aurait pas été répondu. M. Créange, notamment, nous reproche de ne pas avoir appelé, pendant les six mois qui nous étaient fixés, les 187 fr. 50 des actions B. Nous l'avons expliqué dans notre rapport et notre troisième commissaire aux comptes vous a dit qu'en six mois, nous avons eu 7 assemblées générales. Je vous assure que pour nous et pour nos collaborateurs, c'est un très gros travail que de préparer ces assemblées générales, et cela est encore un plus gros travail et une plus grosse préoccupation d'avoir à nous défendre contre les attaques qu'aujourd'hui je vois que l'on retire en partie, ce pourquoi je remercie M. Lefébure. Je prends acte du retrait de son assignation en nullité des assemblées de 1927 et de 1929. Donc, Monsieur Créange, ce n'est pas pour des raisons pécuniaires qui embarrasseraient le conseil que nous n'avons pas appelé ces 187 fr. 50 dans les six mois. Évidemment, c'est une gêne, je ne peux pas vous le cacher, mais que cette gêne soit dans le semestre ou dans l'année, c'est toujours la même chose. Si nous avons à payer, ceux qui ont des actions à payer payeront. Dans tous les cas, au point de vue principe, je crois que le principe de l'abandon de ces actions B n'est pas du ressort de cette assemblée générale ordinaire.

M. Créange. — Non, mais c'est une assemblée extraordinaire.

M. le président. — Cette assemblée est une assemblée ordinaire.

M. Créange. — Je vous demande d'étudier la question. Cela ne peut être résolu que par une assemblée extraordinaire, je suis tout à fait, d'accord avec vous.

M. le Président. — Monsieur Créange, je vous déclare que nous prenons note de votre intervention et que nous étudierons, comme vous le demandez, l'éventualité que vous avez posée.

M. Créange. — C'est cela.

M. le Président. — Monsieur Lefébure, je crois que je n'ai pas à vous répondre ; on a répondu dans la salle à toutes vos questions. Je renouvelle ce que je vous ai dit tout à l'heure, au sujet du retrait de votre assignation en nullité. Quant à l'action sociale dont vient de nous parler un ancien et fidèle agent de la maison, qui, d'accord avec d'autres

actionnaires, a décidé d'exercer l'action sociale afin de porter cette affaire devant les tribunaux, je crois que nous déciderons de laisser continuer cette action sociale, pour que la justice décide si, oui ou non, les prétendues nullités doivent être appliquées. C'est le tribunal qui en décidera. Monsieur Glosset, je vous remercie beaucoup de votre intervention ; nous ne savions pas que vous aviez aussi bien étudié notre affaire.

M. Glosset. — Je l'ai fait en toute sincérité.

M. le Président. — M. Maurel m'a quelque peu surpris par son intervention concernant M. Schérer. C'est une question personnelle qui, évidemment, n'est pas comprise du tout dans l'ordre du jour. On m'a donné tout à l'heure, car je ne l'avais pas vue avant, cette diatribe faite sur M. Schérer. Je demande à M. Maurel de retirer son intervention qui ne peut être que blessante pour un des membres de notre conseil, et absolument sans aucune justification, et qui n'a aucun intérêt dans notre assemblée.

Monsieur Leroy, vous avez posé une question au sujet de la Commerciale Sangha-Oubangui. On vous a dit à la dernière assemblée que la cession par la Sangha-Oubangui de ses biens mobiliers et marchandises au Cameroun avait été une bonne affaire pour la Sangha-Oubangui et vous avez pensé que, dans ces conditions, elle pourrait en être une mauvaise pour la S. C. O. A.

Voici le cas ; je vous l'ai déjà expliqué à l'assemblée du 28 janvier : Nous nous sommes intéressés à cette société parce qu'elle avait trois comptoirs dans deux pays où nous n'étions pas : c'est le moyen Congo. Elle était à Pointe-Noire, où l'on fait de très grande travaux, vous le savez, pour l'établissement d'une ligne de chemin de fer d'environ 500 kilomètres, qui va changer tout cet arrière-pays du Congo. Elle était à Brazzaville, qui est la tête de ligne ; elle était dans un troisième pays, au Cameroun, où la S. C. O. A. se trouvait aussi. Eh bien là, au bout d'une année d'exploitation, nous nous sommes rendu compte que deux exploitations menées avec les mêmes pouvoirs d'achat se faisaient concurrence sans bien ni pour l'une ni pour l'autre. Alors, nous avons convenu de rendre la S. C. O. A. locataire des biens immeubles que la Sangha-Oubangui possédait là-bas, car la S. C. O. A. n'y a que des propriétés tout à fait insuffisantes, et la S. C. O. A. serait acheteuse des marchandises et du matériel de la Sangha-Oubangui. Ces marchandises ont été achetées, je crois, pour un total d'environ 800.000 francs, et je puis vous dire que ces marchandises sont d'ores et déjà en grande partie, tout au moins pour les trois quarts, vendues, et que cela n'a pas été une mauvaise affaire pour la S. C. O. A. Nous avons peut-être vendu sans bénéfice, mais sans perte, et nous avons supprimé un organisme à côté de nous dont nous n'avions nul besoin. La Sangha-Oubangui, elle, trouve son intérêt dans cette affaire, en n'ayant plus la S. C. O. A. devant elle comme concurrent et ayant un locataire pour son immeuble. Mesdames et Messieurs, je ne vois plus rien à ajouter à toutes ces explications. Je vous demande, si vous le voulez bien, de passer au vote des résolutions.

.....

COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Les Annales coloniales*, 29 octobre 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue le 24 octobre, sous la présidence de M. Duvernet, a approuvé les comptes au 30 avril 1932 faisant apparaître un solde débiteur de 21.513.915 francs (pertes de change en raison de la dévaluation de la £, amortissements du portefeuille et des immeubles et perte d'exploitation). Après application des réserves, il reste un solde créditeur de 172.152 francs, reporté à nouveau. L'assemblée réunissant plus de la moitié du capital a approuvé le rapport et les comptes à la quasi-unanimité. Le *quitus* pour M^{lle} E.-M. Ryff, MM. [Louis] Benoit,

[René] Carré, Duvernet, Jacquier, Olivier, Perinaud, Poncin, Scherer ⁷, Taillens, Vaucher, [René] Frachon, Fontaine, Angoulvant a été voté à l'unanimité.

Le rapport attire l'attention sur la liquidité que présente la situation. En effet, en face d'un total d'engagements envers les tiers de 23.239.315 francs , il existe, en valeurs disponibles immédiatement et en valeurs réalisables à court délai un total de 23.826,603 francs . Depuis, la situation s'est encore améliorée et la Société dispose à l'heure actuelle d'un excédent de disponibilités sur les engagements d'une importance telle qu'il lui permettra de participer activement à la prochaine campagne d'achats des produits africains. La société a pu, avec un stock moyen de de 62 millions, enregistrer pendant l'exercice un chiffre de 200 millions de ventes de marchandises : toutefois, à travers tant de difficultés, il était impossible d'obtenir un rendement suffisant pour couvrir les frais d'exploitation. Les efforts ont tendu a la réduction des frais généraux qui ont été abaissés de 22 %.

Les représentants du Groupement de défense des actionnaires ont déclaré se désister des instances et l'assemblée a exprimé toute sa confiance au nouveau conseil.

À l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration s'est réuni et, en application du principe d'alternance décidé au lendemain de l'assemblée du 28 janvier 1932, M. Duvernet a transmis ses pouvoirs à M. Henri Poncin, qui, à l'unanimité, a été nommé président par le conseil pour l'exercice en cours.

Henri PONCIN, président

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1187 :

Société commerciale de l'Ouest africain

H. Poncin, président ; L. Vaucher, H. Duvernet, adm. dél. ; M^{lle} M. Ryff, MM. Benoit, Carré, Olivier, Perinaud, Scherer, Taillens, P. Isnard Le Francé, adm.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} avril 1933)

Suivant l' « A. E. F. », les résultats de l'exercice qui va se clore le mois prochain, s'équilibrent sensiblement de sorte que les comptes ne feraient ressortir ni bénéfice ni perte.

L'exploitation s'était soldée en 1931-32 en perte de 5.082.281 fr. à laquelle s'étaient ajoutés les amortissements et une perte de change due à la dévalorisation de la £, perte de change qui ne se renouvellera naturellement pas cette année.

Le chiffre d'affaires des comptoirs d'Afrique s'est élevé pendant les dix premiers mois de l'exercice à 128.600.000 fr. environ contre 176.250.000 il y a un an, pour un prix de revient de 122.600.000 francs contre 173.200.000. Les exportations de produits africains ont atteint 66 millions environ. Les frais généraux ont été abaissés à quelque 2 millions par mois contre 3.300.000.

COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN

⁷ Florentine Richard Scherer (Lawrenceburg, Indiana, 23 mars 1867-Peoria, Illinois, 6 juin 1936) : cooper and furnace builder.

(*Les Annales coloniales*, 9 août 1933)

Pour l'exercice clos le 30 avril 1933, le tonnage des marchandises vendues est en augmentation sur celui de 1931-32, par suite de la nouvelle baisse des prix, le chiffre d'affaires s'inscrit en moins-value sur le précédent.

Les produits bruts, cependant, sont de l'ordre de 10 millions contre 1.042.237 francs .

Ils permettent de couvrir les frais généraux (en diminution d'environ 20,1% sur l'an dernier), les pertes de change et les amortissements statutaires. Cet ensemble absorbant à peu près 9 millions, les comptes feront apparaître, y compris le reliquat antérieur, un solde créditeur de l'ordre de 1.100.000 francs , au lieu d'une perte de 21.513.915 fr, précédemment amortie. Il sera proposé à la prochaine assemblée ordinaire de reporter cette somme à nouveau.

Le bilan au 30 avril 1933, comparativement au précédent, fera apparaître une amélioration de la trésorerie. L'actif disponible et réalisable qui dépassait de peu les exigibilités marquées, cette année, sur celles-ci un excédent de plus de 10 millions.

Société commerciale de l'Ouest-Africain
(*L'Écho de Paris*, 1^{er} novembre 1933)

Les actionnaires de la Société commerciale de l'Ouest Africain se sont réunis le 28 octobre 1933, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Henri Poncin, président du conseil d'administration. Les deux premières résolutions visant les comptes ont été votées à l'unanimité, moins 456 et 459 abstentions sur plus de 17.000 voix. Toutes les autres résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

M. Maurice Golay, banquier à Bâle, a été nommé administrateur, en remplacement de M. Vaucher, et MM. René Carré et Isnard Le Francé, administrateurs sortants, ont été réélus

MM. E. Zachmann et Ch. Guénot ont été nommés commissaires aux comptes pour l'exercice 1933-34.

Société commerciale de l'Ouest Africain
(*Revue générale du froid*, novembre 1933)

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1933, soumis à l'assemblée ordinaire du 28 octobre, fera apparaître, au crédit du compte de profits et pertes, 10.089.546 fr. de bénéfice.

Déduction faite des frais généraux, des pertes de change (1.021.205 fr.) et de 1.251.812 fr. d'amortissements divers, le bénéfice disponible ressort à 878.077 francs , formant, avec le solde reporté de l'exercice antérieur, un total disponible de 1.050.230 fr.

L'affaire de la S. C. O A
(*Le Journal des débats*, 24 février 1934)

La Société commerciale de l'Ouest Africain a fait l'objet d'une longue information de M. Ordonneau, juge d'instruction, qui vient de se terminer par le renvoi devant la

tribunal correctionnel de trois de ses administrateurs. Ce sont MM. François-Marsal, ancien président du conseil d'administration ; Gaston Séguin, ancien administrateur de la Société ainsi que de la Banque française d'Afrique, et Lucien Fontaine, administrateur.

M. Charles Grandjean, qui avait recréé la Banque coloniale française⁸ lors de la dissolution du syndicat formé par des administrateurs de la Banque française d'Afrique, pour continuer les opérations de cet organisme, consistant en des tractations opérées sur les titres de la S. C. O. A. avec les fonds de cette dernière société, est renvoyé sous l'inculpation de recel.

M. Caujolle, expert-comptable, a estimé que le déficit de la S. C. O. A. s'élevait 35 millions.

TRIBUNAUX
À L'INSTRUCTION
La Société commerciale de l'Ouest-Africain
(*Le Temps*, 24 février 1934)

M. Ordonneau, juge d'instruction, vient de clôturer son information sur la S. C. O. A. par le renvoi devant le tribunal correctionnel pour abus de confiance de MM. François-Marsal, ancien ministre et ancien président du conseil d'administration de cette société ; de M. Gaston Seguin, administrateur et administrateur aussi de la Banque française d'Afrique, et de M. Lucien Fontaine, autre administrateur. M. Ordonneau a également renvoyé devant le tribunal correctionnel, mais sous l'inculpation de recel, M. Ch. Grandjean, ancien président du conseil d'administration de la Banque française d'Afrique et de la Banque commerciale française [Banque *coloniale* française], organisme de spéculation. L'expert-comptable Caujolle a évalué à 35 millions le déficit de la S. C. O. A. M^e Alexandre Millerand et Vidal-Naquet plaideront pour M. François-Marsal, et M^e Jean Rault, Lénard et Payen pour MM. Seguin, Fontaine et Grandjean.

Société commerciale de l'Ouest-Africain
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1934)

M. Ordonneau, juge d'instruction, a renvoyé en correctionnelle pour abus de confiance, M. Gaston Séguin, ancien administrateur de la S.C.O.A., Société commerciale de l'Ouest Africain, et de la Banque française de l'Afrique ; M. François-Frédéric Marsal, ancien président de la S.C.O.A. et M. Louis [*sic* : *Lucien*] Fontaine, administrateur de la société, et pour recel, M. Charles Grandjean, ancien président du conseil d'administration de la Banque française de l'Afrique.

MM. Jean [Henri] Poncin et [Henri] Duvernet, administrateurs, sont l'objet d'une ordonnance de non-lieu.

Les administrateurs inculpés avaient, constitué un syndicat financier pour spéculer sur les titres de la S.C.O.A., avec les fonds de la société, par l'entremise de la Banque française de l'Afrique causant ainsi à la société une perte de 35 millions, suivant les évaluations de l'expert-comptable Caujolle.

⁸ Banque coloniale française : créée en juillet 1921 par MM. Grandjean, Josse et Superville, tous de la Banque française de l'Afrique.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L' OUEST-AFRICAIN
Société anonyme

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 13 avril 1934

Statuts déposés chez M^e Godet, notaire à Paris, le 6 décembre 1906, et modifiés par décision des assemblées générales extraordinaires des 31 mai et 2 août 1913, 6 novembre 1915, 31 octobre 1917, 31 octobre 1919, 30 octobre 1920, 9 avril 1924, 27 avril, 9 juillet, 20 octobre 1927, 6 juillet 1929 et 6 mai 1932

CAPITAL SOCIAL : 67.987.500 FRANCS

divisé en 261.950 actions « A » et 10.000 actions « B » de 250 francs chacune

Siège social à Paris

PART DE COMPENSATION AU PORTEUR

(Cette part fait partie des 291.950 parts de compensation créées suivant la quatrième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 1932. Dont copie intégrale au dos)

Un administrateur : H. Poncin

Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration : Emm. Ryff

Imprimerie Lafayette, 5, cité Trévisse, Paris



Coll. Jacques Bobée

Même titre avec à gauche la signature de Duvernet.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L' OUEST- AFRICAIN
(Les Annales coloniales, 27 octobre 1934)

Les comptes de l'exercice au 30 avril 1934 accusant un bénéfice net de 2.062.027 francs ont été approuvés par l'assemblée du 26 octobre. Le report à nouveau du bénéfice a été décidé. Le rapport du conseil insiste sur la baisse de prix des produits coloniaux, les indigènes ne pouvant continuer le travail que grâce à l'assistance du budget.

COMMERCIALE DE L' OUEST- AFRICAIN
(Paris-Soir, 30 octobre 1934)
(L'Événement, 3 novembre 1934)

L'assemblée ordinaire vient d'approuver les comptes de l'exercice au 30 avril 1934, présentant un bénéfice, avant amortissement, de 3.521.719 fr. 10.

Une somme de 1.229.691 fr. 30 a été affectée aux amortissements sur immobilisations, 230.000 fr. ont été portés à la réserve de prévoyance et, compte tenu

du report antérieur de 1.050.230 francs 65, un total disponible de 3 millions 112.258 fr. 45 a été reporté à nouveau.

L'assemblée a pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de MM. Louis Vaucher et Charles Perinaud.

M^{lle} Emma-Marthe Ryff et Richard Scherer, administrateurs sortants, ont été réélus. Les nominations de MM. Eugène Auroy⁹ et Henri Sigg ont été ratifiées.

Société commerciale de l'Ouest-Africain
(*Bulletin municipal officiel de la ville de Paris, 3 novembre 1934*)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 26 octobre, sous la présidence de M. Poncin, président.

.....
En dépit des circonstances défavorables, le chiffre d'affaires de la société s'est légèrement accru : 239.455 000 francs contre 217.557.000 francs en 1933. La progression a été beaucoup plus sensible sur le tonnage traité qui a passé de 97.633 tonnes en 1932-1933, à 155.136 tonnes en 1933-1934.

TRIBUNAUX
La Société commerciale de l'Ouest-Africain.
(*Le Temps, 24 novembre 1934*)

Devant la 11^e chambre correctionnelle, présidée par M. Chaudoye, étaient poursuivis, hier, les dirigeants de la Société commerciale de l'Ouest-Africain, MM. François-Marsal, ancien ministre, président du conseil d'administration ; Henri Duvernet, Henri Poncin, Lucien Fontaine, administrateurs, et M. Charles Grandjean, ancien directeur de la Banque française de l'Afrique. L'inculpation relevée par le parquet à leur encontre vise le délit d'abus de confiance et recel.

Ce procès est l'aboutissement d'une instruction ouverte en 1931 sur la plainte de plusieurs actionnaires de la société. L'affaire est d'ailleurs particulièrement délicate et compliquée et les prévenus, qu'assistent M^e Fernand Payen, Baudelot, Jean Rault, Charles-Émile Riche et Vidal-Naquet, entendent bien démontrer que le délit qu'on leur reproche est inexistant.

La Société commerciale de l'Ouest-Africain avait été fondée en 1907 pour assurer des facilités au négoce avec nos possessions d'outre-mer. En marge de la société, fin 1927, fut fondé un syndicat spéculatif destiné à soutenir en Bourse les cours des actions. Ce syndicat, « domicilié » la Banque française de l'Afrique, utilisait le concours financier de cette banque.

Tout alla bien au début. Le syndicat fut liquidé avec d'importants bénéfices que se partagèrent les participants. Mais un second syndicat eut un sort déjà moins heureux. Un troisième et un quatrième enfin, en 1930, se soldèrent par des déficits et pour remédier aux pertes subies, on fit appel à la caisse de la « Société commerciale de l'Ouest-Africain ».

L'accusation reproche donc aux administrateurs d'avoir lésé les actionnaires et les obligataires de la S.C.O.A. en leur faisant payer le déficit créé par des syndicats,

⁹ Eugène Auroy (Culan, Cher, 1876-Bourges, 1941) : marié en 1903 à Vallon-en-Sully (Allier) avec Marie Louise Auriche, fille d'un entrepreneur de T.P. Industriel à Saint-Amand, ingénieur hygiéniste, constructeur de tout-à-l'égout, notamment à Bourges; Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 6 janvier 1939, p. 374).

Plusieurs opérations secondaires et que le parquet jugea délictueuses viennent s'ajouter à la principale, et touchent les relations de la S.C.O.A. et de la Banque française de l'Afrique.

À l'audience d'hier, l'expert comptable Caujolle fut longuement entendu. L'affaire occupera de nombreuses audiences.

AU PALAIS
L'AFFAIRE S.C.O.A.-B.F.A. [Banque française de l'Afrique]
(*Les Annales coloniales*, 27 novembre 1934)

La plaidoirie de M^e Léonce Richard, avocat d'un actionnaire plaignant, s'est achevée samedi devant la 11^e Chambre correctionnelle. Puis, le substitut Patin a prononcé son réquisitoire.

Le représentant du ministère public établit tout d'abord que le Syndicat de soutien n'était pas constitué dans l'intérêt des porteurs des actions de la S. C. O. A. La preuve en est qu'il a commencé par jouer à la baisse pour le plus grand préjudice des actionnaires, et n'a ensuite provoqué la hausse que pour placer à son profit les titres achetés à la baisse. Les membres du syndicat ont donc détourné les fonds sociaux pour les faire servir à des fins personnelles.

Examinant la responsabilité de chacun des prévenus, le substitut met au premier plan M. Gaston Seguin, qui était administrateur délégué de la S.C.O.A., administrateur de la Banque française de l'Afrique et le principal dirigeant du Syndicat, et M. François-Marsal, qui, en sa qualité de président du conseil d'administration, était le gardien des intérêts des actionnaires. Sa responsabilité est encore accrue par sa personnalité et les hautes fonctions qu'il a occupées.

Après eux viennent MM. Fontaine et Grandjean, et enfin MM. Duvernet et Poncin, les actuels présidents et administrateur délégué de la S. C. O. A.

Et en regrettant que le maximum de la peine soit deux ans de prison, le représentant du ministère public a demandé au tribunal de faire un exemple en se montrant ferme et sévère.

Les débats continueront le 6 décembre, pour les plaidoiries de la défense.

AU PALAIS
LE PROCES DE LA S.C.O.A.
par R. M. [Raoul Monmarqué]
(*Les Annales coloniales*, 5 janvier 1935)

Voici les condamnations qui ont été prononcées dans cette affaire :

Gaston Seguin, administrateur délégué, auteur principal de l'abus de confiance, 2 ans de prison — le maximum — et 25.000 francs d'amende.

François-Marsal, ancien président du conseil d'administration, auteur principal également, 18 mois de prison et 20.000 francs d'amende.

Lucien Fontaine, président honoraire du conseil d'administration, 15 mois de prison et 20.000 francs d'amende.

Duvernet et Poncin, administrateurs, chacun un an de prison et 10.000 francs d'amende, tous trois étant reconnus comme complices.

Enfin, pour recel : Charles Grandjean, directeur de la Banque française de l'Afrique, qui effectuait les opérations des syndicats : 6 mois de prison et 5.000 francs d'amende.

Aucun condamné ne bénéficie de la loi de sursis.

Nous n'avons pas qualité pour apprécier le bien-fondé de ces condamnations. Mais nous permettra-t-on de nous élever avec indignation contre l'excessive dureté de ces peines ?

Comment, la France, de tous côtés, depuis quelques années, a été écumée par des escrocs notoires, par des métèques gisant sur elle comme la vermine, par des gens qui créaient des sociétés sans but, sans matériel, sans répondant — un bureau dans un building, du papier à lettres — et voici, pour une affaire dont le passage est marqué sur la côte d'Afrique par un labeur incessant, une condamnation alors que tous les tripoteurs nauséabonds de notre épargne sont aujourd'hui encore en liberté !

Les administrateurs de la S.C.O.A. dirigeaient une affaire outre-mer. Ils n'avaient pas de ramifications en France, de dîners en cabinets particuliers, d'enveloppes étoffées, de poignées de mains complices.

Les Moeller, Stavisky, Pélissier, les hauts fonctionnaires prévaricateurs, les commissions sur ventes à Paris, toute la lie, toute la racaille, toute la sordide compagnie des écumeurs patentés, errant de casinos en tripots, de brasseries en rendez-vous gras, tous ces gens, grimpés sur le tas de leurs compromissions, demeurent en liberté et éclaboussent encore les honnêtes gens. Ils sont tabous. Ils ont des papiers compromettants en poche. Ils narguent depuis des années la France.

Et c'est ainsi que, pour se venger, pour donner des gages à son peuple, de plus en plus écœuré, la Justice s'abat sur ceux qui ne font pas agir, qui sont trop nets, trop éloignés du cloaque, trop peu soucieux de la protection obligatoire !

Nous formons des vœux pour que la S.C.O.A. fasse appel de cette décision, pour que cette grande société coloniale ne soit pas ainsi abattue par un manque certain de courage, de la part de ceux qui ont jugé, et pour que la balance, égale pour tous, donne enfin à la France l'assurance formelle d'une justice impartiale qui n'accable pas les faibles parce qu'elle n'ose condamner les puissants.

S. C. O. A.
(*Le Journal des finances*, 24 mai 1935)

On estime à environ 15 % l'augmentation du chiffre d'affaires enregistré par la Société commerciale de l'Ouest-Africain, pendant l'exercice clos le 30 avril comparativement à celui du précédent qui s'était élevé à 227 millions 557.000 francs . Il se rapprocherait, sinon égalerait aussi celui de 1931-32 qui avait été de 260 millions, bien que les affaires soient demeurées difficiles en raison des variations des cours des changes et des produits.

Informations et communiqués
COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des débats*, 31 mai 1935)

Le chiffre d'affaires de 1933-1934 accuse une augmentation d'environ 15 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Mais les conditions d'exploitation sont restées difficiles à cause des fluctuations des changes et des prix des produits coloniaux.

Les Assemblées d'hier
Société Commerciale de l'Ouest Africain

(La Cote de la Bourse et de la banque, 20 octobre 1935)

Les comptes de l'exercice au 30 avril 1935 ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 24 octobre. Rappelons que les bénéfices de cet exercice se sont élevés à 1.939.654 fr. Les amortissements ont absorbé 1 million 244.483 francs, laissant un surplus bénéficiaire de 695.171 francs. L'assemblée a décidé, sur la proposition du conseil, de porter 70.000 francs à la réserve de prévoyance. Le solde de 625 171 a été ajouté à l'ancien report à nouveau de 2.429.435 francs pour former une somme de 6 millions 054.626 fr. qui est reportée à l'exercice en cours.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN

(Les Annales coloniales, 25 octobre 1935)

Réunis en assemblée ordinaire le 24 octobre sous la présidence de M. René Carré, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1934 se soldant, après 1 million 244.482 fr. d'amortissements par un bénéfice net de 625.171 fr. auquel s'ajoute le reliquat du bénéfice antérieur, soit 2.429.454 francs, formant un total de 3.054.625 fr. qui a été reporté à nouveau.

M. Maurice Golay a été réélu administrateur.

COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN

(Le Journal des débats, 26 octobre 1935)

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1935, analysés dans nos feuilles du 5 octobre, ont été approuvés par l'assemblée générale tenue le 24 octobre. Rappelons que le bilan, arrêté au 30 avril dernier, fait apparaître un bénéfice de 1.939.653 fr. Sur cette somme, 1.244.482 fr. d'amortissements divers ont été déduits, ainsi que 70.000 fr. affectés à la réserve de prévoyance, laissant un reste de 625.171 fr., auquel s'ajoutera le report à nouveau de 2.429.454 fr. pour former un total de 3.034.625 fr., que l'assemblée, sur proposition du conseil, a décidé de reporter à nouveau.

Le rapport du conseil d'administration indique que le chiffre d'affaires, au cours de l'exercice, a atteint 279.100.000 fr. contre 239.455.000 fr. pour l'exercice précédent ; le tonnage traité, tant à l'importation qu'à l'exportation, est en augmentation de près de 23 %. Toutefois, les résultats financiers n'ont pas suivi une courbe parallèle. Les raisons résident principalement dans la persistance de l'instabilité monétaire, les restrictions de plus en plus grandes qu'apportent dans leurs échanges de nombreux pays et, enfin, pour la première partie de l'exercice, à cause du maintien de la faiblesse des prix des matières premières constituant les seules sources de revenu de la clientèle africaine.

« Nous avons eu, ajoute le rapport, le souci constant de maintenir une parfaite liquidité de nos stocks et il vous intéressera de savoir qu'au 30 avril 1935, 92 % des marchandises figurant au bilan ont été expédiées en Afrique depuis moins d'une année. Les produits africains en stock en Afrique ou en cours de route, à cette même date, s'élevaient à 29.598.405 fr., en sensible augmentation sur le chiffre correspondant de l'exercice précédent. Ces produits étaient vendus, ils ont été livrés et payés depuis, nous permettant le remboursement intégral de nos engagements envers nos banquiers.

Jules EXBRAYAT, président

Nomination
SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAIN
(*L'Intransigeant*, 26 novembre 1935)

Le conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest commercial africain [sic], dans sa séance-du 22 novembre, a nommé administrateur et appelé à la présidence de la société, M. Jules Exbrayat ¹⁰.

M. FRANÇOIS MARSAL DEVANT LA COUR D'APPEL
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1936)

Le procès intenté à M. François-Marsal et aux autres administrateurs de la Société Commerciale de l'Ouest-Africain, pour abus de confiance, a commencé, hier, devant la 9^e Chambre de la Cour de Paris, présidée par M. Raisin-Dadre.

Rappelons que le tribunal correctionnel de la Seine avait condamné M. François-Marsal à 18 mois de prison et 20.000 francs d'amende, M. Gaston Seguin, Lucien Fontaine, Duvernet, Poncin et Grandjean à des peines variant entre 2 ans et 6 mois et à des amendes de 25 000 fr. à 5.000 francs .

L'audience d'hier a été occupée par la lecture du rapport du conseiller Delerba ; la suite des débats a été renvoyée pour le réquisitoire de l'avocat général Cassagnau et les plaidoiries.

TRIBUNAUX
L'appel de la Société commerciale de l'Ouest-Africain.
(*Le Temps*, 14 mars 1936)

L'an dernier, dans son audience du 4 janvier, la 11^e chambre correctionnelle, présidée par M. Chaudoye, statuant sur les poursuites en abus de confiance exercées contre les dirigeants de la Société commerciale de l'Ouest-Africain, prononçait les condamnations suivantes : M. Gaston Seguin, administrateur délégué, deux ans de prison et 25.000 francs d'amende ; M. François-Marsal, ancien président du conseil, dix-huit mois de prison et 20.000 francs d'amende ; M. Lucien Fontaine, quinze mois de prison et 20.000 francs d'amende ; MM. Duvernet et Poncin, un an de prison chacun et 10.000 francs d'amende, et M. Ch. Grandjean, directeur de la Banque française d'Afrique, six mois de prison et 5.000 francs d'amende, pour recel.

Appel ayant été fait du jugement rendu par la 11^e chambre correctionnelle, le procès est revenu, hier, devant la 9^e chambre de la cour, présidée par M. Raisin Dadre, et dont l'audience a été tout entière occupée par le rapport du conseiller Delerba.

Le Palais
LE PROCES DE LA S. C. O. A.
(*Le Journal des finances*, 2 mai 1936)

¹⁰ Jules Exbrayat (Espalion, Ardèche, 1880-Paris, 1958) : administrateur délégué de la Société syndicale de banques, puis gérant de la maison Demachy et Cie et (1920) administrateur de la Banque de l'union parisienne. Administrateur de la Cie cotonnière équatoriale française (1927).

À la 9^e chambre de la cour de Paris, l'avocat général Cassagnau a prononcé son réquisitoire dans le procès intenté aux administrateurs de la Société Commerriale (le l'Ouest-Africain (S. C. O. A.) parmi lesquels M. François Marsal.

Rappelons que le tribunal correctionnel de la Seine avait condamné pour abus de confiance l'ancien président du conseil à 18 mois de prison et les autres administrateurs à des peines d'emprisonnement variant entre deux ans et un an.

L'avocat, général a demandé à la cour de modifier plusieurs passages du jugement et d'écarter plusieurs griefs retenus par le tribunal. Dans l'ensemble, il a conclu avec une certaine modération, en laissant à la cour le soin d'arbitrer les peines. Toutefois, contre un des inculpés, M. Seguin, administrateur délégué de la S. C. O. A., qui fut chargé exclusivement des affaires financières de la société, il requit avec une grande sévérité.

La cour, que présidait M. Raisin-Dadre, rendra son arrêt le 16 mai.

Poursuites en abus de confiance
(*Les Annales coloniales*, 17 mai 1936)

La 9^e chambre de la cour d'appel, présidée par M. Raisin-Dadre, a statué, cet après-midi, dans les poursuites contre les dirigeants de la Société commerciale de l'Ouest-africain, qui avaient fait l'objet, le 4 janvier 1935, d'un jugement de la 11^e chambre correctionnelle. L'administrateur délégué de cette société, Gaston Séguin, a vu confirmer la peine de deux ans de prison et 25.000 francs d'amende qui lui avait été infligée. La cour a, de plus, délivré un mandat d'arrêt en vertu duquel le prévenu a aussitôt été arrêté. M. François-Marsal, ancien ministre, qui avait été condamné à dix-huit mois de prison et 20.000 francs d'amende, voit cette peine réduite à huit mois de prison et 5.000 francs d'amende. Fontaine est condamné à six mois de prison avec sursis et 2.000 francs d'amende, au lieu de quinze mois de prison et 20.000 francs d'amende. MM. Duvernet et Poncin, qui avaient été condamnés chacun à un an et 10.000 francs d'amende, sont condamnés également à six mois de prison avec sursis et 2.000 francs d'amende. Enfin, le directeur de la Banque française d'Afrique, Grandjean, condamné pour recel, en première instance, à six mois et 5.000 francs d'amende, est acquitté par la cour.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Les Annales coloniales*, 9 octobre 1936)

L'assemblée ordinaire du 8 octobre, présidée par M. Exbrayat, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1936 se soldant après 1.437.371 francs d'amortissements, par un bénéfice de 9 millions 051.961 fr. sur lequel il a été affecté 1.051.833 fr. à la « Provision spéciale pour débiteurs » 800.000 fr. à la « Réserve de Prévoyance ».

Il sera distribué un dividende brut de 17 fr. 50, qui sera mis en paiement à partir du 31 octobre. à raison de net 15 fr. 40. 14 fr. 35 et 13 fr. 30 au nominatif et 0 fr. 20 au porteur.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Exbrayat comme administrateur. M. Louis Benoit a été réélu aux mêmes fonctions.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(L'Événement, 11 octobre 1936)

Les comptes de l'exercice au 30 avril 1936 se soldent, ainsi (pie nous l'avons annoncé, par un bénéfice net de 19 millions 489.333 francs , et viennent d'être approuvés par l'assemblée générale.

La répartition suivante a été adoptée : Amortissements, 1.437.372 fr. ; Provision spéciale pour débiteurs, 1.051.833 francs ; Réserve spéciale, 800.009 fr. ; Dividende statutaire de 7 % aux actions, 4.550.000 fr. ; Report à nouveau, 2.650.128 francs .

Le dividende, fixé ainsi à 17 fr. 50 brut, sera mis en paiement sous déduction des impôts, à partir du 31 octobre, à raison de net 15 fr. 40 ou 14 fr. 35 ou 13 fr. 30 au nominatif et 10 fr. 20 au porteur.-

Au cours du dernière exercice social, en sera ainsi ramené de 500 fr. à 250 fr. le chiffre d'affaires a atteint 356 mil

lions 800.000 fr., pour un tonnage de 205.845 tonnes, contre 279.100.000 fr. et 190.470 tonnes en 1934-35.

Cette amélioration a été rendue possible par le redressement des cours des produits africains qui constituent l'unique ressource de la clientèle indigène. Ce redressement des cours s'est, d'ailleurs, poursuivi depuis le début de l'exercice en cours.

Dans une allocution, le président a déclaré que l'examen de la situation de la société lui avait laissé une impression excellente.

Aussi bien, sur la proposition de l'un des actionnaires, M. Albert Kahn, l'assemblée a-t-elle tenu à exprimer sa confiance dans les destinées de l'entreprise, en votant l'ordre du jour suivants :

« Considérant la situation pénible dans laquelle était la Société Commerciale de l'Ouest-Africain lors de la prise de direction par le Conseil d'administration actuel ;

« Considérant les difficultés surmontées en une période de marasme mondial ;

« Considérant les résultats obtenus pendant l'exercice 1935-1936 grâce à un redressement très heureux de tous les services de la Société ;

« L'Assemblée générale des actionnaires du 8 octobre 1936 croit devoir adresser ses vifs remerciements ainsi que ses félicitations au conseil d'administration, à tous les chefs de services et à tous les collaborateurs de la société. »

Quitus de la gestion de M. Scherer, administrateurs décédé, a été donné à sa succession.

Le mandat de M. Louis Benoit a été renouvelé, et la nomination de M. Exbrayat a été ratifiée.

COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(Les Archives commerciales de la France, 12 octobre 1936)

L'assemblée du 8 octobre 1936 a approuvé les comptes de l'exercice 1935-36 analysés dans nos feuilles du 21 septembre et se soldant par un bénéfice de 10.489.333 francs contre 1.939.653 francs pour l'exercice précédent. Le dividende a été fixé à 17 fr. 50 et sera mis en paiement à partir du 31 octobre prochain. Il a été reporté à nouveau 5.078.137 fr.

Le rapport du conseil signale que, malgré les difficultés dues aux événements politiques, malgré la concurrence toujours très âpre., les résultats confirment les espoirs dont le conseil avait entretenu les actionnaires lors de l'assemblée du 24 octobre 1935.

Le chiffre d'affaires a atteint 356.800.000 francs — pour un tonnage de 205.845 tonnes — contre 279.100.000 francs et 190.470 tonnes en 1934-35.

Cette amélioration a été rendue possible par le redressement des cours des produits africains qui constituent l'unique ressource de notre clientèle indigène.

Cette meilleure tenue des cours déjà signalée l'an dernier s'est accentuée depuis et notamment depuis la clôture de l'exercice (30 avril 1936). Voici d'ailleurs différents cours au 30 septembre 1936, comparés à ceux du 30 avril 1936 : cacao (accra) £ 34 c/ £ 24.10; cacao (Côte d'Ivoire) 3.150 francs contre 2.480 ; arachides 1.290 fr. contre 1.000 francs ; palmistes £ 12.7.6 c/ £.9.10 ; huile de palme £ 20 c/ £ 16.10.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1336 :

Société commerciale de l'Ouest africain

J. Exbrayat, président ; R. Carré, adm. dél. ; L. Benoit, adm. -dir. ; M^{lle} M. Ryff ; MM. E. Auroy, M. Golay, P. Isnard Le Francé, L. Olivier, H. Sigg, adm.

AEC 1937/270 — Société commerciale de l'Ouest africain (S.C.O.A.),
7, rue de Téhéran, PARIS (8^e).

Tél. : Carnot 56-71, 81-03 à 61-98 ; Inter-Carnot 66. — Télég. : Torfy-Paris. — © :
A. B. C. 5^e et 6^e édit., A. I., Privé, Lugagne.

(Succursale à MANCHESTER, 5 et 7 Hall Street).

Capital. — Société anon., fondée le 4 avril 1907, au capital de 65.000.000 fr. divisé en 260.000 actions A de 250 fr. complètement libérées. Il existe en outre 261.950 parts de compensation créées par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 6 mai 1932.

Dividendes. — 1924-1925, 40 fr. ; 1925-1926 et 1926-1927, 85 fr. ; 1927-1928 et 1928-1929, 60 fr. ; 1935-1936, 17 fr. 50.

Objet. — Import. au Sénégal, en Guinée française et portugaise, au Soudan, à la Côte-d'Ivoire, à Sierra-Leone, en Gold Coast, au Togo, au Dahomey, en Nigéria et au Cameroun, de marchandises européennes et américaines, et export. de tous produits de ces colonies.

Exp. — Peaux de bœufs, sésames, cire, caoutchouc, amandes et huile de palme, cacao, gomme copale, coton, arachides, etc.

Imp. — Tissus, quincaillerie, ferronnerie, confection, bonneterie, chaussures, parfumerie, articles de fantaisie, d'alimentation, liquides, tabac, verroterie, matériaux de construction, etc.

Comptoirs. — Sénégal : Dakar, Kaolack et 22 factoreries. — Guinée portugaise : Bissao et 3 factoreries. — Guinée Française : Conakry et 16 factoreries. — Soudan : Bamako et 6 factoreries. Sierra-Leone : Freetown, Bonthe et 16 factoreries. — Côte-d'Ivoire : Abidjan, Bobo-Dioulasso, Tabou, Sassandra, Grand-Lahou, Assinie et 36 factoreries. — Gold Coast : Accra, Coomassie, Secondee, Cape Coast Castle, Saltpond, Winnebah et 37 factoreries. — Togo : Lomé et 9 factoreries. — Dahomey : Cotonou et 17 factoreries. — Nigeria : Lagos, Kano, Port-Harcourt, Warri, Onitsha et 23 factoreries. — Cameroun : Douala et 6 factoreries. — Niger : Zinder. — Tchad : Fort-Lamy.

Conseil. — MM. Jules Exbrayat, président ; René Carré, admin.-délégué ; Louis Benoît, administrateur-directeur ; Mie Marthe Ryff, MM. Maurice Golay, Paul Isnard Le France, Léon Olivier, Eugène Auroy, Henri Sigg, administrateurs.



Sassandra. — Principales maisons de commerce S.C.O.A.
Devant : une Renault celtaquatze produite dans les années 1934-1938.
Éditeur Fouladou, Toulon. Coll. Photo Océan.

COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN (*Les Annales coloniales*, 30 juillet 1937)

Les assemblées des actionnaires et porteurs de parts de compensation prévues pour le 12 août auront à statuer sur un projet de transformation desdites parts en actions de numéraire de la société. L'opération entraînera une augmentation du capital de 10 millions à prélever sur les réserves, soit 40.000 actions au nominal de 250 francs.

Les actionnaires auront également à délibérer sur l'autorisation à donner au conseil d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social de 50 millions de francs par l'émission d'actions à souscrire entièrement en numéraire et réservées intégralement aux actionnaires.

On signale d'autre part que les résultats de l'exercice 1936-1937, qui doivent être soumis à la prochaine assemblée ordinaire de septembre, feront ressortir un bénéfice en importante progression sur celui de l'exercice précédent, ce qui permettra sans doute une augmentation du dividende.

(*Le Journal des finances*, 13 août 1937)

La COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAÏN poursuit à vive allure sa reprise de 440 à 465 sur la nouvelle que le dividende pourrait être porté, pour l'exercice 1936-37, de 17 fr. 50 à 25 fr.

COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAÏN
(*Le Journal des finances*, 17 septembre 1937)

Répondant à un actionnaire, au cours de l'assemblée du 8 octobre 1936, M. J. Exbrayat, président du conseil d'administration de la Société commerciale de l'Ouest Africain, avait manifesté son « sincère espoir » d'une nouvelle amélioration des affaires sociales pendant l'exercice 1936-1937.

Cette espérance, qui, étant donné l'époque où elle s'exprimait — l'exercice de la S.C.O.A. part du 1^{er} mai — se basait évidemment sur des données sérieuses, s'est complètement réalisée.

Les comptes qui vont être soumis à l'assemblée convoquée pour le 30 courant font apparaître, en effet, un ensemble de bénéfices divers de 32.016.647 francs contre 19.147.765 francs pour 1935-36. Déduction faite des frais généraux, intérêts et agios (10.806.753 francs contre 8.658.452 francs) et de 1.633.771 francs d'amortissements contre 1.437.371, le bénéfice disponible ressort à 20.176.124 francs contre 9.051.902 francs d'un exercice à l'autre il a donc plus que triplé.

Comme nous l'avons annoncé dès le 13 août (voir Notes et Réflexions), le Conseil proposera de fixer le dividende à 25 francs contre 17 fr. 50 précédemment. Cette répartition n'absorbera, d'ailleurs, que 6.500.000 francs. La réserve de prévoyance, en dehors de sa première dotation statutaire s'élevant à 2 millions 50.000 francs, pourra être ainsi créditée de 10 millions, montant égal au prélèvement qui lui sera fait pour la transformation des parts en actions, projet sur lequel les actionnaires vont avoir à délibérer en assemblée extraordinaire et dont nous avons déjà parlé (voir Notes et Réflexions du 30 juillet).

Compte tenu du report antérieur et déduction faite des tantièmes, il restera 4.667.843 fr. à reporter à nouveau.

La progression de ces résultats est due en partie à l'augmentation du tonnage traité, passé, d'une année à l'autre, de 205.800 tonnes à 234.000 tonnes, mais aussi à la hausse des prix qui a contribué à relever dans une proportion beaucoup plus forte le chiffre d'affaires qui passe de 356.384.000 francs à 563.218.000 (ce qui met la valeur moyenne de la tonne traitée à 2.400 francs environ contre un peu plus de 1.700 francs).

Au bilan du 30 avril, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir plus longuement après l'assemblée, le poste Marchandises s'élève à 100.064.577 francs contre 69.104.187 francs au 30 avril 1936, mais ce stock, expose le rapport, composé de marchandises ayant moins d'une année d'existence était justifié par les ventes escomptées pour les quatre prochains mois, et ces prévisions se sont réalisées, les ventes du 1^{er} mai à fin août 1937 ayant même marqué une progression plus importante que l'augmentation du stock.

Les valeurs réalisables à court délai : Produits africains en stock ou flottant au 30 avril, pour un montant de 63.607.173 francs représentent des produits africains vendus à livrer et aujourd'hui entièrement réalisés. Les disponibilités en caisse et chez les banquiers atteignent 16.638.008 francs contre 6 millions 712.398 francs au 30 avril 1936.

Au passif, il est vrai, les engagements avec les tiers se gonflent de 44.353.968 francs à 113.485.611 francs. Mais cet accroissement, contre-partie de celui des stocks, résulte du renchérissement des produits, et c'est ce motif qui a incliné le conseil à demander

aux actionnaires l'autorisation d'augmenter le capital de 60 millions, en une ou plusieurs tranches, à l'effet de procurer à la société les ressources lui permettant de poursuivre le développement normal et régulier de ses opérations.

L'utilité de ces ressources nouvelles apparaît d'autant mieux que le mouvement commercial des colonies où s'exerce l'activité de la S.C.O.A. dont les progrès ont été très vifs en 1936, grâce à la revalorisation du pouvoir d'achat de l'indigène, s'annonce favorablement pour 1937, les exportations des premiers mois garantissant d'ores et déjà une nouvelle augmentation.

L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA S. C. O. A. (*Le Journal des finances*, 10 décembre 1937)

En conclusion de son rapport à l'assemblée du 30 septembre réunie pour autoriser l'augmentation du capital de 65 à 125 millions au moyen de la création de 240.000 actions nouvelles, dont 40.000 destinées à l'échange des parts de compensation et 200.000 à émettre contre espèces, au prix de 275 fr., le conseil de la S.C.O.A. avait exprimé l'espoir que les actionnaires ne manqueraient pas d'user de leurs droits et de lui donner ainsi le complément de trésorerie nécessaire en raison des circonstances au développement normal des affaires sociales.

Cet appel a été entendu puisqu'on annonce que les souscriptions des actionnaires, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, ont complètement couvert l'émission et que l'assemblée de vérification est convoquée pour le 24 courant.

Rappelons que les 200.000 actions nouvelles, créées jouissance du 1^{er} juin, participent entièrement aux bénéfices de l'exercice en cours, ce qui les assimile complètement aux actions anciennes, et qu'au cours de ses déclarations, M. J. Exbrayat, président du conseil d'administration, en même temps qu'il soulignait la bonne marche de l'exploitation, avait indiqué que les économies d'agios qu'allait permettre l'opération, équivalaient à l'intérêt statutaire (17 fr. 50) des actions nouvelles.

COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN (*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1937)

On vient d'apprendre que l'augmentation de capital de 75 à 125 millions de la Société commerciale de l'Ouest-Africain a été entièrement couverte par les souscriptions des actionnaires, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

Il n'y a là rien d'étonnant, étant donné qu'il ne reste plus trace, maintenant, de la crise que cette société a subie il y a quelques années. L'augmentation de capital qui vient d'être effectuée avec succès résulte, en effet, de l'accroissement considérable constaté dans la capacité productive et bénéficiaire de la société.

Il ne faut pas oublier que le volume des transactions effectuées par la Société commerciale de l'Ouest-Africain est passé, en quelques années, de 97.653 tonnes à plus de 230.000 tonnes. Pendant la même période, le chiffre d'affaires a évolué de 237.500.000 fr. à plus de 550 millions de francs pour l'exercice 1936-1937. Les résultats bénéficiaires ont suivi une marche parallèle puisque les bénéfices nets sont passés de 9.051.962 francs en 1935-36 à 20.176.124 francs en 1936-37, ce qui a permis de porter le dividende des actions de 17 fr. 50 à 25 francs brut par action. Cette répartition a été mise en paiement le 15 octobre dernier.

D'après les déclarations du conseil à la dernière assemblée, la situation financière est extrêmement saine. Les immobilisations en Afrique, après 35 millions d'amortissements, ne figurent plus au bilan que pour 8 millions et les immeubles en Europe, qui ont coûté 20 millions et demi, ne s'élèvent plus qu'à 9 millions. Quant aux découverts en banque en fin de campagne, ils étaient représentés par des marchandises flottantes ou en cours de réalisation.

La situation s'étant encore nettement améliorée pendant les mois écoulés de l'exercice 1937-38, on peut présumer une nouvelle augmentation de dividende l'an prochain à moins d'événements défavorables actuellement imprévisibles.

Si la Société commerciale de l'Ouest-Africain est remontée au premier rang des affaires coloniales françaises, il ne faut pas oublier qu'elle le doit à l'assainissement de sa situation financière consenti en temps opportun par les actionnaires.

Maintenant que, grâce aux capitaux qu'elle vient de se procurer, ses moyens d'action sont en rapport avec ses besoins, la société pourra vraisemblablement poursuivre le développement normal et régulier de ses opérations.

Aussi, aux cours, actuels de 300 fr. environ, les actions Commerciale de l'Ouest-Africain paraissent-elles intéressantes à mettre en portefeuille.



Coll. Jacques Bobée
SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
SOCIÉTÉ ANONYME

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 18 janvier 1938.

Statuts déposés chez M^e GODET, notaire à Paris, le 6 décembre 1906, et modifiés par décision des assemblées générales extraordinaires des 31 mai et 2 août 1913, 6 novembre 1915, 31 octobre 1917, 31 octobre 1919, 30 octobre 1920, 9 avril 1924, 27 avril, 9 juillet, 29 octobre 1927, 6 juillet 1929, 6 mai 1932, 27 juin 1934, 30 septembre 1937, et 10 janvier 1938

CAPITAL SOCIAL : 125.000.000 DE FRANCS
divisé en 500.000 actions de 250 francs chacune

Siège social à Paris

ACTION DE 250 FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur : Exbrayat

Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration : ?

Paris, le 1^{er} février 1938

Imprimerie Lafayette, 24, rue Chauchat

Banque de l'union parisienne
(*Les Annales coloniales*, 20 juin 1938)

.....
C'est également avec le concours de ses guichets que les augmentations de capital de la ... Société commerciale de l'Ouest-Africain ont été effectuées avec succès.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Les Annales coloniales*, 10 octobre 1938)

L'assemblée du 30 septembre a approuvé les comptes de l'exercice au 30 septembre qui se sont soldés par un-bénéfice de 31.988.987 fr., formant avec le report antérieur un solde disponible de 36.615.472 fr. Le dividende a été fixé à 30 fr. contre 25 fr. l'an dernier.

Il sera mis en paiement le 15 octobre, aux chiffres nets suivants, à raison de net : actions nominatives, 25 fr. 15 et 22 fr. 20 suivant catégorie ; au porteur, 21 fr. 30.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Temps*, 10 octobre 1938)

L'exercice au 30 avril 1938 a été marqué par de nouvelles perturbations monétaires et a été rendu particulièrement difficile par de nombreuses fluctuations dans les cours mondiaux des marchandises et produits.

Néanmoins, l'activité des affaires de l'entreprise, tant sur marchandises que sur produits africains, a marqué une nouvelle progression qui s'est traduite également dans les résultats financiers.

En effet, le chiffre d'affaires a atteint 257.948 tonnes représentant une valeur de 739.159.000 francs contre 234.302 tonnes pour une valeur de 563.218.000 francs en 1936-1937.

Les bénéfices ont suivi également une marche ascendante. Les comptes de l'exercice 1937-1938, qui ont été approuvés par l'assemblée du 30 septembre 1938, ont fait état, en effet, de 50.247.189 francs de bénéfices divers contre 32.616.648 francs pour l'exercice précédent. Il y a été ajouté la prime d'émission de la récente augmentation de capital, soit 5 millions de francs.

Déduction faite des frais généraux, après attribution de 5.205.297 francs à l'amortissement des frais d'augmentation du capital, et de 2.109.751 francs aux amortissements sur immeubles, le bénéfice net est ressorti à 31.988.988 francs contre 20.176.124 francs pour l'exercice précédent.

Adjonction faite du report antérieur, le solde disponible s'est élevé à 36.615.472 francs contre 25.254.261 francs.

L'assemblée a approuvé la distribution d'un dividende de 30 francs, proposée par le conseil, contre 25 francs, bien que les 240.000 actions nouvelles participent pleinement à cette distribution.

Cette répartition a permis de consacrer 1.601.250 francs à la réserve légale, plus une somme complémentaire de 4.100.000 francs pour la porter à son plein, 3.200.000 francs à la réserve de prévoyance et 6 millions à une « provision pour risques divers », En outre, il a été reporté à nouveau 3.948.562 francs.

Dans son rapport, le conseil note que les affaires, au cours de l'exercice 1937-1938, ont présenté deux aspects bien différents, en opposition avec le cours normal des transactions africaines.

Pendant le premier semestre, de mai à octobre, période généralement la plus calme de l'année, les ventes ont marqué une progression sensible, tant au point de vue chiffre d'affaires que bénéfices. Les indigènes avaient profité des cours élevés des produits, et, en fin de saison, leurs disponibilités étaient restées importantes.

Pendant le second semestre, en même temps que se trouvaient épuisées les disponibilités anciennes, les cours des matières premières ont enregistré des baisses très sensibles, ce qui a réduit en proportion les moyens de la clientèle.

Ces moyens réduits, en face de stocks importants prévus par le commerce africain pour une saison normale, amenèrent une réduction sensible des ventes et de la marge de bénéfice.

Cette diminution a été peu apparente dans les colonies françaises où la baisse des matières premières a été en grande partie compensée par la nouvelle dévaluation de notre monnaie et c'est dans les colonies anglaises où l'excédent de stocks était le plus important que les affaires de l'entreprise s'en sont le plus ressenties.

Dans la colonie anglaise de la Gold Coast, principal pays producteur de cacao, où la société réalise un chiffre d'affaires important, la situation a été aggravée par l'interdiction des chefs aux indigènes de vendre leur récolte et d'acheter les marchandises européennes autres que de première nécessité.

Les ordres des chefs ont été strictement suivis jusqu'à fin avril, époque à laquelle cette situation anormale a pris fin. Depuis, la récolte a été vendue, malheureusement à des cours encore plus bas que ceux qui étaient pratiqués au moment où, normalement, elle aurait dû venir sur le marché et, en outre, une quantité appréciable de cacao a été perdue par suite d'avaries.

Cette situation anormale a duré plus de six mois et n'a pas été sans entraîner un gros manque à gagner pour la société.

Pendant les premiers mois de l'exercice nouveau, les affaires dans les colonies françaises ont continué à donner satisfaction et, dans les colonies anglaises, l'assainissement des stocks a été poursuivi énergiquement ; à l'heure actuelle, la situation de ces stocks est normale et permet d'escompter des affaires satisfaisantes pendant la période active de la campagne 1938-1939 qui va prochainement s'ouvrir.

Voici le bilan au 30 avril 1938.

ACTIF	
Immobilisations en Afrique	17.378.005
Immobilisations en Europe	8.084.083
Impôts et taxes à récupérer sur dividendes	1.605.377
Sociétés affiliées : participation titres	3.296.380
Sociétés affiliées : comptes courants	4.106.869
Valeurs réalisables à terme :	
Marchandises d'exportation	157.700.065
Débiteurs divers	40.243.942
Portefeuille-titres	397.396
Effets à recevoir	1.888.986
Valeurs réalisables à court délai :	

Produits africains en stock	27.804.244
Produits africains à encaisser	26.444.323
Valeurs disponibles :	
Banquiers	17.797.506
Caisse	5.329.136
Compte d'ordre	8.028.563
Total	<u>320.004.930</u>
PASSIF	
Capital	125.000.000
Réserve légale	6.798.750
Réserve de prévoyance	23.250.000
Créditeurs divers	30.066.273
Fournisseurs	9.414.577
Effets à payer	11.676.863
Banquiers	61.620.588
Comptes d'ordre	15.562.406
Solde de l'exercice antérieur	4.626.485
Solda de l'exercice 1937-1938	31.988.988
Total	<u>320.004.930</u>

Ce bilan traduit une forte situation financière. C'est sur ce sujet, d'ailleurs, qu'a principalement porté l'allocation du président du conseil, M. Exbrayat. Il s'est exprimé en ces termes ;

« Du simple exposé des comptes, vous avez certainement déduit que non seulement la situation de votre compagnie était très saine, mais aussi que celle-ci s'était nettement améliorée, financièrement parlant, depuis l'an dernier. Le renforcement de votre trésorerie propre provient non seulement de l'augmentation de capital que vous avez réalisée fin 1937, mais aussi des réserves et provisions que vous avez votées.

» En présence des vicissitudes de la situation mondiale et des troubles de notre monnaie nationale, vous ne sauriez trop persévérer dans cette sage politique et l'avenir appartiendra aux sociétés possédant une forte trésorerie. Étant donné les amortissements considérables que vous avez opérés dans le passé, la charge de vos immobilisations est légère, puisque toutes les installations d'Afrique ne figurent que pour 17 millions sur nos livres après 91 millions d'amortissements.

» Ces installations seules ont coûté 108 millions, et leur prix de revient actuel serait certainement beaucoup plus considérable. De même, l'immeuble du siège social, qui a coûté 18 millions, ne figure plus actuellement que pour 7.800.00 francs, chiffre qui paraît inférieur à sa valeur présente.

» Vous aurez certainement à prévoir chaque année une certaine dépense pour des immobilisations nouvelles en Afrique, afin de mettre l'outil social en harmonie avec le développement constant de nos affaires. D'autre part, nous tenons à donner à notre personnel si dévoué tout le confort nécessaire, afin qu'il soit logé convenablement, ce qui constitue une des raisons de notre réussite.

» Ce programme de travaux neufs ou d'améliorations d'installations existantes retient toute notre attention et la situation de trésorerie de la société nous permet de l'envisager avec quiétude.

Vous avez certainement remarqué l'augmentation du poste « marchandises », qui est passé d'un exercice à l'autre de 100 à 157 millions. Celle-ci se justifie d'une part par la nouvelle dévaluation du franc qui est venue majorer d'autant la valeur comptable des marchandises décomptées en livres sterling, d'autre part par la diminution des ventes en colonies anglaises du fait du hold up en Gold Coast. Mais, par suite de la réduction considérable de nos achats de marchandises nouvelles pendant les six derniers mois, ces stocks anglais sont actuellement normaux.

Nos marchandises figurent du reste sur nos livres à des prix qui ne peuvent laisser aucun aléa ; une grosse partie a d'ailleurs été vendue depuis la clôture de l'exercice.

Vos stocks de produits africains sont insignifiants et étaient, ou flottants ou vendus et à encaisser dans les deux premiers mois de l'exercice en cours. Je vous avais indiqué l'an dernier que notre politique constante consistait à réaliser immédiatement tous les produits ; étant donné les profondes fluctuations dans les cours des matières premières durant l'exercice passé, nous nous sommes particulièrement bien trouvés de cette méthode.

En ce qui concerne la situation de la trésorerie, je vous confirme ce que je vous disais au début, à savoir qu'elle s'est nettement améliorée.

En regard de 112 millions de dettes, nous avons 77 millions immédiatement réalisables, soit 54 millions de produits africains à encaisser dans un très court délai et 23 millions en banques et en caisse, D'autre part, nous avons 157 millions de marchandises d'exportation et 40 millions de débiteurs divers, soit un ensemble d'actif réalisable de 27,4 millions pour 112 millions d'exigibilités,

Avec les dotations nouvelles que nous vous proposons de faire aujourd'hui, qui amélioreront d'autant la trésorerie propre de la société, celle-ci devrait être à même de n'avoir plus aucune dette en banque à la fin de la campagne prochaine, en dehors peut-être de certains tirages de comptoirs africains où la campagne de traite dépasse la fin de l'exercice.

Votre capital a été porté de 65 à 125 millions. Si vous adoptez les propositions de votre conseil la réserve légale sera portée à 10 % du capital, soit à 12.500.000 francs, en sorte que les résultats des exercices à venir n'auront plus à supporter le prélèvement de 5 %, le compte « Réserves de prévoyance » sera porté de 23.250.000 à 26.450.000 francs et un compte « Provision pour risques divers » sera doté d'une somme de 6 millions de francs. Vos réserves et provisions figurant au bilan seront donc de 44.950.000 francs.

« Vous avez vu, d'autre part, que les résultats bénéficiaires de l'exercice ont suivi le développement de notre chiffre d'affaires et que, tous amortissements passés, le solde bénéficiaire net se monte à près de 32 millions contre 20 millions pour l'exercice précédent.

» C'est en présence de l'amélioration de la trésorerie et de cette augmentation des bénéfices, que votre conseil d'administration a estimé pouvoir vous proposer de porter le dividende de l'exercice de 10 à 12 %, soit de 25 francs à 30 francs par action et ce, pour un capital presque doublé.

» Il y a lieu de noter, en outre, que les 50 millions provenant de l'augmentation de capital n'ont été versés à la Société que courant janvier 1938, c'est-à-dire qu'ils n'ont joué dans cet exercice que pendant 3 mois et demi, bien que les actions nouvelles aient été créées jouissance du 1^{er} mai 1937. »

À propos de l'exercice en cours, le président du conseil a ajouté ces quelques mots :

« Si nous avons constaté un certain fléchissement des ventes dans les comptoirs anglais, fléchissement très compréhensible, étant donné la baisse du prix du cacao et la réduction sensible de la dernière récolte, les affaires dans les comptoirs français

continuent à être très actives. La situation de nos stocks étant actuellement tout à fait normale, nous aborderons donc la prochaine campagne en toute tranquillité d'esprit. »

COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*L'Événement*, 12 octobre 1938)

.....
Après avoir, sur proposition de M. Albert Kahn, adressé un amical souvenir aux collaborateurs de la société récemment appelés à rejoindre leur formation militaire et exprimé remerciements et félicitations aux membres du conseil d'administration pour le redressement si rapide et le développement croissant de la société, l'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. William Schwartz et réélu M. Eugène Auroy.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 31 juillet 1939, p. 9719)

Chevalier

MM. Carré (René-Lazare), vice-président et administrateur délégué de société coloniale.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des débats*, 2 octobre 1939)

L'assemblée de la Société commerciale de l'Ouest-Africain a approuvé les comptes de 1938-1939. Elle a voté le dividende annoncé de 30 fr. brut, payable le 31 courant par net au nominatif, 24 fr. 60 ou 21 fr. 90 suivant catégorie au porteur, 20 fr. 35.

La situation au 30 avril était normale dans tous les comptoirs. Le rendement dépend de la répercussion qu'auront sur les affaires sociales les événements actuels.

De toute manière, les résultats de 1938-1939 sont d'autant plus satisfaisants que l'exercice a été marqué par une baisse sensible de certains produits.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1796 :

Société commerciale de l'Ouest africain

Conseil. — J. Exbrayat, président ; R. Carré, v.-pdt et adm. dél. ; L. Benoit, adm.-dir. ; M^{lle} M. Ryff ; MM. E. Auroy, M. Golay, P. Isnard Le Francé, L. Olivier, W. Schwartz, H. Sigg, adm.

Capital porté en 1941 à 200 millions par l'émission à 275 francs de 300.000 actions de 250 francs réservées aux actionnaires à raison de 3 nouvelles pour 5 anciennes.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
(*BALO*, 18 août 1941)

.....
But de la présente insertion. — La présente insertion est effectuée en vue de l'émission et de l'admission éventuelle à la cote officielle des 300.000 actions nouvelles de 250 fr. nominal chacune, représentant l'augmentation de capital de 125 à 200 millions de francs dont il est parlé ci-dessus.

Société commerciale de l'Ouest africain,
7, rue de Téhéran, Paris (8^e) :
L'administrateur délégué,
RENÉ CARRÉ,
41, boulevard Suchet, Paris (16^e), fai-
sant élection de domicile Téhéran, Paris (8^e).

REMERCIEMENTS

(La Dépêche du Berry, 25 août 1941)

M^{me} Eugène Auroy, M. et M^{me} Louis Auroy, M. Eugène Isotich (en captivité) et M^{me}, M^{lles} Claude Isotich et Danielle Auroy remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté à la levée de corps de

monsieur Eugène AUROY,
industriel à Saint-Amand,
décédé accidentellement à Bourges, le 16 août 1941, et toutes celles qui leur ont témoigné de la sympathie en cette douloureuse circonstance.

Résultats d'exercices

Société Commerciale de l'Ouest Africain
(Le Journal, 22 septembre 1941)

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril, qui seront présentés à l'assemblée du 30 septembre, se soldent par un bénéfice disponible de 39.708.765 fr. contre 42268.359 francs pour l'exercice précédent. Le conseil proposera la répartition d'un dividende de 30 francs par action contre 40 francs .

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN *(Le Journal, 5 octobre 1941)*

L'assemblée ordinaire, tenue le 30 septembre, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1941, faisant apparaître un bénéfice net de 35.215.761 francs , formant, avec le report -antérieur, un total disponible de 59 millions 768.765 francs . Le dividende a été fixé à 30 francs par action, payable à partir du 15 octobre, à raison de 21 francs net par action nominative, et de 19 fr. 50 par action au porteur.

Le rapport du conseil indique que la plus grande partie des services a été réinstallée dans les bureaux du siège social, en laissant toutefois dans la zone non occupée, une organisation aussi complète que possible, puis une agence d'achat de marchandises et de transit a été créée à Casablanca. et des diverses installations, réalisées avec toute la diligence possible, ont permis à la Compagnie, dès la reprise du trafic maritime, d'être

en mesure d'assurer, dans des proportions évidemment réduites, mais néanmoins suffisantes, le ravitaillement des comptoirs qui ont pu ne pas interrompre leur activité.

Le ravitaillement en marchandises destinées à la vente aux indigènes est difficile mais, grâce aux efforts de tous, la Compagnie maintient dans l'exercice nouveau un mouvement d'affaires qui, compte tenu des circonstances, peut être considéré comme satisfaisant.

Quant aux produits africains, ceux-ci n'ont été, au cours de la campagne 1940-41, achetés pour la plus grande partie au compte du gouvernement et suivant des modalités qui ont permis le maintien de l'activité de cette branche d'affaires.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN

(*Le Journal*, 14 septembre 1942)

Bénéfice disponible de l'exercice au 30 avril 1942 : 52 millions 811.481 fr. contre 35.215.761 francs précédemment. Total disponible y compris le report antérieur : 58 millions 971.289 fr. contre 39,763.765 francs . Le dividende qui sera proposé à l'Assemblée du 30 septembre n'est pas encore connu. Rappelons que pour l'exercice précédent, il avait été distribué 30 fr. par action.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN

(*Le Journal*, 21 septembre 1942)

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1942 qui seront présentés à l'assemblée du 30 septembre font apparaître un bénéfice disponible après amortissement de 52.811.481 fr. contre 59.768.765 fr. pour l'exercice précédent. Le conseil proposera la répartition d'un dividende de 40 fr. par action. Conformément aux dispositions de la loi du 28 février 1941, le dividende devant être effectivement payé, s'élèvera à 21 fr. 25 brut par action, le montant non distribué devant être porté à un compte « Actionnaires ».

Toutes les actions composant maintenant le capital augmenté de 125 millions à 200.000.000 recevront le même dividende.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN

(*Le Journal des débats*, 3 octobre 1942)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 septembre, a approuvé les comptes de l'exercice au 30 avril 1942 qui se soldent par un bénéfice net de 52.811.481 fr. Avec le report antérieur, le total disponible atteint 58.971.289 fr.

Le dividende q été fixé à 40 fr. brut par action. Toutefois, par suite de la loi sur la limitation des dividendes, il ne sera mis en paiement à partir du 5 octobre qu'une somme de 21 fr. 25 brut, soit net 14 fr. 875 au nominatif et 11 fr. 30 au porteur.

Le surplus, représentant une somme globale de 15 millions sera porté à un compte spécial « Actionnaires, Dividende différé ».

M. Jules Exbrayat a été réélu administrateur. En outre, *quitus* de la gestion de M. Eugène Auroy, administrateur décédé, a été donné à sa succession.

Le problème de l'approvisionnement des comptoirs en marchandises d'importation reste toujours la grande préoccupation des dirigeants. La disparition progressive des

stocks encore existants, les difficultés croissantes pour les renouveler, même en faible proportion, viennent chaque jour davantage entraver les efforts en vue de cet approvisionnement.

Le rapport ajoute que les circonstances exceptionnelles que nous traversons ont accentué, en Afrique Occidentale, l'évolution industrielle qui, déjà, se manifestait avant les hostilités. Tout en souhaitant voir cette évolution ne s'accomplir qu'avec mesure, la société a considéré de son devoir d'y apporter sa participation financière en s'intéressant à des affaires industrielles nouvellement installées à la colonie.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN (*Le Journal*, 5 octobre 1942)

Les actionnaires réunis en assemblée ordinaire le 30 septembre, ont approuvé les comptes de l'exercice 1941-1942. se soldant par un bénéfice disponible de 52.811.481 francs contre 35.215.761 francs . Le dividende de 40 francs brut par action a été voté, sur lequel les prescriptions légales n'autorisent que la distribution de 21 fr. 25 brut par action. Il est payable depuis aujourd'hui, à raison de 14 fr. 875 net au nominatif, et de 11 fr. 30 au porteur.

La différence entre le montant voté et celui qui peut être distribué, soit 15 millions, sera portée au passif du bilan, aux comptes « Actionnaires, dividende différé ».

Malgré les difficultés de plus en plus grandes, le conseil a pu maintenir dans les comptoirs restés sous le contrôle de la société, une activité satisfaisante.

L'assemblée a réélu administrateur M. Jules Exbrayat.

Dans son allocution, M Exbrayat, président du conseil, a souligné le caractère nettement satisfaisant des résultats de l'exercice écoulé, malgré les difficultés actuelles. Il a déploré que la loi sur la limitation des dividendes entraîne l'affectation de 15 millions à un compte « Actionnaires, dividende différé », alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter et que les porteurs de valeurs mobilières sont frappée de lourds impôts. Il a attiré l'attention des actionnaires sur l'intérêt que présente la conversion de leurs titres au nominatif, l'impôt de transmission avec la hausse des titres risquant de devenir prohibitif.

LA SCOA RECRUTE

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAÏN

Société Anonyme au Capital de 200.000.000 de Francs

Siège Social : 7, Rue de Téhéran, PARIS (8^e)**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MM. JULES EXBRAYAT	<i>Président.</i>
RENÉ CARRÉ,	<i>Vice-Président, Administrateur délégué.</i>
M ^{lle} MARTHE RYFF	<i>Administrateur.</i>
MM. MAURICE GOLAY,	—
PAUL ISNARD LE FRANCÉ	—
	MM. LÉON OLIVIER <i>Administrateur.</i>
	WILLIAM SCHWARTZ —
	HENRI SIGG. —
	<i>Secrétaire du Conseil.</i> M. LAURENT CARRÉ

NOTICE**relative à l'engagement du Personnel pour les comptoirs d'Afrique**

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ. — Établie dans la plupart des territoires français et étrangers de l'Ouest Africain, la Société étend son activité du Sénégal au Congo.
Son objet essentiel consiste en l'Importation de marchandises manufacturées de toutes classes et en l'Exportation de tous les produits africains.

ORGANISATION GÉNÉRALE. — La Société étend sur toute cette partie du Continent le réseau ininterrompu de ses comptoirs et de ses factoreries.

Le **Comptoir**, établi généralement au Chef-lieu, est l'établissement principal de la Société dans chaque Colonie.

Il dispose, dans chacun des centres commerciaux importants de l'intérieur, de **Factoreries**, qui constituent le prolongement de son activité jusqu'aux points les plus éloignés.

Les factoreries d'une même région sont souvent groupées par "**district**".

L'organisation des Colonies les plus importantes a nécessité leur subdivision en plusieurs comptoirs contrôlant une zone d'influence déterminée et disposant de leurs propres factoreries.

Ces comptoirs fonctionnent sous l'autorité du **Comptoir principal** de la Colonie.

ENGAGEMENT ET PROMOTION DU PERSONNEL. — La Société engage en tout temps, pour ses comptoirs d'Afrique, par contrat individuel identique pour tout son Personnel commercial, des jeunes gens célibataires, de 18 à 24 ans.

C'est en effet après avoir terminé ses études, ou lorsqu'il vient d'accomplir son service militaire, qu'un jeune homme est appelé à choisir une carrière décidant de son avenir.

La carrière commerciale aux colonies offre des perspectives très intéressantes aux jeunes gens ayant reçu **une bonne instruction générale**, travailleurs, consciencieux, ayant l'esprit d'initiative et ne craignant pas les responsabilités, désireux de réussir et décidés, dans ce but, à faire preuve de volonté et de persévérance.

Le Personnel européen de la Société en Afrique, n'est pas destiné à être maintenu dans des fonctions subalternes, celles-ci étant réservées à l'élément indigène.

La doctrine de la Société est donc d'assurer, dans les meilleures conditions, et aussi rapidement que le permettent les facultés d'assimilation de chacun, l'apprentissage ou l'adaptation du Personnel débutant en vue de son accession progressive et méthodique aux postes de maîtrise et de responsabilité.

Cette formation du jeune Personnel constitue l'une des préoccupations essentielles des Agents de la Société en Afrique.

Un stage d'une année ou deux dans les postes successifs d'apprentissage des différents services où, guidé par le Chef de comptoir ou le Personnel de maîtrise, l'Employé acquiert la formation générale de base nécessaire à son évolution, est généralement suffisant pour lui permettre de prendre charge d'un service, d'un magasin de vente, voire d'une factorerie.

Il peut ensuite, s'il possède les qualités requises, et selon l'orientation vers laquelle le destin le plus particulièrement ses aptitudes, être appelé aux postes de Chef de district, d'Inspecteur des factoreries, puis à la direction des services d'Importation ou d'Exportation, au siège du comptoir, en collaboration directe avec l'Agent fondé de pouvoirs et, enfin, après quelques années, être nommé lui-même Agent de comptoir et se voir confier la direction des affaires de la Société dans une colonie entière ou même dans un groupe de colonies.

Tout employé travailleur, persévérant et probe est en mesure de prétendre accéder aux fonctions les plus élevées, mais même dans les emplois plus modestes, il lui est toujours donné de se créer une situation intéressante beaucoup plus sûrement et rapidement que dans la Métropole.

NATURE DES EMPLOIS. — Les Employés européens débutant en Afrique sont, suivant les circonstances et les nécessités du service, chargés des travaux suivants :

Comptabilité - Caisse - Correspondance - Réception et vente des marchandises d'Importation - Achat et

expédition en Europe des produits d'Exportation - Opérations de douane - Surveillance des opérations d'embarquement et de débarquement des navires, etc....

La diversité de ces travaux permet d'utiliser chaque Employé au mieux de ses capacités particulières et d'estimer rapidement sa valeur personnelle.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT. - Préalablement à leur engagement, les candidats ont à subir un examen de connaissances générales, ainsi qu'une visite médicale.

Le contrat de la Société se réfère, dans sa généralité, aux dispositions de la Convention collective fixant les règles générales minima d'engagement en Afrique Occidentale Française.

Durée des séjours. - Les contrats sont de :

30 mois pour le premier séjour,
20 mois pour les séjours suivants.

Appointements mensuels de début pour compter du 1er Novembre 1944 :	CONTRACTANTS âgés de :			
	moins de 21 ans		plus de 21 ans	
	colonies françaises Frs	colonies anglaises £ Stg	colonies françaises Frs	colonies anglaises £ Stg
A - ayant satisfait à l'examen de connaissances générales :	2.000	-	2.250	-
ayant satisfait en outre :				
B - aux épreuves de Comptabilité :	2.250	-	2.500	-
C - " d'Anglais :	-	12.-.-	-	13.10.-
D - " de Comptabilité & d'Anglais :	-	13.10.-	-	15.-.-
	(toutes majorations comprises)			

au delà de 4 ans d'ancienneté, des appointements de 32.000 à 77.000 francs.

De plus, la Société accorde chaque année à son Personnel des **gratifications** qui varient suivant l'ancienneté, les services rendus, le poste occupé et les résultats commerciaux obtenus. Ces gratifications constituent, surtout pour le Personnel de maîtrise, un élément très important des emoluments annuels.

Le montant des gratifications distribuées au Personnel européen d'Afrique au titre du dernier exercice normal a été de **4.500.000 frs.** Ce chiffre est significatif de l'attention accordée à la valeur de chacun et à sa participation personnelle aux résultats obtenus.

Avant les hostilités, le Personnel européen de la Société en Afrique (tant en colonies françaises qu'en colonies étrangères) s'élevait à plus de 300 membres, dont 37 Agents fondés de pouvoirs.

Congés en Europe. - Après accomplissement du séjour normal en Afrique, l'Employé bénéficie dans la Métropole d'un congé payé de quatre mois.

Voyages. - La Société prend à sa charge le voyage de son personnel, en seconde classe, à bord des paquebots, ainsi que tous frais accessoires. Les chefs de comptoir, ainsi que les employés ayant au moins dix années d'ancienneté, bénéficient de passages de première classe.

Retraite. - Une retraite, avec jouissance à 50 ans, est constituée au profit des Membres du Personnel au moyen de versements annuels par moitié de l'intéressé et de la Société.

Cette retraite est assurée par la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, institution d'Etat.

Le livret individuel de retraite est la propriété du titulaire et toute rente constituée lui reste acquise en cas de départ de la Société.

CONDITIONS D'EXISTENCE EN AFRIQUE. - Quoique chaud et généralement humide, le climat de l'Afrique Occidentale et Equatoriale ne mérite plus son ancienne réputation d'insalubrité.

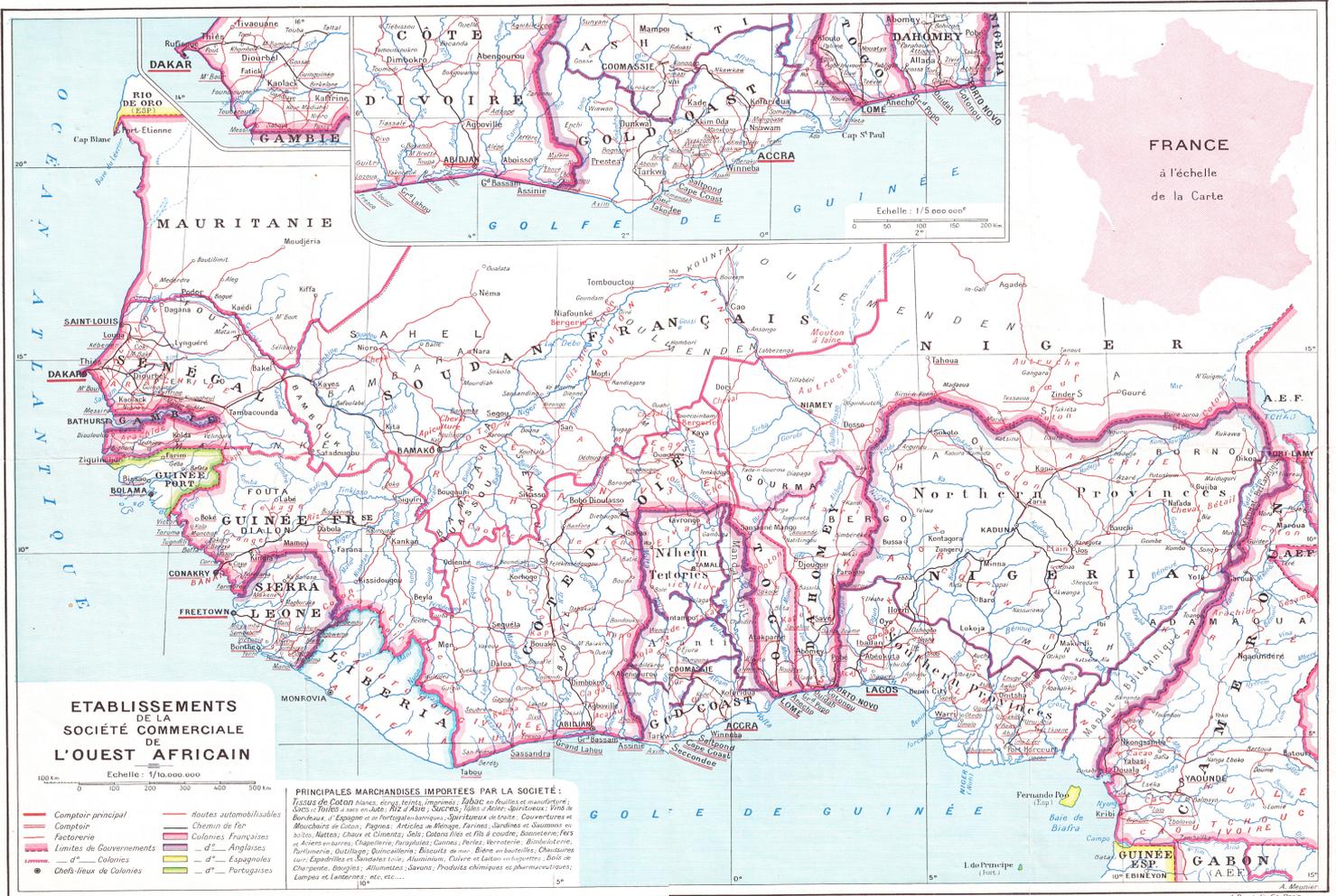
Les grands travaux d'assainissement réalisés, les progrès de l'urbanisme, les facilités de communication, ont considérablement amélioré les conditions d'existence et, sous réserve d'éviter les excès, l'Européen est maintenant assuré d'y pouvoir poursuivre sans inconvénient une longue carrière.

Dans le but de lui procurer des conditions d'hygiène et de confort répondant aux exigences du climat tropical, la Société assure elle-même, ainsi qu'il est dit plus haut, le logement, la nourriture et les soins médicaux de tout son personnel. Des salles de réunion, avec bibliothèque, billard, etc., ainsi que des terrains de tennis, sont mis à sa disposition.

Les conditions d'existence en Afrique et l'éventualité de mutations fréquentes des employés débutants, en fonction des nécessités du service, contraignent la Société à n'engager pour les premiers contrats que du Personnel célibataire.

Par contre, elle ne voit aucun inconvénient au mariage de ses Employés anciens, ayant déjà l'expérience de la vie coloniale et ayant acquis une situation matérielle leur permettant aisément d'assumer les charges supplémentaires d'une famille.

Le Personnel marié perçoit alors sous forme d'indemnité mensuelle la contrepartie des avantages matériels (nourriture, blanchissage, etc...) accordés en nature aux célibataires. Cette indemnité est actuellement de 2.750 francs par mois pour un ménage. La Société pourvoit toujours, en outre, au logement des employés mariés et de leur famille dans des locaux indépendants et appropriés.



Annuaire Desfossés, 1945, p. 1827 :
Société commerciale de l'Ouest africain
Conseil. — J. Exbrayat, président ; R. Carré, v.-pdt et adm. dél. ; M^{lle} M. Ryff ;
MM. M. Golay, P. Isnard Le Francé, L. Olivier, W. Schwartz, H. Sigg, A. Lambert, adm.
E. Caradec, L. retail, comm. cptes.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAIN
(*L'Événement*, 6 avril 1946)

EN ATTRIBUANT AUX ACTIONS LES COURS PRESTIGIEUX ACTUELS, LA BOURSE NE MARCHANDE PAS SA CONFIANCE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE CETTE AFFAIRE PARFAITEMENT CONDUITE.

C'est le 31 octobre dernier que s'est tenue l'assemblée ordinaire ayant à statuer sur les comptes de l'exercice à fin avril 1945. Le conseil présenta alors aux actionnaires une situation d'ensemble, tandis que pour les quatre exercices antérieurs, il n'avait pu être rendu compte que des résultats des colonies françaises et portugaises. Ce furent des résultats de nature à satisfaire les plus exigeants des actionnaires, des résultats à l'échelle des espoirs conçus par les porteurs d'actions de cette belle entreprise coloniale, l'une des meilleures de son groupe boursier. Le bénéfice s'établit en effet à 62.074.452 francs, permettant de répartir un coupon brut de 40 francs par action et de reporter à nouveau 10.738.179 fr. Mais permettant également de répartir quelques mois plus tard, soit au début de 1946, les profits réservés et dont la répartition avait dû être différée. Cette seconde répartition aurait pu être bloquée avec la première. Mais, soucieux des commodités de ses actionnaires, le conseil jugea préférable que cette somme supplémentaire tombe sur un autre exercice fiscal.

Ces résultats substantiels ne furent cependant pas acquis sans mal. Dans son rapport, le conseil souligna longuement les obstacles qu'il a fallu surmonter et les différents problèmes qu'il reste à résoudre.

« Au cours de l'exercice 1944-1945, dit-il, les affaires ont été difficiles, particulièrement en Afrique occidentale française où le ravitaillement toujours réduit en produits manufacturés et la faiblesse des récoltes des produits du crû ne nous ont permis de réaliser qu'un chiffre d'affaires peu en rapport avec les charges sociales dont le continuel accroissement a fortement pesé sur les rendements. Les perspectives pour la campagne 1945-1946 sont meilleures, notamment au Sénégal où la récolte d'arachides s'annonce nettement supérieure à celle de l'exercice passé sans toutefois atteindre encore le niveau des récoltes normales d'avant-guerre.

« De récentes dispositions prises en A.O.F. tendent à nous rendre partiellement notre liberté d'action et nous espérons revenir à la liberté commerciale au fur et à mesure qu'auront disparu les circonstances exceptionnelles justifiant le régime d'économie dirigée sous lequel nous vivons depuis 1939.

« En Grande-Bretagne et dans les colonies britanniques, les récents accords financiers passés entre la France et l'Angleterre ont rapporté les mesures d'exception prises en 1940 et nous pouvons envisager, à très bref délai, la reprise de la direction effective de nos établissements.

« Malgré nos efforts, nous n'avons pu encore effectuer que faiblement la relève du personnel de nos comptoirs africains. De très nombreux employés attendent le départ sans que nous ayons aucune précision sur la date à laquelle ils pourront embarquer. Cette situation, au moment où va commencer en Afrique la période active des affaires,

n'est pas sans nous causer de graves soucis ; nous espérons néanmoins, avec la fin des opérations militaires, que des moyens de transport suffisants seront mis à la disposition des autorités françaises et permettront ainsi la solution heureuse de cet inquiétant problème... »

Ces préoccupations présentes ne détournent cependant pas le conseil d'un juste souci de l'avenir.

« Nous avons un gros programme de constructions à prévoir en A.O.F., avait en effet déclaré M. Jules Exbrayat, président, dans son allocution aux actionnaires, un programme absolument indispensable étant donné le développement d'affaires que nous escomptons dans les prochaines années... »

C'est donc pour faire face à la réalisation de ce développement d'affaires que le conseil, usant de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 décembre 1941, a décidé d'augmenter le fonds social de 50 millions de francs, en le portant à 250 millions, par l'émission de 200.000 actions nouvelles de 250 francs nominal chacune à souscrire contre espèces au prix de 1.000 francs par action, soit 250 francs représentant le capital nominal et 750 francs représentant la prime.

Bilan au 30 avril 1945

ACTIF	
Valeurs immobilisées	26.510.003
Réalisable à terme	412.469.604
Réalisable à court délai	8.109.023
Disponible	32.786.061
Comptes d'ordre	34.856.313
	<u>514.731.904</u>
PASSIF	
Non exigible	315.000.002
Exigible	86.112.843
Comptes d'ordre	34.856.313
Pertes et profits :	
Solde antérieur	16.687.394
Solde de l'exercice	62.074.466
	<u>514 731.904</u>

Ces 200.000 actions nouvelles, dont les droits seront identiques à ceux des actions anciennes, seront créées jouissance du 1^{er} mai 1946. Dans les bénéfices qui pourront être répartis au titre de l'exercice devant commencer le 1^{er} mai 1946 et des exercices ultérieurs, ces actions nouvelles auront droit au même dividende que celui qui pourra être distribué aux actions anciennes et toutes les actions au porteur, faisant partie du capital recevront le même dividende net. La souscription de ces actions nouvelles sera réservée par préférence au porteur des 800.000 actions anciennes qui auront droit de

souscrire, à titre irréductible, à raison d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes.

Ils pourront également souscrire à titre irréductible.

Les souscriptions seront reçues du 4 avril au 4 mai prochains inclus, au siège social, 7, rue de Téhéran, à Paris, et aux guichets des principaux établissements de crédit. Il devra être versé à la souscription 1.000 francs, soit la totalité du nominal et de la prime par action souscrite à titres irréductible et réductible.

La société a devant elle un champ (l'action immense. Les brillants résultats qu'elle a obtenus dans le passé constituant certainement le meilleur garant de ceux à escompter dans l'avenir. En accordant à ses actions le cours prestigieux droit attaché de 4.600, la Bourse ne marchand pas son entière confiance au développement de cette affaire parfaitement conduite. C'est dire que les actionnaires devront s'empresse de saisir l'occasion qui leur est ainsi offerte, on souscrivant, d'étendre à bon compte leur participation.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2134 :
Société commerciale de l'Ouest africain
Conseil. — J. Exbrayat, président d'hon. ; René Carré, pdg. ; M^{lle} M. Ryff ;
MM. M. Golay, P. Isnard Le Francé, L. Olivier, W. Schwartz, H. Sigg, A. Lambert, adm.
Édouard Caradec, Léon Retail, Louis Monnier, comm. cptes.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAIN
(*L'Économiste européen*, 14 novembre 1948)

Les actionnaires réunis le 18 octobre, ont, à titre ordinaire, approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1948 et fixé le dividende à 70 francs brut par action payable depuis le 25 octobre, à raison de 49 francs net pour toutes les actions nominatives ou au porteur.

À titre extraordinaire, ils ont vérifié et rendu définitive l'augmentation du capital de 386.967.000 francs à 625 millions et, d'autre part, approuvé l'augmentation du fonds social à 750 millions par prélèvement de 125 millions sur la réserve spéciale de réévaluation et attribution gratuite de 500.000 actions aux anciens actionnaires, à raison d'une nouvelle pour cinq anciennes. En outre, le conseil a été autorisé à élever éventuellement le capital jusqu'à 1.250 millions, en une ou plusieurs fois, par création d'actions à émettre contre espèces.

L'assemblée a, enfin, décidé le regroupement des actions actuellement au nominal de 250 francs en titres de 1.000 francs. L'échange se fera donc sur la base de quatre actions anciennes de 250 francs contre une nouvelle de 1.000 francs, le capital de 750 millions sera désormais représenté par 75 0 000 actions de 1.000 fr.

AEC 1951/267 — Société commerciale de l'Ouest africain (SCOA)
7, rue de Téhéran, PARIS (8^e)
Succursale. — MANCHESTER, 5 et 7, Hall Street-Oxford Street.
Agences. — New-York, 149, Broadway, New-York 6 N. Y. ; CASABLANCA, 299, boulevard de la Gare.
Capital. — Société anon., fondée le 4 avril 1907, actuellement au capital de 1.250.000.000 de fr. en 500.000 act. de 2.500 fr. ent. libérées.
Dividendes bruts. — 1947/48 : 70 fr. ; 1948/49 : 73 fr. 17 ; 1949/50 : 73 fr. 17 ou 731 fr. 70 par act. de 2.500 fr.

Objet. — Toutes opérations commerciales, industrielles et financières en Afrique.

Exp. — Peaux de bœufs, sésame, cire, caoutchouc, amandes et huiles de palme, cacao, gomme copal, coton, arachides, cafés, etc.

Imp. — Tissus, quincaillerie, ferronnerie, confection, bonneterie, chaussures, parfumerie, articles de fantaisie, d'alimentation, liquides, tabac, verroterie, matériaux de constr., autos et cycles, matériel forestier, minier, machines-outils pour le travail du bois et des métaux, industrie du froid, réfrigérateurs, climatisation, pétrole et dérivés, etc.

Principaux comptoirs. — Sénégal : Dakar, Kaolack. — Guinée portugaise : Bissao. — Guinée française : Conakry. — Soudan : Bamako. — Sierra Leone : Freetown, Bonthe. — Côte-d'Ivoire : Abidjan, Tabou, Sassandra, Grand-Bassam. — Hte-Volta : Bobo-Dioulasso. — Gold Coast : Accra, Sekondi, Kumasi, Cape Coast, Swedru. — Togo : Lomé. — Dahomey : Cotonou. — Nigeria : Lagos, Kano, Port-Harcourt, Warri, Onitsha. — Cameroun : Douala — Niger : Zinder, Maradi. — Tchad : Fort-Lamy.

Conseil. — MM. Jules Exbrayat ¹¹, présid. d'honneur ; René Carré, présid.-dir. gén. ; Louis Gilliéron [0/] [CCF], Raymond Gravière [CCF], Paul Isnard le Francé [Bq Jacquier], Alfred Lambert [Bq Lambert-Biltz], Léon Olivier [ép. Rastoin], William Schwartz, Henri Sigg, admin.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAIN (*Le Monde des affaires*, SEDE, Paris, 1952)

CRÉÉE en 1906 pour la reprise de la maison Ryff, Roth et Cie, qui exploitait depuis 1899 quelques factoreries en Guinée française et dans la colonie anglaise de Sierra-Leone, la Société commerciale de l'ouest africain prospéra rapidement ; elle s'agrandit, fit tache d'huile et peu à peu recouvrit du réseau serré de ses établissements tous les territoires de l'A.O.F. La Grande Guerre n'interrompit pas ses progrès, mais la crise de 1920 compromit quelque temps son essor.

Créée au capital de 3 millions, la Société expédie à ses factoreries des tissus, de la quincaillerie, de la ferronnerie, des « articles de Paris », des conserves alimentaires..., en un mot tout ce qui est susceptible de trouver acheteur parmi les indigènes ou les colons.

Elle prend en retour toutes les productions du pays, arachides du Sénégal, cacao de Côte-d'Ivoire et de Gold Coast, peaux de bœufs et de chèvres en Guinée et au Soudan, coton au Togo, au Dahomey, en Haute Côte-d'Ivoire et sur le Niger, palmistes et huile de palmes dans toutes les régions côtières, etc.

En 1924-25, la S.C.O.A. vendait à sa clientèle africaine pour 132 millions de marchandises européennes et importait sur les marchés d'Europe pour 94 millions de produits africains. Elle employait alors au siège social, 69, rue de Miromesnil à Paris, un personnel de 95 personnes, à son bureau d'achat de Manchester 40 personnes et dans ses comptoirs d'Afrique 200 employés européens et plusieurs centaines de commis indigènes, auxquels venaient s'ajouter en période de traite plusieurs milliers de manœuvres.

D'exercices en exercices, le volume des affaires traitées par la S.C.O.A. n'a pas cessé d'augmenter jusqu'à la guerre. L'interruption des relations entre la métropole et l'A.O.F. lui porta un coup sensible mais la reprise fut rapide. Le chiffre d'affaires de l'exercice 1945-1946 atteint 3.600 millions. Il approche 6 milliards l'année suivante, bondit à

¹¹ Jules Exbrayat (Espalion, Ardèche, 1880-Paris, 1958) : administrateur délégué de la Société syndicale de banques, puis gérant de la maison Demachy et Cie et (1920) administrateur de la Banque de l'union parisienne. Administrateur de la Cie cotonnière équatoriale française (1927), président de la SCOA (1935).

13.645 millions en 47-48, atteint 27.786 millions en 48-49, 31.729 millions en 49-50 et dépasse 36 milliards en 50-51.

La hausse des cours non seulement des produits africains (matières premières) mais également de toutes les marchandises manufacturées importées en Afrique, oblige la Compagnie à appliquer aux transactions commerciales des moyens financiers sans cesse accrus pour assurer le maintien du volume de ses affaires.

La Société y est parvenue, tout au long de son histoire, par un patient effort d'auto-financement, presque sans emprunt bancaire, la plus grande partie des bénéfices étant immédiatement remis dans le circuit.

Sa situation financière exceptionnellement brillante fait de la S.C.O.A. une des valeurs les plus recherchées de la cote. Son capital et ses réserves s'élevaient au 31 mars 1950 à près de six milliards de francs.

Au cours des dernières années, son champ d'action s'est encore étendu. La S.C.O.A. s'est installée solidement au Cameroun et en Afrique Équatoriale. La Société commerciale Sangha-Oubangui, qui a fait deux milliards de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 1949-50, et la Société commerciale du Gabon ne sont que ses deux plus importantes filiales en A.E.F.

À elle seule, la S.C.O.A. a réalisé, au cours de l'exercice 1949-50, six-cent-cinquante millions de bénéfices nets, après de larges dotations aux comptes provisionnels. Cependant, ses 40.000 actionnaires continuent de ne recevoir que des dividendes modestes (4 1/2 % de la valeur de l'action en 1950) ; ils se consolent sans doute en songeant que c'est justement la prudence dont a fait preuve le conseil depuis un demi-siècle dans la fixation des dividendes qui a permis à la société de devenir ce qu'elle est aujourd'hui.

La politique d'investissements poursuivie et même imposée par les pouvoirs publics a amené la S.C.O.A. à augmenter dans des proportions considérables ses immobilisations en Afrique, qui ont dépassé 800 millions au cours de l'exercice clos au 31 mars 1951.

Pour faire face aux besoins de trésorerie que provoquent le maintien quantitatif des stocks et la réalisation du programme immobilier, le conseil a demandé, le 29 mars 1951, l'autorisation de porter le capital social jusqu'au chiffre maximum de 3 milliards de francs

Cette autorisation accordée, le conseil n'en a pas encore usé et le fonds social de la S.C.O.A. s'élève actuellement à 1.500 millions de francs.

Conseil d'administration

MM. Jules Exbrayat, président d'honneur, que nous avons rencontré dans le Conseil de la Compagnie marocaine ; René Carré, président-directeur général, Paul Isnard Le Francé, R. Gravière, L. Gilliéron, Alfred Lambert, Léon Olivier, Henri Sigg, William Schwartz, administrateurs.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 17444 :

Société commerciale de l'Ouest africain

Conseil. — MM. Jules Exbrayat, présid. d'honneur ; René Carré, présid.-dir. gén. ; Alfred Lambert, H. Sigg, Henri Gros, P. Isnard Le Francé Léon Olivier, Raymond Gravière, W. Schwartz, adm.

Geoffroy du Rouret, Léon Retail, comm. cptes ; Léon-Amédée Henry, suppl.

SOCIETE COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 mars 1954)

Dans une circulaire adressée aux actionnaires, le Conseil souligne que, depuis décembre, une orientation beaucoup plus favorable s'est manifestée dans la tenue du marché des Territoires de l'Ouest africain.

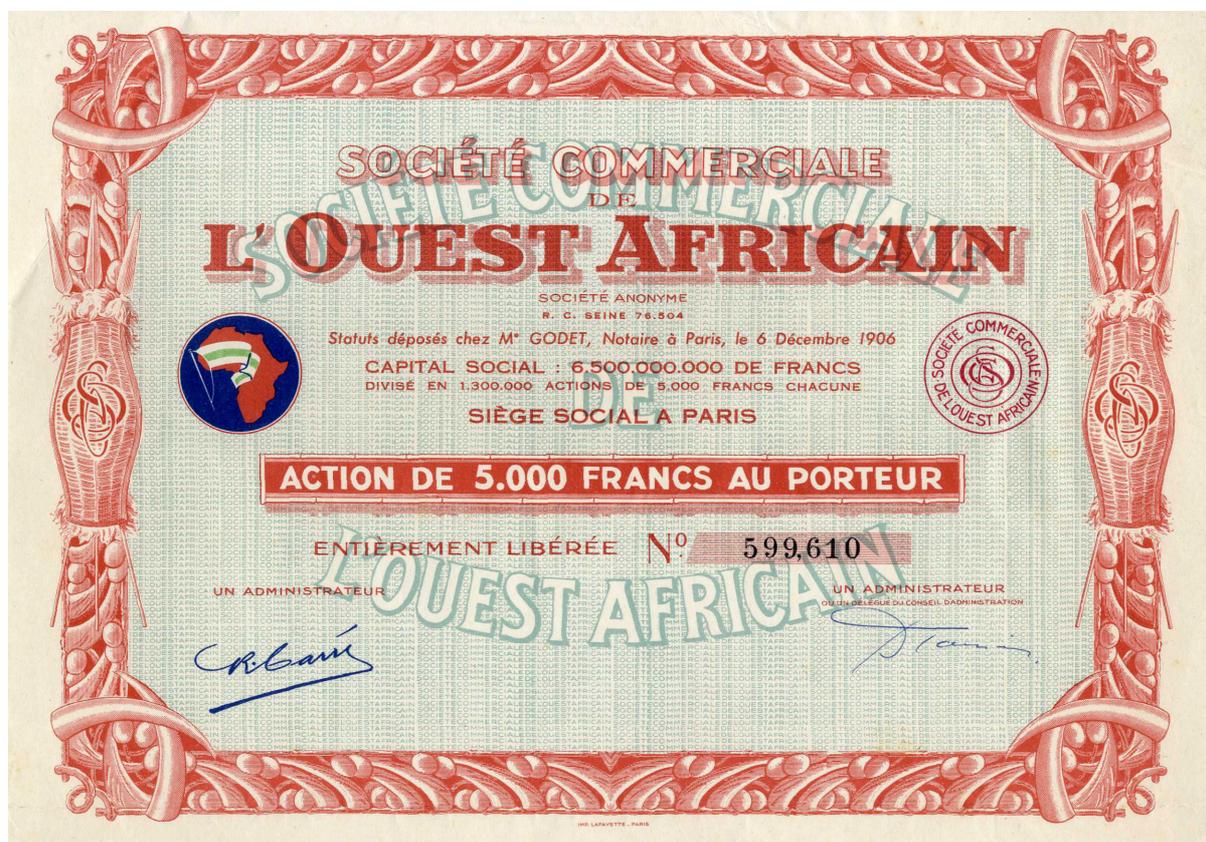
Cette amélioration s'est accentuée en janvier où, en même temps que se dessinait un redressement progressif des rendements, les ventes des marchandises d'importation, malgré l'abaissement des prix, ont atteint le chiffre le plus élevé que la Société ait jamais enregistré.

Le rétablissement général ainsi manifesté a été facilité par l'excellente tenue des cours des produits agricoles. La commercialisation des récoltes, actuellement en cours, a provoqué une augmentation sensible du pouvoir d'achat ; l'accroissement corollaire de la demande consacre le retour à un équilibre favorable de l'approvisionnement dans les principaux territoires. Ainsi, l'assainissement des stocks et l'absorption du recul des prix aux sources d'achat qui, depuis dix-huit mois, faussaient la physionomie du marché, doivent être considérés comme acquis.

Le conseil précise qu'il est encore prématuré de dégager une prévision sur les rendements nets à attendre pour l'exercice en cours, influencé pour sa majeure partie par la persistance d'éléments défavorables aujourd'hui partiellement dégagés et malgré lesquels notre société a pu, en renforçant son organisation, maintenir un potentiel d'activité d'autant plus remarquable qu'il se traduira cette année par une augmentation du volume des affaires.

La fermeté des cours des produits, la reprise progressive des investissements publics et la rénovation de l'équipement commercial aujourd'hui à son terme sont, conclut la note, autant de raisons d'escompter, dans un marché sensiblement mieux disposé, un prochain retour à des résultats plus satisfaisants.

1955 (14 février) : regroupement en actions de 5.000 fr.



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN

Société anonyme

R.C. Seine 76.504

Statuts déposés chez M^e Godet, notaire à Paris, le 6 décembre 1906

CAPITAL SOCIAL : 6.500.000.000 FRANCS

divisé en 1.300.000 actions de 5.000 francs chacune

Siège social à Paris

ACTION DE CINQ MILLE FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

Un administrateur : R. Carré

Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration : ?

Imp. Lafayette, Paris

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN [Desfossés 1956/1733]

Carré (René), 1261 (Buhler-Fontaine), 1733 (pdt SCOA), 1734 (pdt-adm. dir. Comm. Sangha-Oubangui), 1798 (pdt-adm. dir. Plantations de la Tanoe).

Claudé (Marcel), 1598 (Solidit frs-SOFRA), 1733 (adg SCOA), 1734 (Comm. Sangha-Oubangui).

Exbrayat (Jules)[ép. Guyardeau][Bq Demachy], 137 (BUP), 683 (Petrofina belge), 1257 (Ducellier), 1733 (ph SCOA), 1758 (Cie marocaine).

Gravière (Raymond)[1890-1972][ancien directeur général d el'escompte à la Banque de France], 165 (v.-pdg CCF), 861 (Hennebont), 1415 (Ugine), 1733 (SCOA).

Gros (Henri)[[ép. Gindre], 636 (Zinc du Guergour), 1733 (SCOA).

Isnard Le Francé (Paul)(1897-1973)(gendre et successeur de François Jacquier à la tête de la banque lyonnaise éponyme, puis, après absorption (1955), associé de la Banque Vve Morin-Pons), 1733 (SCOA), 1739 (LUCIA), 2058/2 (Liebig).

Lambert (Alfred)[Bq Lambert-Biltz], 1495 (Cotelle & Foucher), 1615 (Le Béton), 1733 (SCOA).

Olivier (Léon)[ép. Élise Rastoin], 1733 (SCOA).

Sigg (Henri), 1733 (SCOA).

Rouret (marquis Ernest Geoffroy du), 113 (comm. cptes Bq Indoch.), 271 (Immobilier), 440 (comm. cptes suppl. Cie transp. océan.), 614 (comm. cptes Péninsulaire minière et industrielle), 1733 (comm. cptes SCOA), 1927 (Distill. Indoch.).

Rétaïl (R.), 1733 (comm. cptes SCOA), 1982 (comm. cptes Cosuma), 1996 (comm. cptes Sucrieries marseillaises de Madagascar).

Henry (L.), 460 (comm. cptes suppl. SAGA), 616 (comm. cptes Mines de Borralha), 1733 (comm. cptes suppl. SCOA).

SIÈGE SOCIAL : Paris, rue de Téhéran, 7. Tél. : CAR. 61-93.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 4 avril 1907, pour 135 ans.

OBJET : Exploitation de comptoirs, factoreries et entrepôts au Sénégal, en Guinée portugaise et française, au Soudan, à la Côte-d'Ivoire, en Haute-Volta, en Gold Coast. au Togo, au Dahomey, en Nigéria. au Cameroun, en Sierra-Leone, au Niger, au Tchad.

CAPITAL SOCIAL : 6.500 millions de fr., divisé en 1.300.000 actions de 5.000 fr. À l'origine, 3 millions de francs, porté en 1913 à 4 millions ; en 1915 à 4 millions 1/2 ; en 1919 à 9 millions ; en janvier 1920 à 18 millions ; en novembre 1920 à 30 millions ; en mai 1924 à 50 millions ; en mars 1927 à 105 millions ; en juillet 1927 à 105 millions (actions à vote plural dites B) ; en 1929 à 157.500.000 francs. Ramené en mai 1932 à, 135.975.000 fr. par l'annulation de 43.050 actions, puis à 67.987.500 francs par la réduction de la valeur nominale des actions de 500 fr. à 250 fr. ; en 1934 à 65 millions (rachat et annulation des actions à vote plural et de 1.950 actions A). Porté en 1937 à 75 millions (prélèvement sur le fonds de prévoyance et transformation en 40.000 actions destinées à l'échange des parts de compensation créées en 1932), puis à 125 millions par l'émission à 275 fr. de 200.000 actions. Porté en 1941 à 200 millions par l'émission à 275 francs de 300.000 actions de 250 francs réservées aux actionnaires à raison de 3 nouvelles pour 5 anciennes. Porté en 1946 à 250 millions de francs par l'émission à 1.000 francs de 200.000 actions de 250 francs (une nouvelle pour 4 anciennes) et ensuite à 375 millions par la création de 500.000 actions nouvelles de 250 fr. (1 nouv. pour 2 anc.). Porté en 1948 à 386.967.000 fr. (actionnaires empêchés), puis ensuite à 625 millions par l'émission à 400 fr. de 952.132 actions nouvelles de 250 fr. Porté fin 1948 à 750 millions par incorporation de réserves. et création de 500.000 actions de 250 fr. attribuées gratuitement (1 pour 5 anciennes). Porté en 1950 à 1.250 millions par émission à 350 fr. de 2 millions d'actions de 250 fr., jouissance 1^{er} avril 1949 (2 nouv. pour 3 anc.). En 1950, titres regroupés. Porté en 1951 à 1.500 millions par élévation du nominal à 3.000 fr. ; en 1952 à 3.000 millions par émission à 3.300 fr. de 500.000 actions de 3.000 fr. (1 pour 1). Porté en 1955 (après regroupement en actions de 5.000 fr.) à 5.500 millions par émission à 5.500 fr. de 500.000 actions de 5.000 fr., puis à 6.500 millions par distribution gratuite de 2 actions nouvelles de 5.000 fr. pour 11 actions anciennes de 5.000 fr. Regroupement en actions de 5.000 fr. depuis le 14 février 1955.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : En septembre ou octobre.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 10 % au fonds de prévoyance, 7 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, 7 1/2 % au conseil d'administration et le solde aux actions, sauf prélèvements facultatifs pour réserves, fonds de prévoyance ou reports.

SERVICE FINANCIER : Crédit industriel et commercial, C.N.E.P.

TRANSFERTS : Crédit industriel et commercial.

COUPONS : Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque des pays de l'Europe Centrale, Banque Transatlantique, etc.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés », actions 34 et terme. Notice SEF CO 179.

COUPONS NETS AU PORTEUR : N° 54 (10 octobre 1951), 80 et 800 fr. ; 55 : droit de souscription (1 pour 10) : 56 (15 octobre 1952), 550 fr. ; 57 (15 octobre 1953), 300 fr. ; 58 (25 octobre 1954), 300 fr. 1 : droit (2 pour 11) : 2 (15 décembre 1955), 300 fr.

	Amort.	Prov.	Bénéf. net	Réserves	Divid.+ tant.	Divd. brut par act.
	(En 1.000 fr.)					(En fr.)
1945-46	2.072	—	117.550	64.000	53.732	50 00
1946-47	9.972	—	—276.063	65.106	108.510	60 00
1947-48	11.995	—	278.090	129.342	139.744	70 00
1948-49	23.277	—	454.876	193.091	269.506	73 17
1949-50	77.821	—	650.018	216.019	434.617	731 70
1950-51	109.428	—	753.177	115.500	525.131	975 60
1951-52	158.765	—	865.589	130.059	701.152	665 15
1952-51	15.087	—	184.709	73.471	869.111	300 net
1953-54	36.917	—	346.470	52.647	867.949	300 net
1954-55 (30/9)	385.641	—	254.358	80.579	471.373	300 net

BILANS AU 31 MARS (En 1.000 francs)

	1951	1952	1953	1954	1955
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	2.191.193	3.282.500	1.904.743	2.776,773	
Autres valeurs immobilisées	280.185	530.162	564.432	819.669	1.246.827
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	9.762.757	15.079.043	10.813.802	10.953.096	10.672.218
Débiteurs	6.611.013	5.045.395	4.681.121	5.823.613	4 -.',788.841
Titres de placement	65.222	67.372	88.317	81.283	64.084
Disponible	1.868.683	1.401.382	1.494-568	9 7 8.315	1.564.240
	<u>20.779.453</u>	<u>25.405.854</u>	<u>19.546.983</u>	<u>20.938.944</u>	<u>22.112.983</u>
PASSIF					

Capital	1.500.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	6.500.000
Réserves	4.791.349	5.199.576	2.777.144	2.844.272	2.038.145
Fonds de renouvellement et provisions	1.187.347	965.951	659.331	437.034	314.344
Dettes à court terme	12.547.580	15.374.738	12.625.799	14.311.168	13.006.136
Bénéfices	753.177	865.589	484.709	346.470	254.358
	<u>20.779.453</u>	<u>25.405.854</u>	<u>19.546.983</u>	<u>20.938.944</u>	<u>22.112.983</u>

Documentation africaine, 1963 :

* Cie commerciale du Gabon (93), Cie commerciale Sangha-Oubangui-CCSO (39,2).

* Distribution : La Camerounaise, la Gabonaise, La Togolaise, La Dahoméenne, La Congolaise, La Malienne, La Voltaïque, Unaci (99 chacune), SONAC.

* Grands magasins : du Mali (82), de Côte-d'Ivoire (82), de Dakar (81,9), Sénégalaise de grands magasins (81,9), de l'Ouest africain (81,3), Banguienne de grands magasins (79,9), Tchadienne de grands magasins (idem), de Pointe-Noire (79,9), Camerounaise de grands magasins (78,7), Guinéenne de grands magasins (30,7).

* Boissons : Dakaroise de boissons gazeuses [Sodega, 1955](37,8)[entièrement repris par Sogépal], Vins du Dahomey (1/3), Vins de Côte-d'Ivoire (32,3), Francevin (28,9), Vins de la Guinée (33,2).

* Consignations et courtages maritimes

* Crédit automobile et équipement

* Industrie : Seria (45), Africaine de parfumerie (35), Ivoirienne de peintures et colorants (34), Industrie moderne de parfumerie (33), Ivoiral (15), Socatral (10), Manufacture africaine de cycles (10), Alubassa (5,6-), Société des tricotages mécaniques du Sénégal (34), Impression sur tissus de Côte-d'Ivoire [DMC/Icodi](10), Caoutchouc de Pakidié [postérieur à 1960](24), Union financière et industrielle pour le développement de l'Afrique [UFIDA, 1962, en ass. avec la CFAO, etc.](16,6).

* Distribution automobile.

Prise de contrôle de la [COMPAGNIE LYONNAISE DE MADAGASCAR](#)

1969 : Paribas devient le 1^{er} actionnaire de la SCOA en lui apportant la Cégépar (ex-Cie générale des colonies).

Georges NESTERENKO,
président 1969-1981

Né le 18 avril 1918 à Marioupol (Ukraine, Russie).
Fils d'Antoine Nesterenko, ingénieur géomètre, et de Mme, née Anne Poliakoff.
Mar. le 10 avril 1940 à M^{lle} Geneviève Mouren (2 enf. : Anne, Michel).
Études : Lycée Saint-Louis à Paris. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées.

ingénieur des ponts et chaussées détaché au ministère de la France d'outre-mer au Cameroun, en Afrique équatoriale et Afrique occidentale (1947-1958).

Directeur général (1958), puis administrateur (depuis 1968) de l'Omnium nord-africain à Casablanca,

Président d'honneur de la Société Berton et Sicard (1974),
administrateur de :

Fougerolle,

Société nouvelle Cofimer,

Enelfi [ex-Énergie électrique du Maroc],

Elf-Union

Safic Alcan.

Omnium de participations financières et industrielles de Paris et des Pays-Bas [OPFI](depuis 1979).

Conseiller du commerce extérieur de la France (1968),

membre du conseil d'administration du Centre français du commerce extérieur (1976),

président de la Fédération nationale des sociétés de commerce extérieur (1977-1978),

Fondateur avec Jean Rouch de la fondation SCOA (1974) : recueil de la tradition orale en Afrique.

Trésorier de la Société française d'histoire d'outre-mer (1978 à 1988).

Officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45, commandeur de l'ordre national du Mérite, décorations étrangères.

Décédé le 18 janvier 2004.

1971-1972 : réduction du capital à un quart.

1973 : la Société commerciale de l'Ouest-africain devient la SCOA.

1974-1975 : rachat de la [Compagnie Olivier](#)

AFRIQUE
LES NOUVEAUX « COMPTOIRS »
par YVES CINTAS
(*Valeurs actuelles*, 6 juin 1977)

Les anciens comptoirs coloniaux, transformés, restent encore profondément enracinés en Afrique. Ils y ont traversé la crise sans dommage. Une nouvelle menace : l'inflation pourrait amener les gouvernements africains à bloquer leurs prix.

Les anciens comptoirs coloniaux ont vécu. Ils se sont transformés en « groupes industriels et commerciaux à vocation internationale ».

C'est ainsi que se présente la Scoa. Cette nouvelle désignation, suffisamment floue pour recouvrir l'exercice de métiers très divers dans de nombreux pays, peut aussi bien convenir à ses grands concurrents : la Compagnie Française de l'Afrique-Occidentale (CFAO) et la Compagnie Optorg.

L'accession des pays africains à l'indépendance politique a conduit ces groupes, pour survivre, à de profonds changements. Dans leur activité surtout.

Jusqu'en 1950-1960, ils faisaient de la traite., de l'import-export : expédiant en métropole des matières premières et exportant dans les territoires d'outre-mer des biens manufacturés.

Petit à petit, ils se sont adaptés à leur nouveau milieu et aux besoins de développement économique des pays où ils étaient implantés.

Ils sont devenus les « garagistes de l'Afrique., puis ses fournisseurs d'équipements, ses commerçants et les formateurs de cadres industriels.

Ils interviennent aujourd'hui dans la distribution (hypermarchés), l'exploitation forestière et la menuiserie, la conserverie, la brasserie, la parfumerie, la mécanique (montage de cycles et d'automobiles), le téléphone, la construction, etc. Ils sont présents partout. Ils touchent à tout, comme le reproche leur en est fait quelquefois.

Leurs racines sont toujours en Afrique. Optorg y réalise environ 80 % de ses ventes consolidées, la CFAO les deux tiers, et la Scoa 60 % environ. Le solde l'est en France et en Europe.

Seul le groupe Scoa exerce une activité significative ailleurs ; ses ventes s'effectuent à plus de 10 % en Asie, en Amérique et en Australie.

Avec l'acquisition d'affaires de négoce international, comme la Compagnie Olivier il y a deux ans, [comme Sullivan cette année en Australie](#), ce groupe s'est doté d'un nouvel atout : ses moyens à l'exportation s'accroissent au bénéfice des industries africaines et aussi des PME en France qui ne peuvent agir isolément à l'étranger.

Il continue de se transformer, de s'adapter pour devenir l'équivalent dans notre pays des « trading companies » japonaises.

Sa politique sera sans doute suivie par ses concurrents. Leur stratégie a toujours été très proche. Avec un bel ensemble au cours des années passées, tous se sont mis à investir en France dans des affaires industrielles ou commerciales.

Récemment, la Scoa négociait encore la reprise de Conforama* avant que les frères Willot ne la devancent. La CFAO a pris le contrôle de Forair et de Boulogne et Huard en France. Optorg vient d'acquérir, en début d'année, une affaire de matériels sanitaires. Pour élargir son assise en métropole, ce groupe a émis l'an dernier un emprunt obligataire. Ses objectifs :

- diversifier ses risques ;
- suivre de près l'évolution des produits qu'il commercialise ;
- renforcer ses liens avec ses fournisseurs et disposer d'une plus grande puissance d'achat ;
- enfin, offrir au personnel africain une formation en France et au personnel français une possibilité de reconversion dans des exploitations nationales.

Autre changement dicté par la mutation de l'environnement politique : l'africanisation des structures et des personnels des anciens comptoirs coloniaux.

Dès 1963, Optorg a créé dans chaque État où il était présent des sociétés de droit local. Il les a dotées de moyens financiers suffisants pour leur donner la possibilité d'obtenir seules les concours financiers qui leur sont nécessaires. En concertation avec les autorités nationales concernées, le capital de ces entreprises a été ouvert à des actionnaires privés africains.

Même démarche au sein des groupes, CFAO et Scoa qui ont transformé leurs départements et succursales et comptent chacun plus de cent cinquante filiales réparties dans plus d'une cinquantaine de pays.

Faute d'une épargne privée suffisante, l'ouverture du capital n'a cependant pas été aussi loin que les dirigeants de ces groupes et que les Africains le souhaitent. Sauf dans des pays riches : au Nigeria où des personnes physiques détiennent 40 % des titres de la plus importante filiale de la CFAO.

L'africanisation est en revanche presque totale à l'échelon du petit personnel : il est plus avantageux de le recruter localement que d'expatrier au prix fort des Français.

L'africanisation de l'encadrement, considérée comme un gage de sécurité pour l'avenir, suit avec plus de lenteur. Soit par recrutement de hauts fonctionnaires, soit par formation interne, en particulier au sein des groupes Scoa et Optorg.

Il est difficile de préciser les risques que ces groupes encourent.

Politiquement, le danger a sûrement été surévalué. En Bourse en particulier, où la capitalisation de Scoa, de la CFAO ou d'Optorg a rarement dépassé cinq fois le montant de leurs bénéficiaires consolidés.

La politique d'africanisation a été bien accueillie : les pays d'accueil ont besoin d'aide dans leur développement et d'apports de technologies nouvelles ; les anciens comptoirs y sont jugés utiles aujourd'hui et « y trouvent tout naturellement leur place ». De surcroît, le passé récent montre que les changements de régime ou de gouvernement en Afrique n'ont en rien entravé leur développement. Ainsi au Nigeria, le coup d'État de juillet 1975, qui avait effrayé la Bourse, n'a pas perturbé l'exploitation des groupes qui y étaient présents.

Les faiblesses des anciens comptoirs sont ailleurs : en France où se trouve tout leur poids mort. Les entraves à la concurrence et la vieille habitude des contrôles de prix font, selon une boutade, que les entreprises y courent un risque certain ; au lieu d'un certain risque ailleurs.

De plus la politique du « touche à tout », fructueuse sur un continent neuf où se présentent de nombreuses opportunités, apparaît peu réaliste dans des pays industrialisés : la diversification menée à l'excès y a toujours été vouée à l'échec.

En 1975 et en 1976, années de crise, ces groupes ont essuyé des revers en Europe : avec des pertes importantes dans le secteur des cuirs et peaux pour la CFAO (presque 7 millions de déficit en 1975 sur un chiffre d'affaires de 37 millions de francs pour la filiale spécialisée Peltex).

Mais les effets de la crise dans les exploitations européennes n'ont guère pesé dans les comptes globaux.

L'an dernier, les ventes ont continué de croître fortement : de 27 % pour le groupe CFAO, et de 20 % pour les groupes Scoa et Optorg. De plus, leur rentabilité s'est soit maintenue après une très vive augmentation en 1975 (CFAO), soit nettement améliorée : le bénéfice net consolidé de Scoa a augmenté de 42 % ; celui d'Optorg de 20 %.

Une telle évolution alors que la crise sévit en Europe ne peut s'expliquer que par la prospérité des filiales africaines. Ainsi les ventes de CFAO Nigeria ont augmenté de 60 % en 1975.

Avec leurs profits africains, les anciens comptoirs se sont dotés d'une situation financière satisfaisante. Leur fonds de roulement est positif ; leur endettement à long terme modéré. Leur trésorerie est cependant négative en raison de la lourdeur des stocks. Leurs frais financiers oscillent autour de 2 % du montant de leurs ventes consolidées.

Aisance financière

Grâce à cette relative aisance financière et à leur conviction de se développer fortement à long terme — le tiers monde sera dans vingt ans l'un des plus grands marchés de consommation du monde — ils continuent sans cesse à investir.

La marche de leurs affaires est en ce moment satisfaisante : Scoa prévoit de réaliser un chiffre d'affaires consolidé de 7 milliards de francs (plus 16 %) et de maintenir sa marge nette. La seule division « commerce international » récemment étendue, fournira pendant l'exercice en cours (à fin septembre) 20 % de ses résultats ; au lieu de 8 % l'exercice précédent.

De son côté, le groupe CFAO constate une activité soutenue en Afrique et une reprise « notable » de ses affaires en France. Ses ventes consolidées au premier trimestre de 1977 se sont accrues de 23 %.

Les dirigeants des anciens comptoirs sont actuellement partagés entre leur confiance dans le développement de plusieurs pays africains et leurs inquiétudes devant trois risques :

- de nouvelles tempêtes monétaires sont toujours possibles ;
- l'endettement des pays en voie de développement non producteurs de pétrole ne cesse de s'accroître ;
- les pays africains touchés maintenant par l'inflation pourraient prendre la décision d'appliquer une politique de contrôle très stricte.

	CFAO			SCOA			Optorg		
	1974	1975	1976	1974	1975	1976	1974	1975	1976
consolidé en MF									
Chiffre d'affaires	3.905	4.858	6.202	3.940	5.034	6.053	1.061	1.247	1.498
MB Autofinancement	170,2	257,7	np	116,1	127,6	177,4	50,4	55,4	np
Bénéfice net	67,9	153,5	152,5	68,6	73,4	104,3	35,4	36,9	44 (e)
Distribution	17,3	20,8	22 (e)	13,1	14,8	15,7	6,5	7,5	7,9

SCOA

(Allard, Beau, Bellon, Lévy, Liénart, *Dictionnaire des groupes industriels et financiers*, Paris, Seuil, janvier 1978, p. 51-54)

Scoa, société mère; capital social : 164 MF ; 593 salariés (en France métropolitaine); 31 quai de Grenelle, 75015 Paris. Tél. 578.61.43.

Capitaux propres	611 MF
Chiffre d'affaires	5.034 MF
Valeur ajoutée	887 MF
Cash flow	159 MF
Nombre de sociétés	162
— dont en France	55
— dont à l'étranger	107
Nombre de salariés	31.318
— dont en France	14 % env.
— dont à l'étranger	86 % env.

Ex-commerciale de l'Ouest africain.

- Dépend du groupe financier PARIBAS.
- Une activité : tout commerce et toute production.
- Une aire géographique : les cinq continents.
- Une mentalité : en accord avec tous les régimes politiques qui lui permettent de commercer.
- Un symbole : deux défenses d'éléphants africains sur un socle de béton dans le hall du siège social à Paris.

1. Fondée en 1898 par deux commerçants suisses, la maison Ryff-Roth et Cie exploitait quelques « factories » en Guinée française et en Sierra Leone (colonie anglaise) ; reprise par deux employés de Guinée en 1906, elle devient en 1907 la Société commerciale de -l'Ouest-Africain. Portée par l'expansion coloniale française, ses établissements couvrent rapidement l'ensemble des territoires d'Afrique occidentale; elle se spécialise, comme la CFAO, dans le commerce de traite et s'implante particulièrement dans les pays où la production de matières premières minières et agricoles promet un essor. À partir des années 1950, elle installe ses principales filiales : la Société commerciale du Gabon et la Sangha-Oubangui au Cameroun et en Afrique équatoriale.

En 1969, PARIBAS devient le principal actionnaire de la Société commerciale de -l'Ouest-Africain et facilite l'apport d'actifs de la Cégépar au groupe, qui se dote ainsi d'un volet industriel dans les secteurs et les pays où il voulait s'implanter. En 1973, le groupe change sa dénomination qui rappelle trop les comptoirs de la période coloniale contre celle, plus anonyme, de ses initiales.

SCOA, moyen d'action de PARIBAS dans le commerce et le négoce international, assure son développement, à l'échelle mondiale, à la mesure du groupe financier qui la contrôle.

2. Au conseil d'administration de la SCOA, la présence d'H. Pinet, directeur des importations à l'étranger de la Banque de Paris et des Pays-Bas, rappelle son rôle au sein du groupe financier; celle de L. Sanmarco, ex-gouverneur de la France d'outre-mer en Oubangui et au Gabon... indique les liens unissant la SCOA aux anciennes administrations coloniales, et aux nouveaux États. Enfin, G. Nesterenko, qui est l'ancien PDG de Cégépar, et l'actuel PDG de la SCOA, montre sa volonté de développer un secteur industriel.

Ne pratiquant pas une politique d'alliance systématique, la SCOA a cependant quelques filiales communes avec d'autres groupes (3 avec les CHARGEURS RÉUNIS, 3 avec DMC, 4 avec la CfaO, 2 avec la Saga du groupe ROTHSCHILD).

3. La société mère garde une activité commerciale et coiffe ses anciennes succursales devenues filiales : distribution dans l'alimentation, l'habillement, les automobiles, la pharmacie, la parfumerie, le matériel d'équipement... Deux holdings spécialisées centralisent certains intérêts du groupe :

Omniber pour un pays, l'Espagne ; et Scoa industrie depuis 1975 qui détient les activités de production du groupe à l'exception de l'assemblage automobile et de la tannerie.

Vingt-cinq divisions opérationnelles, par activités ou par grandes régions géographiques, sont regroupées dans cinq départements.

4. PARIBAS a tenté d'élargir les activités du groupe en lui imposant une politique et une stratégie nouvelles ; « ... la mutation des relations internationales se poursuivra. Elle sera caractérisée par la mondialisation des affaires, l'interpénétration et l'interdépendance des économies et la recherche d'un nouvel ordre économique mondial... L'entreprise étrangère doit analyser son action en termes de coopération et non de domination. Elle doit être parfaitement neutre et s'adapter exactement aux besoins du pays d'accueil, tels que ce dernier les détermine et non tels qu'elle-même

peut les concevoir.. ¹²» Préférant se retirer des pays où les changements gouvernementaux risquent de lui porter préjudice (nationalisations...), la SCOA développe depuis quelques années une politique de filialisation de ses succursales. La transformation d'une succursale plurisectorielle en filiales monosectorielles où des capitaux locaux sont associés aux capitaux du groupe permet, selon le discours officiel, de mieux répondre aux besoins des pays d'accueil, mais correspond surtout à un prudent partage des risques et au maintien sur les divers marchés. L'activité de la division automobile (34 % du chiffre d'affaires) reste principalement la distribution de véhicules (Peugeot, Citroën, mais aussi Mitsubishi). Cependant, elle compte aussi quelques unités de montage (camionnettes Peugeot et automobiles commerciales Austin au Nigeria, 504 Peugeot au Ghana), possède des dépôts en pièces de rechange, et « offre » un réseau de techniciens pour les poids lourds Berliet. Les divisions magasins (22 %) et équipement (11 %) regroupent elles aussi des activités de distribution.

La division industrie, créée en 1973-1974, regroupe les activités de l'agro-industrie, du bois, de parfumerie, de textile, ainsi que tous les secteurs couverts par l'ONA au Maroc et les filiales d'Omniber en Espagne.

Enfin, la division commerce international (26 %) est celle où le groupe se développe aujourd'hui : prise de contrôle en 1974-1975, de la Compagnie Olivier (dans laquelle ELF-AQUITAINE, PARIBAS et SUEZ ont des participations), qui est bien implantée en URSS, au Japon, en Chine et en Indonésie ; en 1977 prise de contrôle de la société australienne Sullivan qui lui ouvre les marchés du Pacifique-Sud.

5. L'internationalisation de la SCOA est manifeste : ses 146 filiales, intégrées dans les comptes consolidés sont présentes dans 35 pays (5 en Europe, 19 en Afrique, 7 en Asie, 3 en Amérique du Nord et en Australie). Sa participation dans la société allemande Jos Hansen und Söhne assure sa présence dans 8 pays d'Afrique et du Moyen-Orient où elle n'a pas d'installations directes.

6. En France, les bureaux d'exportation centralisent une grande part des activités de la SCOA (1/5 du CA avec l'agence de Manchester). La centrale d'achats pour magasins de grandes surfaces (Gagmi) permet d'alimenter les magasins des pays africains ainsi que les 19 Prisunic et 2 hypermarchés détenus (avec le Printemps) par Fisuma.

7. 8. En même temps que les produits des pays capitalistes, la SCOA contribue à répandre en Afrique, en Asie, en Extrême-Orient, le mode de pensée, le mode de vie, la division du travail, la technologie propres au système capitaliste, « au-delà d'une formation universitaire théorique, et dans le cadre d'une coopération étroite et intelligente, nos entreprises peuvent apporter un appoint important à la formation pratique de dirigeants nationaux d'une économie privée moderne ».

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978 :

• SCOA,
31, QUAI DE GRENELLE, 75015 PARIS

	ACTIONNAIRES
CAISSE DÉPÔTS (GROUPE DE LA)	1,91
O.P.F.I. PARIBAS, PARIS PAYS-BAS	25,03
détenu par PARIS PAYS-BAS (BANQUE DE)	22,18
PARIS PAYS-BAS (FINANCIÈRE DE)	70,63
S.G.C.F., GENERALE COMMERC.FINAN	2,59
détenu par PARIS PAYS-BAS (FINANCIÈRE DE)	99,98

¹² Extrait de l'allocation du PDG à l'assemblée générale du 19 mars 1976.

PARTICIPATIONS

AFRIC DAKAR (SÉNÉGAL)	90,28	
ANSELME (SOCIÉTÉ DES LABORATOIRES)	76,95	
AOA (AFRICAN OVERSEAS AGENCIES)(LIBERIA)	33,32	
BAMAG (SOCIÉTÉ BANGUI GRANDS MAGASINS)(CENTRAFRIQUE)	86,83	
BERTON-SICARD (ETABLISSEMENTS)	97,94	
qui détient EQUIP CONSEIL	60,00	
EQUIP NIMES	99,00	
BETCO INTERNATIONAL, BAHAMA ENTRE	20,00	
BETCO LTD, BAHAMA ENTR TRAD CY OV	20,00	
BOIS DES 3 PORTS	99,20	
CAMAG (SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE MAGASINS)(CAMEROUN)	91,95	
C.C.D.G. (CIE COMMERCIALE DU GABON)(GABON)	86,18	
C.C.S.O. (COMMERC. SANGHA OUBANGUI)(CONGO)	48,15	
C.E.C.A. GADIS, EXPLOI COMMER. AFR. (GABON)	7,33	
CHAINE AVION COTE D'IVOIRE(CÔTE-D'IVOIRE)	87,48	
CIMAG (SOCIÉTÉ GRANDS MAG. COTE IVOIRE)(CÔTE-D'IVOIRE)	81,92	
COFINDI (CIE FINAN. DÉVEL INTERN.)	99,99	
qui détient CONSTAFRIC.(CONSTRUCTION AFRICAINE)(SÉNÉGAL)	37,41	
COPARTEX	32,89	
FRANCE MADAGASCAR (L'ASSURANCE) (MADAGASCAR)	20,40	
MACACI (MANUF. CAOUT. COTE D'IVOIRE)(CÔTE-D'IVOIRE)	54,00	
MEKONG (CIE DES CAOUTCHOUCS DU)	38,71	
NOSSI BE COTE EST (SUCRERIES) (MADAGASCAR)	19,79	
S.C A.ABIDJAN (SOCIÉTÉ DES CIMENTS)(CÔTE-D'IVOIRE)	11,98	
SEBOIS (SÉNÉGALAISE INDUST.BOIS) (SÉNÉGAL)	10,00	
SERIA.ABIDJAN (ETUD REAL INDUST) C.IWIRE	58,21	
SIV (SÉNÉGALAISE INDUSTRIE VETEMENT)(SÉNÉGAL)	19,97	
SOA (OCCIDENTALE AFRICAINE)	99,15	
SOBANOE (SOCIÉTÉ DU BATELAGE NOSSI-BÉ) (MADAGASCAR)	13,1B	
SOTROPKO (SOCIÉTÉ TROPICALE COMMERCE)	9B.40	
SPAT (PRODUITS AGRICOLES TROPICAUX) (MADAGASCAR)	32,60	
SYNTECAM (FABRIC TISSUS SYNTH.)(CAMEROUN)	1 1,56	
TANANARIVE (SOCIÉTÉ D'IMPRIMERIE) (MADAGASCAR)	43,97	
UDEC FRANCE (UNION ENTREPRISES DE CONSTRUCTION)	99,40	
UNIPARTEX S.A	28,47	
COPARCO (PARFUMERIE COSMETIQUE)(CONGO)	33,29	
COVIMO (VINICOLE MONDIALE)	31,66	
CRYSTAL SEAS ENTR.LTD (BAHAMAS)	100,00*	
DAMAG (SOCIÉTÉ DAKAR GRANDS MAGASINS) (SÉNÉGAL)	81,91	
DEWA-HANSEN GMBH (R.F.A.)	50,00	
D.T.G., DEUTSCHE TOGO GESELLESCHA (TOGO)	9,09	
ELECTRONIQUE (SOCIÉTÉ MALGACHE D') (MADAGASCAR)	99,72	
EQUIPEMENT (SOCIÉTÉ REUNIONNAISE D')	99,70	
EQUIPEMENT (CAMEROUNAISE D')(CAMEROUN)	13,50	
EQUIPEMENT (COTIVOIRIENNE D')(CÔTE-D'IVOIRE)	13,50	
EQUIPEMENT (DAKAROISE D') (SÉNÉGAL)	13,50	
EURAFRICAIN PHARMACEUTIQUE	39,84	
qui detient CONTINENTAL IMPORT EXPORT	91,60	
LABOREX CAMEROUN(CAMEROUN)	89,66	
LABOREX CONGO (CONGO)	89,77	
LABOREX COTE D'IVOIRE (CÔTE-D'IVOIRE)	89,58	

LABOREX SÉNÉGAL (SÉNÉGAL)	89,66	
PHARMAGABON (PHARMACEUT. GABONAISE) (GABON)		93.70
EURATEX (COTE D'IVOIRE) (CÔTE-D'IVOIRE)	64,87	
EUROPARCO, PARFUM COSMET (SOCIÉTÉ EURO	59,99	É
qui détient PROMODIS.PROMOTION DISTRIBUTION (CAMEROUN)		49,50
SOMALCO.COSMETIQUES PARFUM (MALG) (MADAGASCAR)		60.44
FISUMA, SUPERMARCHES (FINANC.DE)	58,44	
FORT-DAUPHIN (BATELAGE DE) (MADAGASCAR)		23,56
FRANCE OCÉAN INDIEN (ASSURANCE)	25,30	
FRANCEVIN, FRANCE (BONS VINS DE)(CAMEROUN)		29,89
GABOMA, MAGASINS (GABON GRANDS) (GABON)		70,97
GAGMI, GRPT ACHAT MAGASIN INDÉPENDANTS		36,52
GUIMAG, MAGASIN (GUINÉENNE GRAND) (GUINÉE)		30,66
GUINÉENNE (LA (GUINÉE)		99,80
HAMELLE AFRIQUE (SOCIÉTÉ)		99,94
qui détient GAMATEC (GABON)		89,90
HAMELLE TUNISIE (TUNISIE)		99,60
RIMATEC.HAMELLE RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE (MAURITANIE)		
21,30		
HOLDINTER		99,92
qui détient voir : HOLDINTER		
HYPERGABON		60,98
qui détient LIBREMAG. (LIBREVILLOISE MAGASINS) (GABON)		73.93
IMC (INGÉNIERIE MARITIME COMMERC.)> 1977 Ateliers de la Charente à Rochefort		
(17)]		29,90
IMMOBILIARIA SANCHEZ PACHECO (ESPAGNE)		25,00
INTERNATIONAL INVEST CORP NIGER (NIGERIA)		99,99
INTERPARCO, OMNIUM INTER.PARF.COS		33,22
qui détient DICOPA (DISTRIBUTION COSMET. PARFUMERIE)(SÉNÉGAL)		99.75
SAFRIPA, PARFUMERIE (AFRICAIN)(TCHAD)		99.68
SIMOPA.PARFUMERIE (SOCIÉTÉ IND MODER)(CÔTE-D'IVOIRE)		99.80
SIPCA (INDUS. PRODUITS CHIMIQ AROMAT.) (CAMEROUN)		79,28
JAME (ETABLISSEMENTS A.)		79,76
JOS HANSEN UND SOEHNE (R.F.A.)		25,81
JOSEPHA		35,70
KUMASI BREWERY LTD (GHANA)		5,22
LACOMBE ET CIE (ETS) (MAURITANIE)		66,68
LACOPA ZAIRE (SOCIÉTÉ) (ZAÏRE)		10,00
LAGUNE (SOCIÉTÉ IMMOBILIERE DE LA)(CÔTE-D'IVOIRE)		26,13
MAGHREB (FINANCIÈRE DU)		24,48
MAUMAG (SOCIÉTÉ MALIENNE GRANDS MAGASINS)(MALI)		13,24
MANAKARA (BATELAGE DE) (MADAGASCAR)		75,00
MANANJARY (BATELAGE DE) (MADAGASCAR)		24,00
METROVIN		31,58
NIMAG (NIGER GRANDS MAGASINS)(NIGER)		99,96
NUGAL WARENHANDEL (R.F.A.)		99,80
O.I.C.I. (OMNIUM IMMOBILIER CÔTE-D'IVOIRE)(CÔTE-D'IVOIRE)		68,99
OLIVIER (COMPAGNIE)		66,77
qui détient NIHON OLIVIER KK (JAPON)		100,00
OLIVIER AUSTRALIA (AUSTRALIE)		100,00
OLIVIER AND CO (HK) LTD (HONG KONG)		99 90
OLIVIER INTERNATIONAL (SUISSE)		98,00
OLIVIER SINGAPORE (SINGAPOUR)		100,00

OMNEX 99,91
 qui détient AUTO CONSULT 64,50
 CHALAS FRÈRES SA [conc. Peugeot à Clermont-Fd] 99,77
 FRANCE-AUTO JET 99,30
 GASO (GARAGE AUTO-SERVICE ORLY) 99,67
 GÉNÉRALE DE DIFFUSION AUTOMOBILE [GDA] 99,83
 JOUNEAU (ETS GEORGES)[Berliet-Bobigny] 99,95
 MAINE MONTPARNASSE AUTOMOBILE 99,50
 MAINE OUEST (GARAGE) 97,65
 N.C.A. (NOUVELLE CENTRALE AUTOMOBILE)[Peugeot-Bondy (NCA)] 99,60
 PARIS-MAINE (GARAGE) 99,96
 OMNIBER 99,68
 qui détient AUXIBER (ESPAGNE) 25,00
 AUXILIAR DE OBRAS CAOSA (ESPAGNE) 20,54
 BETOPAL. BETOES PREPARADOS (ESPAGNE) 10,00
 HOGAREQUIP (ESPAGNE) 50,00
 TALLERES Y SERVICIOS (ESPAGNE) 37,67
 ONA, OMNIUM NORD AFRICAÏN (MAROC) 10,38
 qui détient TRAF 86,50
 PAKIDIE (CIE DES CAOUTCHOUCS)(CÔTE-D'IVOIRE) 63,83
 REUNION (EXPLOI MAGASINS SUPERMA) 91,95
 ROMATEC 99,87
 RUNGIMEX (RUNGIS IMPORT EXPORT) 95,64
 qui détient S E R I N.T.E R.ETUDE REAL INTE 30,00
 SAFCA, CREDIT AUTOMOBILE (AFRIC.) 9,33
 S.A.G.A. (SOAEM)ET CIE 22,67
 qui détient GESTION (SOCIÉTÉ BENINOISE)(Rép. Pop. BENIN) 33,22
 SECIP. (EXPLOIT. CONST INSTAL PORTUAIRES) 22,18
 S I D E M.ENTREP MARITIME (IVOIR) (CÔTE-D'IVOIRE) 50,75
 STAT. AFFRETEMENT TRANSIT TCHAD 65,25
 SALCI, COTE D'IVOIRE (ANANAS DE) (CÔTE-D'IVOIRE) 70,96
 S.C.A.F., SCIERIES AFRICAÏNES (CÔTE-D'IVOIRE) 78,45
 qui détient SIBOIS (IND. IVOIRIENNE DU BOIS)(CÔTE-D'IVOIRE) 70,00
 SCALINTER, APPROV LOGIST (SOCIÉTÉ INT) 99,99
 SCCE, CONDITIONNEMENT ENTRE CAM 19,23
 S.C.C.M. (COURTAGE CONSIGNAT. MARITIME) 38,61
 SCOA BENIN BEHIN RP 74,82
 SCOA FARMS LTD (ACCRA) GHANA 70,00
 SCOA FREETOWN (SIERRA LEONE) 99,99
 SCOA GHANA LTD (GHANA) 60,00
 SCOA INC (USA) 100,00
 SCOA INDUSTRIES 89,96
 SCOA LIMITÉE (CANADA) 99,99
 SCOA-NIGERIA LTD (NIGERIA) 40,00
 SCOA TOGO 74,98
 SEGRAM (SOCIÉTÉ EQUATORIALE GRANDS MAGASINS) 99,90
 qui détient CIMAG (SOCIÉTÉ GRANDS MAG. COTE IVOIRE)(CÔTE-D'IVOIRE)
 17,74
 DAMAG (SOCIÉTÉ DAKAR GRANDS MAGASINS)(SÉNÉGAL) 17,88
 POMAG (SOCIÉTÉ GRANDS MAG. POINTE NOIRE)(CONGO) 13,40
 SÉNÉGAL AISE (LA)(SÉNÉGAL) 38,25
 SERCOGIM-CAMEROUN (CAMEROUN) 99,51
 SERCOGIM-SÉNÉGAL, SERVICE COMMUN (SÉNÉGAL) 99,71

S.I.B.C., CARDE (S.I BOULEVARD) (CÔTE-D'IVOIRE)	36,97
SICAM (MADAGASCAR)	50,97
SIDECO (IVOIRI. DISTRIBUTION ECONOMIQUE) (CÔTE-D'IVOIRE)	16,31
SIERRA LEONE BREWERY (SIERRA LEONE)	5,49
SIGM (IMMOB. ET GESTION MALGACHE) (MADAGASCAR)	99,94
SIMA, IMPORT EXPORT CENTRAFRICAIN (CENTRAFRIQUE)	21,17
SLAMI (AGRICOLE MINIERE INDUSTRIE) (MADAGASCAR)	39,89
SOAEM BENIN (Rép. Pop. BENIN)	22,54
SOAEM CAMEROUN	18,3 3
SOAEM CONGO(CONGO)	9,20
SOAEM COTE D'IVOIRE(CONGO)	22,67
SOAEM (GABON)	19,51
SOAEM GUINÉE (GUINÉE)	20,70
SOAEM SÉNÉGAL (SÉNÉGAL)	15,00
SOAEM TOGO (TOGO)	18,00
SOCADA (CAMEROUN. DISTRIBUTION AUTO.)(CAMEROUN)	99,99
SOCCA, CREDIT AUTO (CAMEROUNAISE)(CAMEROUN)	10,41
SOCIDA (IVOIRIENNE DISTRIBUTION AUTO.)(CÔTE-D'IVOIRE)	99,99
SOFRAVIN (SÉNÉGAL)	27,44
SOGACA, CREDIT AUTO (GABONAISE)	14,49
SOGAME (SOCIÉTÉ GABON. MATÉRIEL ÉQUIP.)(GABON)	48,99
SOGECA, CREDIT AUTO (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE) (SÉNÉGAL)	20,73
SOLOMON'S MINES LIMITED (BAHAMAS)	99,96
SOMACODIS (SOCIÉTÉ MALG. COLLECTE DISTR.)(MADAGASCAR)	33,00
SOMALCO, COSMETIQUES PARFUM (MALG) (MADAGASCAR)	11,71
SONADIS, SÉNÉGAL (SOCIÉTÉ NOUV AP DIST (SÉNÉGAL)	11,22
SONIB, BENIN (NALE IMPORTATION DU) (Rép. Pop. BENIN)	11,30
SONICA, CREDIT AUTO (NIGERIENNE)(NIGER)	39,02
SONIDA, DISTRIBUTION AUTO (NIGER)(NIGER)	99,99
SORARAF (REPRÉSENTATION ASSUR RÉASSUR.)	54,87
SORECOM. (SOCIÉTÉ RÉUNIONAISE COMMERCE)	99,93
SOSEDA (SENEGAL. DISTRIBUTION AUTO.)	79,98
SOTAPO, POYET (TANNERIES) NIGER	97,50
SOVINCI, COTE IVOIRE (ANS)(CÔTE-D'IVOIRE)	29,79
SOVINCO, CONGO (VINS)(CONGO)	33,15
SOVINGA8, GABON (SOCIÉTÉ DES VINS DU) (GABON)	20,22
SOVOCA, CREDIT AUTO (VOLTAIQUE)(H. VOLTA)	7,15
SOVODA, DEVEL AUTO (VOLTAIQUE)(H. VOLTA)	99,93
SOVOLCI, COMMERCE INDUSTRIE (VOLT)(H. VOLTA)	21,60
STOCA, CREDIT AUTO (SOCIÉTÉ TOGOLAISE)(TOGO)	12,36
SULLIVAN HOLDINGS LTD (AUSTRALIE)	99,99
T.C.H.A.D.I.S. (TCHAD. DISTR SERVICE) (TCHAD)	99,99
TCHAMAG (SOCIÉTÉ TCHAD. GRANDS MAGASINS)(TCHAD)	53,18
TEFOBAT (CÔTE-D'IVOIRE)	99,83
TRADIMPEX (U.S.A.)	47,50
U.C.V. (UNION COMMERCIALE VINICOLE)	16,65
UMARCO (LIBERIA, UNION MARI COM.)(LIBERIA)	30,47
UNACI, COTE IVOIRE (UNION AFRIC)(CÔTE-D'IVOIRE)	95,08
WESIMEX, WEST IMPORTERS EXPORT LTD (GRANDE-BRETAGNE)	99,99

Scoa cherche un nouveau souffle dans le négoce international et dans l'ingénierie. Et doit se préparer à une africanisation plus poussée de ses filiales.

par YVES CINTAS

(*Valeurs actuelles*, 20 mars 1978)

Scoa était, il y a dix ans, le type même de société soumise à de grands risques. En raison de l'importance de ses exploitations en Afrique, dans des pays au nationalisme chatouilleux.

Avec le recul, les risques africains sont apparus moins coûteux que le risque politique français.

De la même façon qu'elle a survécu aux bouleversements politiques en Afrique, Scoa semble en mesure de survivre à tout changement de régime dans notre pays : la nature internationale de ses implantations et le caractère commercial de ses activités lui confèrent en effet une grande souplesse d'adaptation.

Propriétaire ou gérant de cent quatre-vingt-huit centres d'exploitation dans le monde, le groupe change dans ses activités et dans ses structures si vite, si profondément qu'il en devient méconnaissable. Il atteint désormais une taille imposante avec un volume d'opérations supérieur à 9 milliards de francs en 1976-1977, vingt-neuf mille employés et quarante mille actionnaires, détenteurs de 64 % de son capital aux côtés de Paribas (28 %).

Il est à la fois :

- distributeur et monteur d'automobiles : 35,6 % des opérations traitées au cours du précédent exercice ;
- société de commerce international se livrant à des opérations d'achat et de revente dans le monde entier : 33,5 % ;
- succursaliste : 13,2 % ;
- affaire d'ingénierie, si du moins il prend le contrôle de Heurtey, deuxième groupe français de ce secteur.

L'appellation de comptoir, démodée, avait le mérite d'être simple et de bien refléter l'importance de l'assise africaine du groupe. Scoa réalise encore 60 % de ses activités sur le continent noir.

« Multilatéralisme »

La définition de « conglomérat à dominante commerciale » qui lui a été attribuée ne signifie pas grand-chose. Pas plus que l'appellation officielle de « groupe industriel et commercial à vocation internationale ».

Ses dirigeants répugnent franchement à évoquer le caractère multinational du groupe. Ce serait pourtant conforme à la réalité : le groupe intervient dans sept pays européens, dix-neuf pays africains, sept pays d'Asie, ainsi qu'en Australie, en Amérique du Nord et au Brésil.

Pour le président, M. Nesterenko, Scoa pratique le « multilatéralisme ». Ce néologisme exprime l'esprit dans lequel le groupe intervient dans le monde. En particulier dans les pays neufs où il n'aurait pas de position stable s'il ne participait pas à la valorisation de leurs ressources économiques et humaines ; s'il ne contribuait pas à y acclimater les technologies des pays industrialisés.

L'ambition de « se rendre utile » lui tient lieu de politique à long terme. Elle explique l'accélération et l'importance des opérations financières effectuées ces dernières années.

L'acquisition, en France, de Berton & Sicard (190 millions de francs de ventes, 2,8 millions de francs de bénéfices) avait pour objectif de lui permettre une meilleure exploitation des fonds de quincaillerie en Afrique.

L'achat d'une participation minoritaire dans la centrale d'achat française Gagmi (77 millions de francs de ventes, 1,8 million de francs de déficit) a accru la puissance d'intervention du groupe dans la distribution.

Scoa a pris le contrôle de deux sociétés de commerce international : la Compagnie Olivier, présente en Extrême-Orient (96 millions de francs de ventes, 2,6 millions de bénéfices) et Sullivan Holdings Ltd en Australie (232 millions de francs de ventes en quinze mois, 1,7 million de bénéfices).

Aussitôt, Scoa a été comparée aux sociétés japonaises de commerce internationales, aux fameuses « shosha ». Mais le groupe est loin d'avoir la taille des géants Mitsui ou Mitsubishi, ni même celle de leurs rivaux nationaux : Sumimoto, C Itoh, Marubeni, etc.

L'acquisition des deux SCI [Sociétés de commerce international] correspond à un besoin. Pour les entreprises françaises d'abord, qui cantonnent prudemment 80 % de leurs exportations dans une zone distante de mille cinq cents kilomètres de Paris. Et surtout pour les petites et moyennes entreprises dont les produits vendus à la Scoa peuvent trouver des débouchés à l'exportation lointaine. Celles-ci, au nombre de huit cents, représentent déjà la moitié de ses fournisseurs réguliers.

Initiative utile également pour les économies africaines dont les exportations sont encore trop peu diversifiées géographiquement et s'effectuent surtout auprès des anciennes puissances coloniales. Scoa leur apporte de nouveaux débouchés en Amérique du Nord, en Australie, au Japon.

En prenant pied dans le commerce international, dans une activité de services, Scoa s'est apparemment doté d'une carte maîtresse. M. Nesterenko insiste :

— Il est plus long de créer une société de commerce international qu'une aciérie comme Fos... Aucun livre ne permet de connaître à fonds l'individualité juridique, fiscale et comptable de chaque pays ; ni de connaître la spécificité des circuits publics et privés de formations de la décision. L'expérience est irremplaçable.

L'investissement n'apparaît cependant pas suffisant pour garantir aux actionnaires de Scoa la rentabilité qui fut la sienne autrefois. M. Nesterenko se garde bien, d'ailleurs, de formuler la moindre prévision en la matière.

Deux menaces planent sur le groupe. Première d'entre elles : l'africanisation du capital des filiales. Scoa vient d'en faire l'amère expérience à Madagascar et surtout au Nigeria où il disposait de son plus beau fleuron. Il a dû, en 1977, ramener ses intérêts dans Scoa Nigeria (2,6 milliards de francs de ventes, 65 millions de francs de bénéfices) de 60 à 40 %. L'indemnisation n'a représenté que 2,5 fois le bénéfice net de la filiale.

Le coup a été rude. Il a provoqué un net ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires consolidé (6,6 milliards de francs), tombée de 20 à 25 % au cours des années précédentes à 9 % en 1976-1977. En appliquant aux filiales malgaches et nigériennes en 1975-1976 les mêmes règles qu'en 1976-1977, l'expansion aurait été de 22 %.

Le résultat d'exploitation est tombé de 205 à 199 millions de francs. À structure comparable, il aurait progressé de près de 40 %.

Scoa n'avait pas le choix. Peut-être même assoit-il de façon plus durable ses exploitations en Afrique. Mais, bien que ses dirigeants affichent un certain optimisme devant l'essor d'une épargne africaine — Scoa Nigeria compte désormais plus de trente mille actionnaires privés —, le risque d'africanisation subsiste et il porte sur ses filiales les plus prospères : celles du Gabon et de Côte-d'Ivoire.

Seconde menace : pour juguler l'inflation, les gouvernements africains accroissent maintenant la pression fiscale sur les entreprises et, à l'exemple de l'administration française, ils commencent à appliquer des blocages de prix rigoureux dont la société pâtit, bien entendu, dans des activités de succursaliste et de distributeur d'automobiles.

D'où l'avertissement formulé dans le chapitre du dernier rapport annuel consacré aux perspectives : « La forte expansion des activités et des profits apparaît désormais révolue. »

Pour trouver un autre souffle, le groupe a amorcé une nouvelle diversification, mais cette fois dans un secteur à forte technologie : l'ingénierie.

Il envisage de prendre le contrôle de Heurtey, une filiale à 80 % du groupe Paribas, son principal actionnaire.

L'opération, conditionnelle, est soumise à un échéancier précis : Scoa a souscrit à la totalité d'un emprunt convertible de 25 millions de francs. Après conversion, à partir de juillet 1979, il détiendra 26 % du capital de Heurtey ; il pourra à ce moment envisager de lever une option sur le capital et d'acquérir le contrôle de Heurtey.

Si elle est menée à son terme, l'opération assurera une activité de substitution au groupe, au cas où il perdrait ses filiales africaines. Mais elle apparaît autrement plus risquée que les précédentes manœuvres de diversification. Heurtey est en effet une affaire déjà imposante : le groupe a réalisé en 1976 un chiffre d'affaires consolidé de 12 milliards de francs.

Sa situation financière est lourde : le bilan porte encore la trace de la **réduction du capital à un quart effectuée en 1971-1972**. Sa rentabilité est faible, avec un bénéfice net de 8 millions de francs en 1976, autant qu'aléatoire en raison de la vigoureuse concurrence internationale qui sévit dans l'ingénierie.

(en MF au 30/9)	1974	1975	1976	1977
volume d'opérations	4.560	5.700	7.300	9.100
chiffre d'affaires du "groupe géré" (1)	4.138	5.400	6.522	9.100
chiffre d'affaires hors taxes	3.940	5.034	6.053	6.600
MB Autofinancement	116,1	127,6	172,4	158,5
bénéfice net*	63,6	73,4	104,3	90
distribution	13,1	14,8	15,7	17,7

(1) groupe géré : ensemble des filiales et participations dont Scoa assume la responsabilité de la gestion.

* :données consolidées.

12 février 1979 :

Prise de contrôle dans la maille : la société grenobloise Emesse, spécialiste du pull-over (67 millions de francs de chiffre d'affaires), a racheté à la Scoa la majorité du capital qu'elle détenait dans les établissements Prost (marque Tricolux) en difficulté depuis plus de deux ans.

Les horizons de la Scoa
par GUILLAUME DE TRUCHIS
(Valeurs actuelles, 7 juillet 1980)

La Scoa voit peut-être le bout du tunnel. Après deux années de pertes dues à une Afrique agitée, durement touchée par le choc pétrolier. Et à une diversification qui n'a pas encore entièrement porté ses fruits.

Les résultats de la Scoa pour la période allant de septembre 1979 à mars 1980 marquent peut-être le début du redressement. Le chiffre d'affaires consolidé (3 milliards de francs) est en hausse de plus de 15 % ; la perte « ne s'élève plus qu'à » 21,7 millions, au lieu de 47,6 millions pour le premier semestre de 1979.

Pour le président du groupe, M. Georges Nesterenko, la reprise a été très forte durant les trois premiers mois de l'année civile.

Il serait prématuré d'en déduire que l'exercice clos le 30 septembre prochain sera équilibré.

C'est l'attitude de la Bourse qui n'affiche guère d'enthousiasme pour les anciens « comptoirs », appellation toujours présente dans l'intitulé du compartiment, mais que renient aujourd'hui la Scoa et ses concurrents.

Après 24 millions de francs de pertes consolidées en 1978 (pour la première fois depuis douze ans) et 106 millions l'an dernier, la capitalisation boursière de la Scoa a diminué de près de moitié, pour tomber aujourd'hui à un niveau inférieur à celui d'Optorg, groupe deux fois plus petit que la Scoa.

Principale cause de cette dégradation, selon M. Nesterenko : la détérioration du climat politique en Afrique « du Sud du Sahara », où la Scoa réalise encore 66 % de son chiffre d'affaires. Pendant les quinze années qui ont suivi leur indépendance, la plupart des pays d'Afrique ont connu un calme relatif. Aujourd'hui, la présence d'armées étrangères dans certains pays, et les menaces de contagion chez leurs voisins créent un climat peu propice aux affaires, les impératifs militaires l'emportant sur les autres. Après la République Centrafricaine, c'est le tour du Tchad, pour lequel ont été constitués 16 millions de provisions : depuis six mois, les dirigeants de la Scoa n'ont reçu d'autres nouvelles que le pillage de leurs entrepôts.

C'est un total de près de 40 millions de provisions qu'a dû constituer la Scoa, si l'on y ajoute celles relatives à la Mauritanie, au Ghana, à la RCA et à la Haute-Volta.

Face à la crise économique, il faut distinguer les pays qui disposent de ressources énergétiques (uranium au Niger, pétrole au Gabon, au Nigeria et bientôt en Côte-d'Ivoire), et ceux qui en sont démunis.

Les premiers, les plus intéressants sur le plan des échanges commerciaux, ont dû freiner la surchauffe de leur économie par des mesures d'austérité.

La Scoa réalise 45 % de son chiffre d'affaires total au Nigeria, en Côte-d'Ivoire et au Gabon. Dans ce dernier pays, pratiquement tous les travaux d'équipement avaient été arrêtés. En Côte-d'Ivoire, le budget d'équipement avait été diminué de moitié ; la vente de camions par la Scoa, excellent baromètre de l'activité, était passée de 110 véhicules à 10 par mois ; et, pendant ce temps, la Scoa s'était vue contrainte de financer un énorme stock. Les chantiers de travaux publics n'étant plus payés par l'État, ils ne réglaient plus leurs fournisseurs.

La reprise observée depuis le début de l'année concerne avant tout les producteurs de pétrole qui, cette fois, semblent tirer meilleur parti de l'accroissement de leurs recettes pétrolières.

Pour les autres, la situation va en s'aggravant. La Côte-d'Ivoire a vu pour la première fois sa balance commerciale passer « dans le rouge ». Le Sénégal consacre à sa facture pétrolière (passée en six ans de 4 à 60 milliards de FCFA) les deux tiers de sa récolte d'arachide, sa ressource presque unique. Au Ghana qui y consacre 65 % de ses exportations (l'équivalent de toute sa récolte de cacao), la Scoa gagnait encore de l'argent, mais n'a pas pu en rapatrier de dividende depuis 1974.

Troisième cause de pertes pour la Scoa : la concurrence des pays d'Extrême-Orient, bien plus forte en Afrique qu'en Europe. Dans l'automobile, chasse gardée des marques françaises, et qui constitue traditionnellement la plus grosse part du chiffre d'affaires et des résultats de la Scoa, les ventes sont passées de 54.000 véhicules en 1978 à 46.500 en 1979, dont 85 % en Afrique.

Sur le marché de loin le plus important, le Nigeria, elles ont reculé de 29.000 à 25.000. Ces ventes étaient composées pour moitié de véhicules Peugeot et pour moitié de Berliet. Face à l'offensive des Japonais, les « anciens comptoirs » ont été contraints de composer : la CFAO, la plus en avance dans ce domaine, distribue maintenant des Toyota (constructeur japonais le mieux implanté en Afrique) ; et la Scoa a passé des accords de commercialisation avec Mitsubishi (voitures et camions Fuso) et Suzuki (véhicules tout-terrain et minibus).

Dans un tout autre domaine, la Salci, filiale de la Scoa, est le troisième producteur mondial de conserves d'ananas (6 % de la production) ; elle assure à elle seule 70 % de

la production de la Côte-d'Ivoire et couvre 25 % des besoins du Marché commun. Touchée de plein fouet par la concurrence d'ananas en provenance de Thaïlande, qui arrivent en Europe à des prix très inférieurs, elle a enregistré de lourdes pertes, après vingt années consécutives de résultats bénéficiaires.

Une interrogation subsiste : pourquoi un tel environnement a-t-il seulement frappé la Scoa et, du moins pour le moment, épargné ses concurrents traditionnels, Optorg ou la CFAO ? La réponse peut tenir en deux points :

- La CFAO n'a pas la fragilité des entreprises qui ont grandi trop vite, comme la Scoa, celle-ci, en huit ans, a multiplié son chiffre d'affaires hors inflation par 105 %.

- Moins implantée que la Scoa dans les pays de l'intérieur, la CFAO est également moins engagée dans les biens d'équipement, et plus dans ceux de grande consommation, beaucoup moins touchés par la crise.

La preuve la plupart des activités magasins (hyper et supermarchés) de la Scoa en Côte-d'Ivoire, à la Réunion et au Gabon ont vu leur rentabilité globale s'améliorer.

Le cas d'Optorg est, semble-t-il, un peu différent : la société est certes engagée pour 45 % e son chiffre d'affaires dans les biens d'équipement. Mais il s'agit essentiellement (17% du chiffre total et une part beaucoup plus importante du bénéfice) de matériels forestiers et de travaux publics (Caterpillar). Et le marché de la rechange y représente à peu près chaque année la valeur d'un engin neuf.

Pendant ce temps, la Scoa soulignait volontiers que la situation aurait pu être pire sans la diversification géographique entreprise depuis cinq ans ; tout en se défendant d'y voir un repli hors d'Afrique. Et comme pour mieux étayer leurs intentions, on décida que le sigle Scoa ne signifierait désormais rien d'autre que lui-même, et non plus Société Commerciale de l'Ouest Africain.

En Europe d'abord, où le groupe réalise aujourd'hui environ 25 % de son chiffre d'affaires, on décida de pénétrer sur un créneau prometteur, le bricolage. Ce fut le rachat en 1974 de Berton & Sicard, affaire cotée à la Bourse de Marseille qui, depuis 1970, a ouvert six « bricalleries ». Il s'agit de magasins de 1.000 à 3.000 mètres carrés traités comme un agglomérat de boutiques spécialisées et non comme un hypermarché. Remontant la vallée du Rhône, Berton & Sicard s'est implanté à Dijon et, en février dernier, pour la première fois en région parisienne, à Boulogne-Billancourt. Cette activité progresse de 25 % par an et, l'an dernier, cette filiale a dégagé un bénéfice de 1,94 million de francs sur 273 millions de chiffre d'affaires.

En 1975, c'était le rachat des Bonneteries Prost. La tentative de rachat de Conforama, en 1976, se solda en revanche par un échec et le groupe fut coiffé sur le poteau par les frères Willot.

À la fin de 1977, il avait été question d'un rapprochement avec Heurtey, numéro deux de l'ingénierie industrielle en France, rapprochement inattendu entre deux affaires aussi dissemblables dont le seul point commun est d'avoir le même actionnaire principal, Paribas. A l'époque, la Scoa avait souscrit pour 25 millions de francs d'obligations, convertibles en actions entre le 1er juillet 1979 et le 30 juin 1980. Mais elle a décidé de renoncer à la conversion pour de nombreuses raisons, dont le rapprochement de Heurtey avec la Sofresid.

Hors d'Europe, la diversification n'a pas pour le moment porté ses fruits. Il s'agit essentiellement de l'Extrême-Orient, zone de deux milliards d'habitants, appelée à connaître un fort taux de croissance d'ici à vingt ans. La Scoa y a racheté deux affaires de négoce international : Olivier implanté dans le Sud-Est asiatique, avec une fenêtre sur la Chine communiste ; et Sullivan qui rayonne entre l'Australie et les îles du sud du Pacifique.

Opérant sur des marchés que la Scoa ne connaissait pas, ces deux affaires familiales étaient en très mauvaise posture financière au moment de leur rachat ; et les dirigeants de la Scoa ne cachent pas qu'il leur faudra encore deux à trois ans pour les rentabiliser.

Parallèlement à ces diversifications, la Scoa a pris des mesures draconiennes : cessions ou fermetures de vingt-deux filiales au 30 septembre 1979 ; réduction des effectifs de 6.500 personnes, en dépit d'une embauche de 1.100 personnes dans les domaines rentables ; abandon du secteur confection ; cession au Printemps, qui a dégagé 14 millions de francs de plus-values, des dix-huit magasins de Fisuma (Prisunic), dont la Scoa détenait 63 % mais qu'elle ne gérait pas.

Récemment, le bruit courait que le groupe se préparait également à se défaire de son activité parfumerie. Il s'agit là d'un simple élagage d'une branche trop petite, il lui manque au moins une ligne de produits alcooliques pour être rentable.

(en MF au 30/9)	1977	1978	1979	
capitalisation boursière (31/12)	227,96	255,84	138,09	
chiffre d'affaires hors taxes	5.183	5.747,2	5.158,8	
investissements industriels	124,7	114,7	93,8	
MB Autofinancement	135,7	45,3	- 42	
bénéfice net*	67,2	- 23,6	- 105,9	
distribution	17,71	8,2	0	

Le chiffre d'affaires 1981 de Scoa (en MF)

	CA	Effectif
Total	8.700	21.000
commerce international	36.32%	15.21%
automobile	35.4%	34.27%
magasins	11.95%	9.26%
équipement	9.42%	12.08%
industrie	5.98%	24.14%
pharmacie et divers	0.93	5.04%

Gérard, François LEFORT, président
(mars 1981-déc. 1982)

<p>Né le 18 avril 1932 à Paris. Fils d'Henri Lefort et de Mme, née Geneviève Louis. Mar. le 12 sept. 1959 à M^{lle} Thérèse Pattijn (4 enf. : Frédéric, Fabienne, Séverine, Stéphanie). Études : Lycée Janson-de-Sailly à Paris, École Sainte-Geneviève à Versailles. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique.</p> <hr/> <p>Ingénieur (1955), puis directeur d'agence (1964) à la Compagnie IBM France, directeur général pour l'Afrique et le Moyen-Orient à IBM Europe (1974), directeur général du Groupe de grande diffusion à IBM France (depuis 1976), administrateur d'IBM France (1977).</p>
--

Georges Nesterenko, président d'honneur ;
Gérard Lefort, pdg
Jacques Joigny, administrateur-directeur général ;
Daniel Bedin, Raymond-Maurice Doumenc, Ernest de Nantes, Hervé Pinet, Louis Sanmarco, Daniel Schmidt, Jean Traub, Union d'études et d'investissements (groupe Crédit agricole). Représentant permanent : Michel Horps, administrateurs.
Guy Sabouret, secrétaire du conseil d'administration.
SCP Guy Barbier et autres, représentée par Claude Charron, et André G. Hénault, commissaires aux comptes.
Claude Arduin et Jean-Yves Huteau, commissaires suppléants.
Guy Barbier et associés, Arthur Andersen & Cie, réviseurs.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

24 mars 1982

Les comptes qui vous sont présentés pour l'exercice clos le 30 septembre dernier se soldent par une perte de 112,6 millions de francs pour la part du groupe dans le résultat consolidé et de 107,1 millions pour Scoa S. A.

Cette situation et les importantes décisions qu'elle appelle nécessitent qu'on prenne la mesure des phénomènes auxquels Scoa est confrontée depuis plusieurs années et qui correspondent à une évolution profonde de ses marchés et de certaines de ses positions commerciales.

On sait que, jusqu'en 1976-77, le groupe connaissait une forte croissance en volume et en résultats. Cette expansion était rendue possible par l'autofinancement tenant aux profits de quelques activités, l'automobile par exemple, que complétaient des financements bancaires dont le coût était alors peu élevé.

À compter de 1975, la progression des taux bancaires en Afrique francophone, aggravée par des fiscalités spécifiques, se traduisit en quelques années par un quasi-doublement du loyer de l'argent ; pour la Côte-d'Ivoire par exemple, l'accroissement de la charge financière annuelle de nos filiales fut de l'ordre de 15 millions de francs français.

Simultanément, les conditions de concurrence se trouvaient remises en cause par la présence de pays d'Asie. Scoa fut alors durement atteinte dans plusieurs de ses activités : confection en France et en Afrique, production d'ananas et surtout distribution automobile, très touchée par l'uniformisation des droits d'entrée découlant de la Convention de Lomé en 1975. Bien sûr, Scoa résista avec Peugeot et Berliet mais dut aussi commercialiser des véhicules japonais sans toutefois pouvoir (sauf au Gabon avec Toyota) tirer avantage d'une marque dominante.

À ces problèmes de fond vint s'ajouter l'évolution défavorable de plusieurs pays tels que le Ghana, la Centrafrique, la Mauritanie, le Tchad. D'autres pays africains jusque-là prospères éprouvèrent eux-mêmes des difficultés : ce fut notamment le cas du Gabon où nos activités en biens d'équipement, enregistrèrent de lourdes pertes.,

La croissance rapide du groupe, notamment dans le domaine des biens d'équipement et de l'activité industrielle, son ratio d'endettement, la complexité de sa structure, le rendaient alors spécialement vulnérable à de fortes perturbations.

C'est pourquoi fut mis en œuvre, en 1978, un plan d'adaptation visant à alléger et à simplifier le dispositif. Aidée par une certaine reprise conjoncturelle, cette action se traduisit en 1979/80 par un redressement des résultats au voisinage de l'équilibre qui se confirma au premier semestre de 1980/81.

Le second semestre de cet exercice allait malheureusement marquer une nouvelle cassure. La dépression du marché pétrolier entraînait l'effondrement temporaire des recettes d'exportation du Nigeria avec une conséquence immédiate et sensible sur nos

affaires, tandis que la Côte-d'Ivoire marquait une récession liée à la rigoureuse austérité imposée par sa situation financière, la hausse brutale des taux d'intérêts internationaux et les perturbations des changes venaient, par ailleurs, accentuer la rechute de nos résultats.

Compte-tenu d'une provision afférente à un nouvel et important allègement de l'effectif central du groupe à Paris, l'estimation faite en septembre laissait prévoir une perte de 60 à 70 millions de francs. La dernière analyse en fin d'année, lors de la clôture des comptes, conduisait à diverses provisions supplémentaires ainsi qu'à la déconsolidation assortie d'une dépréciation de 31 millions de francs, de nos actifs à Madagascar.

La perte consolidée de l'exercice atteignait ainsi 112,6 millions de francs après 88 millions de charges non récurrentes incluant les provisions ci-dessus mentionnées et les différents coûts liés aux décisions d'allègement prises antérieurement au 30 septembre. Après prise en compte de ces résultats, la structure financière du groupe au 30 septembre 1981 reste équilibrée. En effet, l'actif net consolidé ressort, hors Intérêts minoritaires, à 536 millions de francs (soit 147 francs par action) et le fonds de roulement consolidé s'établit à 282 millions. Au niveau de la holding, la situation nette est de 342 millions de francs (soit 94 francs par action) et le fonds de roulement de 224 millions.

Notre budget pour le nouvel exercice en cours, confirmé par les résultats enregistrés sur les premiers mois d'octobre à janvier, montrait qu'à conjoncture supposée stable, les mesures déjà prises allaient permettre d'enregistrer sur 1981/82 un sensible redressement mais sans autre perspective que celle du retour à un équilibre précaire.

Il fallait donc, pour assurer un rétablissement réel et durable, qu'interviennent des décisions profondes, incluant un plan global de recentrage stratégique.

En effet, sur les 136 exploitations gérées par le groupe, un bon nombre produisent des résultats satisfaisants. D'autres sont perdantes, parfois encore lourdement, parce que leur gestion ne peut s'adapter à celle d'un groupe ou parce qu'elles exigent des compétences très spécifiques que Scoa ne possède pas.

Nous avons décidé, après analyse, de nous retirer, de préférence par cession, de 18 exploitations de ce type. Ce dégagement est déjà accompli ou largement engagé pour 9 d'entre elles ; il en sera de même des 9 autres avant la fin du présent exercice.

Les 18 exploitations en cause ont réalisé en 1980/81 un peu moins de un milliard de francs de chiffre d'affaires sur un total géré par le groupe supérieur à 10 milliards. Pour ce même exercice, elles ont pesé de plus de 100 millions de francs sur le résultat consolidé.

Outre les opérations de retrait qui viennent d'être évoquées, il importe également d'alléger certaines des affaires dont l'exploitation sera poursuivie pour qu'elles ne travaillent dorénavant que sur des segments de marché porteurs et dans des lignes d'activité correspondant à nos axes de compétence.

Nous entendons ainsi simplifier de façon décisive le dispositif du groupe encore trop complexe et réduire le volume de nos actifs et de notre endettement.

Le retour à des performances de bon niveau exige cette concentration sur nos réels points forts.

Quels sont-ils ?

En termes d'implantation géographique, notre vocation s'appuie de longue date, sur un acquis humain et matériel considérable en Afrique occidentale et centrale. Nous serons attentifs à renforcer notre position dans les pays à fort potentiel énergétique et notamment au Nigeria. Sur ce vaste marché, notre dispositif s'accroît dans le domaine industriel où nous avons développé notre assemblage de camionnettes Peugeot et récemment ouvert une usine de fabrication d'emballages.

En Extrême-Orient où nous avons passé le point d'équilibre, nous sommes maintenant établis de façon solide, y compris au Japon. Notre implantation en Australie n'apporte pas encore un bénéfice important mais elle mérite d'être développée.

En termes de métiers, nos deux axes majeurs sont la distribution et le négoce international.

Notre action de distributeurs comprend essentiellement :

- l'automobile, où nous concentrons notre activité pour assurer, notamment à Peugeot la part de marché que justifie la qualité de sa production bien adaptée à l'Afrique ;
- les biens d'équipement, léger sur les principaux marchés africains, ainsi que sur le marché français où l'activité professionnelle de notre filiale Berton & Sicard se développe de façon satisfaisante : il faut citer notamment son réseau de bricalleries ;
- le dispositif d'outre-mer de nos hypermarchés, supermarchés et points de vente succursalistes, où nous occupons une position solide,
- enfin la répartition grossiste des produits pharmaceutiques dans les pays d'Afrique francophone et l'ensemble DOM-TOM, où nous détenons une position majeure régulièrement bénéficiaire et en fort développement

Notre action dans le négoce international comporte, quant à elle, deux axes principaux :

- d'une part, la vente à l'exportation de denrées et de produits de base correspondant à des créneaux bien définis. Ceux-ci concernent l'agro-alimentaire où nous coopérons avec les organes de promotion du Crédit Agricole, certains produits chimiques et matériaux et quelques lignes d'articles divers de grande consommation. Prospectée par des équipes de négociateurs efficaces, notre clientèle est faite d'importateurs situés en Afrique pour une large part mais aussi au Moyen-Orient.

Grâce à notre familiarité des marchés en cause et à notre implantation dans les pays d'origine les plus compétitifs dont ceux d'Asie, cette activité se développe d'année en année en volume et en résultat.

- d'autre part, la vente de biens industriels vers l'URSS et l'Extrême-Orient appuyée sur l'ancien réseau de la Compagnie Olivier. Nous avons là un dispositif assaini, constituant le support permanent dont ont besoin les PMI que nous représentons.

Cette rapide description montre que Scoa possède les implantations commerciales que réclament les années à venir. J'ai la certitude que nos actionnaires et nos collaborateurs de toutes origines y trouveront leur intérêt en même temps que nous apporterons au commerce extérieur français une contribution significative. Je rappelle, à cet égard que nos exportations de produits de consommation et de biens d'équipement français représentent un volume annuel de près de 2 milliards de francs

Notre action exige cohérence et ténacité,. Elle entrainera des coûts élevés. Ainsi le montant des dégagements rendront l'exercice 1981/82 encore fortement déficitaire. 1982/83 montrera un premier et sensible redressement avant que 1983/84 marque le retour à des résultats positifs.

Il nous reste à franchir une période difficile qui requiert une somme de courage, de conviction et de confiance solidaire. Cette confiance ne fera pas défaut à nos collaborateurs de tous niveaux. Il est important qu'il en soit de même de l'ensemble de nos actionnaires.

Le groupe Scoa a connu en 1980/81 une conjoncture difficile qui ne l'a pas empêché de poursuivre, et même d'accentuer, une mutation profonde rendue indispensable par l'évolution des relations commerciales entre pays du monde. Gérard Lefort, qui a succédé à Georges Nesterenko en mars 1981, a poursuivi l'œuvre entreprise par celui-ci en tenant compte de ces conditions nouvelles. Ainsi, il fallait faire face aux inconvénients dus à l'augmentation générale des taux d'intérêt comme aux difficultés conjoncturelles que connaissaient certains pays. Les non-producteurs de pétrole voyaient s'accentuer la pression financière qu'ils supportaient, alors que les producteurs, actifs ou potentiels, sentaient les conséquences d'un resserrement de la demande et donc d'une baisse de la production. De plus, il était nécessaire d'améliorer la gestion de certaines des 138 exploitations du groupe Scoa.

DES ACTIVITÉS PROFITABLES

Les résultats opérationnels médiocres de certaines activités ou dans certains pays, ainsi que la nécessité de faire des provisions élevées pour répondre à certaines situations difficiles, ont amené pour le groupe un résultat 1980/81 mauvais.

Le rapport sur les comptes en analyse le contenu. Il faut cependant noter ici que des domaines d'activité se sont développés, ont connu des résultats positifs ou prometteurs et offrent de solides axes de croissance. C'est le cas, par exemple, du négoce international (y compris en Extrême-Orient), des exploitations implantées au Nigeria, du réseau de magasins en Afrique ou des Bricalleries en France.

Extrême-Orient

Cette région du monde connaît un développement général qui favorise notre action à l'importation comme à l'exportation. Il s'agit, bien entendu, de produits dirigés vers l'Europe, l'Afrique ou d'autres continents, mais surtout de produits en provenance des PME françaises destinés au marché asiatique. La croissance est rapide, principalement dans les trois grands secteurs couverts par le groupe : produits alimentaires, marchandises générales et équipements industriels. Grâce à la Compagnie Olivier qui fut un précurseur dans ce domaine, l'Asie est aujourd'hui un des atouts de Scoa et le groupe y connaît un volume en bonne croissance et des résultats positifs.

Afrique

Ce continent demeure un élément essentiel et représente actuellement la part la plus importante des affaires du groupe qui couvre plusieurs domaines différents, depuis la distribution de véhicules jusqu'aux magasins de détail. Dans ce dernier secteur, où les établissements vont du magasin de proximité au vaste hypermarché, la position profitable de Scoa s'améliore d'année en année.

Au -Nigeria, Scoa Nigeria Ltd couvre plusieurs secteurs parmi lesquels l'automobile, le commerce des biens alimentaires, l'équipement du bâtiment ou le matériel de travaux publics. Sa position est d'une dimension à la mesure d'un pays de 85 millions d'habitants et offre un résultat largement positif. De plus, les établissements de production y ont renforcé leurs capacités et d'autres se sont créés. Par exemple, l'usine de montage de camionnettes Peugeot d'Apapa a vu sa capacité augmenter de 40 % tandis qu'était inaugurée en décembre 1981 l'usine d'Agbara Plastic qui produit déjà une quantité élevée de récipients en matière plastique.

Europe

Parmi les activités du groupe, notamment automobile, bois et distribution, il faut citer la chaîne Bricallerie mise sur pied par la filiale Berton et Sicard de Scoa, qui a bénéficié d'investissements importants. Chaîne de magasins consacrés au bricolage et à l'équipement de la maison, elle comporte maintenant 11 établissements qui, malgré les

investissements nécessaires à la mise en route d'une telle activité, présentent tous des résultats prometteurs.

UNE NOUVELLE APPROCHE

Face à une situation globalement difficile, même si elle présente de solides points forts, une révision encore plus profonde que celle menée à bien en 1980/81 est devenue impérativement nécessaire. Il faut, tout en s'appuyant sur ses éléments les plus solides — et ils existent — mettre en place une Scoa plus légère et plus souple — tirant le meilleur parti de ses ressources humaines et financières en s'adaptant aux particularités de chaque pays.

Cela implique, bien sûr, une cohérence totale du groupe, condition indispensable à une répartition efficace des responsabilités. L'organisation mise en place au cours du deuxième semestre de 1981 le garantit. Elle a permis de lancer immédiatement une étude du choix des activités essentielles, des regroupements qui augmenteront l'efficacité générale et de l'orientation de certains domaines touchés par l'évolution économique. Pour l'essentiel, ce travail a été mené à bien. Les actions qui en résultent ont commencé sans délai à être mises en œuvre.

Bien entendu, cette mutation a été adaptée avec soin au cours de chacune des étapes de son déroulement et elle continuera de l'être. Les conséquences financières, humaines et commerciales qui en découlent sont soigneusement suivies par la Direction générale.

À quoi le groupe veut-il parvenir ?

À accroître son efficacité du fait de la concentration des compétences. À développer encore plus les techniques propres à chaque activité et donc à renforcer les qualités professionnelles de Scoa. Enfin, à motiver la totalité de son personnel pour lui permettre de trouver une satisfaction profonde dans le métier exercé. Cette évolution est en cours. Elle permettra au groupe Scoa d'affronter les marchés internationaux et de retrouver une situation permanente de profit.

.....

[10]

L'ORGANISATION DU GROUPE

Afin de rendre plus cohérente la marche de ses activités, Scoa a entamé, dès le mois de mars 1981, une modification sensible de l'organisation de ses structures. Il s'agissait, tout d'abord, d'analyser et de maîtriser le groupe dans son environnement en comprenant bien l'importance des transformations économiques, politiques, sociales et culturelles des pays dans lesquels Scoa opère. La position du groupe en tant que partenaire efficace, le choix des bons créneaux (condition essentielle de la réussite) et la volonté de renforcer l'aspect géographique de son implantation ont donc poussé Scoa à définir une politique plus réaliste, destinée à assurer son existence et à entamer un redressement durable.

Pour ce faire, il fallait mettre en place un plan de formation, de promotion et de communication pour les collaborateurs du groupe. Il fallait également établir à nouveau les définitions précises des responsabilités de chacun et des règles pour une organisation allégée, efficace, simple.

Enfin, il était indispensable de donner plus d'autorité aux responsables locaux afin de leur permettre de prendre, sur le terrain, les décisions nécessaires à la bonne marche des exploitations. Trois objectifs devaient donc être atteints :

- simplification des procédures ;

- rapprochement de la ligne hiérarchique vers les lieux d'opération ;
- répartition équilibrée des pouvoirs.

LES NOUVEAUX DÉPARTEMENTS

Pour réaliser ces trois objectifs, des départements nouveaux ont été créés et rapidement mis en place. Il s'agit :

- des départements fonctionnels, destinés à représenter, avec toute son autorité, la Direction générale dans les domaines financier, des relations humaines, juridique et administratif. Ces départements transmettent aux dispositifs opérationnels les directives du groupe en matière de politique générale et d'organisation et ils les assistent dans leur tâche;

- d'un département commercial et industriel à la fois opérationnel et fonctionnel, dont la mission consiste à assurer les liaisons du groupe avec ses fournisseurs, à apporter aux exploitations l'assistance technique (par corps de métier) dont elles ont besoin et à déterminer, et ceci est le plus important, la politique commerciale de Scoa pour les produits qu'elle distribue ;

- des départements opérationnels, chargés de diriger les exploitations sur place et responsables des-activités de Scoa sur le terrain. Ces départements répondent directement au souci d'adaptation du groupe aux réalités intercontinentales. Les distances et la nature des opérations de Scoa exigent, en effet, que les responsables opérationnels disposent, sur place d'une grande autonomie d'action ;

- d'un département opérationnel « Commerce international », qui a une vocation très particulière au sein du groupe celle de négociant international. Exposé à une concurrence mondiale très serrée, ce département doit son essor à la qualité et à la compétence professionnelle des spécialistes du négoce qui travaillent pour Scoa dans une vingtaine de pays sur tous les continents.

Les départements fonctionnels sont au nombre de deux :

- Direction Finances et Administration,
- Direction des Relations humaines.

Le département commercial, comme il est dit plus haut, se situe à mi-chemin entre le fonctionnel et l'opérationnel et assure l'équilibre hiérarchique nécessaire à la bonne marche du groupe.

Les départements opérationnels sont au nombre de trois :

- Direction zone francophone ;
- Direction Nigeria ;
- Direction « Commerce international ».

Chacun des directeurs de ces départements rend compte au président-directeur général et appartient à un groupe de direction appelé « comité exécutif ». Ce comité exécutif se réunit régulièrement sous l'autorité du président, il définit les grandes lignes de la politique du groupe et décide de la marche à suivre dans tous les domaines essentiels concernant la vie de Scoa.

Enfin, deux directions fonctionnelles :

- Direction de « l'inspection et de l'audit » ;
 - Direction des « Communications » ;
- dépendent directement du président

La présence de Scoa dans une quarantaine de pays, sur les cinq continents, exige aujourd'hui cette structure permettant une grande souplesse de décision et une adaptation rapide. Cette organisation, indispensable à tout groupe international moderne, permet à Scoa de mieux s'adapter à l'évolution rapide des pays et de répondre avec plus d'efficacité à la concurrence internationale.

En conclusion, ni retour aux simples structures géographiques traditionnellement appliquées par l'entreprise dans les années 60, ni maintien d'une organisation verticale par corps de métier, mais une mise en place de deux autorités d'égale importance, l'une responsable des exploitations sur le terrain, l'autre définissant la marche à suivre et apportant son assistance, et ceci, pour un meilleur développement du groupe.



PAYS DE LANGUE FRANÇAISE

Dix pays de langue française composent la zone d'action du groupe, auxquels il faut ajouter le département français de la Réunion qui, à lui seul, représente une entité importante. Dans cette vaste zone géographique, d'une superficie de 4 millions de km² (8 fois la France) et où chaque pays a sa personnalité propre, Scoa ne peut pas encore faire preuve d'optimisme, mais de prudence et d'espoir.

En Afrique de l'Ouest, les activités du groupe ont été fortement marquées par les problèmes économiques de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal ; Scoa prend les mesures qui s'imposent pour résister à la crise.

En Afrique Centrale/océan-Indien, la République Centrafricaine continue d'être dans une position préoccupante et la situation économique et monétaire de Madagascar conduit le groupe à ne plus intégrer les actifs malgaches en consolidation. En revanche, le Cameroun poursuit son développement. Le Gabon et le Congo confirment leur redressement. De son côté, le département de la Réunion connaît toujours des conditions économiques difficiles que pallie la solidarité nationale, et Scoa y exploite ses affaires de façon bénéficiaire. Enfin, le Togo et le Bénin jouissent d'une certaine prospérité commerciale. Le Niger demeure affecté par la baisse des cours de l'uranium. Dans ces trois pays, le groupe améliore ses résultats. Les restructurations déjà entreprises ont permis de résister à l'essentiel de la crise. La volonté du groupe est que les décisions, indispensables à la bonne marche des affaires, soient prises sur place et en parfaite connaissance des particularités de chaque pays. Pour cela, une politique de formation et de perfectionnement des hommes sera maintenue et renforcée. Ainsi, les collaborateurs de Scoa confirmeront leur capacité de diriger pleinement les exploitations qui leur sont confiées et s'intégreront plus étroitement à la marche de l'entreprise.

Sénégal

Malgré une récolte d'arachides en net redressement pour la campagne 1981/82, la conjoncture économique locale demeure préoccupante. Le groupe développe ses activités dans la distribution (magasins, équipements, automobiles, bois).

Damag gère trois magasins sous l'enseigne Score à Dakar et s'est adaptée au marché en limitant les effectifs, en réduisant les heures d'ouverture et les frais généraux. Ces mesures ont permis de limiter les pertes.

Dans le secteur de l'équipement, le dispositif Sematec a été cédé à des tiers avec qui le groupe conserve des liens commerciaux (activités de froid industriel, quincaillerie et sanitaire). L'activité de distribution de meubles a été arrêtée au cours de l'exercice.

Plusieurs exercices déficitaires ont amené la filiale automobile Soseda à revoir son portefeuille de marques. Les activités Citroën et Talbot ont été cédés. Les ventes de Berliet ont connu une baisse sensible.

Cependant, l'exercice en cours marque un redressement avec le développement des ventes de matériel agricoles Massey Ferguson.

Dans le domaine du bois, la Sebois assure la production et la Soa la commercialisation des produits et les deux activités sont bénéficiaires. Sebois a fait porter ses efforts sur l'amélioration de sa productivité, ainsi que sur la qualité et la présentation de ses produits.

Niger

L'économie nigérienne, basée en grande partie sur l'uranium, est sérieusement affectée par la baisse des cours. L'activité du groupe au Niger en subit les conséquences avec plus ou moins d'acuité.

Score (Nimag) maintient sa situation bénéficiaire et augmente son chiffre d'affaires. Les aménagements apportés devraient permettre une augmentation du chiffre d'affaires en 1981/82, malgré la nouvelle réglementation des prix.

L'activité automobile (Sonida) a été davantage touchée. En effet, le marché automobile nigérien marque le pas depuis 18 mois. La vente de véhicules utilitaires légers est cependant maintenue et représente 43 % du marché global en 1981, contre 35 % en 1980. Le marché des poids lourds est, en revanche, en très nette régression et subit de plein fouet la crise, tant sur la vente des véhicules que sur celle des pièces détachées. Sonida a cependant maintenu son chiffre d'affaires au niveau de celui de 1980 et reste une exploitation rentable. L'exercice à venir devrait confirmer cette tendance.

Côte-d'Ivoire

L'espoir de surmonter la crise, malgré le chômage et la baisse du pouvoir d'achat, repose sur l'exploitation du pétrole off-shore, un bon niveau des productions de café et de cacao, des cours mondiaux convenables, une production accrue de sucre de canne et un bon maintien des autres productions.

La très large implantation du groupe, la diversité de ses activités en Côte-d'Ivoire, le rendaient particulièrement sensible aux variations de la situation économique. Avec un chiffre d'affaires supérieur à 1,2 milliard de francs, la Côte-d'Ivoire est le deuxième pays d'activité de Scoa.

Le groupe intervient dans quatre domaines principaux : distribution, commerce de gros, agro-industrie, industrie.

En 1981, seule la distribution de détail, avec Ivodis, s'est trouvée largement bénéficiaire. Ivodis, qui regroupe le réseau des supermarchés Score et la chaîne succursaliste « Chaîne Avion », constitue aujourd'hui le premier réseau de distribution de détail en Afrique de l'Ouest.

Après l'ouverture d'un nouveau Score dans le quartier des Deux Plateaux à Abidjan, un autre supermarché a été inauguré en octobre 1981, dans le quartier, en plein essor, de la Riviera.

De son côté, le réseau Chaîne Avion fait l'objet d'un programme de rénovation en cours. La distribution de denrées périssables et les équipements frigorifiques qu'elles génèrent font l'objet d'un effort particulier. Une nouvelle formule de supérette (sous l'enseigne Jok) a été testée et a recueilli un grand succès.

Dans le secteur de la distribution des véhicules automobiles et du matériel industriel, des pertes importantes ont conduit Scoa à alléger son dispositif.

La distribution en gros comprend trois secteurs d'activité :

- les textiles, avec Textilinter qui vend 85 % de tissus imprimés localement, ont, de nouveau, réalisé une bonne année ;
- les matériaux et l'équipement pour l'habitat et la climatisation (Tefobat) ont ressenti plus ou moins durement les difficultés de la conjoncture ;
- la vente en gros et demi-gros d'articles d'alimentation et de biens de consommation est assurée à travers le dispositif Sideco (ramené à 11 points de vente), qui a connu des pertes sensibles.

Dans le domaine agro-industriel, la Salci a subi, au cours des trois dernières années, une concurrence désordonnée des producteurs asiatiques. À la suite de cette crise, pour maintenir sa position sur le marché européen des conserves d'ananas et continuer son activité, la Salci a eu recours au soutien de l'État ivoirien dans le cadre de l'aide financière publique à l'agro-industrie de l'ananas. L'avenir devrait être mieux assuré grâce au redressement actuel des cours à l'exportation. Il est cependant lié aux dispositions prévues pour la relance des plantations villageoises dont l'alimentation de l'usine Salci dépend à plus de 50 %.

Pour leur part, les plantations d'hévéas du Pakidié et l'usine de transformation locale du latex de Macaci dégagent globalement un résultat positif.

La Scaf, qui se consacre au sciage et au déroulage du bois et fabrique des contreplaqués, des panneaux de particules et des maisons complètes, a pu maintenir un

bon volume d'activités grâce à ses exportations sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest mais son résultat est négatif.

Si la situation du groupe en Côte-d'Ivoire nécessite encore un gros effort d'adaptation et de redressement, il n'en demeure pas moins que le développement et les résultats du réseau magasins donnent la preuve du potentiel que conserve le marché ivoirien.

Togo

Malgré des circonstances moyennement favorables, l'exercice s'est déroulé sous le signe du redressement. Grâce à un chiffre d'affaires en progression de 46 %, l'exercice est bénéficiaire.

Les activités automobiles sont en forte augmentation, qu'il s'agisse de vente de véhicules, de pièces détachées ou de services. Le commerce de gros (alimentation, textile, Copalm) a réalisé un chiffre d'affaires en augmentation de 65 %.

L'activité du magasin de détail Goyi-Score a connu une certaine stagnation liée à la baisse du pouvoir d'achat des ménages ; cependant, le chiffre d'affaires a augmenté de 7 %.

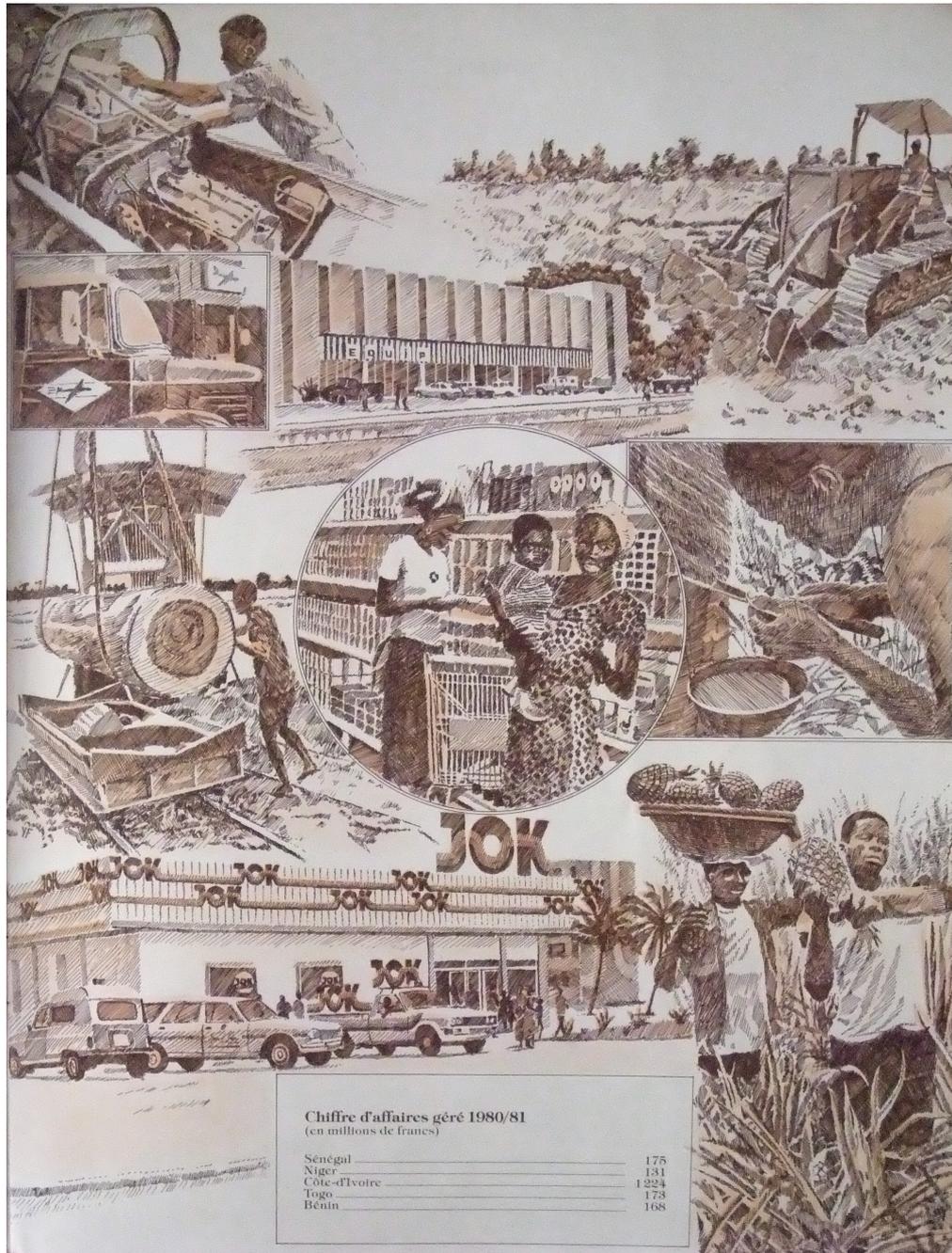
Enfin, le magasin Equip Confort a amélioré son chiffre d'affaires en diversifiant ses sources d'approvisionnement en mobilier et en étendant sa gamme d'appareils de froid.

Bénin

Dans une conjoncture favorable, l'exercice 1980/81 est caractérisé par la confirmation d'une nette progression du volume d'activités et des bénéfices. Stimulé par les échanges frontaliers, le chiffre d'affaires est en progression de 56 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

L'activité automobile se signale par une remontée sensible de ses résultats, marquée par une amélioration de Peugeot et par une prise significative d'une part de marché en véhicules Mitsubishi « Lancer » ainsi que par la commercialisation récente des Suzuki.

L'activité de vente en gros d'articles d'alimentation et de biens de consommation a réalisé un chiffre d'affaires en progression de 59 %.



[15] Cameroun

Le Cameroun poursuit son développement économique, les nouvelles ressources pétrolières étant affectées en grande partie à l'extension et à la modernisation de l'agriculture.

Socada assure la représentation des marques Peugeot, Mitsubishi, Suzuki et Renault Véhicules Industriels. Malgré un chiffre d'affaires, qui, pour la deuxième année consécutive, approche les 180 millions de francs, cette filiale reste sensiblement déficitaire, en raison des lourdes charges occasionnées par le réseau des 6 garages situés à Douala, Yaoundé, Garoua, Baffoussam, Tiko et N'Kongsamba. Cette structure est actuellement en cours de réadaptation.

Camtec et Hamelle Afrique distribuent la gamme « Equip » et du matériel agro-industriel à Douala, Yaoundé et Garoua. Un nouveau magasin a été ouvert en juillet 1981 à Yaoundé. Cette dernière activité dégage un léger profit.

Les importants travaux d'urbanisme réalisés par la ville de Yaoundé vont obliger Score à changer son implantation alors que ce magasin avait eu à faire face, en 1981, à une concurrence de proximité accrue.

L'exploitation forestière de la Sefic, concentrée à présent à Mouloundou, a continué, dans des conditions très difficiles, à exporter sa production par voie fluviale et ferroviaire via Pointe-Noire.

République Centrafricaine

Souffrant d'une situation géographique enclavée, dépourvu de ressources minières, le pays est toujours dans une situation économique préoccupante.

Cette mauvaise conjoncture handicape très fortement le fonctionnement des exploitations du groupe.

Des formules d'allègement sont actuellement à l'étude pour Sima (activités automobiles) tandis que le magasin Score de Bangui fait l'objet d'un plan de relance.

Congo

La situation économique du Congo est en nette amélioration, grâce à ses ressources pétrolières.

L'État et les entreprises accompagnent cette orientation positive, de nombreuses réalisations agricoles et industrielles sont en cours et la vie économique a retrouvé un dynamisme, certain. Les exploitations du groupe au Congo sont toutes bénéficiaires.

C.C.S.O. [Compagnie commerciale Sangha-Oubangui] est fortement implantée, tant à Brazzaville qu'à Pointe-Noire, et a rouvert une succursale à Loubomo.

Deux garages situés à Brazzaville et à Pointe-Noire distribuent les marques Peugeot, Mitsubishi, Suzuki et Renault Véhicules Industriels.

Un magasin spécialisé dans la vente des biens d'équipement de la maison est installé à Pointe-Noire. Les centres de gros et de textile (à Brazzaville) ont bénéficié du développement des relations commerciales entre le Congo et le Zaïre.

Les magasins Score de Brazzaville et de Pointe-Noire ont vu leur chiffre d'affaires vivement progresser, en particulier grâce à la vente de vivres frais.

[16] Gabon

L'évolution économique du Gabon, après la crise de 1978, est maintenant satisfaisante. Les ressources pétrolières, restées stables en volume, ont bénéficié du cours du dollar. Les finances publiques continuent d'être gérées de façon rigoureuse.

Cette situation a permis à presque toutes les exploitations de Scoa de dégager des résultats positifs.

Rappelons que Scoa dispose d'outils de travail modernes que de gros investissements ont permis de mettre en place au cours des cinq dernières années.

Libremag gère l'hypermarché Mbolé à Libreville et deux supermarchés Score à Port-Gentil et à Franceville. L'exercice est largement bénéficiaire.

Gamatec, qui distribue des biens d'équipements industriels et les véhicules de la marque Toyota, dégage de bons résultats.

La filiale Ccdg [Compagnie commerciale du Gabon], qui exerce plusieurs activités, n'a pu équilibrer ses résultats. Malgré un marché normalement porteur, le secteur automobile a réalisé de mauvaises performances. Le secteur Auto distribue Peugeot, Mitsubishi, Suzuki et Renault Véhicules Industriels dans ses trois garages de Libreville, Port-Gentil et Franceville.

Les magasins Textiles vendent des coupons de tissu en pièces et de la confection, principalement en provenance d'Extrême-Orient.



Madagascar

Le pays continue de traverser une crise économique grave. Les devises sont consacrées aux seuls approvisionnements prioritaires. Cette situation a eu un effet direct sur la marche des exploitations du groupe.

Scoa détient une participation de 33% dans la Somacodis, société nationale malgache assurant la collecte des produits et la distribution de marchandises de première nécessité.

Sicam, qui représente les marques Peugeot et Citroën et Socimex., qui vend du matériel agro-industriel, ont été particulièrement touchées par les restrictions à l'importation.

Seule l'imprimerie Slita a pu maintenir son activité à bon niveau (grâce à ses stocks d'approvisionnement) et dégager un profit.

Cette situation a amené Scoa, en accord avec ses commissaires aux comptes, à procéder à la déconsolidation des filiales malgaches. Une provision de 31 millions de francs a été constituée pour ramener la valeur des titres des filiales malgaches à leur valeur d'origine.

La Réunion

Malgré ses difficultés économiques, l'activité du pays s'est maintenue à un niveau acceptable. Le groupe exploite à La Réunion un très important réseau de magasins (Sems) et une affaire de vente en gros (Sorecom), tous deux bénéficiaires.

L'important réseau d'hypermarchés et de supermarchés Score (de Sems) a continué son expansion en ouvrant un septième point de vente à Saint-Benoît en juillet 1981. Le chiffre d'affaires de Sems a atteint 374 millions de francs, en progression de 23,6 % sur l'exercice précédent.

Pour sa part, Sorecom (filiale spécialisée dans le commerce de gros) a dégagé un profit satisfaisant

PAYS LANGUE ANGLAISE

Sierra Leone

Scoa a conservé en Sierra Leone une activité commerciale automobile (Peugeot). Le dernier exercice se situe dans une zone légèrement profitable après les efforts de restructuration effectués sur cette activité. Les difficultés demeurent cependant quant à l'obtention des licences d'importation et aux délais de règlement des factures à l'importation.

Ghana

Un déficit budgétaire important, une très forte inflation, la chute des cours du cacao, ont lourdement pesé sur l'économie ghanéenne en 1981. La contrainte majeure pour les activités importatrices réside dans le peu de devises disponibles, et la difficulté d'obtenir des licences. Malgré ce climat économique défavorable, Scoa Ghana a réussi à maintenir une activité satisfaisante (chiffre d'affaires : 226 millions de francs).

Dans le secteur automobile, les ventes de véhicules n'ont pas enregistré de progrès marquants compte tenu des restrictions à l'importation qui n'ont laissé place qu'à des affaires ponctuelles.

En revanche, la vente des pièces détachées a bénéficié de l'octroi de licences d'importation. La libéralisation du régime des importations et la mise en place d'une couverture Coface, attendues pour 1982, pourraient permettre une reprise des affaires dans le domaine automobile.

Les secteurs « Équipements légers » et « Marchandises générales », moins tributaires des approvisionnements externes, ont sensiblement progressé de même que le « Textile » qui effectue exclusivement des achats locaux.

Scoa Farms a souffert de la pénurie des pièces détachées et n'a pu entretenir son matériel agricole. Les licences, délivrées trop tardivement, n'ont pas permis la remise en état du matériel dans des délais compatibles avec la culture du maïs. À terme, les décisions que prendront les autorités en matière d'approvisionnements conditionnent l'activité de Scoa Farms.

Après un premier semestre actif, l'économie du Nigeria a traversé une période difficile, due à la réduction de sa production pétrolière et à la baisse des cours mondiaux. Le pays a retrouvé, en fin d'exercice, une activité économique et industrielle satisfaisante. Scoa Nigeria Ltd a cependant poursuivi son expansion en accusant d'abord la crise, puis en bénéficiant de la relance des affaires du pays.

Ainsi, le chiffre d'affaires de la société a atteint en naira l'équivalent de 3 100 millions de francs, enregistrant une augmentation de 20 % pour un bénéfice, également en augmentation de 57 millions de francs.

Si la division Textiles et le Commerce général sont restés légèrement déficitaires et si la division Trac (qui commercialise du matériel de travaux publics) a connu un fléchissement, en revanche, les activités d'Équipement léger, les divisions Automobile et Froid industriel ont obtenu des résultats satisfaisants.

Au cours de cet exercice, Scoa Nigeria Ltd a poursuivi comme prévu ses investissements industriels en modernisant son usine d'assemblage de camionnettes Peugeot à Apapa, en créant une nouvelle usine de transformation de matières plastiques, filiale à 100 % (Agbara Plastic Ltd) et en préparant l'édification d'une unité d'assemblage de moteurs à Sapele.

Cet important programme d'investissement a motivé, pour partie, l'émission sur la place de Lagos, d'un emprunt obligataire de 15 millions de naira (128 millions de francs), portant intérêt à 10 % et remboursable en 15 ans.

L'action Scoa Nigeria Ltd, en Bourse de Lagos, s'est bien comportée, atteignant 70 kobo¹³ au 1^{er} février 1982 (nominal 50 kobo).

Au développement croissant du volume d'affaires de l'entreprise a correspondu une préoccupation constante de la formation des hommes qui ont mené cet essor. C'est ainsi par exemple, que neuf cadres nationaux de haut niveau ont été envoyés en Europe, au cours de l'exercice~ pour suivre des cours & enseignement supérieur.

Enfin, le groupe s'est inséré dans le programme gouvernemental qui va doter le Nigeria d'une capitale fédérale, Abuja.

Tous les métiers participent à ce gigantesque effort de construction qui doit durer une dizaine d'années. Equip lard, par exemple, s'est vu confier la climatisation du complexe présidentiel, l'une des premières grandes réalisations dont l'inauguration marquera l'existence officielle de la nouvelle capitale.

Dans le domaine de la distribution, le groupe a renforcé son potentiel d'action avec la création de deux garages à Minna et Bauchi (pour l'activité Motors) et de deux antennes dans les États de Gongola et de Bendel (pour Scoatrac).

Scoa Motors

Scoa Motors, avec un réseau de 20 garages, 28 000 véhicules distribués au cours de l'exercice (de marque française pour une grande partie) et un effectif de 1.700 personnes, demeure l'un des points forts de la société. Bien que satisfaisants dans leur ensemble, les résultats ont été affectés, depuis 18 mois, par la fixité en valeur relative de la marge autorisée sur les produits les plus compétitifs. Cependant, l'extension de la gamme des produits commercialisés a permis de compenser cette diminution de la marge.

Enfin, bien que traditionnellement, spécialisée dans le secteur des véhicules de tourisme, Scoa Motors a élargi sensiblement le champ de ses interventions en commercialisant des véhicules utilitaires lourds et légers, des minibus et des tout-terrains.

¹³ 1 naira = 100 kobo.

Assembly Plant (Usine d'assemblage)

L'usine d'assemblage, qui produit à Apapa des camionnettes 404 Peugeot, a fonctionné sur une base de 32 véhicules par jour. 7 000 voitures en sont sorties durant l'exercice. Un investissement de plus de 25 millions de francs, en cours de réalisation, a permis d'accéder dans un premier temps à un rythme de 50 véhicules par jour au 1^{er} mars 1982. Une deuxième étape devrait permettre de passer à 70 véhicules par jour, ce qui devrait porter la production annuelle de l'usine d'Apapa de 7 000 à 14000 véhicules.

Textiles

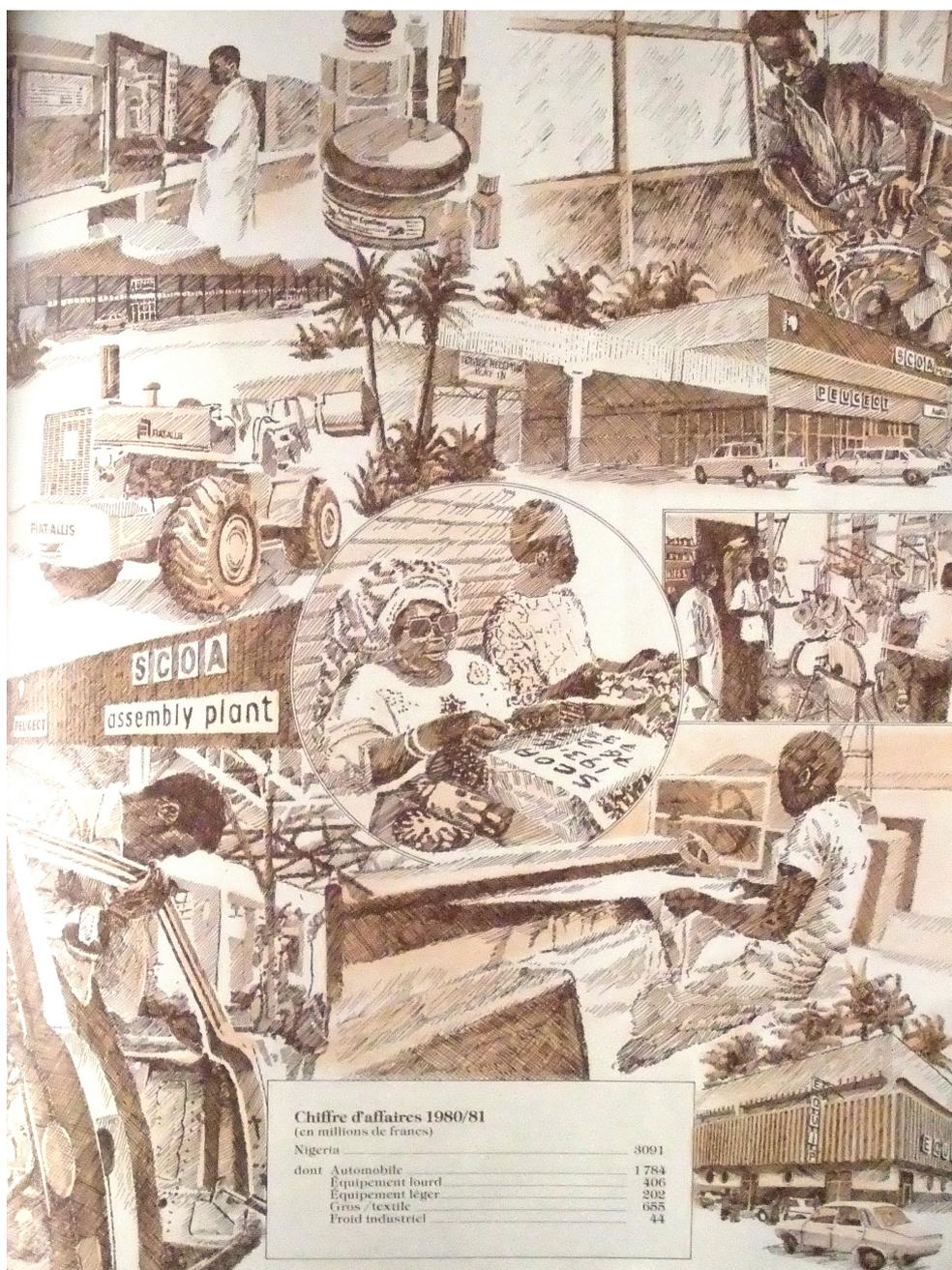
Comme toutes les activités semblables au Nigeria, l'ensemble Textiles s'est heurté à la concurrence d'articles d'importation parallèle.

Dans ce contexte difficile, le chiffre d'affaires budgété a cependant pu être atteint, mais les marges ont été affectées. Une perte légère a finalement été enregistrée dans cette activité.

Equip

Le résultat des activités Equip, dont la part augmente dans le volume total du chiffre d'affaires de Scoa Nigeria Ltd, a été en hausse sensible. Une conjoncture favorable dans les domaines du meuble et du froid, ainsi qu'une gestion rigoureuse chez Equip Pro (outillage), ont été à l'origine de cette amélioration.

Scoa Nigeria Ltd s'est bien comportée dans son environnement. Sa participation très active à la foire de Lagos, dont le thème était « made in Nigeria », a prouvé l'excellente insertion de la société dans la vie économique et industrielle du pays. Ainsi, avec ses 4.000 collaborateurs et une production industrielle locale en importance croissante, Scoa Nigeria Ltd représente une unité de grande dimension à l'échelon national.



[20] EUROPE

Sur le continent européen, le groupe exerce principalement ses activités en France, en Grande-Bretagne et en Espagne. L'environnement économique de ces pays a eu, bien entendu, des répercussions sur Scoa et peut se résumer ainsi :

Grande-Bretagne : l'année 1981 a été difficile et l'augmentation moyenne des salaires nominaux n'a pu empêcher une diminution du niveau de vie de 2,5 % alors que le pouvoir d'achat avait été maintenu en 1980.

Espagne : Si l'inflation a pu se stabiliser, grâce à une politique sévère, à 14,5 % (contre 15,5 % en 1980), en revanche, la croissance du PNB aura été extrêmement faible et le déficit du budget de l'État atteignait l'équivalent de 36 milliards de francs à la fin 1981.

France : Pas d'amélioration significative pour les biens d'équipement, mais une industrie automobile en lente progression. Pour sa part, la hausse des prix n'a pas connu de réel dérapage.

Cette situation économique et industrielle, les marchés difficiles qui en résultent et certains investissements effectués par Scoa ne lui ont pas permis d'opérer un redressement très sensible dans ses domaines d'activité. Si les implantations du groupe se sont relativement stabilisées en France et en Grande-Bretagne, en revanche, elles ont connu une contraction sensible en Espagne.

La France arrive naturellement en tête des implantations européennes de Scoa, en particulier grâce aux activités de Berton & Sicard, qui sont exercées dans 27 établissements ou points de vente, et à l'extension, depuis 1979, du réseau de magasins « Bricailleterie » en région parisienne, à Orléans, Clermont-Ferrand et Nancy.

Berton & Sicard

La société, dont le siège est à Avignon, est fortement implantée dans le Sud-Est de la France et a enregistré un accroissement de 24 % du montant des affaires traitées par rapport à l'exercice précédent, portant ainsi les ventes hors taxes à 426 millions de francs environ. Les volumes commerciaux restent bien équilibrés entre ses quatre activités principales : produits sidérurgiques, fournitures industrielles et bâtiment, gros, détail. Chacune de ces activités connaît un taux de croissance qui assure l'équilibre de l'ensemble.

Cet ensemble représente 27 établissements ou points de vente. Depuis 1979, le réseau de vente au détail s'est étendu et de nouveaux magasins Bricailleterie ont été ouverts en région parisienne, à Orléans, Dijon, Clermont-Ferrand et Nancy.

Cependant, les efforts d'investissements réalisés ces deux dernières années pèsent sur les résultats de 1980/1981, et les dépenses importantes dues à l'ouverture de nouveaux magasins ont entraîné une perte légère.

Ce tassement temporaire avait été prévu par la société qui renforcera son acquis durant le prochain exercice, avant d'entamer une nouvelle phase d'expansion.

L'exercice à venir devrait donc voir une nouvelle progression de toutes les activités. Ainsi, en marquant une pause dans le rythme des investissements, la société a prévu de retrouver, dès 1981/1982, une situation de profit.

B 3 P (Bois des Trois Ports)

La société travaille dans une conjoncture difficile. En effet, la dégradation du marché du bois n'a fait que se confirmer et le montant des importations 1981 aura été inférieur d'environ 40 % à celui de 1980.

Malgré la compression des charges de structures, la conjonction des baisses de chiffres d'affaires et de marge a conduit à une perte importante. Le chiffre d'affaires de B 3 P s'est élevé à 58 millions de francs pour l'exercice 1980/1981.

Automobile

Les concessions (Tourisme) Peugeot, Talbot et Citroën ont enregistré, au sein de marchés relativement stabilisés en France et en Angleterre, mais en contraction sensible en Espagne, une insuffisance importante de rentabilité, ceci résultant d'une détérioration très significative des conditions de commercialisation d'une part, des modifications de structures apportées aux réseaux par les constructeurs d'autre part. La diminution du nombre de véhicules vendus (de 8 000 à 6 000 unités d'un exercice à l'autre) est principalement due à une perte de part nationale de marché des marques concédées ainsi qu'à la fermeture de certaines de nos installations. Pour mettre un terme à cette situation très pénalisante, la politique de restructuration et de contraction des concessions Tourisme, engagée durant l'exercice, sera poursuivie en collaboration

avec les constructeurs. En revanche, et dans un marché difficile, les concessions Poids Lourds ont vendu 335 unités contre 325 pour l'exercice précédent. Le groupe a ainsi accompagné la consolidation de la position du constructeur Renault Véhicules Industriels. Le niveau de rentabilité est encore satisfaisant mais l'évolution des structures de distribution en région lyonnaise (en raison d'une redistribution de zone), paraît devoir pénaliser les prochaines années.



[22]

COMMERCE INTERNATIONAL

Le département opérationnel Commerce international, au sein du groupe Scoa, a une personnalité et une vocation propres : celles de négociant International. S'appuyant sur l'Afrique et son acquis asiatique, Commerce international s'étend désormais vers

des marchés très concurrentiels : Moyen-Orient, Extrême-Orient, Amérique du Nord, Sud-Pacifique. Un tel développement n'est possible que par la compétence professionnelle de spécialistes motivés, et par un réseau d'implantations qui couvre une vingtaine de pays. Cet ensemble très ouvert constitue un outil de commerce extérieur unique au service des exportateurs français et de nos partenaires étrangers. Exposé à une concurrence internationale particulièrement âpre, il ne doit son développement qu'à un souci permanent de compétitivité.

Le département est articulé en quatre branches : Alimentation/produits de base, Marchandises générales, Biens industriels, Sud-Pacifique.

L'ensemble a réalisé en 1980/81 un volume d'opérations de près de 2,3 milliards de francs. Si les liens d'origine avec l'Afrique demeurent importants et étroits, les flux d'approvisionnement vers les filiales africaines de Scoa n'ont représenté, durant l'exercice, que 15% du volume d'opérations de Commerce international. Le département, renforcé par les stratégies sélectives et les nouvelles structures humaines mises en place en 1979/80, a ainsi confirmé sa vocation de négociant exportateur vers des destinations lointaines.

ALIMENTATION PRODUITS DE BASE

Centrée sur l'alimentaire et la prépondérance de l'exportation de produits français venant le plus souvent d'entreprises moyennes, cette branche poursuit son expansion et continue à renforcer les moyens humains nécessaires à sa croissance.

Le volume global d'opérations a atteint 950 millions, soit une progression de 17% par rapport à l'exercice précédent. Les exportations d'origine française se sont maintenues à environ 70 % du total. L'Afrique anglophone demeure la première destination, mais la politique de diversification géographique (notamment vers Moyen-Orient et Extrême-Orient) commence à avoir un impact sensible dans la répartition du chiffre d'affaires.

Mercure International

Les cellules spécialisées de l'activité Négoce Export de Mercure International ont maintenu une expansion et une rentabilité satisfaisantes.

Les principaux produits commercialisés sont restés le sucre et les conserves de poissons, tomates et viandes. S'y sont ajoutés de nouvelles denrées alimentaires et des volumes accrus en matériaux de construction et produits chimiques. 90 % des affaires ont été réalisées avec des clients extérieurs au groupe Scoa.

L'activité Centre Export (groupage) a connu une progression importante due à un démarchage actif, une spécialisation croissante et à l'expansion vers Asie et Sud-Pacifique. Mercure International représente (avec près de 500 millions de francs de chiffre d'affaires) un axe fondamental de développement et de rentabilité. La grande sensibilité de ce type d'activité à la conjoncture sur certains couples produit/pays impose la poursuite de la politique de diversification qui a été entreprise.

Rungimex

Cette filiale est avant tout un groupeur de produits frais français (produits laitiers, fruits et légumes, volailles, etc.) expédiés depuis Rungis vers des destinations lointaines. Le chiffre d'affaires a atteint 130 millions de francs en 1980/81, et la diversification vers Moyen-Orient et Extrême-Orient s'est poursuivie de façon soutenue. Plus de 10 000 tonnes de produits frais ont été expédiées par mer et 3 000 tonnes par air (soit environ 30 % des exportations d'alimentaire français par voie aérienne) vers 80 pays.

L'informatique joue un rôle important dans l'efficacité de cet outil qui, réalisant 97% de son volume avec quelque 500 PME françaises, doit gérer chaque année plus de 8.000 articles et 40.000 factures vers plusieurs centaines de clients répartis sur les cinq continents.

Ucodima

Au cours de l'exercice 1980/81, Ucodima s'est dégagée de l'activité d'importateur qui ne correspondait pas à notre vocation. À l'exportation, le portefeuille de représentations a été renouvelé partiellement, tant sur l'Afrique que sur les autres continents. Ce métier difficile d'agent de marques à l'exportation a néanmoins dégagé un profit satisfaisant en 1980/81.

Alimentaire Japon

Logée dans notre filiale japonaise (Nihon Olivier), cette activité récente de vente de produits alimentaires français développe rapidement son chiffre d'affaires avec des produits spécialement adaptés à ce marché difficile et a mis en place une force de vente japonaise spécialisée.

MARCHANDISES GÉNÉRALES

Spécialisée dans le commerce international de biens de consommation non alimentaires et formée au départ d'éléments très divers, cette branche se concentre autour des trois pôles de Paris, Hong-Kong et New-York.

L'exercice 1980/81 a été globalement mauvais du fait essentiellement de l'une des composantes de la branche (Import Europe), les autres activités se tenant dans leur ensemble de façon satisfaisante,



Export-Europe

Les flux traités depuis l'Europe ont représenté encore le volume le plus important de la branche, pour un résultat satisfaisant en général. Certains axes professionnels spécialisés se sont bien développés, mais la dépendance de cet ensemble vis-à-vis du Nigeria reste très grande. L'exercice 1980/81 a déjà enregistré un déclin dans les flux traditionnels traités depuis la Grande-Bretagne. Par contre, les flux plus spécialisés traités depuis Paris et Hambourg sont en croissance sur l'exercice.

Export-Asie

Les flux traités par le réseau asiatique du groupe, centré à Hong-Kong, ont connu un volume et une rentabilité satisfaisants. Face à une concurrence très vive, l'effort de spécialisation et de commercialisation active a commencé de porter ses fruits. Le réseau de pénétration en profondeur du monde chinois a été renforcé.

Import Europe

À l'exception d'une année satisfaisante en Grande-Bretagne, l'exercice a été très mauvais, particulièrement dans le domaine du textile en France, durement affecté par les défaillances de clients industriels textiles. Les importations d'articles d'artisanat asiatique ont été relativement moins touchées. De nouvelles équipes ont été mises en place et l'ensemble de ce dispositif est soumis à un remodelage minutieux-

Amérique du Nord

Aux États-Unis, la filiale Tradimpex a maintenu sa part de marché en cycles et affirmé son développement en pièces et accessoires, malgré un marché difficile frappé de récession. Aux Bahamas, Betco (qui a un champ d'action nord-américain pour ses réexportations groupées de parfums français) et les magasins de Solomon's Mines ont connu un exercice satisfaisant.

BIENS INDUSTRIELS

Cette branche, fondée sur l'expérience ancienne de la Compagnie Olivier en Asie, a connu en 1980/81 une évolution satisfaisante dans la ligne de la politique mise en place durant l'exercice précédent.

Plus de trois mille contrats ont été signés pour le compte d'industriels français sur l'ensemble du réseau de Moscou à Djakarta, en passant par Pékin, Tokyo, Osaka, Hong-Kong, Taïpeh, Kuala-Lumpuç et Singapour. Un effort particulier, visant le long terme, s'est développé sur le Japon, pôle de référence industrielle de cette vaste région en croissance continue malgré le manque actuel de ressources de la Chine.

L'ensemble du réseau a renforcé la pénétration des entreprises moyennes françaises dans les créneaux industriels où l'intervention technico-commerciale peut aller jusqu'à la joint-venture ou au service après-vente complet sur l'ensemble de la zone.

L'évolution favorable enregistrée en 1980/81 ne doit pas faire oublier les risques de parcours inhérents à une activité où le groupe exporte des produits industriels français vers des pays qui développent rapidement la compétitivité de leurs propres industries. La voie est étroite et passe par la motivation soutenue d'équipes spécialisées.

SUD-PACIFIQUE

Le groupe Sullivan a continué ses activités traditionnelles de distributeur en Papouasie/Nouvelle Guinée, où le brusque effondrement de l'économie nationale a affecté lourdement les résultats et conduit à un allègement du dispositif.

Ceci a été en partie compensé par le développement satisfaisant des affaires de Sullivan aux îles Salomon, en Nouvelle Calédonie et en Polynésie française.

Le bureau d'Auckland, en Nouvelle-Zélande, a connu un développement significatif sur l'exercice, malgré l'exiguïté de ses marchés.

Les exportations françaises effectuées par Scoa vers cette zone ont continué de progresser, tant vers les îles que vers l'Australie, pays d'accès difficile mais à fort potentiel, représentant plus de 80 % du PNB de la zone Sud-Pacifique.

RÉSEAU PROPRE AU COMMERCE INTERNATIONAL

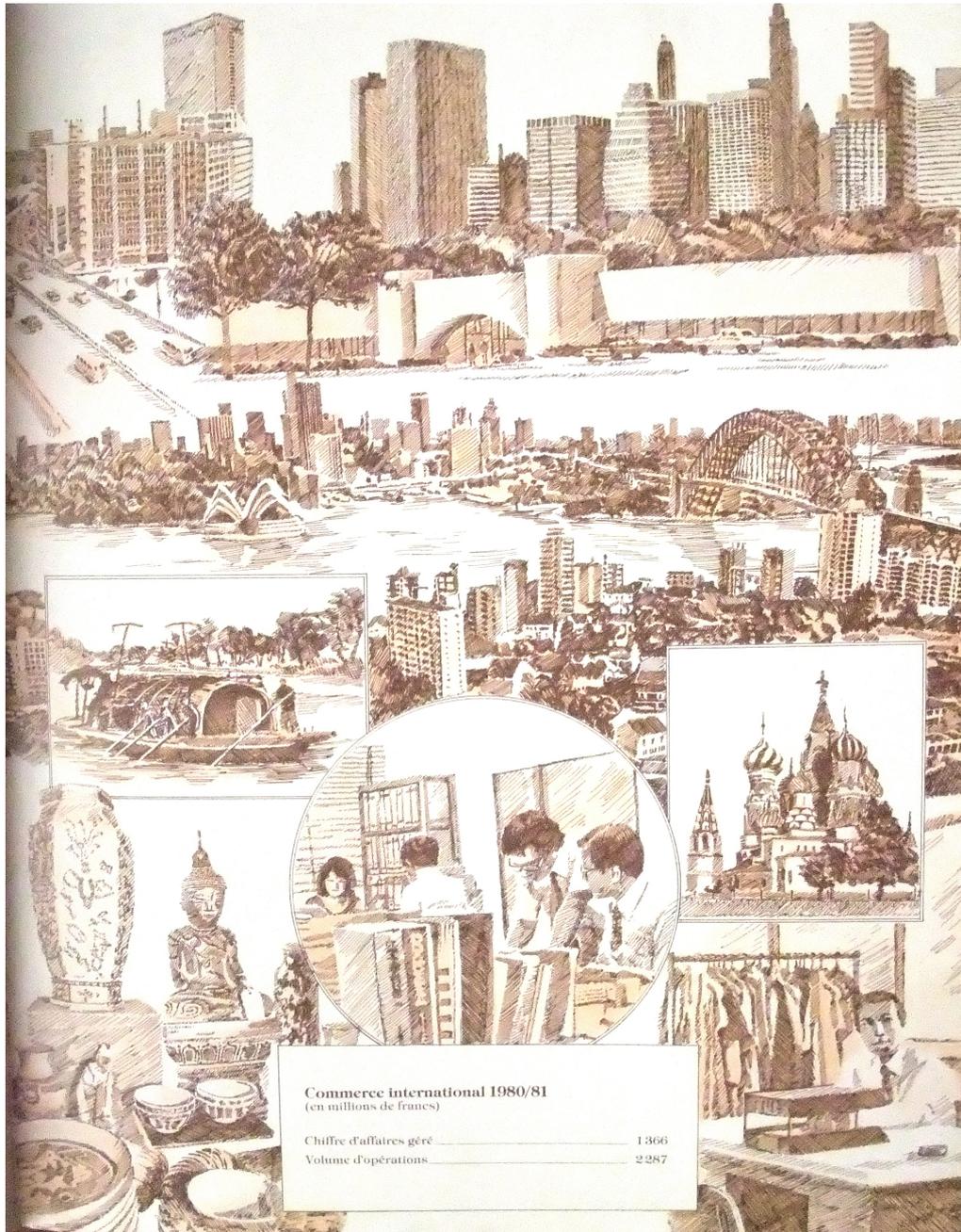
(Principaux bureaux)

Paris

Londres/Manchester

Hambourg

Moscou
New-York
Tokyo
Osaka
Pékin
Hong-Kong
Taïpeh
Singapour
Kuala-Lumpur
Djakarta
Manille
Sydney
Port-Moresby
Nouméa
Papeete
Abidjan
Dakar



LES PARTICIPATIONS

JOS HANSEN und SOEHNE (26%)

Le groupe Hansen, dont le centre de direction est à Hambourg, exerce ses activités principalement en Afrique et dans la péninsule Arabe. La politique d'adaptation, entreprise depuis 1979, a été poursuivie : d'une part, désengagement (fermeture totale de la filiale Dekage; cession de la participation de 50% dans Hobum Afrika), d'autre part, développement des activités techniques ; de nombreux contrats, notamment au Nigeria, ont été obtenus dans le secteur de l'irrigation, du pompage et du traitement des eaux.

Après la perte enregistrée en 1979, l'exercice 1980 est redevenu bénéficiaire ; 1981 devrait voir un résultat équilibré, ayant supporté le coût des mesures mentionnées plus haut.

Les négociations menées avec une autre société hambourgeoise pour élargir le cadre de l'entreprise Hansen n'ont pas encore abouti, mais les pourparlers se poursuivent

SAGA TRANSPORT (20,5%)

Saga Transport, dont le groupe Scoa est le deuxième actionnaire depuis septembre 1980, a poursuivi en 1981 son expansion et confirmé l'évolution constatée lors des précédents exercices.

Saga Transport et ses filiales sont essentiellement des prestataires de service dans les activités suivantes : commission de transport et de transit, manutentions portuaires, consignations et agences de lignes maritimes, transports routiers. Avec ses sociétés affiliées, Saga Transport dispose de 102 points d'implantation dans le monde, principalement en Europe et en Afrique.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe, qui a dépassé 1 milliard de francs en 1980, enregistre une nouvelle progression importante en 1981.

PARFUMERIES

Les filiales du groupe, spécialisées dans le domaine de la parfumerie et des cosmétiques, ont connu longtemps une croissance régulière et profitable. Au cours des dernières années, la sophistication plus grande de certains marchés, l'appauvrissement de certains autres et le développement de la concurrence ont entraîné la décision de cession en France des Laboratoires Anselme. Scoa a ensuite cédé, en 1981, la majorité des actions des filiales Parfumerie d'Afrique à Paterson & Zochonis, important groupe au sein duquel les activités parfumerie/cosmétiques occupent une place de choix.

INDUSTRIES TEXTILES

Depuis une quinzaine d'années, les États africains se sont dotés d'importantes unités de production de tissus destinées principalement à leur consommation nationale, qu'il s'agisse d'usines de manutention (blanchiment - teinture - impression) ou d'ensembles intégrés (filature - tissage - manutention).

Scoa a participé depuis leur création, soit directement soit indirectement, au capital de neuf sociétés implantées en Côte-d'Ivoire, au Bénin, au Cameroun, au Tchad, au Gabon et au Congo. Ces sociétés, qui bénéficient de l'assistance technique de groupes industriels français de premier ordre, ont construit des usines de conception très moderne équipées de matériels performants. Elles emploient au total plus de 5.000 personnes et la somme de leurs productions annuelles est de l'ordre de 160 millions de mètres de tissus écrus, teints ou imprimés, principalement en coton mais également en synthétique. La plus récente de ces entreprises, spécialisée dans le linge de maison, fabrique, en outre, des articles en tissu éponge. Le chiffre d'affaires global annuel de l'ensemble de ces sociétés s'élève à près de 55 milliards de francs CFA.

SOCIÉTÉS VINAIRES (distribution de vin)

Les participations détenues dans des sociétés de distribution de vin (Côte-d'Ivoire, Cameroun, Congo, Gabon et Sénégal) ont largement profité en 1981 d'une conjoncture favorable, tant aux achats, du fait d'une production globalement excédentaire, qu'à la vente grâce à l'exceptionnelle stabilité des prix à la consommation. La progression en volume des écoulements — près de 16 % — a permis une

amélioration très sensible des résultats nets locaux et des distributions s'y rapportant. Les prévisions de 1981/82, raisonnablement optimistes, enregistrent l'impact que ne manquera pas d'avoir l'installation d'un nouveau concurrent sur le plus gros marché (Côte-d'Ivoire).

PHARMACIE (40%)

L'Eurafricaine Pharmaceutique, dans laquelle le groupe Scoa détient une participation de 40 %, contrôle des filiales qui approvisionnent les pharmacies locales :

- en Afrique : Sénégal, Côte-d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Congo ;
- dans les départements et territoires d'Outre-Mer (Dom/Tom) : Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Guyane, Nouvelle-Calédonie.

L'expansion y est bonne dans tous les domaines et le chiffre d'affaires global a atteint 493 millions de francs français, en progression de 34 % par rapport à l'année précédente. Le profit global a augmenté de 25 %.

Cette progression a été enregistrée par la totalité des filiales. Toutefois, la filiale dernièrement créée à La Réunion n'a pu encore, malgré une augmentation très importante de son chiffre d'affaires, parvenir à son niveau d'équilibre.

Les investissements nécessaires pour adapter les installations des filiales au développement du chiffre d'affaires dépassant 30 % chaque année ont été réalisés : des entrepôts ont été construits et des agences ouvertes en Côte-d'Ivoire, au Sénégal et au Cameroun.

L'équipement Informatique de toutes les filiales et de leurs agences a été un élément déterminant pour maintenir la progression des résultats.



[28]

LES HOMMES DANS LE GROUPE

Au 30 septembre 1981, les effectifs globaux du groupe s'établissaient comme suit :

Cadres	1.509
Maîtrise	1.768
Employés	7187
Ouvriers	6.790
	<u>17.254</u>

L'exercice 1980/81 a ainsi enregistré une-diminution globale de 1.100 personnes, particulièrement sensible dans le secteur industriel.

L'encadrement

L'effectif total des cadres du groupe n'a guère varié. Sa répartition géographique est la suivante :

	Total	dont nationaux	
France et Dom/Tom	523	523 cadres français	
Afrique	837	539	651 cadres nationaux, soit 66 %
Asie et Pacifique Sud	75	48	
Reste du Monde	74	64	
Total	1.509	1.174	

Ce tableau souligne la poursuite de l'effort entrepris par le groupe pour développer la formation des cadres nationaux aux différents niveaux de la hiérarchie.

Effectifs par pays

	Effectifs	dont expatriés
Côte-d'Ivoire	4.280	97
Nigeria	4.027	71
France (sans Dom/Tom)	2.305	—
Cameroun	1.067	39
Dom-Tom	769	—
Ghana	765	4
Gabon	737	42
Congo	589	11
Madagascar	449	6
Sénégal	390	10
Togo	295	2
Niger	237	9
R. C. A.(Centrafrique)	200	5
Benin	187	1
Papouasie/Nouvelle-Guinée	181	10
Grande-Bretagne	169	1
Hong-Kong	138	5
Japon	77	4
Sierra-Leone	66	1

Iles du Pacifique	30	2
Bahamas	51	2
Tunisie	48	1
Australie/Nouvelle-Zélande	48	1
Espagne	46	1
U.S.A.	32	2
Arabie Saoudite	26	3
Singapour et Indonésie	20	1
R.F.A. (Allemagne)	14	—
Chine Populaire	3	1
URSS	2	1
Taiïwan	2	1
Malaisie	2	1
Suisse	2	1
Total	<u>17.254</u>	<u>335</u>

L'Unité économique et sociale du Front de Seine

L'Unité économique et sociale du Front de Seine, constituée en 1979, regroupe, au travers de 13 sociétés, d'une part la direction générale et les services centraux du groupe, d'autre part, la Direction opérationnelle Commerce international.

Son effectif se répartissait comme suit au 30 septembre 1981 :

	Direction générale et services centraux	Direction et services commerce international	Total
Cadres	248	84	332
Maîtrise	114	25	139
Employés	128	56	184
	<u>490</u>	<u>165</u>	<u>655</u>

Au niveau de l'Unité économique et sociale, les actions de formation ont représenté environ 13 000 heures dont

- 2.400 heures dispensées à 119 personnes sur le lieu de travail ;
- 7.400 heures de formation externe dispensées à 148 personnes (langues, comptabilité, informatique) ;
- 3 000 heures de congé-formation.

La Direction des relations humaines

Mise en place dans le courant de l'exercice, la Direction des Relations Humaines du groupe a pris la relève de l'ancien département du Personnel.

Elle a pour mission essentielle la protection et le développement du capital de ressources humaines du groupe et son adaptation permanente aux objectifs de l'entreprise et à l'évolution de l'environnement.

Elle est organisée en deux divisions chargées :

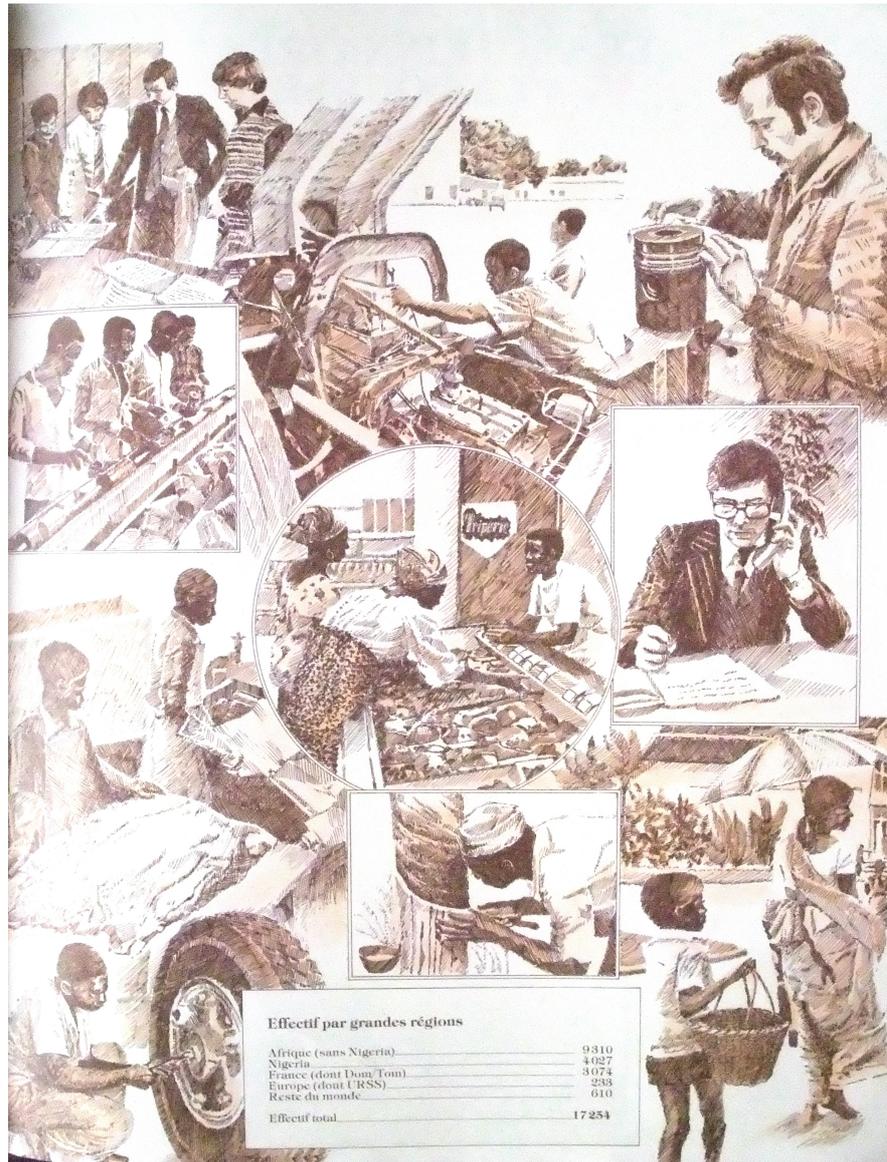
- l'une de l'administration du personnel ;
- l'autre de la gestion des personnes.

Son premier objectif est de contribuer à l'indispensable cohésion des équipes d'hommes qui constituent la force vive du groupe à travers le monde, par une action permanente de formation, tout en assurant une communication efficace et une concertation réelle.

L'actionnariat du personnel

Au 31 décembre 1981, 2.180 collaborateurs du groupe détenaient 146 550 actions de Scoa S,A, soit 4,03 % du capital, réparties comme suit :

- 48150 actions souscrites volontairement dans le cadre de la loi du 27 décembre 1973 et de la loi de finances rectificative du 30 décembre 1977.
- 98 400 actions distribuées gratuitement dans le cadre de la loi du 24 octobre 1980, conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 1981.



Les comptoirs de la Scoa
 par GUILLAUME DE TRUCHIS
 (*Valeurs actuelles*, 15 novembre 1982)

La crise en Afrique, une croissance trop rapide, des divergences sur les remèdes, des problèmes d'hommes : tout se conjugue pour que la Scoa rechute.

De plan de restructuration en plan de restructuration, la Scoa n'en finit pas de perdre de l'argent. **Les résultats de l'exercice 1982 (clos au 30 septembre) ne sont pas encore connus, mais seront lourdement déficitaires. Après déjà quatre années de pertes (consolidées), au total 248 millions de francs.**

M. Gérard Lefort, entré dans le groupe en 1980 comme directeur général, puis successeur de M. Georges Nesterenko à la présidence, vient de démissionner de ses fonctions, après les avoir exercées pendant dix-huit mois seulement ; il est remplacé provisoirement par l'un des administrateurs, M. Louis Sanmarco.

M. Lefort était arrivé précédé d'une triple réputation de polytechnicien, de battant et de « manager » formé à l'école américaine d'IBM ; il [passait également pour bien connaître le marché africain, puisqu'il y avait été l'artisan du développement d'IBM](#). Mais l'Afrique était bien le seul point commun entre IBM et la Scoa ; et M. Lefort s'est apparemment heurté à des difficultés qui se sont traduites par des conflits internes et par son désaccord avec le conseil d'administration sur les orientations stratégiques du groupe.

Le numéro deux des « anciens comptoirs » (derrière la CFAO) est donc dans le rouge depuis cinq ans pour de nombreuses raisons, dont toutes ne lui sont pas imputables.

Il souffre d'abord, et depuis longtemps, de la détérioration du climat politique en Afrique dite « du sud du Sahara », où il réalise encore les deux tiers de son chiffre d'affaires. On l'avait déjà vu avec la république Centrafricaine et le Tchad ; on vient de le voir encore avec le coup d'État en Haute-Volta [Burkina Fasso].

C'est ensuite la crise dans les pays africains dépourvus de ressources pétrolières comme le Sénégal ou le Ghana qui consacrent la quasi-totalité de leurs récoltes d'arachides ou de cacao (dont les cours sont au plus bas) à leurs factures pétrolières.

C'est enfin la crise qui frappe les producteurs de pétrole et, au premier rang, le Nigeria, où la société avait pourtant récemment choisi de renforcer sa présence en collaboration avec Sommer-Allibert.

Autre concurrence sévère, celle des Japonais dans l'automobile ; secteur qui avait eu les faveurs de la Scoa (et de ses concurrentes) quand il avait fallu chercher de nouveaux axes de développement à la fin de l'époque « coloniale ». Il y a cinq ans, il n'y avait pratiquement pas d'automobiles japonaises en Afrique francophone ; elles représentent aujourd'hui plus de la moitié du marché.

Toutefois, ce contexte général est le même pour tout le monde, mais la Scoa a été plus durement frappée que ses deux principales concurrentes, CFAO ou Optorg.

Arrivé en 1970 — à l'instigation de Paribas, qui venait de prendre 26 % de la Scoa — M. Nesterenko fut l'artisan à la fois d'un développement très rapide (le chiffre d'affaires hors inflation a doublé en huit ans) et d'une diversification tous azimuts. Par exemple :

- Rachat en France de Berton & Sicard (spécialisés dans le bricolage), puis des bonneteries Prost ; sans compter la tentative sur Conforama.
- Implantation en Extrême-Orient par le rachat de deux affaires familiales de négoce, Olivier et Sullivan, toutes deux en mauvaise posture financière et opérant sur un marché mal connu de la Scoa.

Parallèlement à ces diversifications le groupe avait déjà commencé à prendre des mesures draconiennes qui furent poursuivies par M. Lefort, mais ce dernier les accompagna, dit-on, d'une centralisation excessive des décisions, alors que la Scoa s'apparente à une fédération de PME qui doivent être dirigées sur le terrain.

Sur quelque cent trente-six exploitations dans le groupe, il est apparu que dix-huit perdaient à elles seules 100 millions de francs par an, pour un chiffre d'affaires de un milliard. Elles sont peu à peu cédées et, déjà en 1981, les effectifs ont été réduits de mille cent personnes, dont la moitié par cession d'activité.

Mais ces mesures elles-mêmes coûtent cher. Puisque, sur 113 millions de pertes consolidées en 1981, 88 sont imputables à des provisions diverses, dont 25 dues aux licenciements.

Le groupe souffre également de sa faiblesse financière, en particulier de l'insuffisance de fonds propres, ce qui le pénalise en période d'argent cher : les dettes à long terme sont passées en cinq ans de 195 à 468 millions de francs, et les frais financiers de 2,9 à plus de 7 % du chiffre d'affaires.

Les actionnaires — à qui l'on annonçait régulièrement le redressement pour l'année suivante — devront encore attendre au moins 1985 avant de revoir un dividende diminué de moitié en 1978 et interrompu depuis.

Le chiffre d'affaires 1981 de Scoa (en MF)

industrie	393
équipement	1.263
automobile	3.952
magasins	1388
commerce international	1.366
distribution	1.603
pharmacie	488
Total	10.443

Scoa en chiffres (au 30 septembre)

consolidé en MF	1978	1979	1980	1981
capitalisation boursière (31-12)	255,84	138,09	183,84	169,26
chiffre d'affaires	5.700	5.200	6.025	6.609
investissements	114,7	93,8	92,4	109
MB Autofinancement	45,3	- 42	63,5	- 43,2
Bénéfice net	- 23,60	- 105,90	- 5,6	- 112,6
distribution	8,2	0	0	0
dettes à long terme	259,2	341,9	400	468,5
frais financiers	181	204,3	236,7	256,6

François ZANNOTTI, président
(décembre 1982)

ZANNOTTI (François). ingénieur (E.R.), magistrat municipal. Né le 25 septembre 1926 à Ghisoni (Corse). Fils de Jean-Mathieu Zannotti, directeur départemental du travail, et de M^{me} Angèle-Marie Santoni, Mar. le 12 janvier 1957 à M^{lle} Marie-Paule Luca (2 enf. : Mathieu, Antoine). Études : Lycée de Nice, Lycée Saint-Louis à Paris, École nationale des ponts et chaussées. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées. Carr. : ingénieur des ponts et chaussées de la Mayenne (1952-53), au service infrastructures interalliées au ministère de l'Air (1953-55), à la direction des travaux publics au Maroc (1955-57), directeur commercial pour le Marché commun à la Régie nationale des usines Renault (1958-67), directeur général adjoint (1968), président du directoire (1975), puis vice-président du conseil de surveillance (1976) de la Société anonyme de véhicules industriels et d'équipements mécaniques (Saviem), président de la société des matériels spéciaux Saviem-Creusot-Loire (1974), président du conseil de surveillance des Automobiles M. Berliet (1975), délégué général aux véhicules industriels, cars et autobus de la Régie nationale des usines Renault (1976), président de Renault véhicules industriels (1978-82), président-directeur général de la Société commerciale de l'Ouest-Africain (Scoa)(1982-87), administrateur du CFCE, maire de Calvi (depuis 1988). Décor. : officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite. Adr. prof., mairie, rue Albert-1^{er}, 20260 Calvi ; privée, 38, av Théophile-Gautier, 75016 Paris.

(Valeurs actuelles, 28 mai 1984)

Sur le marché international, la SCOA se dégage des pays qu'elle estime incertains, le Tchad, la Mauritanie, et récemment Madagascar, dont les filiales, à capitaux nationaux majoritaires, ont été sorties de la consolidation [voir Cie Lyonnaise de Madagascar*].

La part de l'Afrique dans le chiffre d'affaires a déjà été ramenée en deux ans de 70 à 60 % ; l'objectif est de la réduire à 55 %, non pas en désinvestissant de ce continent, mais en cherchant de nouveaux marchés.

S.C.O.A. du rouge au vert
par Élisabeth Chavelet
(Le Figaro, 27 mars 1985)

Que peut-il y avoir de commun entre un container de vaccins expédié en Côte-d'Ivoire, un garage vendant des Peugeot au Nigeria, des yaourts et des tracteurs débarquant au Gabon et un bateau de poissons congelés japonais voguant vers les côtes de la Guadeloupe ? Le lien de parenté entre ces échanges tous azimuts est d'être assurés sous la bannière de la S.C.O.A (Société commerciale de l'Ouest africain).

Hier, cette entreprise a fait sensation sur la place financière **après sept ans passés dans le rouge, après être restée embourbée dans une gestion médiocre datant de son origine coloniale**, la S.C.O.A. se remet au vert. On attendait juste l'équilibre, c'est un bénéfice consolidé de 31 millions qui surgit.

Pour comprendre les secrets de ce redressement qu'on n'attendait plus, il faut chercher « l'homme ». En l'occurrence François Zannotti, cinquante-six ans, polytechnicien. L'ancien P.-D.G. de Renault Véhicules industriels installé dans son bureau dépouillé du front de Seine, recueille les fruits de l'électrochoc qu'il a infligé à la S.C.O.A. dont il a pris les rênes en décembre 1982.

La poigne et le balai

N'allez pas lui dire qu'il a peut-être bénéficié d'une meilleure conjoncture en Afrique où il réalise 59 % de ses ventes. Il rappelle la sécheresse et les incendies qui ont ravagé les récoltes de café et de cacao de Côte-d'Ivoire en 1983, et encore le coup d'État au Nigeria et l'autre manqué au Cameroun qui a bloqué ses exportations l'an dernier.

« Je n'ai, dit-il, pas le sentiment qu'à aucun moment l'environnement nous a été favorable. »

Il faut aller chercher ailleurs. Dans la poigne dont François Zannotti a fait preuve pour remettre de l'ordre dans ce grand bazar qu'était devenue l'une des premières affaires françaises de commerce international.

On lui reprochait trop d'hommes et de gens non motivés. Le nouveau patron a donné un grand coup de balai. Mais pas n'importe lequel. Il a eu le bon goût de commencer par le siège parisien où 400 (sur 800) cadres, qui avaient tendance à s'assoupir, ont été poliment remerciés. Ayant donné l'exemple, le siège a pu sans drame « alléger » l'effectif global de 16.300 personnes à 11.900. Tous ces rescapés ont dû ensuite réduire leur train de vie. Les bureaux parisiens ont été transférés dans des locaux moins luxueux (une économie de loyer de 3 millions par an). Un cadre commente : Maintenant, on se marche sur les pieds, ce qui nous oblige à communiquer Ajoutez à cela que tout le personnel porte désormais à la boutonnière le nouveau logo S.C.O.A. et vous comprendrez pourquoi les troupes ont retrouvé le moral.

Il y avait aussi trop de métiers embrassés au hasard des ans par le S.C.O.A. Zannotti a compris que ses hommes n'étaient pas fait pour diriger les plantations d'hévéas à

Abidjan ou une usine de traitement d'ananas en Côte d'Ivoire. Il a vendu pour se recentrer sur l'automobile, la pharmacie, l'alimentation et le négoce. Il a modernisé les installations, recruté de vrais vendeurs.

La S.C.O.A. est redevenue bénéficiaire. Avec Paribas, elle a un solide allié financier. François Zannotti n'exclut plus l'alliance avec un partenaire commercial pour percer en Extrême-Orient.

MF	1981-82	1982-83	1983-84 (15 mois)
Consolidé part DCOA	- 149	- 57	+ 31
Minoritaires	- 3	+ 22	+ 30
SCOA S.A.	- 198	- 72	+ 3

SCOA : entrée de Dumez
(*Le Monde*, 5 septembre 1985)

La SCOA, une des premières sociétés françaises de négoce international, a accueilli dans son capital, passé de 182 millions de francs à 279 millions de francs, le groupe de génie civil et travaux publics Dumez, ainsi que des intérêts saoudiens émanant de plusieurs groupes, qui ont demandé à garder un « profil discret ». Paribas, qui détenait auparavant 46 % du capital de la SCOA, en conserve 36 % (au travers de trois de ses filiales, OPFI, Compagnie financière et Cobapa). La participation de Dumez, dont le montant n'a pas été révélé, se situerait entre 8 % et 10 %, et celle des saoudiens, qualifiée de « substantielle », serait du même ordre. Outre l'augmentation de capital, la SCOA a procédé à une émission d'obligations à bons de souscription (172.294 obligations de 1.000 F, portant intérêt de 9,25 % sur huit ans). Les capitaux permanents de la SCOA ont ainsi progressé en tout de 404 millions de francs. Ce qui permet d'assurer le développement de la société.

Patrick, Jean, Ferdinand DEVEAUD, président



Né le 13 mai 1936 (Basses-Alpes).

Fils de Jacques Deveaud, préfet, puis président de sociétés, et de Mme, née Jacqueline Paté.

Petit-fils d'Henry Paté, député, ministre, vice-président de la Chambre des députés sous la III^e République.

Mar. le 8 juillet 1961 à M^{lle} Jocelyne Rebeyrotte (3 enf. : Olivier, Constance, Aurore).

Études : Collège du Caousou et Lycée Fermat à Toulouse, Faculté de droit de Paris, Université de Cambridge. Dipl. : licencié en droit, diplôme d'études supérieur, droit privé et d'économie politique, certificate of proficiency in english.

Fondé de pouvoir (1969), sous-directeur (1973), puis directeur adjoint de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1978-83), directeur (1979) des Affaires de commerce extérieur et des relations étrangères, membre du comité exécutif (1982), directeur général adjoint (1983-86) directeur général délégué de la banque Paribas (depuis 1986),

président de Sogéfi (1981), de International Trade Engineering (1986), de Francefi (1988), d'Olivier International (1988),

administrateur de Fougerolle, Jeumont-Schneider, Esso France, Paribas International, Eurafrique pharmaceutique, Paribas Hollande, de GPA Airbus et Smurfit Paribas (Irlande).

Scoa mise sur l'informatique (*Le Nouvel Économiste*, 4 septembre 1987)

Les négociations de Paribas pour la cession des 34% qu'elle détient dans Scoa ne paralysent pas M. François Zanotti. **En lançant à Londres une OPA sur CPU Computers**, le P-DG de la société de négoce international poursuit la politique de recentrage entreprise depuis son arrivée, il y a trois ans, vers les secteurs de pointe. La firme britannique distribue du matériel informatique dans plusieurs pays européens (180 millions de francs de chiffre d'affaires). Et elle viendra renforcer la commercialisation de périphériques exercée par Scoa en France **et en Espagne** : l'ensemble pèsera 1 milliard de francs.

CPU Computers Ltd
(Le Figaro, 7 novembre 1987)

Scoa a réussi son offre publique d'achat sur la société britannique CPU Computers Ltd dont, elle détient pratiquement 90 % du capital. Cette opération lui permet de renforcer ses activités dans le domaine de la distribution d'équipements et de services informatiques. Il représente désormais un chiffre d'affaires supérieur au milliard de francs.

SCOA
Exercice 1987

Président d'honneur
Georges NESTERENKO
Conseil d'administration
Président-directeur général Patrick DEVEAUD
Administrateurs
Dr Khalid AL MANSOUR
André AZOUAY
Raymond-Maurice DOUMENC
Philippe DULAC [inspecteur des finances, administrateur de Renault]
Fouad FILALI
Jacques LALLEMENT [Crédit agricole]
Jean-Paul PARAYRE [Dumez]
Pierre SCOHIER [Compagnie belge Paribas (Cobepa)]
Secrétaire du conseil
Francis GOMBERT
Censeurs
André KAMEL
Jean-François REIGNIER
Jean WAGENER



Antoine Gendry



Francis Gombert

Comité de direction
Direction générale
Président-directeur général Patrick DEVEAUD
Directeur général Antoine GENDRY
Délégué général Francis GOMBERT

Directions opérationnelles
Commerce Alfred LOMBARD
Équipement Richard PEQUIGNOT
Pharmacie Daniel DAMBOURNET
Haute Technologie Michel PICOT
Nigéria Jean-Pierre DEXTERS

Directions fonctionnelles
Finance Max HUGLIET
Développement et stratégie Jean-Yves MAZON
Contrôle et budget Jean-Louis MICHELET

Commissaires aux comptes
Société civile professionnelle Guy BARBIER et autres
membre de l'organisation mondiale Arthur ANDERSEN, représentée par Claude CHARRON
Société internationale d'expertise INDEX, représentée par M^{lle} Évelyne HENAULT

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

L'exercice 1987 dont nous vous rendons compte s'est révélé extrêmement difficile pour votre société qui a poursuivi son effort d'assainissement, lequel a comporté des coûts considérables et entraîné une réorganisation du dispositif.

Malgré un environnement économique mondial plutôt favorable, avec une croissance notable des échanges internationaux, deux facteurs négatifs sont venus altérer les résultats du groupe. D'une part, la dégradation des économies africaines, notamment celle du Nigeria, d'autre part, la baisse du taux du dollar.

Aussi les comptes consolidés qui vous sont présentés s'arrêtent-ils sur une perte de 185,9 MF, dont 174,4 MF en part du groupe.

Les chiffres équivalents pour 1986 étaient un bénéfice de 49,3 MF, dont 22,7MF en part du groupe.

La société mère, en ce qui la concerne, enregistre une perte de 172,4 MF contre un profit de 24,2 MF en 1986.

D'importantes modifications sont intervenues en fin d'année 1987 dans la direction générale du Groupe qui a été presque entièrement renouvelée. L'organisation de SCOA a été remodelée en cinq branches opérationnelles centrées sur des métiers homogènes :

- Commerce, avec notamment la distribution des biens de consommation ;
- Équipement, en particulier orientée vers la distribution automobile ;
- Pharmacie, qui exerce une activité de grossiste-répartiteur ;
- Haute Technologie, axée principalement vers la distribution de matériel informatique ;
- Nigéria, enfin, seule branche à base géographique qui ait été conservée.

Bien que cette répartition des activités ne soit entrée en application qu'au début de 1988, nous estimons utile de l'adopter pour décrire la marche des affaires en 1987.

Ainsi disposerez-vous d'éléments de référence lorsque nous vous présenterons les comptes du prochain exercice.

La situation très négative qui caractérise globalement 1987 recouvre de grandes disparités selon les branches.

Le chiffre d'affaires de la branche commerce (43 % de l'activité du Groupe) n'a pratiquement pas varié d'un exercice à l'autre mais cette stabilité apparente est le fruit d'une compensation entre des cessations d'activités et la prise en compte d'acquisitions.

La branche Équipement (19% du total géré) s'inscrit en recul d'environ 10 % au niveau du chiffre d'affaires, la diminution d'activité subie sur les marchés africains n'ayant pu être compensée par la croissance enregistrée sur le réseau des concessions automobiles françaises.

Enfin, le chiffre d'affaires de la branche Nigéria, tel que repris en chiffre d'affaires géré par le Groupe, s'est trouvé amputé des deux tiers entre 1986 et 1987 par l'effet de la dépréciation brutale du naira par rapport au franc français.

La filiale SCOA NIGERIA LTD a cependant maintenu son activité à son volume antérieur mais en réduisant de manière très importante ses importations de marchandises françaises au profit de transactions sur des produits locaux.

À côté de ces secteurs stagnant ou en déclin, deux branches ont pu enregistrer une progression très sensible des volumes traités :

— la branche Haute Technologie a vu sa contribution au chiffre d'affaires multipliée par cinq en un an ;

— de son côté, la branche Pharmacie a développé son chiffre d'affaires de 91 % entre 1986 et 1987.

L'une et l'autre de ces branches ont bénéficié d'une croissance interne et d'une augmentation de périmètre par acquisitions. Toutefois, leurs opérations n'ont représenté en cumul que 25 % du chiffre d'affaires géré par le groupe et leurs progrès n'ont pu compenser de manière significative les graves dégradations enregistrées dans les autres domaines.

Les activités annexes (courtage et consignation maritimes, services financiers, etc.) se sont maintenues à un niveau comparable à celui de 1986.

Au global, exprimé en MF, le chiffre d'affaires géré par le groupe SCOA s'est stabilisé autour de 16.400 MF, suivant la répartition suivante :

	1986	%	1987	%
Commerce	6.981	42	7.033	43
Équipement	3.362	21	3.070	19
Pharmacie	1.700	10	3.257	20
Haute Technologie	178	1	867	5
Nigéria	3.038	19	1.074	6
Divers	1.190	7	1.084	7
Total	<u>16.449</u>	<u>100</u>	<u>16.385</u>	<u>100</u>

Le chiffre d'affaires consolidé, en ce qui le concerne, s'est élevé à 11.805 MF, marquant; par rapport à l'exercice précédent; une progression de 16,9 % dont 13,6 % sont dus à des variations de périmètre.

Le groupe a poursuivi en 1987 les actions de redressement déjà entamées en 1986 et adopté de nouvelles mesures d'assainissement :

— les effectifs du holding ont été sensiblement allégés par l'effet notamment d'un plan Fonds national de l'emploi ;

— les personnels du dispositif africain ont été aussi notablement réduits pour être adaptés aux conditions nouvelles des marchés ;

— des secteurs d'activités, non directement situés dans les axes stratégiques retenus par le Groupe, ont été cédés ou fermés (transformation et négoce du bois, négoce de la viande, réseau commercial d'Australie, de Nouvelle Calédonie et de Tahiti).

Ces mesures se sont traduites par de lourds coûts d'exploitation et d'importants frais de restructuration. Dans le même temps, le financement des pertes et la disparition des produits financiers exceptionnels enregistrés en 1986 altéraient le solde net de l'exploitation financière.

La comparaison de ces différents éléments entre 1986 et 1987 se traduit dans les chiffres suivants (MF) :

	1987	1986
Résultat courant avant frais financiers	146	162
Frais financiers courants	-231	-167
Résultat courant	-85	-5
Profits exceptionnels	69	251
Pertes exceptionnelles	-158	-223
Résultat net comptable	-174	23

SCOA ne s'est pas pour autant cantonnée dans une attitude purement défensive.

Des actions de redéploiement, conformes aux lignes stratégiques du groupe, ont été menées à bien, notamment par acquisition, dans différents domaines :

— celui de la haute technologie avec la prise de contrôle de la société britannique C.P.U. par voie d'offre publique d'achat.

— celui des biens de consommation avec l'achat de la société FOODS FROM FRANCE à Hong-Kong.

— celui enfin de l'équipement avec la création à Moscou de l'une des premières sociétés mixtes franco-soviétiques.

Le présent rapport revient sur les multiples aspects de la vie du groupe, assainissement et redéploiement, dans les chapitres qui suivent. Ils présentent les différentes branches opérationnelles récemment créées autour des métiers essentiels de SCOA.

BRANCHE COMMERCE

Chiffre d'affaires géré : 7.033 millions de francs,

La branche Commerce :

- assume la gestion des surfaces de grande distribution du Groupe (hypermarchés et supermarchés de La Réunion) ;
- exerce des activités d'importateur-grossiste dans les domaines alimentaires et textiles en France, en Afrique et à La Réunion ;
- traite en négoce de nombreuses denrées sur les principaux marchés internationaux ;

- achète, importe et transforme les produits de la mer (PRIMEL) et généralement les produits frais (RUNGIMEX) ;
- gère le réseau de la COMPAGNIE OLIVIER en Extrême Orient.

1. — GRANDE DISTRIBUTION

Les résultats de cette activité, quoique positifs, se sont révélés globalement décevants en 1987. La dégradation de la conjoncture a provoqué une importante chute du chiffre d'affaires au Gabon et au Cameroun. En revanche, les exploitations du Niger, du Togo, du Congo et du Sénégal ont enregistré des progressions parfois sensibles. Un accroissement des volumes a également été noté en Côte-d'Ivoire et à La Réunion grâce, il est vrai, à l'ouverture de nouveaux magasins.

En Côte-d'Ivoire, huit magasins JOK ont été transformés en surfaces SCORE, les autres étant fermés ou vendus.

S'agissant de l'équipement de la maison, les résultats des exploitations de Côte-d'Ivoire et du Cameroun ont été conformes aux prévisions,

SCATINTER, centrale d'achat réorganisée, a fonctionné de manière satisfaisante en 1987.

RUNGIMEX continue de développer ses ventes de produits frais non seulement à destination des magasins SCOA mais aussi vers des clients tiers, avec un résultat d'exploitation désormais positif.

Le chiffre d'affaires traité par la division atteint 3.200 MF.

2. — ACTIVITÉS D'IMPORTATEUR-GROSSISTE

Ces activités ont beaucoup souffert au cours de l'exercice écoulé. Les centres de Polynésie Française et de Nouvelle-Calédonie ont été fermés. Les résultats d'exploitation du centre installé en Guinée se sont révélés insuffisants. À La Réunion, SORECOM a stagné sur un marché difficile.

En Côte-d'Ivoire, la restructuration d'Ivovis Gros s'est poursuivie ; ses pertes sont restées importantes en 1987 mais les perspectives s'améliorent pour 1988. Le réseau de cash-and-carry comprend aujourd'hui vingt unités. L'activité de TEXTILINTER CÔTE-D'IVOIRE s'est maintenue à un niveau satisfaisant tandis que l'exploitation d'AFRIPECHE rencontre de grandes difficultés imposant l'adoption d'un plan rigoureux de redressement.

En France, il est à noter que les affaires d'importations textiles ont dégagé des profits raisonnables malgré un niveau de stocks encore trop élevé.

Enfin, l'agence de marques UCODIAM a confirmé ses bons résultats de l'année précédente.

Afin d'alléger les structures centrales, la fusion des organisations d'achats Gros et Distribution a été décidée: au 31 décembre 1987, leur regroupement à Rungis était effectif.

Globalement, les activités d'importateur-grossiste génèrent un chiffre d'affaires à peine supérieur à 800 MF.

3. — NÉGOCE DE DENRÉES

En reconduisant un volume de 400.000 tonnes de sucre, identique à celui de 1986, auxquelles se sont ajoutées 20.000 tonnes de riz, cette cellule a stagné sur tous ses marchés.

D'autre part, la rentabilité médiocre de la cellule Viandes a conduit à l'arrêt de cette activité fin décembre 1987.

L'ensemble des activités de négoce a représenté 800 MF en 1987. Les seuils planchers ne peuvent être considérés comme atteints. |

L'évolution n'a pas répondu ici aux attentes formulées ; elle exige une réorientation.

4. PRODUITS DE LA MER

Le Groupe a cédé le contrôle de La SOCIÉTÉ DES PRODUITS DE LA MANCHE en décembre 1987 et a engagé le processus d'interruption des activités de l'ARMEMENT LEPORT.

PRIMEL, société spécialisée dans les produits de la mer, frais, congelés ou cuisinés, a connu, elle aussi, un exercice difficile. En particulier, sa filiale ARTIGEL a subi de jour des pertes qui ont conduit à entreprendre une restructuration rigoureuse.

L'ensemble réalise 900 MF sur des marchés porteurs. Après les difficultés rencontrées en 1987, il doit désormais se développer vigoureusement. Il est considéré comme un des axes stratégiques du Groupe.

5. — RÉSEAU ASIE

Le réseau OLIVIER a enregistré des résultats satisfaisants en volume et en rentabilité, tant à l'importation qu'à l'exportation. Le chiffre d'affaires a dépassé 800 MF.

La chute des importations de biens d'équipements en Chine Populaire a été compensée par le développement des flux de chimie fine et de produits de base.

Les exportations de vêtement vers l'Europe et les États-Unis ont continué leur croissance.

La distribution de produits alimentaires de l'Europe reste un créneau de bonne rentabilité. Les activités exercées dans ce domaine à Singapour l'ont encore démontré en 1987. SCOA a pris à Hong-Kong le contrôle de la société FOODS FROM FRANCE qui se développe dans le même secteur.

De nouvelles progressions sont attendues en Asie dans les années à venir.

La distribution de produits provenant de France constitue une autre branche prometteuse des activités d'Olivier, tant à Singapour qu'à Hong Kong.

En revanche, la distribution de matériel de télécommunication en Indonésie reste décevante.

Au Japon, le redressement de l'exploitation NIHON OLIVIER est confirmé.

Depuis son acquisition par le groupe, l'ensemble OLIVIER s'inscrit pour la première fois en profit. Sur ces bases désormais assainies, il est maintenant possible d'envisager le développement du réseau Asie.



Alain Lombard, directeur branche commerce

BRANCHE ÉQUIPEMENT

Chiffre d'affaires géré : 3.070 millions de francs.

La Branche Equipement développe trois activités :

- Distribution automobile :

Dans ce domaine traditionnel, la branche assume la responsabilité des sociétés du groupe spécialisées, en France et en Afrique, dans la distribution du poids lourd, de l'automobile et du matériel agricole ou de transport ;

- Distribution nouvelle :

La diversification dans plusieurs domaines a conduit à constituer un réseau de nouvelles filiales qui prolongent en France les activités de distribution, soit dans des secteurs voisins de l'automobile (QUART DE TOUR et SANTANA) soit dans des domaines nouveaux (SIGMA SÉCURITÉ) ;

- Achat et négoce :

Dans sa fonction de bureau d'achat et de négoce, la branche traite les achats de biens d'équipement des réseaux SCOA et agit en qualité de négociant/groupeur pour l'approvisionnement en matériels roulants et en pièces détachées d'une clientèle tierce installée en Afrique, en Asie et en Europe de l'Est.

1. DISTRIBUTION AUTOMOBILE

Le chiffre d'affaires, de l'ordre de 2.100 MF, est globalement très voisin de celui enregistré en 1986. Il est réalisé :

- En France par :

7 concessions Peugeot

6 concessions Mercedes (voitures particulières et véhicules industriels)

2 concessions Volvo (véhicules industriels)

4 concessions Santana (véhicules 4x4 légers)

- En Afrique par :

11 filiales qui distribuent les marques Peugeot, Renault Véhicules industriels, Toyota, Suzuki et Mitsubishi, ainsi que du matériel agricole Massey-Ferguson dans les pays suivants : Sénégal, Côte-d'Ivoire, Niger, Togo, Bénin, Ghana, Cameroun, Gabon et Madagascar.

Les résultats d'exploitation, satisfaisants en France, ont subi une forte dégradation en Afrique, notamment au Gabon et au Cameroun.

La stabilité apparente des chiffres traités cache une sensible dégradation des volumes réalisés en Afrique, compensée par une meilleure pénétration dans les marchés français.

2. DISTRIBUTION NOUVELLE

Le programme de diversification lancé en 1985 a été poursuivi selon ses orientations essentielles :

- le développement de l'importation en France de véhicules 4x4 Santana, assemblés en Espagne sous licence Suzuki.

Ce département a commercialisé en 1987, sur le réseau de concessionnaires qu'il a sélectionnés, plus de 4.000 véhicules et pris le deuxième rang des immatriculations en France dans le secteur des véhicules 4x4.

- le lancement en France d'un réseau de distribution grand public de pièces et accessoires automobiles, à l'enseigne QUART DE TOUR. Ce réseau de dix-neuf centres forme un ensemble qui compte parmi les principaux intervenants sur le marché national.

- la création à partir de deux exploitations (Paris et Lyon) d'un outil de distribution commercialisant, sous le nom de SIGMA SÉCURITÉ, des équipements de gestion et de

protection de l'habitat. SIGMA SÉCURITÉ s'appuie sur un constructeur leader (Thomson) et a pu fédérer de nombreux agents installateurs qui lui assurent une couverture quasi nationale. Le groupe est ainsi en mesure de suivre l'évolution du marché français encore très éloigné, pour ce type d'équipement, des niveaux d'équipement des pays européens voisins.

Ces activités nouvelles ont enregistré en 1987 un chiffre d'affaires proche de 300 MF.

3. BUREAUX D'ACHAT ET DE NEGOCE

Dans le cadre d'une organisation adoptée en 1987, ont été regroupés dans une même entité, la division ÉQUIPEMENT INTERNATIONAL, les bureaux d'achat approvisionnant les filiales du Groupe et les équipes de négoce international chargées des ventes aux clients hors groupe. L'activité de cette division porte principalement sur :

- l'automobile: véhicules pour l'Afrique francophone, collections de pièces (CKD) pour assemblage au Nigéria, les matériels de travaux publics et agricoles ;
- les matériels informatiques ;
- les pièces détachées.

Pour une meilleure efficacité, cette Division s'est vue confier la responsabilité comptable et financière des exportations dont elle a la charge.

En 1987, elle a traité un volume de 700 MF. Les exportations de biens d'équipement réalisées par la division ÉQUIPEMENT INTERNATIONAL se sont ainsi maintenues par rapport à 1986. La baisse des exportations sur les filiales africaines du groupe a été compensée par l'accroissement des ventes sur clients hors groupe qui ont représenté plus de 30 % du volume d'opérations.

L'analyse par secteur révèle quant à elle, les tendances suivantes :

Secteur automobile : les volumes traités ont été satisfaisants grâce notamment aux exportations vers le Nigéria en véhicules montés et à assembler.

Secteur industriel et agricole : les volumes traités en biens d'équipement se sont contractés dans les matériels de Travaux Publics, en raison de la réduction du nombre des chantiers engagés.

Par contre, les volumes traités en matériel agricole sont satisfaisants et les perspectives 1988 prometteuses.

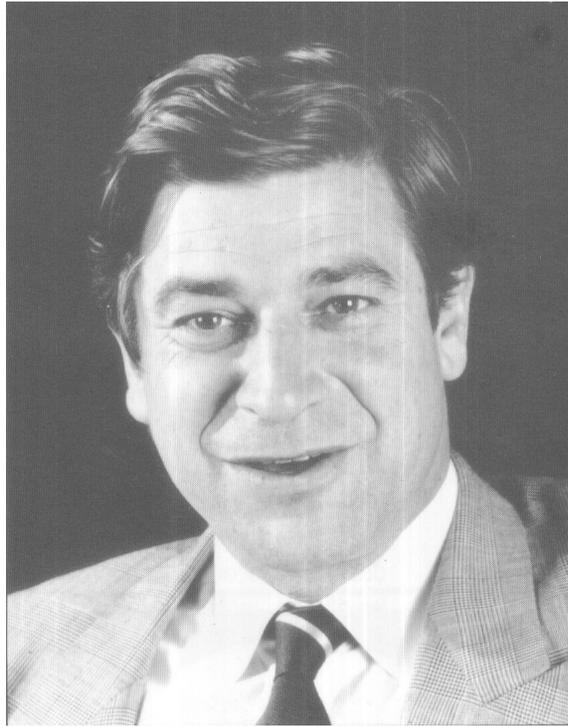
Secteur pièces détachées : les opérations de SPRIINT ont progressé de 20 %. Cette évolution favorable résulte en majeure partie du développement au Nigéria des ventes sur clients hors Groupe.

La Branche Equipement gère également le bureau de Moscou de la COMPAGNIE OLIVIER. Installée de longue date en Union Soviétique, la COMPAGNIE OLIVIER s'est associée avec le ministère des Approvisionnement de l'URSS (GOSSNAB) pour lancer en 1987 la société mixte SOFRAPLAST première joint-venture issue de la nouvelle réglementation autorisant les investissements occidentaux en URSS.

SOFRAPLAST est une entreprise de régénération de matières plastiques récupérées.

La participation de la COMPAGNIE OLIVIER à son capital est de 30 %.

Elle témoigne de la volonté du Groupe de jouer un rôle significatif dans les échanges commerciaux avec l'Europe de l'Est.



Richard Péquignot, directeur branche Équipement

BRANCHE PHARMACIE

Chiffre d'affaires géré : 3.257 millions de francs.

La branche Pharmacie :

- développe une activité de distribution grossiste de produits pharmaceutiques (médicaments et para pharmacie) qui est organisée autour de la holding EURAFRICAIN PHARMACEUTIQUE ;
- gère CONTINENTAL IMPORT EXPORT, société d'approvisionnement qui apporte également aux filiales son assistance dans les domaines comptable, financier, juridique et informatique ;
- anime, en cette qualité de partenaire-fournisseur, un réseau de sociétés constituées généralement en association avec des intérêts locaux pour approvisionner les officines (notamment sous la raison sociale LABOREX en Afrique).

EURAFRICAIN PHARMACEUTIQUE

Confirmant le rôle stratégique que la Pharmacie tient dans son dispositif, le Groupe SCOA a augmenté sa participation dans l'EURAFRICAIN PHARMACEUTIQUE dont il est devenu aujourd'hui l'actionnaire majoritaire (50,5% du capital).

L'EURAFRICAIN PHARMACEUTIQUE a réalisé, en 1987, un chiffre d'affaires géré de 3.144 MF, comparé à 1.570 MF pour l'exercice précédent, augmentation due essentiellement à l'intégration de FOCUS pour 1.439 MF.

Les sociétés du dispositif sont situées dans les territoires suivants :

- Afrique : Sénégal, Côte-d'Ivoire, Guinée, Cameroun, Congo, Gabon ;
- DOM-TOM: Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Nouvelle-Calédonie ;
- Amérique du Nord : Canada (Focus).

CONTINENTAL IMPORT-EXPORT

Le bureau d'achat, CONTINENTAL IMPORT-EXPORT, grâce à sa logistique d'approvisionnement et d'expédition, fournit aux filiales de distribution des produits dans des conditions compétitives alliant sécurité et rapidité de livraison.

Les médicaments relèvent, en général, directement des prescriptions médicales. Les produits de parapharmacie couvrent les grandes familles suivantes :

- Alimentation infantile (lait, farines) ;
- Savons, Dentifrices ;
- Cotons, Pansements Verreries (flacons, pots)
- Produits d'hygiène
- Produits chimiques (alcool, éther...)
- Parfumerie
- Produits vétérinaires
- Produits diététiques
- Accessoires (thermomètres, seringues...)

L'outil informatique joue un rôle prépondérant dans cette organisation. Il permet le traitement intégral de la gestion des stocks et de l'approvisionnement des filiales.

Ainsi, les données relatives aux commandes sont stockées durant la journée dans la mémoire de l'ordinateur de la filiale locale et transmises, durant la nuit, à CONTINENTAL IMPORT EXPORT. L'ordinateur de CONTINENTAL place automatiquement les commandes auprès des différents fournisseurs français. En fret aérien, une livraison peut être effectuée en Afrique 72 heures après la commande. Les filiales locales sont ainsi en mesure de satisfaire très rapidement leurs clients, en qualité, quantité et prix.

ACTIVITE 1987

En 1987, l'activité de la Branche s'est présentée comme suit :

- Afrique

Le marché des produits pharmaceutiques est très sensible à l'évolution de la conjoncture économique car dépendant étroitement du revenu des ménages. La conjoncture économique a été difficile en 1987, notamment au Cameroun. Le chiffre d'affaires de LABOREX CAMEROUN a baissé de 14 % entre 1986 et 1987 sous le double effet d'une importante récession, qui a fortement réduit le pouvoir d'achat, et de l'intensification de la concurrence à la suite de la création de deux nouvelles sociétés grossiste-répartiteurs. L'évolution dans les autres pays a été positive, allant de +3,7 % en Côte-d'Ivoire à +33 % au Congo.

Au Sénégal, la Société LABOREX SÉNÉGAL a renforcé son implantation en ouvrant une nouvelle agence à Ziguinchor (Casamance), permettant ainsi de réduire le temps d'approvisionnement des clients de la région.

En Guinée, le secteur de la distribution a connu une libéralisation. Dans ce pays, le groupe a créé une filiale pour participer ou développement de ce secteur prioritaire, ce qui a permis, dès son premier exercice, à LABOREX GUINEE d'être le plus important grossiste-répartiteur du pays avec environ 70 % du marché.

- DOM-TOM:

Les filiales des DOM-TOM ont toutes enregistré une importante progression de leur chiffre d'affaires :

Guyane +11 %

Antilles + 18 %

Réunion + 24 %

Nouvelle Calédonie +10 %

Ces progressions sont dues à un réel développement des marchés ainsi qu'à une amélioration sensible du circuit logistique accompagnée d'une politique commerciale dynamique.

- Amérique du Nord : Canada

La participation, prise en 1986 à hauteur de 42,6 %, dans la société FOCUS au Québec, premier distributeur grossiste de produits pharmaceutiques, a apporté au groupe un rééquilibrage géographique important de son chiffre d'affaires.

En 1987, le système québécois de distribution pharmaceutique a rapidement évolué du fait d'une concurrence accrue entre les grossistes et de l'entrée sur le marché de grands groupes alimentaires. Aussi, dans un marché de plus en plus segmenté, les efforts importants de gestion que le Groupe avait entrepris dans le cadre de la reprise de FOCUS, n'ont pas encore permis d'atteindre les résultats visés.

Cette situation a eu une double incidence sur le chiffre d'affaires et sur le taux de marque. FOCUS a réalisé, en 1987, un chiffre d'affaires de \$ CAN 351 millions contre près de 400 millions en 1986. Il a, en outre, enregistré d'importantes charges de restructuration et des coûts exceptionnels.

En 1988, les difficultés rencontrées sur les marchés africains sont susceptibles de persister, voire s'aggraver, en raison de la baisse constante des revenus. Au Canada, la poursuite des mesures de redressement et le nécessaire repositionnement de FOCUS devraient permettre une amélioration sensible des résultats.

Au niveau consolidé, la contribution de la Branche Pharmacie est budgétée à un niveau satisfaisant pour l'exercice 1988.



Daniel Dambournet, directeur branche Pharmacie

BRANCHE HAUTE TECHNOLOGIE

Chiffre d'affaires géré : 867 millions de francs.

La Branche Haute Technologie :

- intervient sur une gamme complète d'activités de distribution de matériels et de services informatiques en Europe grâce à trois divisions spécialisées :
 - la division Diffusion
 - la division Distribution
 - la division Services ;
- coordonne celles-ci avec les activités similaires de SCOA développées sur les marchés traditionnels du Groupe en Afrique.

1. DIVISION DIFFUSION

Cette activité est exercée par la société SIVEA, qui commercialise un ensemble de matériels et de services dans le domaine de micro informatique :

- la vente de matériels,
- la vente de logiciels prêts à l'emploi,
- la formation à l'utilisation de matériels et de logiciels,
- le service après-vente,
- l'ensemble des services d'accompagnement : installation, conseil, location...

Les principales marques représentées sont IBM, APPLE, COMPAQ, HEWLETT PACKARD, TOSHIBA, AMSTRAD, LOTUS, MICROSOFT, toutes leaders sur le marché mondial.

Les activités de SIVEA s'exercent en France et en Belgique à travers un réseau de 18 points de vente détenus en propre ou franchisés et présent sous différentes enseignes adoptées aux divers segments du marché : SIVEA, PRICE COMPUTER, GENIUS SOFTWARE, OPEN COMPUTER.

En 1987, SIVEA a enregistré une croissance de l'ordre de 60 % par rapport à 1986. Une organisation commerciale, financière et logistique capable de soutenir ce développement a été mise en place et la rentabilité de la société est restée élevée.

2. DIVISION DISTRIBUTION

Cette division est spécialisée dans l'importation et la distribution (en tant que grossiste) de périphériques et de logiciels destinés à la micro-informatique et à certains systèmes plus importants.

Lai distribution concerne des imprimantes, des mémoires tournantes (disques, bandes magnétiques), des terminaux et moniteurs, ainsi que des systèmes de communication et des logiciels.

La division ne comprenait en 1986 qu'une société en France : OMNILOGIC, dont le chiffre d'affaires a progressé de plus de 150 % d'une année sur l'autre. En 1987, elle s'est, d'autre part, développée par acquisitions extérieures sur une grande partie de l'Europe. OMNILOGIC ESPAGNE est entrée officiellement dans le groupe en janvier 1987, suivie en mai d'EDISOFT, société française de distribution de logiciels micro. En septembre, une offre publique d'achat lancée avec succès en Bourse de Londres a permis le rachat de la société CPU (Plc), implantée non seulement en Grande Bretagne, mais aussi dotée de filiales en Allemagne et en Autriche.

Le dispositif actuel de la division Distribution est aujourd'hui le suivant :

PAYS	SOCIÉTÉ
France	OMNILOGIC
FRANCE	EDISOFT
Espagne	OMNILOGIC ESPAGNE
Grande-Bretagne	C. P. U.
Allemagne	SYNELEC PCD

La constitution de cet ensemble international fait de SCOA l'un des leaders de la distribution de périphériques en Europe. Dans ce domaine également, la mise en place de systèmes de gestion adéquats a permis de contrôler la croissance et d'enregistrer des résultats positifs.

3. DIVISION SERVICES

Elle recouvre les domaines de la location, du courtage (*brokerage*) et du logiciel, ainsi que des périphériques tels que les imprimantes laser et les disques optiques numériques, sur le marché des mini et gros ordinateurs.

Ces matériels exigent le soutien de services commerciaux, financiers et techniques assurés par une société de location et de *brokerage*, MIPS, et par deux SSII (société de service et d'ingénierie informatique) : SCOA21 et Présence Informatique.

Ainsi, la diversification des offres de location et la standardisation des produits logiciels ont été les deux grands axes de 1987, année marquée par des investissements structurels significatifs.

Pour la branche haute Technologie, la progression du chiffre d'affaires a été particulièrement sensible au cours du dernier exercice : il est passé de 178 MF à 867 MF.

Le volume d'opérations s'est ainsi multiplié par cinq, la croissance des activités existantes en 1986 marquant une augmentation de 80 %. La progression additionnelle est due aux acquisitions réalisées au cours de l'exercice.

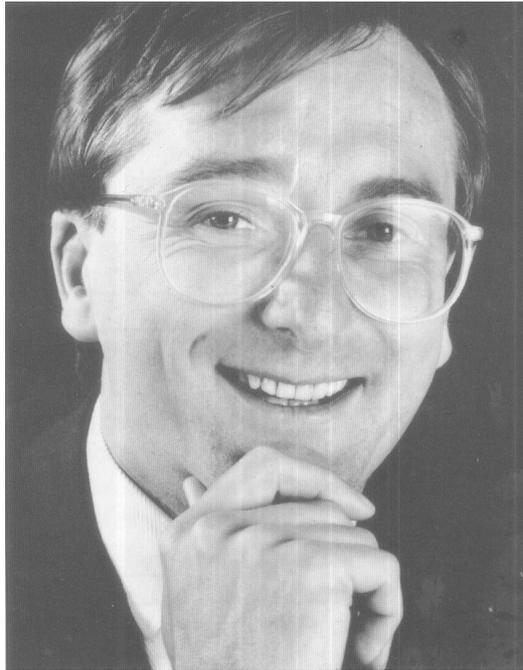
4. DÉVELOPPEMENT AFRIQUE

En utilisant à la fois sa parfaite connaissance du marché africain et ses nouvelles compétences dans le domaine de l'informatique, SCOA commence à développer des activités de haute technologie dans les pays où elle est implantée de longue date. La branche Haute Technologie est chargée à cet égard des études de marchés et de la définition des stratégies.

En Côte-d'Ivoire et au Togo, la société SITINFOR représente les matériels GOUPIL, ALTOS, BENSON, AMSTRAD, ainsi que THOMSON et contrôle un tiers du marché de la micro-informatique dans ces pays.

Au Nigéria, TECHNOLOGY & SYSTEMS, avec les matériels IBM et ALTOS, couvre l'ensemble du marché de l'informatique du micro au gros système.

La croissance de ces activités informatiques, auxquelles s'ajoute la vente de matériel de télécommunication SAT, est extrêmement rapide. En outre, de nouveaux projets sont à l'étude.



Michel Picot, directeur branche Haute-technologie

BRANCHE NIGERIA

Chiffre d'affaires SCOA NIGERIA LTD. 859 MF.

Filiales 25 MF.

Total 884 MF,

(1 naira = 1,48 franc : taux moyen 1987.

Le chiffre d'affaires indiqué correspond à l'exercice social de SCOA NIGERIA LTD : 1/10/1986 ou 30/9/1987).

SCOA NIGERIA LTD est aujourd'hui l'un des deux groupes commerciaux les plus importants et les plus diversifiés du Nigéria.

- En distribution, la société intervient sur les produits alimentaires et pharmaceutiques, les textiles, l'automobile, les équipements industriels, agricoles et domestiques ainsi que les systèmes télématiques.

- Au plan de la production, SCOA assemble des véhicules Peugeot, reconditionne des moteurs, fabrique du mobilier de bureau et produit des objets en matière plastique ainsi que des pièces détachées automobiles.

- En agriculture, le groupe offre des services complets depuis le défrichage, l'irrigation et la fertilisation jusqu'à la fourniture de matériels agricoles et le stockage des denrées.

SCOA gère également une ferme de 2.000 hectares qui est l'illustration de sa capacité à développer des exploitations agricoles de grande taille.

En septembre 1987, l'action au nominal de 50 kobo de SCOA NIGERIA LTD s'inscrivait en Bourse de Lagos à 110 kobo, marquant une baisse de 6 % par rapport à son niveau de septembre 1986 ; elle suivait ainsi la tendance d'un marché très morose.

Le dividende brut payé au titre de l'exercice 1986/1987 a été de 7 kobo par action, soit un dividende total de 4,48 millions de naira (contre 12,38 kobo et 7,9 naira pour l'exercice précédent).

Les mesures adoptées à la fin de l'année 1986, lors de la mise en place par le gouvernement nigérian du Plan d'ajustement structurel, ont eu leur plein effet en 1987 :

- l'importante dévaluation du naira a entraîné une augmentation de la plupart des prix des produits importés et une diminution également très sensible de la demande pour ces mêmes produits ;
- la réduction de la masse monétaire a pesé lourdement sur le niveau de la demande dans le domaine des biens d'équipement.

Malgré cet environnement difficile, SCOA NIGERIA LTD a pu maintenir un niveau d'activité soutenu : de 1986 à 1987, son chiffre d'affaires a progressé de 464 à 581 millions de naira. Le résultat net après impôt reste très satisfaisant, bien qu'en réduction par rapport à l'exercice précédent. Il s'est établi à 12,8 millions de naira contre 15,8 en 1986.

Au plan de la consolidation, la dépréciation du naira a, une fois de plus, fortement affecté la contribution de SCOA NIGERIA LTD aux résultats du groupe. Le taux de conversion moyen de 1987 a été de 1,48 FF pour 1 naira contre 4,93 FF un an plus tôt, ce qui a réduit sensiblement la valeur des dividendes.

LES DIVISIONS DE SCOA NIGERIA LTD.

SCOA Trading

Le volume d'activité en commerce général est resté très élevé, surtout en distribution de marchandises locales. L'effondrement général des marges a cependant réduit de façon sensible la rentabilité de ce secteur.

SCOA Equip-lard

Les divisions EQUIP et IARD ont été regroupées pour coordonner l'activité industrielle de IARD et le réseau de distribution d'EQUIP, Cet ensemble a été affecté par la crise du secteur de la construction, l'augmentation des droits de douane et la réduction générale de la demande de biens d'équipement, Dans ce contexte, la division s'est orientée avec succès vers de nouvelles activités, notamment la fabrication de meubles métalliques et de pots d'échappement.

Assembly Plant

Compte tenu de la chute de la demande de véhicules résultant de la flambée des prix, le niveau de production de l'usine d'assemblage des Pick-up 404 a été très bon durant la totalité de l'exercice. La mise en place des lignes de montage qui permettront en 1988 d'assembler des pick-up 504 Peugeot s'est poursuivie de manière active.

SCOA Motors-SCOAGRI

Malgré les faibles ventes de véhicules Peugeot, SCOA MOTORS a enregistré d'excellents résultats, en particulier dans la distribution de pièces détachées par son réseau de garages ainsi que dans la vente de minibus, véhicules tout-terrain et machines agricoles. En agriculture, SCOAGRI distribue et assure l'entretien d'une gamme complète de tracteurs et d'attache-ments divers. Cette division offre désormais un ensemble de services couvrant le conseil aux agriculteurs, le défrichage, l'irrigation, la plantation, la récolte et le stockage des denrées en silos. Le personnel des garages et la force de vente ont été l'objet d'une formation poussée en matériel agricole.

SCOATRAC

La crise de liquidités a particulièrement affecté les ventes de SCOATRAC en biens d'équipements lourds de coût unitaire très élevé.

L'activité s'est cependant bien redressée à la fin de l'exercice, grâce à la reprise des ventes de pièces détachées et de pneumatiques.

Technology and Systems

L'année 1987 a été une année de restructuration : cette division regroupe désormais toutes les activités de distribution et de services dans les domaines informatique et télématique (étendus ou matériel téléphonique SAT). Cette division est l'un des axes prioritaires de développement de SCOA NIGERIA LTD. Son chiffre d'affaires et son résultat devraient progresser sensiblement en 1988.

Mosel

Spécialisée depuis 1986 dans le reconditionnement des moteurs de camions, MOSEL a largement étendu son activité à l'échange standard de moteurs de voitures et, en particulier, de Peugeot. Cette activité est particulièrement porteuse.

LES FILIALES DE SCOA NIGERIA LTD,

Les résultats des différentes filiales de SCOA NIGERIA LTD ont été variables.

Nigerian Textile Mills Ltd

SCOA NIGERIA LTD détient 12 % du capital de cette importante société textile et assure la distribution de la plus grande partie de sa production par les points de vente de SCOA TRADING. NTM a réalisé de nouveau un excellent exercice, dégagant un résultat largement positif.

Associated Cotton Growers Ltd

SCOA NIGERIA LTD assure la gestion de cette entreprise agricole de premier plan, la plus grande ferme mécanisée du Nigéria dont elle contrôle le capital à hauteur de 40 %. Au cours de la campagne 1987, qui fut la seconde depuis le lancement de ce projet, 2.000 hectares de maïs et de coton ont pu être plantés. Les rendements ont été des plus satisfaisants et se situent parmi les meilleurs en Afrique Noire.

Bien que, conformément aux prévisions, le premier exercice fasse apparaître une perte, la campagne 1987 devrait permettre une amélioration sensible des prochains résultats.

Allied Biscuit Ltd

Cette biscuiterie, dont SCOA NIGERIA LTD détient 37 % du capital, a beaucoup souffert de l'interdiction d'importation frappant le blé et la farine de blé. Des pertes sensibles ont été enregistrées et une réflexion approfondie sera conduite en 1988 quant à l'avenir de cette activité.

Tanarewa Ltd

Cette tannerie, dans laquelle le groupe détient 24 %, a dégagé, à nouveau, un résultat positif. Toutefois, l'exportation des peaux fraîches et la très vive concurrence sur les prix menacent le secteur des tanneries au Nigéria,

Cars Nigeria Ltd

Filiale à 32% du groupe, CARS est spécialisée dans la vente des pièces détachées pour l'automobile. Dans un marché extrêmement concurrentiel, cette société a connu un exercice difficile. Elle a cependant réagi rapidement en diversifiant sa gamme de produits locaux ou importés et en mettant en place un système de distribution plus performant.

Agbara Plastic Industry Ltd

Cette filiale spécialisée en injection et soufflage de matières plastiques, a souffert de l'état général de l'économie nigériane. Début 1988, l'ouverture par le gouvernement nigérian d'une usine de produits pétro-chimiques, devrait apporter la disponibilité, à des prix raisonnables, de matières premières qui permettront le retour à un niveau de production soutenu et profitable.



Jean-Pierre DEXTERS, directeur branche Nigéria

RESSOURCES HUMAINES

Considérer la gestion des ressources humaines comme un aspect de la stratégie de l'entreprise est désormais un concept largement accepté ; à ce titre, la réflexion sur le personnel intervient en amont, avant celle qui s'exerce sur les autres dimensions économiques, financières ou technologiques.

Quelle que soit la situation du groupe, la stratégie de développement des ressources humaines repose sur les compétences et la volonté des hommes et des femmes qui le composent afin de mettre en œuvre une organisation qui permette initiative et efficacité.

Au cours du dernier exercice, le groupe SCOA a connu de profonds changements. Les mutations de son environnement économique et financier l'ont conduit à s'adapter rapidement aux nouvelles données de la concurrence nationale et internationale.

Ces évolutions n'auraient pas été possibles sans l'état d'esprit qui, dans l'entreprise, a permis de promouvoir des comportements plus dynamiques et de conférer à SCOA davantage d'efficacité.

UNE STABILISATION DES EFFECTIFS

L'effectif du groupe SCOA, demeuré globalement stable depuis trois ans, s'élevait au 31/12/87 à 11.437 personnes et se présentait comme suit, par pays :

France	3.186
France Métropolitaine 2.118	
DOM/TOM 1.068	
Europe	65
Espagne 56	
Suisse 9	
Afrique Francophone et Madagascar	3.363
Côte d'Ivoire 801	
Gabon 696	
Cameroun 563	
Madagascar 265	
Sénégal 901 264	
Togo 221	
Congo 197	
Niger 147	
Bénin 129	
Guinée 80	
Afrique Anglophone	3.868
Nigeria 3.365	
Ghana 503	
Amérique du Nord	658
Canada 612	
U.S.A. 46	
Asie et Pacifique Sud	297
Hong-Kong 165	
Japon 50	
Indonésie 30	
Singapour 28	
Taiïwan 13	

Divers Asie 11	
Total	<u>11.437</u>

Répartition par catégories professionnelles:

	1985	1986	1987
Cadres	1.433	1.403	1.343
Maîtrise	1.278	1.643	1.820
Employés	4.806	5.809	4.689
Ouvriers	4.353	2.750	3.585
Total	<u>1.1870</u>	<u>1.1605</u>	<u>1.1437</u>

Cette stabilité globale ne doit pas faire perdre de vue que les changements de périmètre intervenus en 1987 ont eu pour conséquence l'ouverture de 814 nouveaux postes (acquisitions et créations de filiales) et la fermeture de 1.053 postes (cessations d'activités et cessions de filiales).

LE DISPOSITIF CENTRAL

En raison des objectifs prioritaires à atteindre dans le contexte des difficultés économiques rencontrées par le groupe, les effectifs du dispositif central à Paris, répartis entre, SCOA et SCOA International, sont passés de 408 fin 1986 à 240, soit une réduction de 41,2 %. Cette réduction atteint 45,7 % par rapport à fin 1985.

Il convient cependant d'observer que cette diminution nette de 168 postes englobe :

- 79 transfert dans des filiales du Groupe, la plupart de création récente,
- 34 départs dans le cadre d'un plan Fonds national de l'emploi,
- 45 licenciements ; la société a apporté aux personnes concernées son aide pour une nouvelle orientation de carrière, à l'extérieur du groupe.

L'ENCADREMENT DANS LE GROUPE

L'encadrement se maintient à 12 % du total des effectifs et se répartit comme suit :

	Total	Expatriés	Nationaux
France et DOM TOM	491	0	491
Europe	17	1	16
Afrique et Madagascar	698	146	552
Amérique du Nord	90	3	87
Asie et Pacifique Sud	47	8	39
	<u>1343</u>	<u>168</u>	<u>1185</u>

La stabilité du taux d'encadrement est la résultante de deux tendances complémentaires : la réduction du nombre des expatriés, qui concerne essentiellement le personnel du Gabon et du Nigéria, et l'accroissement du nombre de cadres locaux. Ce mouvement correspond notamment à la volonté du groupe de favoriser la responsabilisation des nationaux. Au terme de l'exercice, les cadres nationaux représentent 81 % de l'effectif global des cadres hors France métropolitaine et DOM/TOM, contre 70 % fin 1982.

LA FORMATION

La grande diversité des activités du groupe SCOA entraîne la pluralité des qualifications. La direction des ressources humaines a poursuivi en 1987 le développement de ses activités de formation, élément prioritaire de modernisation du groupe.

Le professionnalisme des collaborateurs constitue l'axe majeur de la politique de formation : former et transmettre le savoir-faire permettent de construire et d'innover, actions auxquelles les équipes SCOA sont particulièrement sensibilisées.

Parmi les salariés du dispositif central, 88 personnes ont bénéficié d'actions de formation représentant 160 stages se décomposant en 3.363 heures.

Dans les filiales, l'effort de formation est mené en étroite liaison avec la direction des ressources humaines tout en étant administré par les directeurs d'exploitation qui sont en mesure d'apprécier les besoins et les solutions locales : la formation professionnelle et, en particulier, l'adaptation aux techniques nouvelles et à l'informatique constituent un objectif essentiel,

L'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

- Actionnariat volontaire (Loi du 27/12/73).

Au 31 décembre 1987, 73 salariés de l'U.E.S. détenaient à ce titre un total de 9.464 actions SCOA S.A. Ce mode d'accèsion à l'actionnariat a pris fin le 31 décembre 1985 pour être remplacé par un Plan d'Épargne d'Entreprise plus avantageux pour le personnel.

- Actionnariat gratuit (Loi du 24/10/1980). Toutes les actions détenues dans ce cadre par les salariés du groupe sont négociables depuis le 1^{er} août 1985. La quasi totalité de ces actions a été négociée en Bourse depuis cette date.

- Plan d'épargne d'entreprise

(Art. L. 443-1 et suivants du Code du Travail).

Le fonds commun de placement SCOA S.A. a été mis en place le 1^{er} janvier 1986. Il est réservé intégralement à l'acquisition d'actions SCOA S.A.

Montant souscrit en 1987	F 703.700
Salariés : F 351.850	
Part patronale : F 351.850	
Nombre de souscripteurs au FCP au 31/12/1987	109
Nombre de parts souscrites au 31/12/1987	53.290
Nombre d'actions SCOA S.A. détenues par le FCP	11.600
Valeur initiale de la part : F 10,00	

LA COMMUNICATION

En matière de communication, l'action vise à assurer une étroite symbiose entre la direction et le personnel national et expatrié. L'année a été marquée par la poursuite de l'effort d'amélioration de l'information, en s'appuyant largement sur la coopération des unités éloignées.

À la suite notamment des résultats d'une enquête menée auprès de ses lecteurs, le journal interne poursuit son évolution pour mieux expliquer les activités du groupe et de ses filiales, et éclairer ses métiers et son environnement. Par ailleurs, les lieux et les occasions d'échanges du personnel métropolitain et expatrié avec la direction ont été multipliés.

Pour un groupe comme SCOA, la communication est un élément fondamental de la vie quotidienne : elle s'exprime par divers canaux et puise sa force dans la contribution de chacun. Elle vise à véhiculer des informations qui répondent aux interrogations du moment et à créer un esprit d'entreprise : cet esprit est une force pour la structure et un élément de rayonnement à l'extérieur qui contribue à forger l'image du Groupe.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

OLIVIER INTERNATIONAL et CIE

Filiale installée à Genève, cette société de facturation/refacturation a marqué, en chiffre d'affaires, un recul de l'ordre de 11 %, qui correspond à la réduction des flux financiers vers l'Afrique. Le total de ses refacturations s'est inscrit pour 1987 à 142 M. de francs suisses contre 160 M. en 1986, les résultats n'en restent pas moins largement satisfaisants.

COFINDI et CIE

Cette société, qui propose des financements aux particuliers acheteurs de véhicules, a largement développé son activité en 1987 en finançant 5.900 véhicules pour une valeur totale de 236 MF (contre 3.700 véhicules et 150 MF en 1986). COFINDI a étendu sa clientèle au-delà du réseau automobile français de SCOA.

Elle a, en outre, commencé à financer du matériel informatique pour 144 MF en 1987.

Au total, le volume des financements a progressé de 250 % d'une année sur l'autre, et la rentabilité s'est encore améliorée.

WINGATE TRAVEL

SCOA a porté sa participation au capital de cette affaire de 24 à 57 % en décembre 1987.

Le chiffre d'affaires géré par WINGATE TRAVEL a progressé de 12 % entre 1986 et 1987, grâce notamment au développement de l'activité distribution (émission et vente de billets de transport), l'activité production (tour operator) s'étant, quant à elle, maintenue au niveau de l'exercice précédent.

Le résultat net, tout en s'inscrivant à un bon niveau, a marqué un recul de 17 %. La filiale LOISIRS SA n'a pas apporté à WINGATE sa contribution habituelle, à la suite des

difficultés rencontrées lors du changement de représentation (American Airlines à la place de T.W.A.). Ces difficultés sont aujourd'hui surmontées.

JOS HANSEN UND SOEHNE

Le groupe HANSEN, dont le siège social est à Hambourg, exerce ses activités principalement en Afrique et dans la péninsule Arabe.

SCOA détient 25,80 % du capital de la société qui est spécialisée dans les chantiers d'irrigation et d'adduction d'eau ainsi que dans l'établissement de stations de pompage, l'équipement d'ateliers d'entretien et de réparation, l'installation de chambres froides et d'entrepôts frigorifiques,

Le chiffre d'affaires de JOS HANSEN UND SOEHNE a progressé de 14 % en 1987 par rapport à 1986. Le résultat légèrement bénéficiaire doit permettre la distribution d'un modeste dividende.

INDUSTRIES TEXTILES

SOLICAM et, surtout, CICAM, au Cameroun subissent le contrecoup de l'effondrement du marché local et des importations, à bas prix, de textiles d'origine nigériane. Leurs résultats sont largement négatifs.

PRES DE PARTICIPATION DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE EN FRANCE

Au cours de l'exercice 1987, SCOA S.A. s'est assuré les contrôles suivants :

- Plus de 50 % du capital des sociétés :

OMNIPAR

WINGATE TRAVEL (qui contrôle plus de 50 % du capital de la société LOISIRS SA)

SIVEA GESTION

EDISOFT (qui contrôle plus de 50 % du capital de la société SOFT SERVICE)

SCOA 2i

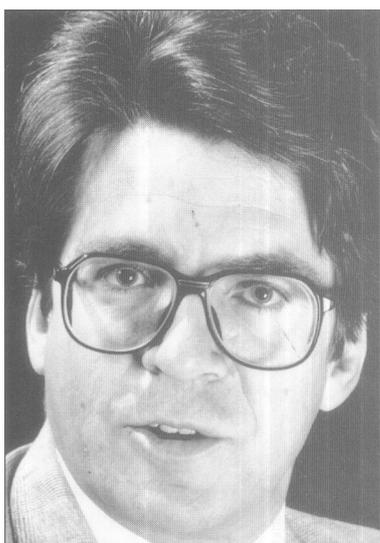
ÉTABLISSEMENTS JAME et Cie "SEGUNI"

- Plus de 33,33 % du capital de :

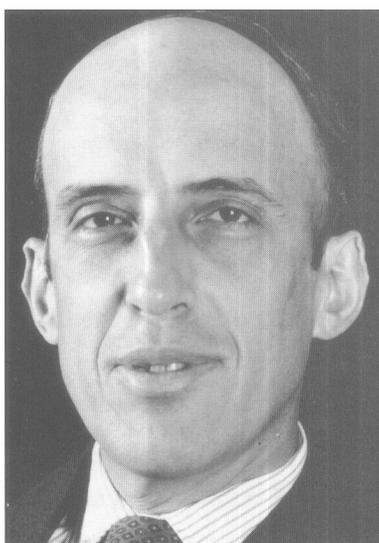
MIPS

En outre, la société PHARAMFRICAINE a été dissoute au cours de cet exercice.

LES COMPTES 1987



Max HUGUET
directeur financier



Jean-Yves MAZON
directeur Développement
et Stratégie



Jean-Louis MICHELET
directeur Contrôle et Budget

L'exercice 1987 a été marqué pour SCOA par des pertes importantes dues pour l'essentiel à l'altération de la situation économique des pays d'Afrique Noire où le groupe exerce encore environ le tiers de ses activités.

Cette conjoncture défavorable a été particulièrement sensible au Nigéria dont la monnaie a continué à se dévaloriser fortement. La baisse du taux du dollar a encore ajouté aux difficultés des pays en voie de développement.

Ces contraintes ont amené le groupe à restructurer certaines de ses filiales, et à fermer de nombreuses activités déficitaires ou en voie de le devenir, ce qui a obéré fortement les comptes de résultats.

L'adaptation du dispositif à la conjoncture s'est révélée particulièrement coûteuse au Congo, où le caractère durable de la récession a conduit à la fermeture de la plus grande partie des activités. Elle a également été réalisée, à moindres frais, au Gabon et au Cameroun.

Si des opérations comportant des profits exceptionnels ont pu être réalisées (cessions de filiales ou d'immobilisations), leur importance n'a compensé ni les pertes d'exploitation, ni les pertes exceptionnelles.

Les profits exceptionnels ont principalement été enregistrés au titre de :

- plus-values immobilières au Japon ;
- subventions liées aux exportations agroalimentaires françaises ; reprise de provisions pour risques disparus ou réalisés.

Parallèlement, le groupe a pris des mesures en faveur de son développement en réalisant des investissements, soit d'expansion, soit de renforcement d'activités.

Dans ces conditions, le périmètre de consolidation a évolué de la façon suivante:

- en sorties :
 - BOIS DES TROIS PORTS
 - PHARMAFRICAINE, ARNHOLD TRADING (liquidation en cours).
 - PRODUITS DE LA MANCHE, SEROM et COMPAGNIE, SEROM LEPORC ET COMPAGNIE, SEGALI, SCAF, SERCOGIM SÉNÉGAL, SOSEDA, SULLIVAN AUSTRALIE et SULLIVAN NOUVELLE-CALÉDONIE (cession à des tiers),
- en entrées : consolidées sur l'exercice :

EDISOFT, MIPS, MAMMOUTH GARAGE, OMNILOGIC ESPAGNE, FOCUS (acquisition);
SCOA 2i, SIGMA SÉCURITÉ (création) ;

— non encore consolidées sur l'exercice :

C.P.U. et WINGATE TRAVEL (acquisitions), ces sociétés n'ayant été intégrées dans le groupe qu'en fin d'exercice,

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec la loi du 3 janvier 1985.

Cette mise en conformité n'a eu que peu d'impact sur la présentation des résultats. Elle s'est appliquée dans le domaine des provisions pour départs en retraite et dans le traitement des impôts différés.

L'effet sur les comptes des différents événements survenus et des nouvelles mesures prises se traduit par des éléments considérés comme exceptionnels en analyse économique. Il est synthétisé dans la note 6 annexée aux comptes consolidés. Il met en évidence que le résultat net consolidé, part du groupe, correspondant aux opérations relevant de l'activité courante, s'élève à - 85,3 MF (soit -1 74,4 MF + 89,1 MF).

Par ailleurs, il convient de noter qu'un impôt de 20,1 MF, relatif à la plus-value immobilière dégagée au Japon, est inclus dans le poste Impôt sur les bénéfices.

LE GROUPE CONSOLIDÉ

- Résultat

La synthèse des comptes consolidés se présente comme suit (MF) :

	1986	1987
Résultat d'exploitation	88,4	-18,5
Résultat financier	-234,3	-201,2
Quote part opérations en commun	-0,4	-4,4
Résultat courant avant impôt	-146,3	-224,1
Résultat exceptionnel, impôts et participation des salariés	117,8	22
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	77,8	16,2
Résultat net	49,3	-185,9
Part des minoritaires	26,6	-11,5
RÉSULTAT NET, PART SCOA	22,7	-174,4

Le chiffre d'affaires consolidé atteint 11.8 0511 MF marquant une progression de 16,9 % par rapport à celui de l'exercice précédent, grâce à la consolidation des chiffres d'affaires réalisés par les sociétés nouvellement acquises. La perte de l'exercice résulte essentiellement :

- de la détérioration des résultats d'exploitation liée à la conjoncture en Afrique subsaharienne,
- de la non prise en compte comme élément d'actif d'un crédit d'impôt sur report déficitaire chez FOCUS,
- du poids important des frais financiers.

Le bénéfice net consolidé enregistre une chute importante en passant d'un résultat positif de 49,3 MF à une perte de 185,9 MF dont 89,1 MF relèvent du solde net négatif des différents éléments exceptionnels.

- Bilan

Les variations majeures ayant affecté le bilan consolidé sont liées à différentes évolutions :

- l'augmentation des immobilisations due principalement à l'entrée de FOCUS dans le périmètre ;

- l'augmentation des stocks correspondant essentiellement à l'intégration de FOCUS et des nouvelles filiales relevant de la branche Haute Technologie (EDISOFT, MIPS, OMNILOGIC ESPAGNE) ;

- la diminution des valeurs mobilières de placement dont la réalisation a financé partiellement les accroissements de périmètre.

Il convient de noter que deux sociétés importantes (C.P.U. et WINGATE) n'ont pas été incluses dans la consolidation car leur intégration dans le groupe n'a été effectuée qu'en fin d'exercice.

SCOA S.A.

À la fois société holding du groupe et bureau d'achat en biens d'équipement de son réseau africain, SCOA S.A. subit les mêmes variations de conjoncture que le groupe lui-même et ses comptes en sont immédiatement affectés, alors que les résultats générés en amont par les activités nouvelles et l'amélioration de ceux des filiales dont la situation est rétablie, n'apporteront leur contribution qu'à terme.

Pour cette raison, l'évolution du résultat net de SCOA S.A., hors le jeu des facteurs exceptionnels, est décalée par rapport à celle du groupe,

Le bilan de SCOA S.A. reflète imparfaitement l'activité de holding du groupe et les conséquences des différents événements de l'année 1987.

Trois points méritent d'être notés à cet égard :

- Les titres de sociétés consolidées par intégration globale, pour lesquels SCOA a opté en 1985 pour la méthode de valorisation par mise en équivalence, ont généré une diminution nette de l'écart d'équivalence de 30,6 MF amenant ledit écart de 57,8 à 27,2 MF. Ceci résulte des pertes importantes dues à l'exploitation courante et aux coûts de restructuration des sociétés faisant l'objet de mesures d'adaptation ou de retrait (Pharmafricaine, Société des Produits de la Manche, Arnhold Trading, Berton Sicord).

- Les variations de la monnaie nigériane n'ont pas affecté le poste Participations qui regroupe l'ensemble des titres des sociétés non consolidées par intégration globale (259,5 MF contre 116,8 MF ou 31.12.1986). En effet, l'importance des résultats mis en réserve a permis de compenser la perte de valeur monétaire.

Par contre, la modification notoire de ce poste reflète l'acquisition de la Société C.P.U. et de la Société WINGATE pour environ 150 MF : ces sociétés n'ont pas été incluses dans le périmètre de consolidation en raison de leur entrée tardive (décembre 1987) au sein du groupe.

- Enfin, l'évolution du poste Valeurs mobilières de placement (126,0 MF contre 336,7 MF au 31.12.86) traduit l'utilisation d'une partie de cette trésorerie pour financer la politique de développement externe.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
SCOA
Exercice 1987

Le conseil, réuni le 28 mars 1988, sous la présidence de M. Patrick Deveaud, a arrêté les comptes de la société et les comptes consolidés au 31 décembre 1987. Ces documents seront soumis à l'assemblée ordinaire du 24 mai prochain.

En 1987, le CA consolidé s'est élevé à 11,8 milliards de F, soit une progression par rapport à l'exercice précédent de 16,8% dont 13,6% viennent de variations de périmètre.

Le résultat net consolidé s'inscrit en **perte pour 185,9 MF** dont 174,4 MF pour la part du groupe. Les comptes de la société mère Scoa SA font ressortir une perte nette de 172,4 MF.

L'évolution de la situation du groupe et de Scoa SA par rapport à l'année précédente se traduit ainsi :

(en MF)	1986	1987
groupe Scoa		
CA consolidé	10.098	11.805
résultat consolidé	49,3	-185,9
dont part du groupe	22,7	-174,4
Scoa SA		
résultat net (perte nette)	24,2	-172,4

Les opérations de consolidation ont enregistré divers ajustements dont le principal concerne la non-prise en compte d'un crédit d'impôt chez Focus au Canada. Ces ajustements ont fait passer le résultat net consolidé part du groupe de 165 MF à 74,4 MF.

L'importance de la perte courante (85 MF) s'explique en particulier par : la détérioration accentuée de la conjoncture des pays africains dans lesquels SCOA exerce ses activités ; le résultat du réseau de garages, de la grande distribution et de l'activité de gros en a été fortement altéré. C'est également le cas de SCOA Nigeria Limited qui subit, en outre, les effets de la dépréciation continue du naira ; la perte d'exploitation, enregistrée par Focus, société québécoise de répartition pharmaceutique, dont Scoa a pris le contrôle à la fin de l'année 1986 ; le résultat négatif du premier exercice de certaines activités nouvelles, Quart de Tour et Sigma Sécurité, qui s'est révélé plus lourd qu'il n'était attendu ; une augmentation des frais financiers accompagnée d'une diminution des produits des valeurs de placement.

Les résultats exceptionnels se décomposent en des frais de restructuration et des coûts exceptionnels d'une part (161 MF), et des plus-values et reprises de provisions très diverses d'autre part (69 MF).

Les restructurations ont porté essentiellement sur des cessions ou des arrêts d'activité en Afrique, dans les domaines de l'automobile, du gros et du textile. Elles sont destinées à adapter le dispositif africain à des flux commerciaux décroissants en particulier au Sénégal, en Côte-d'Ivoire, au Cameroun, au Gabon et surtout au Congo. En France, il a été procédé à la fermeture de l'activité Négoce Viande, au resserrement des bureaux d'achats et de négoce de SCOA International et Cie. En outre la société des Produits de la Manche a été cédée et l'activité de l'Armement Leporc considérablement réduite.

En ce qui concerne l'exercice 1988, le budget prévoit un résultat courant légèrement déficitaire qui ne devrait vraisemblablement pas être compensé par le solde des

opérations exceptionnelles, ces dernières devant s'équilibrer. Conformément à ce qui lui avait été demandé lors du dernier conseil, la direction générale a soumis aux administrateurs les grandes lignes de son plan de redressement qui vise, pour l'essentiel, à recentrer le groupe sur ses secteurs rentables. Pour accompagner les mesures internes ainsi envisagées, le conseil a décidé de demander à une assemblée extraordinaire, convoquée pour le 24 mai, les autorisations nécessaires pour procéder à un renforcement des fonds propres et quasi-fonds propres de la société mère.

Le conseil a coopté M Fouad Filali, président délégué de l'Omnium nord-africain, en remplacement de M. Daniel Schmidt, démissionnaire.

Bolloré ramène sa participation sous les 5 % dans la SCOA
(*Le Monde*, 18 mars 1989)

Le groupe Bolloré a ramené sa participation dans la SCOA de 8,7 % à moins de 5 %. Entré dans cette firme de négoce international à la fin de l'année dernière, sa participation se situe à présent entre 4,3 % et 4.5 %.

tourisme
La Scoa se retire de Wingate
(*Le Figaro*, 22 avril 1989)

La Scoa, qui veut se recentrer sur son activité de base, le commerce international, vient de vendre la participation de 75 % qu'elle détenait [*sic*] dans le tour-opérateur Wingate Travel. *American Airlines* et Robert Watteaux, l'actuel PDG de Wingate, ont repris ses parts. Le premier transporteur américain, qui détient désormais 49 % de Wingate (les autres 51 % sont entre les mains de Robert Watteaux), devrait en devenir le principal actionnaire au cours des cinq prochaines années. Wingate a réalisé un chiffre d'affaires de 300 millions en grâce à deux destinations phare : les États-Unis et l'Extrême-Orient. American, qui développe ses liaisons transatlantiques, est à la recherche de relais sur le vieux continent.

Le britannique Lonrho s'associe à Paribas pour restructurer la SCOA
[cette association tournera court]
(*Le Monde*, 21 octobre 1989)

Paribas et le britannique Lonrho ont décidé de s'associer pour détenir ensemble le contrôle de la SCOA, Société commerciale pour l'Ouest africain, dont le groupe français est l'actionnaire principal avec environ 30 % du capital.

Ensemble, ils devraient participer au plan de restructuration de la firme décidé, jeudi 19 octobre, après la perte de 328,6 millions de francs enregistrée au premier semestre.

Paribas fera donc apport de sa participation dans la SCOA à une nouvelle société dénommée Holding franco-britannique, dont le siège sera situé en France et dont le capital sera détenu à parts égales par les deux entités. Ce holding contribuera aux efforts financiers indispensables pour redresser la firme de négoce. Une assemblée générale de la SCOA devrait « très prochainement » décider d'une augmentation de capital de 730 millions de francs correspondant à l'émission de trois actions nouvelles

pour deux anciennes au prix de 36 francs chacune. Cette opération sera accompagnée d'une émission d'obligations convertibles de 270 millions.

Cet apport d'un milliard de francs de fonds propres s'accompagne du désengagement du groupe dans certains secteurs, comme le commerce textile, les pièces détachées et accessoires automobile [sic] « Quart de Tour » en France, et de la distribution de biens d'équipements électroménagers Séguni Unigros, également en France, ainsi que de la cession du négoce de cycles aux États-Unis, et de certaines activités en Afrique.

[Désengagement du continent africain]
par IVAN BEST
(*La Tribune de l'Expansion*, 13 mars 1990)

Le désengagement du continent africain, baptisé « recentrage de l'activité » est alors accéléré. De 70 % en 1981, la part du chiffre d'affaires réalisée en Afrique tombe à peu plus d'un tiers en 1988 et à 26 % l'an dernier. Le mouvement avait été amorcé par [l'] ex-dirigeant de RVI, François Zanotti, nommé à la tête du groupe fin 1982. Il décide alors la cession de filiales telles que la Salci (une conserverie d'ananas) et l'arrêt de l'exploitation forestière au Cameroun et, surtout, la réorganisation du groupe en trois branches : biens d'équipement (commercialisation en France et en Afrique de véhicules et d'équipements industriels et agricoles), biens de consommation (exploitation d'hyper et supermarchés) et commerce international (négoce de produits alimentaires).

Nouvelle restructuration en 1987. L'accent est alors mis sur le négoce pharmaceutique et la branche dite « haute technologie » (distribution de micro-ordinateurs et de périphériques informatiques). L'acquisition au prix fort du canadien Focus, un grossiste en produits pharmaceutiques, est alors présentée comme une diversification juteuse. Las ! Fortement concurrencé, le groupe accumule régulièrement les pertes.

Aujourd'hui, il constituerait le dernier foyer de déficit. Car avant de « signer » avec Lonrho, Paribas a décidé une dernière purge : fermeture d'Afripêche en Côte-d'Ivoire, cession du commerce textile en France et en Afrique francophone, de l'activité de distribution d'électroménager et, surtout du vendeur de pièces détachées Quart de Tour.

Aujourd'hui, le groupe est donc à la tête de branches rentables, avec une prépondérance du « commerce » (grande distribution en Afrique à la Réunion, alimentation haut de gamme destinée aux pays asiatiques). Paribas comptait fermement sur Lonrho pour l'appuyer dans le développement de cette branche, comme des autres activités africaines, que le groupe entendait conserver.

SCOA : lourdes pertes et vastes restructurations
(*Le Monde*, 19 octobre 1990)

La SCOA, société française de négoce, affiche pour le premier semestre 1990 une perte de 137,9 millions de francs. M. Jacques Marcelin, le président-directeur général de cet ancien comptoir africain, a estimé la perte probable de son groupe sur l'ensemble de l'année à 270 millions de francs. En 1989, la SCOA avait enregistré une perte record de 620 millions de francs. Les dirigeants de la SCOA, dont l'actionnaire principal n'est autre que Paribas (à hauteur de 30% du capital), vont engager de nouvelles restructurations. Les cinq branches qui composaient le groupe (commerce,

équipement, pharmacie, haute technologie et Nigéria) seront remplacées par dix-sept filiales aux territoire et champ d'activité plus définis, ont-ils précisé.

- SCOA cède ses participations dans 12 supermarchés à la Réunion
(*Les Échos*, 13 décembre 1990)

La SCOA a annoncé hier son intention de céder au 1er janvier 1991 l'ensemble de ses participations dans 12 supermarchés de l'île de la Réunion. Ces supermarchés, a l'enseigne SCORE, sont repris par les Sucrieries de Bourbon et la société Primistères S.A. Le prix de la transaction n'a pas été communiqué par la SCOA.

- SCOA cède M.I.P.S.
(*Les Échos*, 19 décembre 1990)

Des négociations ont été entamées concernant la Société M.I.P.S. (Marketing International de Périphériques et de Systèmes) qui conduisent à envisager un rapprochement, à compter du 1er janvier 1991, avec la Société DATABAIL, spécialisée dans la location et le négoce de matériels informatiques.

La cession de M.I.P.S., après celles de PRÉSENCE INFORMATIQUE et d'I.E.I. (Institut européen d'informatique), aboutirait donc à un retrait total du Groupe SCOA des activités dites de Services dans sa Branche Haute Technologie.

Par ailleurs, OMNILOGIC TELECOMUNICACIONES (Société d'ingénierie dans le domaine des réseaux privés de télécommunications), filiale du groupe SCOA à Madrid, a été cédée à des intérêts espagnols, le 14 décembre.

La Scoa cède Primel à Hubsch Alimentaire*
(*Le Monde*, 8 mai 1991)

Le groupe Scoa a annoncé lundi 6 mai la cession à la société Hubsch Alimentaire, implantée à Haguenau [*sic : Haguenau*] dans le Bas-Rhin, de la société Primel, une firme du Finistère, spécialisée dans les produits de la mer (frais surgelés et plats cuisinés). Scoa qui a entrepris un vaste plan de restructuration en vue de son redressement, a estimé que Primel, dont elle était propriétaire depuis 1986, se trouvait en dehors de ses nouveaux objectifs stratégiques.

[La Scoa cède Focus]
(*Le Figaro*, 11 janvier 1992)

La Scoa a enfin cédé au groupe nord-américain Medis sa filiale Focus. Cette société, qui était structurellement déficitaire, a été cédée pour 4,5 millions de francs environ, mais elle allège de plus de 150 millions l'endettement du groupe.

[Le Groupement Privé de Gestion ramasse 5 % de la SCOA]

par A.B.
(*Le Figaro*, sd [2nd semestre 1992])

En dépit d'une situation précaire, la SCOA, filiale de Paribas, compte un nouvel actionnaire : le Groupement Privé de Gestion (GPG*). Cette petite société de gestion de portefeuille a déclaré auprès de la Société des Bourses françaises le franchissement du seuil des 5 % du capital de SCOA.

Cet investissement peut sembler surprenant. La société de négoce international, dont Paribas détient 49,9 % du capital, affiche de lourdes pertes depuis plusieurs années 615 millions en 1989, 355 millions en 1990 et 199 millions en 1991. De plus, contrairement aux prévisions initiales, le groupe ne parviendra pas à sortir du rouge en 1993. La société a annoncé en octobre que ce retour à l'équilibre était reporté à 1994.

Importants moyens financiers

En attendant, 1992 devrait être marqué par de nouvelles pertes, supérieures à 200 millions de francs. Au premier semestre, le groupe a déjà perdu 136 millions.

Le cours de Bourse n'en finit pas de baisser, revenant d'un plus haut de près de 150 francs en 1987 à 8,60 francs ces derniers jours. Cette année, il a perdu 41 % depuis le début de l'année, s'inscrivant hier à 11,20 francs, nettement en dessous de son nominal de 20 francs. Sur la base du cours d'hier, l'investissement de GPG représente la somme de 45 millions de francs. L'annonce du franchissement de seuil du GPG a stimulé le cours qui a progressé de 17,9 % hier.

Au siège du GPG, on se contentait hier d'indiquer qu'il s'agissait d'un placement financier sans vouloir préciser si cette participation serait augmentée. [...]

AUTOMOBILE

Cession de Diace à Guénant
La Scoa se désengage de la distribution auto
par J.-B. J. et Mg. L.
(*Les Échos*, 6 avril 1994)

[...] La filiale de Paribas, qui a terminé l'exercice 1993 sur une perte record de 848 millions de francs, se focalise ainsi sur ses activités africaines (distribution pharmaceutique essentiellement). Mais, en raison de la dévaluation du franc CFA, qui a déjà nécessité 150 millions de provisions dans les comptes 1993 du groupe, les budgets 1994 des filiales africaines du groupe sont tous en train d'être refaits.

1994 : la CFAO rachète la branche distribution automobile de la SCOA.

L'Afrique fertile
(*Valeurs actuelles*, 13 avril 1996)

[...] C'est toujours dans leurs diversifications en Europe et ailleurs que les sociétés de négoce avec l'Afrique ont connu leurs plus grosses difficultés. La récente mort de la Scoa, couverte de dettes après des investissements démesurés hors Afrique (États-Unis), est là pour l'attester.

Pinault-Printemps-Redoute rachète la SCOA à Paribas
par P.-A. G.
(*Les Échos*, 28 février 1996)

En 1994, déjà, Pinault-Printemps-Redoute (PPR) avait repris les activités africaines de distribution automobile de la SCOA. Hier, le groupe de distribution a annoncé l'achat à Paribas Affaires Industrielles, de la totalité de sa participation (88,7 %) dans la SCOA elle-même, cette fois.

Le désengagement de Paribas, qui détenait cette participation depuis une vingtaine d'années, s'inscrit « dans le cadre de la remise en ordre » de son portefeuille et, à ce titre, constitue une « opération positive », commentait hier, à l'AFP, un proche du dossier. L'opération, en revanche, permet à la CFAO, filiale de PPR et principal groupe de commerce international en Afrique subsaharienne, de conforter « ses positions dans ses différentes zones d'activité », selon un communiqué.

« Ce que nous rachetons en réalité par le truchement des titres SCOA, c'est le principal grossiste répartiteur de produits pharmaceutiques en Afrique, Eurapharma », précise François-Henri Pinault, PDG de la CFAO. La SCOA, en effet, en déconfiture depuis plusieurs années, n'aura bientôt plus pour seul actif que ses 88,7 % d'Eurapharma, sitôt finalisée la cession à un tiers de ses activités au Nigeria.

« Très rentable », selon François-Henri Pinault, Eurapharma, qui a réalisé, l'an dernier, un chiffre d'affaires de 1,6 milliard de francs pour un volume d'activité de plus de 2 milliards, apportera un nouveau pôle de développement à la CFAO, centrée jusqu'ici sur la distribution de biens d'équipement (poids lourds, automobiles), ainsi que sur le montage de cycles, la fabrication de stylos et de rasoirs Bic et des brasseries.

La CFAO, qui a réalisé un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 4,5 milliards de francs en 1995, devrait en revanche aider au déploiement d'Eurapharma au Bénin, en Centrafrique, au Niger ou au Togo, où la filiale de PPR est bien implantée, ainsi qu'à son renforcement en Côte d'Ivoire. Après avoir ouvert des bureaux de « veille » en Afrique du Sud et au Vietnam, elle devrait poursuivre sa stratégie de développement externe sur le continent africain et dans les départements et territoires d'outre-mer.

Le montant de la transaction n'est pas communiqué, mais la valeur des 88,7 % du capital de la SCOA détenus par Paribas représente environ 200 millions de francs, sur la base d'une capitalisation boursière de la SCOA de 235 millions de francs le 30 juin 1995. Dans l'attente d'un prochain communiqué précisant les modalités de la transaction et l'importance de la recapitalisation de la SCOA, qui sera nécessaire, la cotation de l'action SCOA est suspendue.

(*Le Monde*, 29 février 1996)

[...] Paribas Affaires Industrielles, filiale du groupe Paribas, va céder la totalité des 88,7 % qu'elle détenait dans SCOA au groupe Pinault-Printemps-Redoute (PPR), ont indiqué les deux parties.

PPR recapitalise la Scoa à hauteur de 650 millions
par THOMAS LE MASSON
(*Les Échos*, 19 décembre 1996)

Le groupe Pinault-Printemps-Redoute a annoncé hier la recapitalisation de sa sous-filiale, la Scoa, désormais uniquement spécialisée dans la distribution de produits

pharmaceutiques en Afrique francophone et dans les DOM-TOM, à travers la société Eurapharma. Le coût pour le groupe n'est pas négligeable, puisque sa filiale la CFAO, groupe de commerce international en Afrique noire, qui contrôle désormais 93 % du capital de la Scoa, devra avancer pas moins de 465 millions de francs à titre d'une « subvention » et devrait participer à l'essentiel d'une augmentation de capital de 200 millions. Soit au total une somme de l'ordre de 650 millions de francs.

Cette recapitalisation devrait clore le feuilleton noir du groupe Scoa, ancienne filiale de Paribas qui avait connu des déboires pendant plusieurs années, avec des pertes et des plans de restructuration à répétition. Près de 89 % du capital de la Scoa avait été finalement racheté à Paribas en début d'année par PPR pour le franc symbolique (« Les Echos » du 15 mars 1996). Peu après, la CFAO lançait une offre publique d'achat simplifiée sur les titres Scoa à 25 francs par action.

Le groupe indiquait hier qu'il ne devrait pas y avoir de nouvelle recapitalisation de la Scoa après celle qui vient d'être annoncée. La situation financière de cette filiale était difficile, avec des capitaux propres sociaux négatifs de 530 millions de francs au 30 juin dernier. Le groupe avait annoncé une perte de 527 millions de francs l'an dernier (pour 1,9 milliard de chiffre d'affaires), un résultat largement grevé par des éléments exceptionnels. Mais le résultat d'exploitation était, lui aussi, en forte baisse à 64 millions de francs, contre 140 millions en 1994. Depuis, la situation s'est améliorée puisque l'exploitation au premier semestre a généré un profit de 68 millions de francs.

L'augmentation de capital, ouverte à tous les actionnaires, fait l'objet d'un avertissement de la COB, qui souligne que cette opération est précédée d'une réduction du capital social à zéro. Les actions nouvelles qui vont être créées ne seront pas négociées sur un marché officiel réglementé (les actions « anciennes » sont actuellement cotées au comptant), mais feront « l'objet de transactions sur le seul compartiment des valeurs radiées des marchés réglementés », souligne le gendarme de la Bourse.
